



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



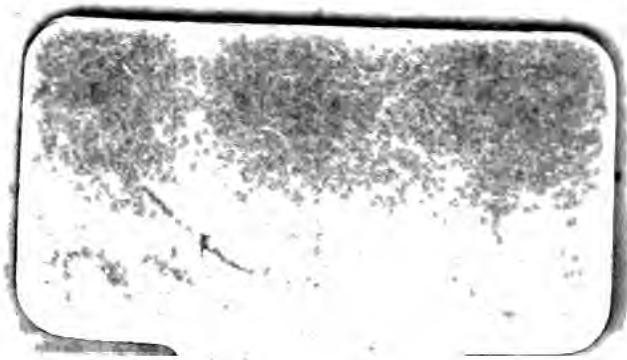
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





(66)

Per. 39144  $\frac{1}{5}$  29





(66)

Per. 3944  $\frac{5}{5}$  29

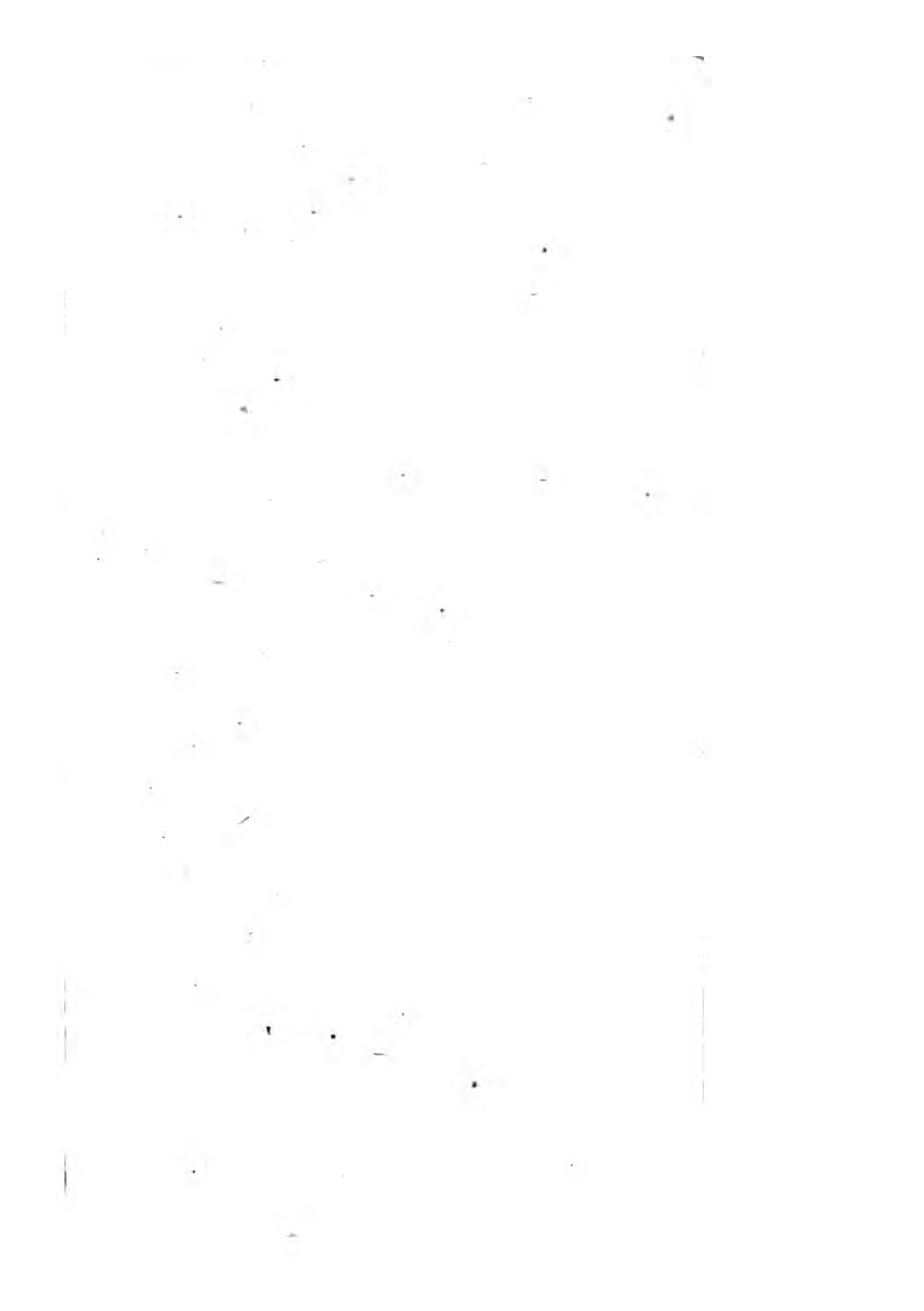
5



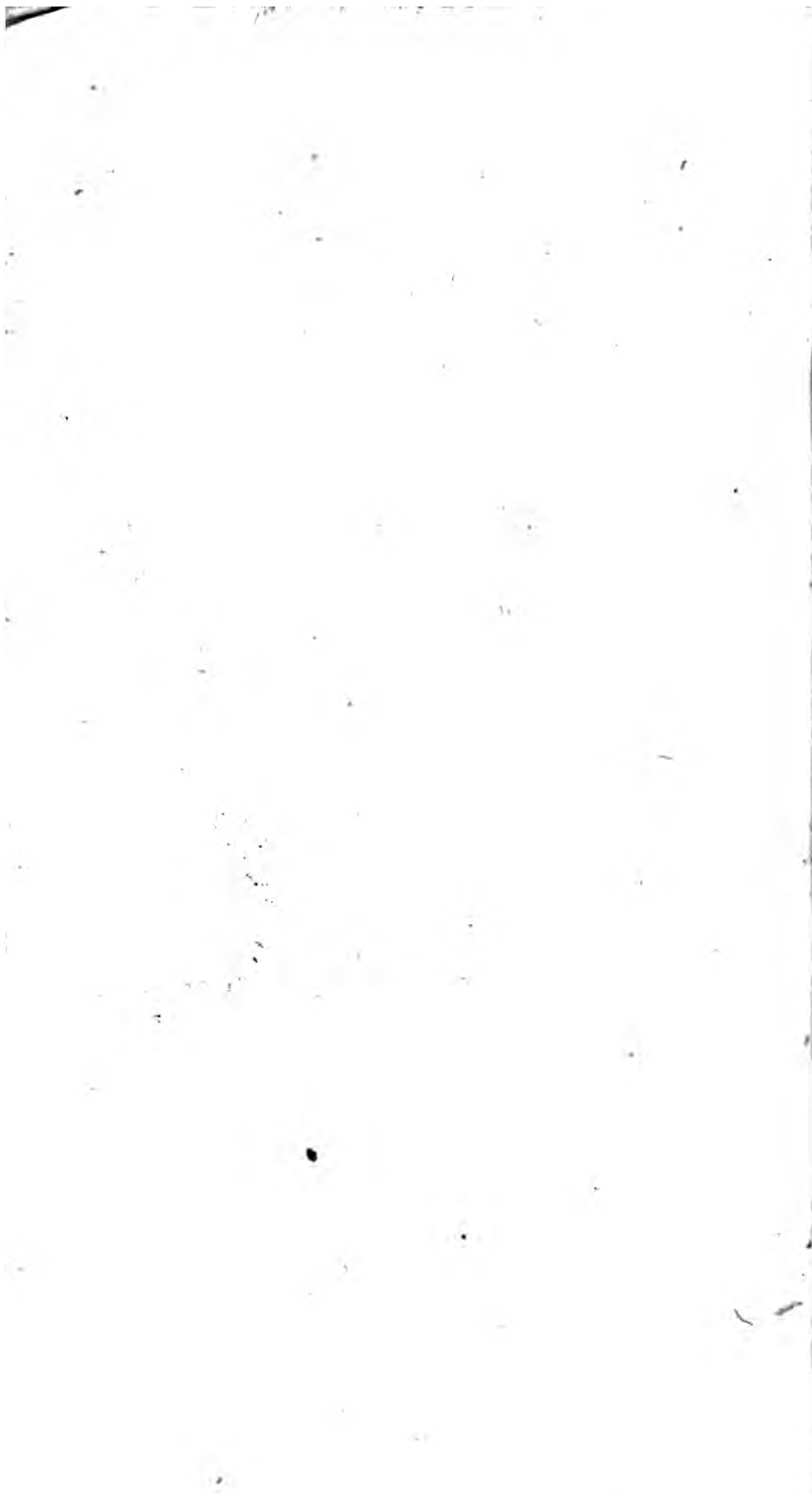
The following table shows the results of the survey conducted in the area of the project during the period from 1977 to 1978. The data is presented in a tabular format, with columns representing the different categories and rows representing the specific data points. The table is organized into several sections, each corresponding to a different aspect of the survey.

Category	Sub-category	Value
Section 1	Item 1	15
	Item 2	20
	Item 3	10
	Item 4	5
Section 2	Item 1	30
	Item 2	25
	Item 3	15
	Item 4	10
Section 3	Item 1	40
	Item 2	35
	Item 3	25
	Item 4	20
Section 4	Item 1	50
	Item 2	45
	Item 3	35
	Item 4	30
Section 5	Item 1	60
	Item 2	55
	Item 3	45
	Item 4	40
Section 6	Item 1	70
	Item 2	65
	Item 3	55
	Item 4	50
Section 7	Item 1	80
	Item 2	75
	Item 3	65
	Item 4	60
Section 8	Item 1	90
	Item 2	85
	Item 3	75
	Item 4	70
Section 9	Item 1	100
	Item 2	95
	Item 3	85
	Item 4	80

The data indicates a clear upward trend in the values across the different sections, with the highest values recorded in Section 9. The individual items within each section also show a consistent increase in value from top to bottom.







BIBLIOTHEQUE  
ANCIENNE  
ET

MODERNE.

Pour servir de suite aux  
BIBLIOTHEQUES  
UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.  
TOME V.

POUR L'ANNEE MDCCXVI.  
*Partie Premiere.*



A AMSTERDAM,  
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

---

MDCCXVI.

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header.

Main body of handwritten text, appearing to be a list or series of entries, though the characters are difficult to decipher due to the image quality.

Vertical text or a column on the right side of the page, possibly a date or a secondary list.

# T A B L E

## D E S A R T I C L E S

### E T

## D E S L I V R E S

contenus dans la I. du V.  
Tome.

I. <i>Extrait du XI. Tome des Actes Publics d'Angleterre</i>	1
II. <i>La Vie Civile par Mr. DORIA.</i>	54
III. <i>Les Oeuvres de SALLUSTE.</i>	127
IV. <i>Les Vies des excellens Generaux, par CORNELIUS NEPOS.</i>	138
V. <i>Histoire Romaine de VELLEIUS PATERCULUS.</i>	141
VI. <i>L'Histoire Romaine de FLORUS.</i>	144
VII. <i>L'Histoire de JUSTIN.</i>	146
VIII. <i>Les Comedies de TERENCE.</i>	150
IX. <i>Les Oeuvres de LUCRECE</i>	153
X. <i>Les Oeuvres de CATULLE, TIBULLE &amp; PROPERCE.</i>	155
XI. <i>Les Oeuvres de VIRGILE.</i>	156
XII. <i>Les Oeuvres d'HORACE.</i>	162
XII. <i>Les Oeuvres d'OVIDE.</i>	168
* 2	XIV

TABLE DES ARTICLES.

XIV. <i>Les Fables de PHEDRE &amp; d'AVIENUS.</i>	177
XV. <i>Commentaire sur les Pandectes par Mr. NOODT.</i>	181
XVI. <i>Histoire Ecclesiastique des deux premiers Siecles, par l'Auteur de la B. A. &amp; M.</i>	224
XVII. <i>Avertissement.</i>	236

BIBLIOTHEQUE  
ANCIENNE  
ET  
MODERNE.

---

ARTICLE I.

*Extrait du XI. Tome des Actes  
Publics d'Angleterre.*

CE XI. Tome contient les Actes du reste du Règne de *Henri VI*, depuis le mois de Novembre 1441, jusqu'à la fin du même Règne, & les quinze premières années d'*Edouard IV*. Jeme bornerai, dans cet Extrait, à ce qui regarde *Henri VI*, en suivant les deux principales matières de ce Règne; savoir, les Affaires de France, & les Domestiques.

*Tome V. P. 1. A I. Af-*

I. *Affaires de France.*

LA querelle, entre le *Duc de Gloucester* & le *Cardinal de Winchester*, fut la principale cause du peu de succès, que les Affaires des Anglois eurent en France, jusqu'à la fin de la Guerre. Le Cardinal, ne pensant uniquement qu'à détruire son ennemi, trouva le moyen de remplir le Conseil du Roi, de ses Créatures, la plupart Ecclésiastiques, & sans aucune expérience dans les Affaires de la Guerre. De-là vint la grande passion, que ce même Conseil témoigna pour la Paix, & sa froideur, quand il s'agissoit de faire des efforts, pour réparer les pertes passées. Outre cela, plusieurs autres motifs portèrent le Cardinal, & la plupart des autres Membres du Conseil, à souhaiter que la Guerre finît bien-tôt. Premièrement, ils craignoient que, dans la continuation de la Guerre, il n'arrivât des événemens, qui rendissent le *Duc de Gloucester* nécessaire. En second lieu, il leur étoit fâcheux de s'entendre sans cesse reprocher les fautes, qui se faisoient tous les jours, par rapport aux Af-  
fai-

*Ancienne & Moderne.* 3

faïres de France ; soit en négligeant d'envoyer des secours à tems, au Régent, ou en lui donnant des Ordres embarrassés, ou équivoques, qui marquoient leur peu de capacité dans les Affaires Militaires. Enfin, comme tout alloit toujours de mal en pis, ils sentoient bien, qu'on les rendroit quelque jour responsables des événemens ; sur tout ayant un surveillant aussi habile, que le *Duc de Glocester*. Par toutes ces raisons, ils souhaitoient ardemment la Paix. C'étoit dans cette vûë, que le *Duc d'Orléans* avoit été caressé, & même mis en liberté, comme un instrument propre à faire réussir ce projet. Le Conseil étant dans cette disposition, on peut bien juger que la Guerre ne se pouffoit en France, que foiblement. Les progrès, que les Armes des Anglois y auroient faits, n'auroient servi qu'à reculer la Paix, au lieu de la procurer.

Quoique *Henri VI*, fût âgé d'environ vint ans, il étoit si peu capable de prendre en main les rênes du Gouvernement, qu'il ne faisoit que prêter son Nom à ce qu'il plaisoit à son Conseil de résoudre. Comme



il avoit un génie, beaucoup au dessus des médiocres; il recevoit sans examen toutes les impressions, que ceux qui l'approchoient vouloient lui donner. Le *Cardinal de Winchester* fut bien profiter de cette disposition. Dès qu'il eût commencé à écarter le *Duc de Gloucester*, il fit entendre au Roi, que cet Oncle avoit dessein de le tenir perpétuellement en tutelle, & peut-être de lui ravir la Couronne. Ainsi, peu-à-peu, le Duc perdit tout son crédit auprès du Roi, qui ne faisoit plus aucun cas de ses Conseils.

Malgré les empressements, que la Cour d'Angleterre marquoit pour la Paix, la Guerre se continua pourtant, pendant les années 1442, & 1443, sous la conduite du *Duc d'York*, qui étoit Régent en France, pour *Henri VI*. C'étoit un Prince sage, vaillant & qui entendoit fort bien la Guerre; s'il eût été assisté, comme il falloit, il auroit causé beaucoup d'embarras au Roi *Charles*. Mais, par les raisons indiquées ci-dessus, il ne recevoit que de très-petits secours d'Angleterre.

En 1443 le Roi *Charles VII*. ayant dessein de secourir *Turtas*, place de Guien-

Guienne, qui avoit capitulé de se rendre au Mois de Juin de l'année 1443, sous certaines conditions, passa l'Hiver à Toulouſe; où il dépouilla le *Comte d'Armagnac* d'une partie du Comté de Cominge, dont il s'étoit emparé. Le *Comte d'Armagnac*, qui avoit toujours été attaché au ſervice de la France, fut tellement outré de la rigueur, dont le Roi avoit uſé à ſon égard; qu'il fit offrir au Roi *Henri*, une de ſes filles en Mariage, avec la meilleure partie de ſes Etats; qui comprenoient la *Gasconne* proprement dite, l'*Auvergne*, le *Rouergue*, & pluſieurs autres domaines. La proposition ayant été acceptée, *Henri* lui envoya des Ambaſſadeurs, avec pouvoir de fiancer en ſon Nom une de ſes Filles, ce qui fut exécuté. Mais, quelque tems après, le *Comte* ayant été entièrement dépouillé de ſes Etats, *Henri* ne penſa plus à ce Mariage.

Enfin en 1444, *Charles VII.* & *Henri V.* conclurent à Tours une trêve de deux ans, pour avoir le loisir de travailler à la Paix. Cette trêve fut ſouvent prolongée & renouvelée juſqu'en 1448, qu'elle fut rompuë par la priſe de *Fougeres*,

Ville appartenante au *Duc de Bretagne*. *Jurienne*, Gouverneur de la Basse Normandie, pour les Anglois, surprit cette Place au milieu de la trêve, & y fit un très-grand butin. *Charles VII*, qui avoit fait comprendre le *Duc de Bretagne*, dans la trêve, prit cette affaire fort à cœur. Il demanda seize-cens-mille écus de dédommagement, pour le *Duc de Bretagne*, avant même qu'on eût pu calculer à quoi se montoit le dommage; & enfin, sur ce qu'on n'accordoit pas assez promptement ce qu'il demandoit, il fit surprendre plusieurs Places des Anglois, & entra en Normandie, avec quatre Armées. Depuis que la Guerre eut recommencé, les Affaires des Anglois allèrent si mal en France; que dans la première Campagne, ils perdirent la moitié de la Normandie, avec Roüen Ville Capitale. Dans la seconde, en 1450, *Charles* acheva de leur enlever le reste de cette Province, & toutes les conquêtes qu'ils avoient faites en France. Ensuite, il fit marcher son Armée en Guienne où il fit quelques progrès, & en 1451, il acheva la conquête de cette Province. En 1452, les Gascons.

cons se révoltèrent de son obéissance, & introduisirent les Anglois dans Bourdeaux. Mais en 1453, ceux-ci furent entièrement chassés de Guienne. C'est ainsi que finit cette longue Guerre, sans que de toutes les Conquêtes, que les Anglois avoient faites en France, il leur demeurât autre chose, que *Calais*, *Guisnes*, & quelques petites Places aux environs. De plus, ils perdirent la Guienne, ancien héritage de leurs Rois.

Le Recueil des Actes Publics, dans ce XI. Tome, est fort stérile sur les événemens, dont je viens de parler. Du moins, je n'y trouve point de Pièce importante, qui puisse beaucoup servir à l'éclaircissement de l'Histoire; si l'on en excepte les dates, qui peuvent véritablement être de quelque utilité.

Ce qu'on y trouve de plus important, est un pouvoir du Roi *Henri VI.* à ses Ambassadeurs, pour conclure son Mariage, avec une des filles du *Comte d'Armagnac* Pag. 3. du 12. de Mars, 1442.

Des Traitez de trêve entre *Henri & Isabelle de Portugal*, Duchesse de *Bourgogne*, agissant pour le Duc son Epoux.

Le Traité de trêve, conclu à Tours, le 28. de Mai 1444, *Pag.* 51. Les diverses prolongations de la trêve, & des conventions pour une entrevûe des deux Rois, qui n'eurent pourtant aucune suite.

La Commission donnée à *Talbot Comte de Schrewsbury*, pour être Lieutenant du Roi en Guienne, sur la promesse des Gascons d'introduire les Anglois dans Bourdeaux, du 2. de Septembre 1452. *Pag.* 313.

## II. *Affaires Domestiques.*

L'UNIQUE but du *Cardinal de Winchester* étoit de perdre le *Duc de Gloucester*. Dans cette vûë, il avoit attiré à la Cour le *Comte de Suffolk*, qui devint Favori du Roi, & *Jean Kemp* Archevêque d'Yorck, à qui il procura le Chapeau de Cardinal. Ces trois Ministres, qui dirigeoient toutes les Affaires, étoient ennemis mortels du *Duc de Gloucester*. Comme ce Prince faisoit beaucoup de bruit de ce qu'on avoit relâché le *Duc d'Orléans*, contre les Ordres exprès du feu Roi; on trouva le moien de lui fermer la bouche, par une mortification des plus cruel-

cruelles. On fit accuser en 1642. la Duchesse sa Femme, d'avoir voulu faire mourir le Roi, par des sortilèges, & on la fit condamner à être enfermée, pour le reste de ses jours; après avoir fait publiquement amende honorable, dans l'Eglise de St. Paul. Quelque tems après, le Duc accusa le Cardinal de haute trahison. Mais le Prélat se tira d'affaires, par un nouveau pardon, que le Roi lui accorda.

J'ai déjà dit, que les Ministres souhaitoient de faire la Paix avec la France, à quelque prix que ce fût, & les raisons qui les y portoient. Pour y parvenir plus aisément, ils pensèrent à marier le Roi avec *Marguerite d'Anjou*, fille de *René d'Anjou* & Nièce de la *Reine de France*, & du *Comte du Maine*, Favori de *Charles VII*. Mais le simple désir de la Paix n'étoit pas le seul motif, qui les déterminoit à ce Mariage. Ils en avoient encore un autre, qui n'étoit pas moins pressant. Le Roi pouvoit mourir, & en ce cas-là, la Couronne venoit incontestablement au *Duc de Glocester* leur ennemi. D'ailleurs, *Henri* étant comme imbécille, ils crurent qu'il leur seroit

avantageux d'avoir une Reine, pour la charger du Gouvernement du Royaume ; de peur que le *Duc de Glocester* ne fût pourvû de la Régence, par le Parlement. *Marguerite d'Anjou* étoit une Princesse tout-à-fait propre à cela. Elle avoit beaucoup d'esprit, & un esprit hardi & entreprenant. D'ailleurs elle étoit si dénuée de bien, qu'elle ne pouvoit que leur avoir obligation de sa fortune. Ils se propofoient donc de la mettre à la tête des affaires & de la soutenir par leur crédit, afin d'en être protegez à leur tour. Par là, ils espéroient de se conserver dans les postes, qu'ils occupoient, & de détruire le *Duc de Glocester* ; ne doutant nullement que la nouvelle Reine ne s'unît avec eux, pour ce dessein.

Cette affaire fut secrettement négociée pendant toute l'année 1443, & enfin, en 1444, on convint que le Roi enverroit des Ambassadeurs à Tours, où le Roi Charles faisoit sa résidence ; pour y conclurre une trêve, & régler en même tems, les conditions de son Mariage. Le *Comte de Suffolck* fut nommé, pour être Chef de cette Ambassade & il reçut  
ses

ses Instructions par écrit. Quoi que, selon les apparences, il eut lui-même dressé ces Instructions; comme il comprenoit bien qu'il alloit faire une démarche, qui pourroit être sujette à de fâcheuses recherches; il présenta une Requête au Roi, pour le prier de le décharger de cette Ambassade, ou, du moins, de lui donner les sûretés nécessaires. Le Roi lui accorda la dernière partie de sa demande, par une Patente, dans laquelle, il lui enjoignoit de suivre ponctuellement ses Instructions, qui ne regardoient pas seulement le bien de l'Etat, mais encore sa propre personne & son Mariage.

Les Ambassadeurs s'étant rendus à Tours, y signèrent la trêve, dont j'ai déjà parlé. Ensuite, le Comte de *Suffolck* proposa, ou se fit proposer, le Mariage du Roi son Maître avec *Marguerite d'Anjou*; & au lieu de stipuler une dot, il s'engagea au nom du Roi, à restituer la Ville du Mans & tout le Comté du Maine, à *Louis d'Anjou*, Roi de Sicile; à condition que ce Prince en feroit présent au Comte du Maine son Frère.

Il est incertain, si le Comte de *Suffolck*



*folck* avoit reçu pour instruction de restituer le Maine ; ou s'il le fit de lui-même, comme il est plus apparent. Quoi qu'il en soit, il repassa en Angleterre, afin de faire approuver, par le Roi & par le Conseil, les conditions dont il étoit convenu, touchant le Mariage du Roi. Le *Duc de Gloucester* s'y opposa, de tout son pouvoir, en faisant voir que le *Maine* étoit la Clef de la Normandie. Mais contre son avis, tout ce que le *Comte de Suffolck* avoit fait fut approuvé. Peu de jours après, il retourna en France, muni d'une Procuration du Roi pour épouser *Marguerite*, & avec le titre de Marquis, dont le Roi l'avoit honoré, avant son départ.

Le Mariage se solennisa au Mois de Novembre 1444, à Tours, où le Roi de France résidoit alors. Peu de Mois après, en 1445, la nouvelle Reine arriva en Angleterre, & selon le projet déjà formé, elle se rendit maîtresse du Gouvernement, au nom du Roi son Epoux ; les Ministres affectant de recevoir en public ses Ordres ; qu'elle concertoit premièrement avec eux. Quant au Roi, il ne faisoit que signer tout ce qu'on  
lui

lui présentoit , sans s'informer de quoi il s'agissoit , quoi que tout se fit en son nom. Ces commencemens promettoient une Régence heureuse à la Reine & aux Ministres ; d'autant plus , que le Parlement, qui s'assembla en 1446 , remercia le *Marquis de Suffolck* du grand service qu'il avoit rendu au Royaume , & le dédommagea des dépenses qu'il avoit faites dans son Ambassade. Il y avoit pourtant encore deux personnes , qui embarrassoient la Reine , & les Ministres. C'étoient le *Duc de Gloucester* , & le *Duc d'York*. Pour le premier , comme il n'y avoit aucune apparence de pouvoir le gagner , la perte fut résoluë. Mais pour le *Duc d'York* , qui étoit nouvellement arrivé de France , on tâcha de le mettre dans les intérêts de la Cour , en le comblant de caresses ; & le Roi lui continua la Régence de France , pour cinq ans. Cependant , comme dans la suite , on ne trouva pas ce Prince assez souple , cette Régence lui fut ôtée , avant le terme expiré , pour la donner au *Duc de Somerset*.

Les ennemis du *Duc de Gloucester* , se trouvant si bien établis , & ayant un Parlement à leur dévotion , réso-

lurent enfin d'exécuter le projet formé contre lui. D'abord, ils lui firent ôter la place, qu'il avoit dans le Conseil, en qualité de premier Prince du sang. Ensuite ils le firent accuser de divers crimes, qu'on prétendoit qu'il avoit commis, pendant sa Régence. Mais il s'en justifia si bien, que le Conseil ne jugea pas à propos de remettre cette affaire à la décision des Pairs. Ainsi, pour cette fois, ce Prince fut absous; sans pourtant qu'on lui procurât aucune satisfaction, de la part de ses accusateurs. Cette affaire fit beaucoup de bruit dans Londres, où le Duc étoit fort aimé, & le Peuple parut même tout porté à le protéger ouvertement, contre tous ses ennemis. Mais cette affection du peuple, pour lui, ne fit que hâter sa ruine. Peu de temps après, le Parlement ayant été convoqué à St. Edmond-bury en 1447. le *Duc de Gloucester* y fut arrêté dès le premier jour, & renfermé dans une étroite prison, sans qu'on lui laissât aucun de ses Domestiques. Le lendemain, il fut trouvé mort dans son lit. Ensuite on publia qu'il avoit voulu tuer le Roi, & plusieurs de ses Domestiques ayant été arrêtez, furent

rent tous condamnez à mort, comme complices de ce prétendu crime, mais le Roi leur fit grace à tous. Personne ne douta que la Reine & les trois Ministres n'eussent fait périr ce Prince, d'une mort violente, & cela leur attira la haine publique; dont ils ressentirent les effets, dans la suite. Le seul *Cardinal de Winchester* échappa au châtement qu'il méritoit, par sa prompte mort, qui arriva fort peu de tems après.

Ce fut alors que le Peuple, ouvrant les yeux sur la conduite du *Marquis de Suffolck*, l'accusa publiquement d'avoir trahi le Roi & le Royaume; tant à l'égard du Mariage du Roi, que par rapport à la trêve qu'il avoit signée à Tours. Le Marquis ayant eu connoissance de ces plaintes, obtint du Roi des Lettres Patentes, qui le justifioient pleinement, comme n'ayant fait que ce qui lui avoit été expressément ordonné. Mais comme on favoit bien que le Roi ne faisoit rien de lui-même, cela ne fut pas capable d'effacer les impressions, que le Peuple avoit déjà prises. Dans ce même tems, en 1448, la Reine voulant comme braver le Peuple, & faire voir qu'elle ne craignoit point ses mur-

murmures , fit créer le *Marquis de Suffolk* Duc du même nom.

La rupture de la trêve , avec la France , arriva cette même année , par la surprise de Fougères ; dont *Jurienne* s'empara , pendant que le *Duc de Sommerset* , Régent en France , étoit à Roüen. Quand on considère attentivement l'action de *Jurienne* , on ne peut s'empêcher de soupçonner qu'il avoit des Ordres secrets de surprendre cette Place ; afin de donner occasion à *Charles VII.* de regagner tout ce que les Anglois possédoient en France , comme il arriva effectivement. Plusieurs raisons peuvent appuyer ce soupçon. Je me contenterai de les indiquer en peu de mots , parce que ce n'est pas ici le lieu de les mettre dans tout leur jour. 1. Il n'y avoit aucune raison apparente d'ôter la Régence de France au *Duc d'Yorck* , pendant la trêve ; si ce n'avoit été pour quelque dessein , auquel on ne le crut pas propre. Ce Prince s'étoit parfaitement bien acquitté de son devoir , pendant la Guerre , & jusqu'alors on n'avoit eu aucun sujet de se plaindre de lui. 2. Il n'y a point d'apparence , que *Jurienne* eût osé entre-

prendre.

prendre de s'emparer de *Fougères*, comme sous les yeux du Régent, & dans un tems qu'on venoit de renouveler la trêve, s'il n'eût été assuré de pouvoir le faire impunément. 3. L'ardeur que *Charles VII.* fit paroître dans cette affaire, qui ne le regardoit pas en particulier, fait voir que c'étoit un prétexte recherché, pour rompre la trêve. 4. L'obstination de ce Prince, à demander seize-cens-mille écus de dédommagement, pour le *Duc de Bretagne*, & sans en vouloir rien rabattre, avant qu'on eût pû faire un juste état des dommages, fait assez comprendre, qu'il vouloit mettre l'Angleterre hors d'état d'accommoder cette affaire. 5. Il se trouva, peu de tems après, avoir quatre Armées sur pied, pour envahir la Normandie; préparatif qui devoit nécessairement avoir été commencé, avant la prise de *Fougères*. 6. Le *Duc de Sommerset* & la Cour d'Angleterre défavoüèrent bien *Jurienne*; mais ils n'offrirent jamais rien de positif au *Duc de Bretagne*, pour son dédommagement. On ne lui restitua point *Fougères*, & on ne lui donna aucune satisfaction, en punissant l'auteur de cet attentat. 7.

Lors

Lors que le Roi *Charles* entra en Normandie, les Places de ce Duché se trouverent dénuées de vivres, de munitions, & de garnisons suffisantes. La plupart des Gouverneurs étoient en Angleterre, par congé de la Cour, ou du Régent. 8. On ne fit en Angleterre aucune sorte de préparatif, pour soutenir la Guerre, qui alloit recommencer. 9. Le *Duc de Sommerset*, qui ne manquoit pas de bravoure, se défendit misérablement, & rendit même la Ville de Caen, contre l'avis des principaux Officiers de la Garnison. 10. Enfin, le *Duc de Suffolck*, fut accusé dans la suite, par la Chambre des Communes, d'avoir été d'intelligence avec les ennemis du Roi, pour lui faire perdre la Normandie, & tout ce qu'il possédoit en France.

Le Roi *Charles* ayant fait de si grands progrès en Normandie, en 1449, jusqu'à se rendre maître de Roüen; le mécontentement du Peuple contre la Cour, s'accrut extraordinairement. On commençoit même à parler des droits, que le *Duc d'York* avoit sur la Couronne, comme Héritier de la Maison de la *Marche*. Ces discours étant venus à la

connoissance de la Reine & des Ministres, ils trouvèrent à propos d'envoyer le *Duc d'York* en Irlande, sous prétexte d'y appaiser quelques troubles, qui s'y étoient elevez.

Le Parlement s'étant assemblé en 1450, les Communes envoyèrent à la Chambre des Pairs, une accusation de haute trahison, contre le *Duc de Suffolck*. Cette accusation portoit qu'il avoit été d'intelligence avec les François, & trahi les intérêts du Roi & de la Patrie. Sur cela, le Duc fut envoyé à la Tour. Mais pour empêcher que cette affaire ne se poussât trop loin, la Reine jugea qu'il étoit à propos de faire ajourner le Parlement à Leicester. Immédiatement après, le *Duc de Suffolck* fut tiré de la Tour, & reprit à la Cour son premier poste. Le Parlement s'étant rassemblé à Leicester, le Roi & la Reine s'y rendirent, étant accompagnés du *Duc de Suffolck*. Cela déplut si fort aux Communes, qu'elles présentèrent au Roi une Adresse, pour le prier de renvoyer le Duc à la Tour. La Reine comprenant, par cette démarche, qu'il seroit difficile de le sauver, fit en sorte que le Roi le bannit du Royaume, pour  
cinq



cinq ans. Le Duc étant parti, pour se retirer en France, rencontra en Mer un Vaisseau de Guerre Anglois; dont le Capitaine lui fit trancher la tête, sans aucune forme de procès.

Cependant, le *Duc d'York*, qui étoit en Irlande, jugeant que la disposition où le Peuple d'Angleterre se trouvoit, contre la Reine & les Ministres, pourroit lui être favorable, pensoit aux moyens de s'en prévaloir. Pour cet effet, il fit agir un certain Irlandois, nommé *Jean Cade*; qui ayant pris le nom de *Jean Mortimer*, frère du feu Comte de la Marche, se rendit dans la Province de Kent, où il assembla une prodigieuse quantité de Peuple. Dès qu'il se vit assez fort, il marcha vers Londres, qui lui ouvrit ses portes, & fit couper la tête au Grand Trésorier, pendant que la Cour se retiroit à *Kenelworth*. Cette affaire n'eut pas un heureux succès, pour les Révoltez, par l'imprudence de *Cade*; qui, ayant été abandonné de ses Troupes, fut tué dans un lieu où il s'étoit allé cacher. Vrai-semblablement le *Duc d'York* n'avoit fait agir cet homme, que pour sonder la disposition du Peuple, en faveur de la Mai-  
son.

fon de *Mortimer*, ou de la *Marche*, dont il étoit Héritier, par fa Mère.

Cette même année, *Charles VII.* acheva de conquérir la Normandie, & fit marcher fon Armée en Guienne. Le *Duc de Summerfet* ayant perdu par-là fa Régence, retourna en Angleterre, & y arriva pendant que le Parlement étoit affemblé. Les plaintes, qui fe faisoient contre lui, étoient fi publiques, que la Chambre Basse ne put se dispenser de prier le Roi de l'envoyer à la Tour. Mais le Parlement ne fut pas plutôt séparé, que le Duc revint à la Cour, où il occupa la place du *Duc de Suffolck.*

La Guyenne se perdit entièrement, en 1451. Cette perte causa de si grands murmures en Angleterre, que le *Duc d'York* crut qu'il étoit temps d'agir; sans pourtant faire paroître, qu'il aspirât à la Couronne. Il se rendit en Angleterre, malgré les Ordres que le Roi avoit donnez, pour l'empêcher d'y débarquer; & s'étant retiré dans sa Maison de *Wigmore*, il y prit des mesures, pour avoir une Armée prête au besoin. Ensuite, il écrivit au Roi, pour lui représenter le fâcheux état, où le Royaume se trouvoit, par la faute de

de ses Ministres, & pour lui demander, que le *Duc de Sommerset* fût puni selon ses mérites. Quoi que le Roi lui eût fait une réponse très-moderée, cela n'empêcha pas qu'il ne marchât en 1452. vers Londres, où il esperoit d'être reçu. Mais en ayant trouvé les portes fermées, il alla se poster, de l'autre côté de la Tamise. Le Roi, qui s'étoit déjà préparé, le poursuivit, & passa la Rivière à Londres. Quand les deux Armées furent proches l'une de l'autre, on en vint à une Négociation; dans laquelle le Duc promit de quitter les Armes, pourvu que le *Duc de Sommerset* fut envoyé à la Tour. Le Roi l'ayant pris au mot, il congédia ses Troupes, & se rendit à la Cour, sans aucune précaution. Il se trouva fort surpris, en parlant au Roi contre le *Duc de Sommerset*, de voir paroître ce Seigneur, qui s'étoit caché derrière la tapissierie, & de l'entendre, non seulement se défendre, mais l'accuser lui-même d'avoir des desseins pernicieux contre le Roi. En sortant de la Chambre, le *Duc d'York* fut arrêté, & vrai-semblablement, il auroit payé chèrement son imprudence, si divers

verses raisons, qu'il feroit trop long de rapporter, ne lui eussent sauvé la vie. La Cour se contenta d'exiger de lui un serment, qu'il ne prendroit jamais les Armes contre le Roi, moyennant qu'il fût mis en liberté. Il se retira dans sa terre de *Wigmore*, en attendant une occasion plus favorable, pour exécuter ses desseins. Cependant, la Reine & le *Duc de Sommerset* demeurèrent en possession du Gouvernement, sous le nom du Roi.

A ne considerer que les Lois ordinaires & les coûtumes du Royaume, les droits du *Duc d'York* sur la Couronne, étoient incontestables; puisqu'il étoit Héritier de la *Maison de la Marche*, qui descendoit du second fils d'Edouard III. au lieu que la *Maison de Lancastre* ne venoit que du troisiême. Mais celle-ci avoit pour elle un Acte de Parlement, qui lui adjugeoit la Couronne, & une possession de plus de cinquante ans. Le *Duc d'York* n'avoit garde de contester directement son autorité au Parlement. Au contraire, c'étoit par son moyen, qu'il prétendoit arriver à son but. Il falloit donc tâcher de faire naître des événemens, qui lui don-

donnassent occasion d'amener les affaires au but, qu'il se proposoit. La Reine & le *Duc de Somerset* lui fournissoient, par leur manière de gouverner, un prétexte plausible d'agir, en feignant de n'avoir uniquement en vûë, que le bien du Peuple ; mais prêt à profiter des événemens, que cette querelle pourroit produire. Dans cette vûë, il se concilia l'amitié de deux Seigneurs, qui étoient les deux meilleures têtes du Royaume. C'étoient le *Comte de Salisburi*, de la Maison de *Newill*, Gendre du Comte du même nom, qui fut tué au siège d'Orléans, & le *Comte de Warwick* son Fils. Il avoit encore à la Cour, quelques autres amis ; qui feignant d'être dévouez à la Reine & au *Duc de Somerset*, n'attendoient que l'occasion de lui rendre quelque grand service.

Cette occasion se présenta naturellement, vers la fin de l'année 1453. Le Roi étant tombé dans une maladie de langueur, qui faisoit craindre pour sa vie, & la Reine aiant accouché d'un Prince ; le *Duc d'Yorck*, par le Conseil de ses amis, affectoit une soumission extraordinaire pour le Roi, & ne témoignoit pas la moindre

dre envie de remuer. Les affaires du Royaume ayant requis la Convocation d'un Parlement; la maladie du Roi l'avoit fait ajourner, jusqu'au mois de Fevrier 1454. Pendant cet intervalle, les amis, que le *Duc d'York* avoit à la Cour, représentèrent à la Reine & au *Duc de Sommerset*, que pendant que le Roi étoit en fanté, il leur étoit permis de gouverner en son nom; parce qu'on supposoit que le Roi le vouloit ainsi, & qu'ils recevoient les ordres de lui; mais que ce Prince étant hors d'état de prendre connoissance des affaires, leur autorité n'étoit plus appuyée, sur aucun bon fondement. Qu'ainsi, comme il n'y avoit que trop de gens malcontents dans le Royaume, il étoit dangereux que le Parlement ne nommât d'autres Gouverneurs. Par cette raison, ils leur conseillèrent de faire quelque démarche, qui fît connoître, qu'ils ne prétendoient point usurper toute l'autorité. Que pour cet effet, il seroit à propos d'appeller dans le Conseil, le *Duc d'York*, les *Comtes de Salisburi & de Warwick*, avec quelques autres Seigneurs des plus distinguez. La Reine & le *Duc de Sommerset* ayant suivi ce funeste con-

seil, le *Duc d'York* & ses amis devinrent si supérieurs, dans le Conseil Privé, que la Reine & le Duc son Ministre, n'y eurent plus aucun crédit. La première démarche des nouveaux Conseillers fut d'envoyer le *Duc de Somerset* à la Tour.

Le Parlement s'étant assemblé en 1454. les Communes accusèrent le *Duc de Somerset* de haute trahison; & le *Duc d'York* fut déclaré *Protecteur*, pendant la maladie du Roi. Peu de tems après, le Gouvernement de Calais fut ôté au *Duc de Somerset*, & le *Duc d'York* s'en pourvut lui-même, ou s'en fit pourvoir par une Patente, donnée au nom du Roi.

La Régence du *Duc d'York* ne dura, que tout le reste de cette année. Au commencement de la suivante, le Roi étant revenu en santé, reprit le Gouvernement entre ses mains; ou plutôt la Reine gouverna comme auparavant, sous le nom du Roi. Peu de tems après, elle tira le *Duc de Somerset* de la Tour, pour lui faire occuper le même poste, qu'il avoit eu, avant sa prison.

Cependant quelques Seigneurs, des plus sages, craignant que ces brouilleries ne produisissent enfin quelque  
fâ-

fâcheuse révolution, s'entremirent en 1455. pour accommoder les deux Ducs, & les portèrent enfin à remettre leurs différens à des Arbitres. Mais cette précaution demeura sans effet, par l'impatience qu'eut le *Duc de Sommerset*, de faire ôter au *Duc d'Yorck* le Gouvernement de Calais. Le Roi, sous prétexte de garder la neutralité, entre ces deux Princes, qui se disputoient ce Gouvernement, en priva le *Duc d'Yorck*, en se déclarant lui-même Gouverneur de cette Place. Le *Duc d'Yorck* feignit de se soumettre, de bonne grace; mais peu de temps après, il se retira dans le pais de Galles, où il leva une Armée. Le Roi assembla aussi des Troupes, de son côté, & marcha contre le *Duc*, pour le combattre.

Les deux Armées se rencontrèrent tout proche de St. Alban, où se donna la première bataille, des treize qui se donnèrent pour cette querelle. Le *Duc de Sommerset* y fut tué, & le Roi ayant été vaincu & blessé au cou, d'un coup de flèche, tomba entre les mains du *Duc d'Yorck*; qui le conduisit à Londres, avec toute sorte de respect, & agit toujours avec lui, comme avec son Sou-



verain. Il ne jugea pas qu'il fût encore tems de manifester ses desseins.

Le Parlement s'étant assemblé, peu de tems après, condamna la conduite de la Reine & du feu *Duc de Sommerset*, & pria le Roi de nommer un Protecteur. Mais le *Duc d'York* ne voulant pas donner lieu de croire, que le Roi fût forcé, fit différer cette nomination, & le Parlement fut prorogé jusqu'au 12. de Novembre.

Le même jour, que le Parlement se rassembla, le Roi nomma le *Duc d'York* pour Protecteur du Royaume; avec cette clause, qu'il jouiroit de toutes les prérogatives de cette Dignité, jusqu'à ce que le Parlement l'en eût déchargé. Le nouveau Protecteur se reposant sur cette clause, vivoit dans une grande sécurité, & laissoit le Roi & la Reine dans toute la liberté, qu'ils pouvoient souhaiter. Cependant, la Reine ayant pris des mesures, avec *Henri* nouveau *Duc de Sommerset*, fils de celui qui avoit été tué à St. Alban, trouva le moyen de faire finir cette Régence, que le *Duc d'York* se flatoit de garder jusqu'à la mort du Roi. Le Parlement s'étant rassemblé en 1456, le Roi s'y rendit, à l'improviste, & dit, que

se trouvant , par la grace de Dieu, en bonne santé , il ne croyoit pas que le Royaume eût besoin de Protecteur , & pria le Parlement de décharger le *Duc d'Yorck* de cet emploi. La Reine avoit si bien lié sa partie, que sur le champ le Parlement ordonna , que la Dignité de Protecteur seroit supprimée. Peu de tems après , le *Duc d'Yorck* , avec les *Comtes de Salisburi* , & de *Warwick* quittèrent la Cour , & se retirèrent dans la Province d'Yorck. Une sédition , qui fut excitée dans Londres , pour un sujet assez léger , ayant fait craindre à la Reine , que les amis du *Duc d'Yorck* n'en fussent les Auteurs secrets ; elle mena le Roi à Coventry , sous prétexte de lui faire changer d'air. Il s'en fallut peu qu'elle ne les attirât à la Cour , par un piège qu'elle leur tendit ; mais en ayant été avertis , ils eurent le temps de l'éviter. Le *Comte de Warwick* se rendit à Calais , dont il avoit eu le Gouvernement , après la bataille de St. Alban.

Toute l'année 1457. se passa , sans aucun mouvement domestique , les esprits n'étant occupez que des invasions , que les François firent sur

les côtes Méridionales, & les Ecoſſois dans le Nord.

Quoi que le *Duc d'York* fût éloigné de la Cour, la Reine & le *Duc de Sommerſet* n'étoient pas ſans inquiétude. D'un autre côté, le *Duc d'York* comprenoit bien, qu'il ne lui ſeroit pas difficile de détrôner le Roi, par la force. Ces diſpoſitions firent que certains Seigneurs, qui s'entremirent en 1458. pour accommoder les deux parties, y trouvèrent beaucoup de facilité. La réconciliation ſe fit à Londres, au commencement d'Avril 1458, & le cinquième du même mois, il ſe fit une Proceſſion à St. Paul, où les Seigneurs marchotent deux à deux, un de chaque parti, le *Duc d'York* donnant la main à la Reine. Par l'accord, qui avoit été fait, on étoit convenu que le *Duc d'York*, le *Comte de Salisburi*, le *Comte de Warwick*, & quelques autres de leurs amis, ſeroient reçus dans le Conſeil du Roi. Mais ſoit qu'ils ne ſe fiaſſent pas trop à la Reine, ou par quelque autre motif, ils quittèrent la Cour, ſous divers prétextes. Le *Comte de Warwick*, ſ'en allant à Calais, rencontra quelques Vaiſſeaux de Genes & de  
Lu-

Lubeck, qu'il crut devoir emmener avec lui, & les plaintes en ayant été portées à la Cour, il y retourna, pour justifier sa conduite. Un jour pendant qu'il étoit au Conseil, il arriva qu'un de ses Domestiques prit querelle, avec un de ceux du Roi, & le blessa. Le Comte, qui sortoit alors du Conseil, se vit d'abord environné de tous les bas Domestiques du Roi & de la Reine, qui prétendoient venger leur camarade. Mais de la manière dont ils s'y prenoient, il connut aisément qu'ils en vouloient à sa personne. Il échapa pourtant, mais bien-tôt après il fut confirmé dans sa pensée, par l'avis qu'on lui donna, qu'il y avoit ordre du Roi de le mener à la Tour. Il ne douta plus alors, que ce ne fût une partie dressée par la Reine, pour le faire périr, sans qu'il parût qu'elle y eût aucune part; ou pour l'accuser d'avoir lui-même excité ce tumulte, dans le palais du Roi. Cela lui fit prendre la résolution d'aller trouver le *Duc d'Yorck* & le Comte son Père, afin de concerter avec eux les moyens de se mettre à couvert de semblables pièges.

Immédiatement après, en 1459. le

*Comte de Warwick* se rendit à Calais, & le *Duc d'York* avec le *Comte de Salisbury* allèrent lever des Troupes; le premier dans le pais de Galles, & l'autre dans la Province d'York. De leur côté, la Reine & le *Duc de Somerset* ne perdirent pas du tems, pour assembler une Armée. Cependant, la Reine ayant été avertie que le *Comte de Salisbury* avoit dessein de marcher à Londres, détacha le Lord *Audley*, pour aller s'opposer à sa marche, & lui ordonna de s'avancer, autant qu'il seroit possible; afin d'empêcher aussi la jonction du *Comte de Salisbury*, avec le *Duc d'York*. *Audley* s'étant avancé jusques, dans la Province de Lancastre, y rencontra le Comte, sur la Bruyère de *Boreheath*, où se donna une bataille; dans laquelle les Troupes du Roi furent battus & leur Général tué. Néanmoins le *Comte de Salisbury*, tout victorieux qu'il étoit, n'osa pousser jusqu'à Londres. Il se contenta d'aller joindre le *Duc d'York* dans le pais de Galles, où ils attendirent le *Comte de Warwick*, qui leur amena un détachement de la Garnison de Calais.

Le Roi ne put se mettre en marche,

che , qu'au Mois d'Octobre , pour aller combattre les Mécontens. Dès qu'il s'en fut approché , il leur fit offrir une amnistie ; mais ils demandèrent des sûretés , que la Cour n'étoit pas d'humeur de leur donner. Ce fut en ce même tems , que le Roi donna le Gouvernement de Calais , au *Duc de Sommerset* ; mais il n'étoit pas facile de l'arracher au *Comte de Warwick*.

Le *Duc d'Yorck* & ses amis sâchant que le Roi étoit dans la résolution de leur livrer bataille , lui écrivirent une Lettre fort soumise , à laquelle il ne fit point de réponse. Mais il fit semer , dans leur Armée , une Proclamation ; par laquelle il promettoit un pardon absolu à tous ceux , qui quitteroient le parti des Rebelles. Cette Proclamation fit un tel effet , que cette même nuit les Seigneurs Mécontens se virent abandonnez de la plus grande partie de leurs Troupes , & contraints de se sauver en diligence , de peur d'être livrez au Roi. Le *Duc d'Yorck* s'enfuit en Irlande , & les deux *Comtes de Salisburi* , & de *Warwick* , prirent la route de Calais , où ils emmenèrent avec eux le *Comte de la Mar-*

*che*, fils aîné du *Duc d'York*.

Le Parlement, qui s'assembla peu de tems après, déclara le *Duc d'York* & ses adhérens, coupables de haute trahison, incapables de succéder à aucun héritage jusqu'à la quatrième génération, & confisqua tous leurs biens. Dès que le Parlement se fut séparé, le *Duc de Somerset* partit, pour aller prendre possession du Gouvernement de Calais; mais il fut repoussé à coups de Canon, & obligé de se retirer à Guisnes. Quelque tems après, en 1460, la Reine lui ayant envoyé un secours de Troupes & de Vaisseaux, le *Comte de Warwick* trouva le moyen de les faire enlever du port de *Sandwich*, où la Flotte attendoit le vent. Le *Comte* se servit de cette même Flotte, pour aller s'aboucher en Irlande avec le *Duc d'York*, afin d'y prendre des mesures, pour leur commune défense. En s'en retournant, il rencontra la Flotte du Roi commandée par le *Duc d'Exceter*, qui n'osa jamais l'attaquer.

La Cour comprenant aisément, que les Mécontents ne tarderoient pas long tems à reprendre les Armes, résolut de les affoiblir; en se défaisant

fant de tous ceux, qui étoient les plus attachez à leur parti. Pour cet effet, le Roi donna une Commission au *Comte de Wiltshire* & au *Lord Scales*, pour aller dans tout le Royaume, faire le procès à ceux qui avoient pris le parti du *Duc d'York*. La rigueur, que ces Commissaires exercèrent en quelques endroits, effraya tellement les habitans du pais de Kent, qui se sentoient plus coupables que les autres; qu'ils implorèrent la protection des *Comtes de la Marche*, de *Salisbury*, & de *Warwick*, & les invitèrent à se rendre dans leur pais, où ils promirent de vivre, & de mourir avec eux. Cette invitation ayant été acceptée, avec joie, bien-tôt après, ces Seigneurs se rendirent à Sandwich, où ils trouvèrent quatre-mille hommes armez, tout prêts à les suivre. En peu de jours, cette Armée s'accrut jusqu'au nombre de quarante-mille hommes, avec quoi les Seigneurs marchèrent à Londres, qui leur ouvrit ses portes; après avoir refusé de laisser entrer les Troupes, que la Reine avoit voulu y envoyer.

Cependant, la Cour s'étant préparée, avec une extrême diligence,



le Roi, & la Reine, se trouvèrent à Coventri, à la tête d'une puissante Armée, & se mirent en marche vers Londres. D'un autre côté, les Comtes de la Marche & de Warwick ayant laissé le Comte de Salisburi à Londres, s'avancèrent aussi vers le Roi. Les deux Armées se rencontrèrent tout proche de Northampton, où se donna une sanglante Bataille; dans laquelle l'Armée Royale fut entièrement défaite, & le Roi même fait prisonnier. La Reine & le Duc de Somerset eurent le bonheur de se sauver, vers le Nord. Les Seigneurs victorieux rendirent au Roi tous les honneurs, qu'il auroit pû demander dans sa plus grande prospérité, & le conduisirent à Londres, où le Parlement fut convoqué. Cependant la Reine & le Duc de Somerset se retirèrent en Ecosse. Le Roi, se trouvant entre les mains des Seigneurs, faisoit tout ce qu'ils jugeoient à propos, & publioit des Proclamations, pour justifier leur conduite.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, le Duc d'York, qui ne s'attendoit pas à cette heureuse révolution, avoit engagé Jaques

*Jaques II.* Roi d'Ecosse à faire une irruption en Angleterre, afin de causer des embarras à la Cour. Peu de jours après la Bataille de Northampton, *Jaques* alla faire le siège de Roxborowgh, dont les Anglois étoient en possession. Mais il périt malheureusement à ce siège, par un éclat d'un de ses propres Canons, qui creva. *Jaques III.* son Fils, âgé de sept ans, fut son successeur, & la Reine sa Mère continua le siège, jusqu'à ce que la Place fût prise.

*Charles VII.* Roi de France étoit mort quelques jours auparavant, ayant laissé *Louis XI.* son Fils pour lui succéder.

Le *Duc d'York* ne put se rendre à Londres, qu'après l'ouverture du Parlement. Il alla descendre à Westminster, & étant entré dans la Chambre des Seigneurs, il se tint quelque tems debout près du Trône & tenant sa main dessus, comme pour attendre qu'on le priât de s'y placer. Mais le silence des Seigneurs lui ayant fait comprendre qu'il s'y attendoit vainement, il se retira tout confus. Le lendemain, il envoya au Parlement un Mémoire contenant les raisons qu'il avoit de pré-

tendre à la Couronne. Cette question ayant été agitée, pendant quelques jours, le Parlement en vint enfin à une résolution, qui fut mise en forme d'Acte. Elle portoit, que notwithstanding le droit incontestable, que le *Duc d'York* avoit à la Couronne, il vouloit bien consentir que *Henri* la conservât sa vie durant; mais qu'après la mort du Roi, elle seroit dévoluë au Duc, ou à ses Héritiers, & que si le Roi venoit, en quelque manière que ce fût, à violer cet accord, il perdrait par-là tous ses droits.

Dans le tems que le *Duc d'York* se trouvoit comme au comble de ses souhaits; il apprit que la Reine levait des Troupes, dans le Nord. Comme il étoit de la dernière importance de s'opposer de bonne heure à ses desseins, il partit de Londres, avec cinq-mille hommes seulement, & envoya le reste de l'Armée dans le pais de Galles, pour s'y rafraichir, sous la conduite du *Comte de la Marche* son Fils. A mesure qu'il s'avançoit, vers le Nord, il apprenoit de fâcheuses nouvelles du succès que la Reine avoit dans ses levées. Enfin, étant arrivé dans la

Pro-

Province d'Yorck, il apprit que la Reine marchoit à lui, à la tête de dix-huit-mille hommes. Cette nouvelle lui fit prendre la résolution de se jeter dans le Château de *Sandal*, où la Reine, qui n'avoit point d'Artillerie, n'auroit jamais pû le forcer, s'il eût pû se résoudre à attendre le *Comte de la Marche*, qu'il avoit mandé. Mais elle le provoqua tellement, par ses bravades, qu'il sortit enfin, pour se mettre en Bataille dans la plaine de *Wakefield*. Ce fut là, que sur la fin de Decembre 1460, se donna une bataille, dans laquelle l'Armée du *Duc d'Yorck* fut mise en déroute, & lui même tué sur la place, avec le *Comte de Rutland* son second fils. La Reine fit mettre sa tête sur la muraille d'Yorck, avec celle du *Comte de Salisburi*, qui avoit eu le malheur d'être fait prisonnier.

Le *Comte de la Marche*, qui n'étoit âgé que d'environ vingt-ans, ne fut pas découragé, par la Mort du Duc son Père. Il avoit avec lui vingt-trois mille hommes, outre ce qui étoit demeuré à Londres, avec le *Comte de Warwick*; c'étoit assez pour aller combattre la Reine, qui n'en avoit que dix-huit mille. Mais  
ayant.

ayant appris qu'elle marchoit vers Londres, il prit la résolution de faire tous les efforts possibles, pour s'y rendre plutôt qu'elle. Cependant sur l'avis qu'il reçut que la Reine envoyoit, contre lui, *Gaspar Tudor, Comte de Pembroke*, avec un détachement de son Armée, il rebroussa chemin, pour l'aller combattre. Il le rencontra tout proche de *la Croix de Mortimer*, dans la Province de *Hereford*, l'attaqua, le battit, & lui tua deux-mille hommes. Ensuite, il reprit la route de Londres.

Cependant la Reine marchoit en 1461. vers la même Ville, avec une diligence extraordinaire; ne doutant point, que les habitans ne chassassent le *Comte de Warwick*, quand ils la verroient à leurs portes, avec une Armée victorieuse du *Duc d'York*. Mais le *Comte de Warwick*, qui, sans doute, craignoit les changement des Bourgeois de cette Capitale, crut qu'il y auroit moins de danger pour lui, d'aller à la rencontre de la Reine. Il la trouva tout proche de *St. Alban*, dans la Bruyère de *Bernards-beath*, où les deux Armées en vinrent aux mains.

Le *Comte de Warwick*, qui avoit  
me-

mené le Roi avec lui, fut battu à platte couture, avec perte de deux-mille-huit-cents hommes, & la Reine, outre le plaisir de la victoire, eut la satisfaction de délivrer le Roi son Epoux. Son imprudence, ou peut-être, sa pauvreté, lui firent néanmoins perdre le fruit de cette victoire. Comme elle manquoit d'argent, pour payer ses Troupes, elle leur permit de piller la Ville de St. Alban; ou peut-être, il ne lui fut pas possible de l'empêcher. Cette violence effraya tellement les habitans de Londres, qu'ils résolurent de lui fermer les portes de leur Ville. La Reine ayant appris leur résolution, s'amusa quelque tems à négocier avec le Maire, se flatant qu'enfin on la recevroit dans la Ville. Pendant ce tems-là, le Comte de la Marche, qui s'avançoit à grandes journées, s'étant approché de Londres, la Négociation de la Reine en devint plus difficile, & enfin, ce Prince fut reçu dans Londres, comme en triomphe. La Reine n'ayant plus d'espérance d'entrer dans la Ville, se retira vers le Nord, & le Comte la laissa marcher, sans la poursuivre.

Quel-

Quelques jours après, le *Comte de Warwick* ayant fait assembler l'Armée & le Peuple, lut, à haute voix, l'Acte du Parlement, fait en dernier lieu, touchant la succession; & en conséquence, le *Comte de la Marche* fut proclamé Roi, sous le nom d'*Edouard IV.* C'est là, la matière des Actes de ce XI. Tome des Actes Publics, jusqu'à la fin du Règne de *Henri VI.*

Pour bien entendre les Actes de ce XI. Tome, il faut considérer que *Henri VI.*, depuis le commencement de son Règne jusqu'à la fin, fut toujours comme en tutelle, tantôt sous le *Duc de Gloucester* son Oncle, comme on l'a vu dans l'Extrait précédent, tantôt sous le *Cardinal de Winchester*, puis sous le *Duc de Suffolck*, ensuite sous la Reine son Epouse, assistée du *Duc de Sommerfet.* Enfin il se vit quelquefois sous le Gouvernement du *Duc d'York*, des *Comtes de Warwick*, & de *Salisbury*, & quelques fois sous celui de la Reine. Je croi que la meilleure méthode, pour faire mieux comprendre les Actes, dont j'ai à parler, est de marquer distinctement ces divers états; parce que par-là, on verra tout d'un coup  
le.

le but & les motifs des Actes, qui regardent les affaires domestiques.

*Henri étant sous le Gouvernement du Cardinal de Winchester, du Cardinal Kemp Archevêque d'York, & du Comte de Suffolck.*

1443. Ordre de conduire *Eleonor Colham*, Duchesse de Gloucester, du Château de Chester à celui de Kenelworth, du 26. d'Octobre, *Pag. 45.*

1444. Lettres Patentes au sujet des scrupules du *Comte de Suffolck*, touchant son Ambassade de France; par lesquelles le Roi lui ordonne de suivre ses Instructions, & dit qu'il s'agit dans cette affaire de son propre Mariage; du 20. de Fevrier, *Pag. 53.*

Cela fait voir qu'on étoit convenu, avec la Cour de France, du Mariage du Roi, avant le départ des Ambassadeurs.

Commission au *Marquis de Suffolck*, d'aller chercher la nouvelle Reine, du 28. d'Octobre, *Pag. 74.*

1447. Commission pour donner en garde les biens du feu *Duc de Gloucester* mort, comme on le dit, ab intestat. Du 14. de Mars, *Pag. 160.*

Lettres Patentes pour la justification.



tion du *Duc de Suffolck*, sur ce qu'on l'accusoit d'avoir engagé le Roi à restituer le Maine & l'Anjou, sans y avoir été autorisé. Le Roi déclare que le Duc n'a fait que ce qui lui avoit été ordonné, & défend de le diffamer. Du 18. de Juin. *Pag.* 172.

Pardon à *Humphroy Herbard* Ecuyer & à trois autres Domestiques du *Duc de Glocester* condamnés à mort, pour avoir conspiré contre le Roi. Du 14. de Juillet. *Pag.* 179.

Il paroît, par cet Acte, que ces gens-là avoient été jugés, par des Commissaires; dont le *Duc de Suffolck*, l'un des auteurs de la mort du *Duc de Glocester*, étoit le Président.

Comme on n'avoit pas intérêt de faire mourir ces gens-là, qu'on avoit, peut-être, gagnés pour leur faire avouer la prétendue conspiration du *Duc de Glocester*, ou, du moins, qui en étoient innocens; le Roi leur accorda leur pardon, fondé sur quatre motifs, qui marquent bien la scélératesse de ceux qui le faisoient parler.

1. Parce que Dieu s'est réservé la vengeance.

2. A cause que le jour, auquel le Roi accordoit le pardon, aux coupables, étoit un Vendredi; jour auquel

quel Jesus Christ a souffert la mort pour nous.

3. A cause de la proximité de la fête de l'Assomption de la Ste. Vierge; à laquelle le Roi avoit toujours eu, depuis son enfance, beaucoup de dévotion.

4. Par la considération de plusieurs faveurs, que Dieu avoit répandues sur le Roi, l'année précédente.

*Sous la Reine & le Duc de Suffolck.*

1448. Protestation faite au nom du Roi, lors de la restitution du Mans, qu'il ne prétend point se désister du Droit de Souveraineté.

*Pag. 204.*

Décharge pour ceux qui avoient livré le Mans aux François, comme l'ayant fait par ordre, du 12. de Juin. *Pag. 216.*

1450. Proclamation contre ceux, qui sement des Libelles scandaleux, du 14. d'Avril. *Pag. 268.*

C'étoit lors que le *Duc de Suffolck*, fut accusé.

*Sous la Reine seule, après la mort  
du Duc de Suffolck.*

Ordre de payer 1000 marcs, pris sur la confiscation des biens des Rebelles, à *Alexandre Iden*, qui avoit apporté à Londres, le corps de *Jean Gade*, du 15. de Juillet. *Pag.* 275.

1451. Assignation de 500 marcs, sur les sommes dûes au Roi par le *Duc d'Orléans*, pour payer la rançon de *Thomas Kiriell*, fait prisonnier à la bataille de Fourmigni. Du 22. d'Août *Pag.* 287.

Ceci confirme ce qui a été dit, dans l'Extrait précédent, que le *Duc d'Orléans* n'avoit pas payé sa rançon.

*Sous le Duc d'Yorck, & les Comtes de Salisburi, & de Warwick, après qu'ils eurent été admis dans le Conseil.*

1454. Commission au *Duc d'Yorck*, pour tenir le Parlement au nom du Roi malade, du 13. de Fevrier. *Pag.* 344.

Lettres Patentes qui établissent le *Duc d'Yorck* Protecteur du Royaume, du 3. d'Avril. *Pag.* 346.

Semblables Lettres, en faveur d'*Edouard* fils du Roi, âgé d'environ sept mois, pour être Protecteur lors qu'il sera en âge. *Ibid.* Ce-

Ceci fait voir que le Roi étoit hors d'état de gouverner lui-même, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il le fût jamais. Par conséquent, il falloit que sa maladie fût plutôt une maladie d'esprit, que de corps; puis qu'autrement, il n'auroit pas été nécessaire de prendre cette précaution, vint ans à l'avance.

Patente qui établit le *Duc d'Yorck*, Gouverneur de Calais, pour sept ans. Du 28 de Juillet. *Pag.* 351.

Ordre au *Duc de Sommerset* de livrer le Gouvernement de Calais au *Duc d'Yorck*, du 4. de Novembre, *Pag.* 359.

*Sous la Reine & le Duc de Sommerset.*

1455. Cautions offertes & acceptées, pour le *Duc de Sommerset* prisonnier à la Tour, du 5. de Fevrier. *Pag.* 361.

Ordre du Roi & du Conseil, le *Duc d'Yorck*, de *Warwick*, & de *Salisbury* présens, de relâcher le *Duc de Sommerset*. *Ibid.*

Demande du *Duc de Sommerset* au Conseil, que ses cautions soient déchargées, sur ce qu'il a été détenu 14. mois en prison sans cause, accordée. Du 31. de Mars. *Obli-*

Obligation du *Duc d'York*, au *Duc de Sommerset*, de lui payer la somme de 20000 marcs ; en cas que lui *Duc d'York* refuse de s'en tenir, au Jugement des Arbitres nommez, pour terminer leurs différends ; à condition que le Jugement sera donné, avant le 1. de Juin. Du 4. de Mars, *Pag.* 162.

Autre semblable du *Duc de Sommerset*. *Ibid.*

Le Gouvernement de Calais ôté au *Duc d'York*. L'Acte dit que c'est à sa requisition. Mais il y étoit forcé. Du 6. de Mars. *Pag.* 363.

Ordre à un Médecin de se rendre à Windsor, pour assister le Roi malade. Du 5. de Juin. *Pag.* 366.

*Sous le Duc d'York, après la bataille de St. Alban.*

Commission au *Duc d'York*, pour tenir le Parlement, au nom du Roi.

Patente qui établit le *Duc d'York* Protecteur, jusqu'à ce que le Parlement trouve à propos de le décharger, du 19. de Novembre, *Pag.* 369.

Commission au *Duc d'York* de tenir le Parlement, au nom du Roi, du 11. de Décembre, *Pag.* 370.

*Sous*

*Sous la Reine & le Duc de Sommerset.*

Ordre au *Duc d'Yorck*, de se désister des fonctions de Protecteur, suivant l'Arrêté du Parlement. *Pag.* 373. du 25. Fevrier.

Lettre fort fiere de *Henri V I.* au Roi d'Ecosse, en réponse d'une Lettre fort outrageante, qu'il avoit reçüe de ce Prince. Il appelle le Roi d'Ecosse son vassal, & soutient qu'il a le droit de Souveraineté, sur le Royaume d'Ecosse; ce que le Roi *Jaques* avoit apparemment nié. Du 26. de Juillet, *Pag.* 383.

Mr. *Rymer* s'est mépris ici, car voulant donner une explication de cette Lettre, il dit, qu'elle avoit été écrite, pendant le Gouvernement du *Duc d'Yorck*; qui vouloit mortifier le Roi d'Ecosse, Neveu du *Duc de Sommerset*. Mais cette Lettre est du 26. Juillet, & le *Duc d'Yorck* avoit été dépouillé de la Régence, au mois de Fevrier précédent. D'ailleurs le *Duc de Sommerset* avoit été tué à la Bataille de St. Alban, il y avoit déjà un an.

1457. Il paroît par un Acte, du 8. de Janvier 1457, que le Roi avoit  
*Tome V. P. I. C* créé

créé le Prince *Edoüard* son Fils, Prince de Galles, environ le même tems. *Pag.* 385.

1458. Permission au *Comte de Warwick* de se rendre à Londres, avec 24. Etrangers, du 22. de Janvier. *Pag.* 408.

C'étoit dans le tems, qu'on projettoit la réconciliation, qui se fit cette année, au mois d'Avril, entre les deux partis.

Commission pour informer de la rencontre, qu'il y avoit eu sur Mer, entre le *Comte de Warwick* & quelques Vaisseaux de Lubeck. Du 31. de Juillet. *Pag.* 415.

1459. Le Gouvernement de Calais donné au *Duc de Sommerset*. Du 9. d'Octobre. *Pag.* 436.

Le Roi étoit alors dans le pais de Galles, à la tête de son Armée; en présence des Mécontens, qui furent contraints de s'enfuir.

1460. Patente, qui confirme le Gouvernement de Calais au *Duc de Sommerset*, pour dix ans. Du 1. de Janvier. *Pag.* 439.

Divers Actes contre le *Duc d'Yorck*, qui étoit en Irlande, & contre les *Comtes de la Marche, de Warwick & de Salisburi*, qui étoient à Calais.

Pou-

*Ancienne & Moderne.* 51

Pouvoir d'offrir le pardon aux *Comtes de la Marche, de Warwick, & de Salisburi*, qui avoient débarqué à Sandwich. Du 5. Juin. *Pag.* 454.

Proclamation contre les Rebelles, suivant un Statut fait sous le Règne d'*Edoüard III.* A Coventri. Du 11. Juin. *Pag.* 454.

*Sous les Comtes de la Marche, de Warwick, & de Salisburi, qui avoient le Roi en leur pouvoir, après la Bataille de Northampton.*

Proclamation en faveur du *Duc d'York* & de ses adhérens, qui avoient assisté le Roi, non pas de parole, mais par des effets très-réels. Du 8. d'Août. *Pag.* 460.

Commission au *Comte de Salisburi*, pour aller au secours de Roxborough, assiégé par le Roi d'Ecosse. Du 8. d'Octobre. *Pag.* 462.

Le Gouvernement de Bristol donné au *Comte de la Marche*. Du 14. de Novembre, *Pag.* 465.

1461. Commission au *Comte de la Marche*, pour aller combattre les Rebelles. Du 11. de Fevrier. *Pag.* 471.

Ces Rebelles, c'étoit la Reine qui



qui avoit défait & tué le *Duc d'York*, à la Bataille de Wakefield, qui s'étoit donnée sur la fin de Décembre. Mais cette commission étoit donnée, au nom du Roi; qui étoit encore à Londres, entre les mains du Comte de *Warwick*.

On trouve encore, dans ce Tome, quelques autres Actes, dont je rapporterai le contenu en deux mots.

En 1442. *Henri VI.* envoya un Ambassadeur à Rome, avec commission & pouvoir de faire un Traité d'Alliance & de confédération, avec *Eugène IV.* C'étoit dans le tems des brouilleries, qu'il y avoit entre ce Pape & le Concile de Basle. Cependant l'Angleterre reconnoissoit le Concile pour légitime. Dans la suite, la France fit à peu-près la même chose; en ce que reconnoissant le Concile de Basle, elle adhéroit pourtant au Pape *Eugène IV.* que ce Concile avoit déposé. Du 12. de Mars 1442. *Pag. 3.*

On y voit encore diverses dispenses du Roi, contre le statut de *Præmunire*. Cela faisoit un tort extrême à l'Angleterre, en ce que les Papes conservoient toujours l'espérance de faire abolir cette Loi.

Etablissement d'un Juge dans Londres, pour la Nation Allemande. Du 12. de Novembre, 1442. *Pag.* 16.

Fondation du Collège de Ste. Marie & St. Nicolas, à Cambridge; sur ce que le Roi étoit né le jour de St. Nicolas, en 1422. Du 10. de Juillet, 1443. *Pag.* 36.

Un Acte en Gascon de *Gaston de Foix*, Comte de Longueville & de Benanges; qui donne à un Gentilhomme une certaine Terre, dans le Comte de Benanges. *Pag.* 181.

En 1451, les Ambassadeurs d'Angleterre & d'Ecosse étant assemblez, pour faire une trêve; ceux d'Angleterre firent une Protestation solennelle, touchant le droit de Souveraineté, que leur Roi prétendoit avoir sur le Royaume d'Ecosse. Ils disoient que, dans tout ce qu'ils pourroient dire, ou faire, pendant le Traité, ils ne prétendoient pas porter le moindre préjudice au droit, que leur Maître avoit, ou prétendoit avoir sur la Souveraineté de l'Ecosse. Cela fait voir que les Ecossois n'avoient pas voulu qu'on touchât à cette matière, dans la négociation du Traité. Si le Roi *Jacques I.* avoit fait hommage à ce même Roi,

pour l'Ecosse, comme on le prétend; il étoit naturel de faire mention de cet hommage, dans la Protestation. Mais quand même cet hommage seroit aussi réel, qu'on le veut, ceci fait voir qu'il auroit été désavoué dans la suite; puis que dans cette négociation, dont nous parlons, les Ecossois ne voulurent point consentir qu'il en fût parlé. Ainsi l'avantage, que les Anglois pourroient tirer de l'hommage rendu par un Roi prisonnier, & désavoué dans la suite, ne seroit que très-médiocre. Du 13. Août 1451. *Pag.* 291.

---

## ARTICLE II.

LA VITA CIVILE *di* PAOLO MATTIA DORIA, *distinta in tre Parti, aggiuntovi un Trattato, della* EDUCATIONE DEL PRINCIPE. *Seconda Editione, dall' Autore ricorretta ed accresciuta.* A Augsbourg, MDCCX. in 4. pagg. 544. avec les Préfaces & l'Index.

DEPUIS le fameux *Grotius*, *Hobbes*, *Mr. Pufendorf*, & divers autres.

tres, à leur imitation, se sont appliqués, de deçà les Monts, à rechercher les principes sur lesquels la Société Civile est fondée, & à donner des Regles, pour la conduite de ceux, qui la composent; tant en tems de Guerre, qu'en tems de Paix. Je ne sai si les Savans d'Italie se sont donnez la même peine. Je ne me souviens pas au moins d'avoir vû aucun *Système*, sur cette matière, avant celui-ci; que j'ai reçu si tard d'Italie, que, si je ne le disois pas, on pourroit croire que je l'aurois négligé. Cependant dès que je l'ai vû, je lui ai rendu la justice qu'il mérite, & résolu d'en donner un *Extrait* dans cette *Bibliothèque*. Ceux qui lisent les Livres des Italiens, & qui connoissent le génie de la Nation, savent assez, que quand elle s'applique sérieusement à la Politique, elle y réussit fort bien, & qu'elle semble même avoir un talent naturel pour cela. Mais on l'accuse de donner dans la Politique de *Machiavel*, formée sur la pratique commune de ceux qui ne cherchent par-là qu'à satisfaire impunément leurs passions, & non sur les idées de la véritable Politique, qui est compagne de la

Vertu la plus épurée. Cet Ouvrage convaincra ceux, qui le liront, qu'il y a en Italie des gens capables de concevoir des idées plus nobles & plus justes, en matière de Politique; que ceux qui se piquent communément de l'entendre. On verra que l'Auteur a étudié avec beaucoup de soin, & de succès, la nature de l'Homme, & les principes de la Société Civile; & qu'il a reconnu tout ce qui la rend heureuse, ou malheureuse, avec beaucoup de netteté & d'exactitude.

Il y avoit eu une autre Edition de cet Ouvrage, en trois petits Volumes, que l'Auteur a bien fait de joindre en un seul; qui n'est pas trop gros, & qui mérite de tenir son rang, dans les Bibliothèques, entre les meilleurs Livres de Politique. Il y a corrigé non seulement le futile, qui étoit un peu négligé, mais encore les choses, & l'a divisé d'une manière plus commode pour les Lecteurs; outre qu'il y a fait des additions considérables, comme on le verra dans une petite Préface, qui est au devant.

Pour donner d'abord quelque idée de la manière de raisonner de Mr.  
Do-

*Doria*, on commencera par l'Introduction. Il y fait voir l'erreur du Vulgaire, & de ceux qui lui ressemblent; qui, ennemis de ce qui donne de la peine à entendre, méprisent les Philosophes & les éloignent du gouvernement des Etats. Ils se contentent de ce qu'ils peuvent apprendre, par la pratique & par la routine, & regardent comme chimeriques les recherches des Philosophes; qui veulent remonter jusqu'aux raisons, sur lesquelles la Société Civile & les Loix sont fondées. Si ces gens-là regardent la Politique philosophique, comme une Science Sophistique, & qui n'a point d'influence sur la pratique; ce n'est que parce qu'ils n'entendent point cette Science, & qu'ils ne veulent pas se donner la peine de l'entendre. Ils objectent encore quelquefois, que ceux, qui ont étudié cette sorte de spéculation, ne valent pas mieux, que ceux qui l'ignorent. Mais c'est un défaut, qu'on ne doit pas attribuer à la Science même, mais aux mauvaises habitudes & aux passions déréglées de ceux qui l'ont étudiée. D'ailleurs on peut les convaincre qu'ils ont tort, & guérir, par la Raison, ces ha-

bitudes & ces passions : au lieu que le Vulgaire est communément incurable, parce qu'il est inaccessible à la Raison, & n'est pas moins sujet à ces desordres, que les personnes savantes.

Les Philosophes se plaignent d'être exclus des Conseils publics & des Magistratures, & disent que les Loix, la Vie Civile, les Républiques & les Principautez, ne sont que des suites de la Politique philosophique : comme la Barbarie, & la Féroçité ne sont des filles, que de l'Ignorance. Ils prétendent aussi que tous les Etats, anciens & modernes, dont l'Histoire nous reste, ont été fondez par des gens, qui avoient des idées de la Théorie, que l'on méprise mal à propos. Ceux qui l'ignorent ne sont proprement, que le Corps de l'Etat; mais ceux, qui l'ont étudiée, en sont l'Ame. C'est encore faute de suivre les lumieres de l'Ame, que le Corps est si souvent malheureux.

Cette contestation a donné lieu à l'Auteur d'examiner cette question, s'il est avantageux qu'une Ame Philosophique, préside au Gouvernement des Etats ? ou si, comme le veut le Vulgaire, qui n'aime que la

routine, le seul usage, joint à quelque talent naturel, suffit pour cela? Cela l'engagea à rechercher l'origine de la Société Civile, & de la Politique, & il reconnut que l'une & l'autre est fondée sur des principes philosophiques, dont elles ne sont que des suites.

Il lui parut qu'il n'étoit pas possible de gouverner l'Homme, sans le connoître; ni de le conduire, par la seule pratique, à des actions vertueuses, sans savoir quelle est la nature des bonnes, & des mauvaises actions, & les raisons pour lesquelles il est plus incliné aux unes, qu'aux autres; ni défendre les Lois, sans savoir les raisons, sur lesquelles elles sont appuyées; ni enfin moderer les passions, en établissant des Lois pour cela, sans savoir quelle est la source des Passions, & celle des Lois. Il découvrit que l'Amour propre, & la Paresse, sont la source de tous les maux, & de toutes les erreurs. Chacun s'attachant, selon la coûtume ordinaire des hommes, au plus facile, quoi que plus nuisible, aime mieux considérer l'Homme tel qu'il est, que dans l'état où il devrait être; d'où il arrive qu'au



lieu de se conduire, selon une prudence vertueuse, on se conduit conformément à la malice, qui regne parmi les hommes, & qui y produit une infinité de maux. „ Cette erreur, dit l'Auteur, a été entretenue premièrement par *Tacite*, & „ ensuite par *Machiavel*, en telle sorte qu'elle a pris de si profondes „ racines, qu'il n'est peut-être guères possible de la déraciner des esprits. Ces deux Auteurs, qui avoient reçu du Ciel un tour d'esprit philosophique, ont employé leur habileté à établir cette pernicieuse Maxime, & ont formé le „ Système de cette vicieuse Politique; de manière qu'on ne sauroit „ parler de regler l'Homme, sur les Maximes d'une Politique vertueuse, sans paroître donner dans la chimere. Il n'est néanmoins que trop vrai, que fonder la Politique, sur les idées des Hommes, tels qu'ils sont, & non tels qu'ils devroient être, c'est perdre de vue la Vertu, le Juste & l'Honête. „ C'est de même que si l'on disoit: „ *la Religion Chrétienne est trop difficile à observer, faisons-en donc une autre, qui soit plus commode, & qui* „ soit

„ soit réglée sur nos passions ; sans avoir  
„ aucun égard à la vérité de celle de  
„ *Jesus-Christ*. En un mot, il faut  
„ distinguer entre le Législateur, &  
„ celui qui fait exécuter les Lois. Il  
„ faut que le premier soit aussi séve-  
„ re, que l'autre est indulgent. Il  
„ faut faire les Lois, conformément  
„ aux regles de la Vertu, & ne la  
„ perdre pas plus de vuë, que les Pi-  
„ lotes ne perdent de vuë l'Etoile  
„ Polaire, qui guide leur cours, a-  
„ vec sûreté. Il faut savoir quelle  
„ est la corruption de la nature, s'en  
„ servir à une bonne fin, & marcher  
„ toujours, par le chemin du Juste,  
„ de l'Honête & du Vrai ; & si nous  
„ ne pouvons pas arriver à ce qui  
„ seroit le meilleur, il faut tâcher  
„ d'arriver, au moins à ce à quoi  
„ l'infirmité de la nature nous per-  
„ met de parvenir.

„ Il est bien vrai que *Machiavel*  
„ n'a pas, comme on le croit com-  
„ munément, conseillé l'usage de la  
„ *Raison d'Etat*, qui est fausse & vi-  
„ cieuse, & que d'autres nomment  
„ injustement *Politique*. Il a très-  
„ certainement conseillé le bon  
„ gouvernement des Peuples, la droi-  
„ te administration de la Justice,

„ l'union entre les differens mem-  
 „ bres de l'Etat, la Vertu dans les  
 „ Princes, & la veritable Valeur dans  
 „ les Peuples; ce que l'on trouve  
 „ dans ses Discours sur *Tite-Live*, si  
 „ on les lit avec quelque attention.  
 „ Ce en quoi, *Machiavel* a été,  
 „ comme je le croi, non seulement  
 „ licentieux, mais encore impie;  
 „ c'est la liberté, qu'il a prise d'ensei-  
 „ gner aux Tirans la maniere de  
 „ subjuguer les Peuples; & de traiter  
 „ des differentes sortes de Tiran-  
 „ nies, avec la même indifferance,  
 „ qu'on pourroit traiter des Princi-  
 „ pautez légitimes; & de leur pres-  
 „ crire à toutes la maniere, dont  
 „ elles doivent se conduire. On ne  
 „ sauroit tirer des fruits venimeux,  
 „ d'une racine salutaire; ni de bons  
 „ fruits, d'une racine venimeuse. Si  
 „ le Prince veut être Tiran, il faut  
 „ nécessairement qu'il arrive à la  
 „ tyrannie, par de très-méchantes  
 „ voyes. Mais il est toujours vrai  
 „ que c'est une chose impie, que de  
 „ raisonner de l'art d'empoisonner  
 „ & d'en donner des préceptes. On  
 „ peut dire que *Machiavel* est com-  
 „ me une *Pharmacopée*, où l'on trou-  
 „ ve toutes sortes de recettes; & où  
 „ il

„ il ne donne pas beaucoup de pré-  
„ ceptes , à l'égard de la Principau-  
„ té légitime ; comme les Médecins  
„ ne prescrivent guère de remedes  
„ aux sains , mais seulement aux ma-  
„ lades. Mais le plus grand mal ,  
„ auquel *Machiavel* a donné occa-  
„ sion , c'est que celui , qui donne  
„ des regles pour mal-faire , ne fait  
„ qu'aider la nature corrompuë , &  
„ la précipiter où elle incline ; au-  
„ lieu que celui , qui donne des Lois  
„ de Vertu , s'y oppose , & fixe l'es-  
„ prit , le raisonnement , & la mé-  
„ moire , à s'attacher au Vrai , au  
„ Juste & à l'Honête , dont la natu-  
„ re dépravée tâche de s'éloigner.

Au reste , Mr. *Doria* fait voir qu'en  
des tems barbares , on avoit déjà  
pratiqué toutes les mauvaises leçons  
de *Machiavel* ; parce que la malice ,  
qui vient de la corruption naturelle ,  
n'a pas besoin d'être enseignée , au  
lieu qu'il faut enseigner la Vertu ,  
dont les habitudes ne se forment que  
par l'instruction. Néanmoins il faut  
avouër que *Machiavel* ne propose les  
actions cruelles , violentes & injus-  
tes , pas même aux Tirans , que com-  
me des remedes , qu'on peut em-  
ployer , en un tems , contre de grands  
maux

maux, & qui regardent tout l'Etat. Telles sont les conjonctures des nouvelles Principautez, ou de celles que l'on n'a aquisés, que par des voies injustes, ou autres semblables; dans lesquelles, il ne laisse pas de demander toujourns que le gouvernement soit bon, à l'égard des sujets. Il veut que les actions même scélerates servent à mettre le Prince en état de bien gouverner, & de rendre justice à tout le monde. Il louë extrêmement le Tiran de Syracuse, qui après avoir tué tout le Senat, fut réduire les Syracusains à vivre conformément à la Vertu; & le *Duc de Valentinois*, homme très-scélerat; parce que, par des executions injustes, il pacifia les troubles de la Romagne. Enfin ceux qui liront *Machiavel*, dans un esprit philosophique, le trouveront bien impie, dans ses Maximes, parce qu'il n'exclut aucun moyen, quelque injuste qu'il soit; pourvu qu'il serve à parvenir à la fin, que celui qui l'employe se propose, ou de se rendre maître de la Souveraineté, ou de la conserver en un tems dangereux; mais on verra ailleurs qu'il n'admet que la Vertu, comme le véritable moyen de con-  
server.

server les États; & que, s'il accorde au seul crime la force d'établir un Tiran, il déclare qu'il n'y a que la seule Vertu, qui le puisse conserver, aussi bien qu'un Prince. Il est vrai qu'il demande un naturel trop souple, pour passer d'une mauvaise disposition à une autre toute opposée; puis qu'il n'est pas en nôtre pouvoir de passer de la Scéleratesse à la Justice. Il arrive de là que les Princes mettent quelquefois en œuvre des moyens impies, non pour remedier aux desordres de l'Etat, mais pour l'opprimer; & que perdant de vue l'art de bien gouverner leurs sujets, ils ne pensent qu'à se les soumettre.

Il paroît, par tout cela, qu'il est nécessaire qu'il y ait des gens, qui tirent la Politique de ses veritables principes. En effet, l'occasion des plus grands maux, qui arrivent, n'est que l'ignorance où sont les Princes de leurs devoirs, & l'opinion, où ils sont qu'un peu de pratique, avec les talents naturels qu'ils ont, suffit pour bien gouverner. Il est vrai que la seule spéculation ne suffit point, pour cela; mais le seul usage ne sauroit non plus suffire, quelque talent que  
l'on

l'on ait. Il faut joindre l'Experience à la Théorie, & ne les séparer jamais l'une de l'autre, comme l'Auteur le fait voir. Pour bien faire son devoir, il faut s'en faire une idée claire; dont on est ordinairement dépourvué, parmi ceux qui en auroient le plus de besoin.

La Politique est l'art de conduire à bien faire, par des Lois, ceux, qui n'y peuvent pas parvenir par la Raison, & de les rendre par-là heureux. Un véritable homme d'Etat, est un homme capable de former une République, de la conserver, & de la retirer d'un état corrompu; & pour cela, il faut qu'il ait une idée exacte des fondemens de la Société Civile. L'Auteur fait plusieurs autres réflexions dignes d'être lues, sur cette matière; qui est si composée, & si abondante, qu'il est difficile même de bien ranger les pensées qui viennent dans l'esprit, quand on la médite.

L'Ouvrage même est divisé en trois Parties. Dans la première, on traite 1. de la lumière naturelle, & de la manière dont elle nous apprend la nécessité de former des Sociétés: 2. de l'essence de la Vie Civile, & par conséquent de la Morale; où  
l'Au-

L'Auteur fait voir quels sont les obstacles, qui empêchent que les Hommes ne parviennent à une Vertu parfaite ; quels sont les limites, dans lesquels la Nature Humaine est renfermée ; quelle est la nature & quel est l'usage des passions : 3. des différentes sortes de gouvernements : 4. de l'origine & de la nature de l'ordre en général : 5. de la différente forme, que les Etats prennent, par l'union des hommes : 6. des limites de la Prudence humaine & de la Fortune.

Dans la seconde Partie, Mr. *Doria* parle des Magistrats Politiques, des maximes, des habitudes & des coutumes, que les Peuples doivent prendre, afin que les Etats soient bien gouvernez ; & pour le faire mieux entendre, il montre ce que c'est qu'une Maxime, en général, quelle en est la force, & quelles sont les Maximes d'un Etat bien réglé, à l'égard de la Religion, de l'amour de la Patrie, de celui de sa propre Maison & de sa Famille, de celui de la Vie & du Plaisir honête. Après cela il parle des habitudes & des coutumes & de la maniere de les prendre ; des devoirs de ceux qui sont destinez au  
Gou-



Gouvernement politique; des *Maximes* particulieres & de la maniere de les établir; des talents & des obligations des *Magistrats Politiques*; de celles des *Ambassadeurs*; de celles des *Magistrats de la Justice*; de l'*Economie*, & de ceux qui sont les plus propres, pour la bien conduire, dans les *Républiques* & dans les *Royaumes*; enfin de l'ordre militaire, de la discipline que doivent observer les *Soldats*, & des études qui pourroient être utiles aux gens de guerre; car il soutient, avec raison, que l'étude ne diminue nullement le courage, comme bien des gens le croient mal à propos.

La troisième Partie est employée à considérer 1. l'utilité & le danger, qu'il y a à vouloir faire des conquêtes, les moyens d'y réussir & de conserver ce qu'on a conquis: 2. les récompenses & les peines, attachées à l'observation, ou à la violation des *Lois*: 3. la fidélité que les *Princes* doivent apporter à garder la foi, & les ligués qu'ils font les uns avec les autres.

C'est là la matière & le plan de l'*Ouvrage* en général. On ne pourroit pas donner en détail ce qu'il dit  
sur

sur tant de choses, & qui sont diversifiées par tant de circonstances, sans une longueur excessive. On se contentera de parler ici du Chap. I. de la II. Partie. Il est le plus long de tout l'Ouvrage, & contient les Maximes les plus utiles, pour le bien & la conservation des Etats. L'Auteur commence par remarquer que ce n'est pas assez qu'il y ait de bonnes Lois, dans un Etat, pour rendre les peuples vertueux; à cause de la foiblesse de la nature humaine, à qui il ne suffit pas d'être instruite de la Vertu, pour s'y attacher. Pour disposer un Homme à recevoir une bonne Loi, il faut combattre ce qui s'y oppose. Il faut le dégager des Maximes, & des Habitudes contraires, qu'il peut avoir, & lui faire goûter des Maximes & former des habitudes opposées. Les lumières de l'Esprit & les seules Maximes ne sont point suffisantes, pour le faire changer en mieux. Les Habitudes même sont inconstantes & se changent à la moindre occasion, & si elles ne sont conduites par une Maxime véritable & bien enracinée dans l'Esprit. Il faut joindre les unes avec les autres, & ne les séparer point.

Afin

Afin d'introduire de bonnes Maximes & de bonnes Habitudes, dans la Société, & pour les y conserver; il faut que les Magistratures se donnent à des personnes vertueuses & qui soient capables de fonctions si grandes & si importantes; pour être en état de disposer les peuples à recevoir & à observer les bonnes Lois. Pour en convaincre les Lecteurs, Mr. *Doria* entreprend de montrer, dans ce Chapitre I. ce que c'est que *Maxime*, & quelles sont celles qu'on doit donner aux peuples, pour les bien gouverner & les conduire au Bonheur; ce qui doit toujours être la fin, que se propose un Politique vertueux: II. Quelles sont les Maximes particulières, que l'on doit établir, selon les diverses constitutions des Etats, & selon les différentes inclinations des sujets; & outre cela quelles sont les coutumes, que l'on doit introduire parmi les Peuples en général, & parmi les divers Ordres des personnes, qui les composent: III. Quels doivent être les Magistrats, qui président à des affaires si importantes, & les obligations & la conséquence de leurs Emplois.

I. LA *Maxime* n'est autre chose,  
 sinon

finon un Principe général, en conséquence duquel la volonté se détermine à agir, selon le jugement qu'elle en a une fois porté. Si ce jugement est juste, la Maxime est bonne; & au contraire, s'il est mauvais, elle ne vaut rien. La droiture du jugement dépend de la justesse des idées, qu'on se fait des choses.

Le Sage porte son jugement sur des idées éclaircies, par le raisonnement; & le Vulgaire forme ses Maximes sur les premières idées, qui se présentent à lui, quoi que fausses, & sur les mouvemens impetueux, que la nature inspire; lors qu'il est obligé de former lui même ses Maximes. Elles deviennent fortes & vives, dans les Sages, à mesure qu'ils raisonnent sur ces objets, & elles produisent, dans les uns & dans les autres, trois effets. Le premier est que les personnes sages, qui les ont adoptées, après plusieurs raisonnemens, sont plus constantes dans leur bonne conduite, & supportent plus patiemment les adversitez. Mais celles, qui sont fondées sur un mauvais raisonnement, produisent l'opiniâtreté dans l'erreur, & les faux Savans, qui les ont admises, sont dangereux  
pour

pour l'Etat ; ce qui est le second effet des Maximes. Le troisieme est, celui, que les fausses Maximes, reçues par le peuple, sans raisonnement, produisent, qui n'est pas si dangereux que le précédent ; parce qu'on ramené plus facilement ceux qui n'errent que par ignorance. Ce qui fait voir combien il est nécessaire que le Prince, ou les Magistrats soient de ces personnes du premier ordre ; qui sont capables de voir la Verité, de former de bonnes Maximes & de les enseigner au peuple.

Ils peuvent se trouver, en trois conjonctures différentes. Il s'agit quelquefois de fonder un Etat, & de bannir la barbarie de ceux qui le composent ; d'autres fois de conserver l'Etat, lors qu'il est bien réglé ; & enfin de le rétablir, lors qu'il est corrompu. Mais ceux qui conduisent l'Etat se proposent toujours d'éclaircir les idées confuses du Vrai, du Juste & de l'Honête.

La premiere Maxime est qu'il faut qu'il y ait une Religion, dans l'Etat. Il n'est pas possible d'y établir des Lois, ou des usages, qui soient reçus & observez, par les peuples, s'ils ne sont convaincus, que cela  
est

est conforme à la volonté de Dieu, qui est le Juge suprême & naturel de tous les hommes, à la conscience desquels il se fait sentir. Mais les Politiques doivent faire un bon usage de la Religion, & non s'en servir, pour opprimer les Peuples. La vraie Politique est venue de la Religion & non la Religion de la Politique, comme quelques impies l'ont soutenu.

\* L'Auteur suppose ici, avec raison, que la Religion soit véritable; car si elle étoit fausse, elle gâteroit la Politique, comme on le voit par l'Experience. Les fondemens de la premiere étant ruineux, il s'en suivroit que la seconde seroit chancelante, & par conséquent incapable de rendre un Etat heureux.

Il faut, dit nôtre Auteur, faire en sorte que les peuples aiment Dieu, comme l'Auteur & le Conservateur de tous les biens, & comme celui qui a établi la Societé Civile; ce qui produit l'Amour de la Patrie. Il faut aussi qu'ils respectent les choses & les personnes sacrées, qu'ils aient

en

\* Remarque de l'Auteur de la B. A.  
& M.

*Tome V. P. 1.*

D

en horreur les faux sermens & qu'ils ne jurent pas légèrement. Mais pour cela, il ne faut pas avilir les choses sacrées, par le trop fréquent usage, ou par l'abus, que l'on en fait. On ne doit pas prétendre que les Peuples aiment le Vrai & le Bien, à cause du Vrai & du Bien; sans avoir aucun égard aux circonstances sensibles, qui les accompagnent. Ils ne sont pas capables de semblables abstractions. Le culte public fait avec peu de révérence, les mauvaises mœurs des Ministres de la Religion, l'abus des sermens rendus trop fréquens, la connoissance de Dieu, non seulement confuse, comme elle l'est parmi le Vulgaire, mais encore fautive, peuvent faire oublier la Religion, ou la regarder comme peu véritable. Dès lors, elle ne produit aucun bon effet, dans l'esprit des Peuples, & ne contribue en rien au bien de l'Etat. Ce qu'il y a de pire, c'est qu'il n'est plus au pouvoir des Puissances Civiles de remédier à ces desordres; parce que la Pieté ayant son siège dans l'Âme, elle est invisible, & se couvre souvent au dehors d'un masque d'Hypocrisie, qui n'a d'autre but, que l'avancement de  
ceux

ceux qui s'en servent. Les châtimens corporels n'ont même aucune efficacité, pour guérir les cœurs corrompus.

Tout cela vient de ce que la Religion est mal enseignée & mal observée. Le moyen d'y remédier, c'est premierement le bon exemple des Princes & des Prélats; & en second lieu une bonne instruction, en sorte qu'on fasse bien sentir au peuple, qui n'est pas en état de la connoître en elle même, les bons effets qu'elle peut produire, par son excellence intérieure; ce qui la lui fait aimer. L'Auteur a fait voir ailleurs que le Commun aime la Vertu, à cause de cela, sans la connoître en elle même, & embrasse encore la Verité, pour la même raison. Il ne faut néanmoins pas trop employer de choses, qui ne font que frapper les sens, sans éclairer l'Esprit. Cela ne fait qu'échauffer l'Imagination, qui venant à se refroidir, ne forme dans les hommes aucune habitude constante; faute de Maximes, sur lesquelles elle soit fondée.

La maniere de la faire observer, est la même que celle de l'enseigner. Si les peuples conçoivent le Vrai &



le Bien, que la Morale Chrétienne renferme; si à cause de cela, comme il arrive ordinairement, ils l'aiment, & s'ils sont affermis par le bon exemple des Ministres de la Religion; ils l'observent d'eux mêmes.

L'Auteur croit que ce qui donne lieu aux Sectaires, c'est lors que l'Ancienne Religion est corrompue, & que le peuple est ignorant, & misérable. \* Il faut entendre par-là la Religion enseignée, par Jesus-Christ & ses Apôtres; qui est seule fondée sur des preuves claires, & dont la Morale est admirable, en elle-même, & propre à rendre heureuse la Société Civile.

Il parle † encore du zele du peuple à défendre la Religion, par le fer & par le feu, & même par le meurtre de ses plus proches; qu'il commet sans scrupule, lors qu'il les croit hérétiques. Ce ne sont pas là les Maximes de la vraie Religion Chrétienne, qui n'a que faire de supplices, pour se soutenir. Ce zele du peuple est pernicieux, parce qu'il s'oppose également à la Verité &

au

\* Remarque de l'Auteur de la B. A. & M. † Pag. 149. & suiv.

au Mensonge, & ceux qui le lui inspirent deshonnorent la Religion & ruinent la Société Civile.

La seconde Maxime est d'inspirer aux peuples l'amour de la Patrie, dans la conservation de laquelle est renfermée la tranquillité de la Société Civile. Pour la conserver, il faut reprimer l'inquietude des hommes, qui aiment naturellement le changement; en faisant de nouveaux réglemens, qui puissent être avantageux à l'Etat; comme en ordonnant des recompenses, pour ceux qui excellent en quelque chose, ou qui ont rendu quelque bon service. Cela donne assez de quoi parler au peuple, & l'excite à s'aquiter mieux de son devoir, pour participer à ces recompenses. Il vient par-là à aimer davantage la Patrie, & à se faire une gloire de bien faire, quand il voit que cela lui fait honneur. Ainsi les bons Politiques rendent les passions des Citoyens légitimes, & les font servir au bien de l'Etat. Ils détournent encore le peuple de penser à des changemens, dangereux au Public; en lui donnant des spectacles, pour l'amuser, comme faisoient les Romains. Mais il ne faut pas que

ces jeux soient ni trop fréquens, ni trop rares. S'il y en avoit trop peu, ils ne serviroient de rien; & s'il y en avoit trop, ils produiroient l'oïfiveté, qui est toujours dangereuse à l'État. L'Auteur juge que ces jeux doivent inspirer de la grandeur d'Ame & du courage comme faisoient ceux des Romains, lors qu'ils faisoient combattre des Gladiateurs, & comme font encore les combats des taureaux, en Espagne. Mais comme les spectacles cruels sont défendus, il croit qu'on pourroit introduire des joutes, des lutttes, ou quelque chose de semblable. Les Princes ne doivent pas paroître portez à cela, par leur propre passion. Alors cela ne leur gagne point l'amour du peuple, qui ne peut pas naître du mépris, que les jeux trop fréquents leur attirent, comme il arriva à Neron. Il veut que le Prince soit non seulement vertueux, mais que l'apparence extérieure réponde à sa disposition, quoi qu'elle ne serve de rien toute seule. Si le Prince n'avoit qu'une apparence de Vertu, & qu'il ne la connût pas bien & n'en fût pas bien pénétré; il ne seroit pas en état d'avoir pitié, comme il le faut souvent, de l'ingratitude

tude des peuples ; qui murmurent injustement de sa conduite , & qui interpretent mal ses meilleures actions. Il ne pourroit pas distinguer la haine, qu'il doit avoir pour les crimes, de la maniere dont il doit traiter les personnes , qui en sont coupables ; ni soutenir le personnage de Juge équitable , lors qu'il est offensé ; ni préférer , comme Pere de la Patrie , le bien de ses sujets à toute autre chose.

Si un Prince vertueux ne se peut pas faire aimer de ses sujets , par des connoissances qu'ils n'ont pas ; il s'en fera au moins aimer, par l'expérience , qu'ils feront de sa bonne conduite , & par les bons effets qu'ils en ressentiront. Les Vertus & les Vices perdent enfin les voiles , qui les couvrent , & leurs suites font assez connoître ce qui en est. Il est vrai qu'il y a de certains Vices brillans , qui trompent le Commun du Monde , & à qui il donne le nom de Vertus. Telles sont les qualitez , qui ont attiré l'admiration à la plupart des Heros , dont l'Histoire nous parle ; mais si elles ont pu leur attirer de la réputation , & gagner de la gloire aux Etats , qui dépendoient d'eux : elles n'ont néanmoins rendu les

peuples, que très-rarement; plus heureux. L'Auteur donne, pour exemples, Alexandre & Jules-César; dont les Vices, mêlez de Vertus, aquirent bien de la gloire aux Macedoniens & aux Romains; mais qui ne rendirent ni les uns, ni les autres, plus heureux, & causerent des effusions de sang infinies. Ces Conquerans gagnerent bien l'amour des peuples, parce que tout le monde aime la gloire; mais cet amour, qui ne dure, qu'autant que dure la bonne fortune, se seroit changé en haine, s'ils n'étoient morts, avant que leur bonheur changeât. L'amour des véritables Vertus dure beaucoup plus long-tems, parce qu'il est fondé sur le bonheur, qui en revient aux peuples. Les Princes veulent passer pour heureux, parce que ce bonheur, qu'on s'imagine être je ne sai quoi d'attaché à leur personne, les fait aimer; mais il n'y a que les Princes vertueux, qui soient aimez, même dans leurs disgraces.

Mr. *Doria* fait voir ensuite que les Princes, qui s'appliquent à abaisser, en toutes manieres, leurs sujets, se trompent infiniment, s'ils s'imaginent de s'en faire aimer. Pour cela,

la, ces mauvais Politiques s'opposent à l'augmentation des connoissances solides, & regardent de mauvais œuil les habiles gens ; comme s'ils étoient les Censeurs de leur mauvaise conduite. Ces mêmes Politiques entretiennent, dans la Noblesse, l'orgueil, la mollesse & l'ignorance. Ils ne font cas d'aucune Vertu, mais seulement de l'obéissance aveugle à leurs commandemens absolus. Ils tâchent de tenir leurs sujets divisez, dans l'esperance qu'ils ne s'uniront point contre eux. Ces Princes se font quelquefois aimer, au commencement, en flattant & entretenant les vices, par ceux qui en sont infectez, quoi qu'ils commandent despotiquement ; mais ils ont toujours à craindre des révolutions, lors que la Nation, qui leur obéit, vient à s'appercevoir des maux, que cette mauvaise Politique lui cause. D'ailleurs ils exposent l'Etat aux invasions des Etrangers, qui ne manquent pas de profiter de leurs fautes. Tibère & les Empereurs vicieux, qui vinrent après lui, amollirent si fort l'Italie ; qu'enfin elle fut la proie des Barbares, dès qu'il y eut une nation assez forte ;

D s. pour

pour faire une brèche dans l'Empire Romain ; quoi qu'à cause de sa grandeur , cela n'arrivât pas tout d'un coup.

La troisième Maxime c'est que chacun doit aimer sa Maison , & sa Famille ; car l'Etat n'est autre chose qu'un amas de familles différentes , dont on ne peut avoir le soin , que l'on doit , sans procurer le Bien de la Société. Mais il ne faut pas que cet amour soit excessif , ce qui arrive , quand on le préfère à l'amour de la Patrie , ou qu'on s'en sépare. C'est ce qui fit que Marius , Silla , Cesar , Pompée & d'autres semblables travaillèrent à la ruine de leur Patrie , en travaillant à leur propre grandeur. C'est , „ \* dit l'Auteur , „ ce qui déchire , encore aujourd'hui , „ nôtre Italie , en petits morceaux ; „ parce que chacun n'ayant égard „ qu'à soi-même , ne pense point au „ ferme établissement de sa Patrie. „ Il arrive de là que chacun , tra- „ vaillant à part à sa propre gran- „ deur ; forge insensiblement des „ chaînes à tous ; qui s'en trouvent „ à la fin misérablement liez , sans „ s'être apperçûs de ce mal , qui les „ me-

„ menaçoit ; & par-là même toute  
„ la grandeur des particuliers mal-  
„ appuyée vient à tomber tout d'un  
„ coup.

La même chose ruine les Princes eux mêmes , puis qu'en voulant acquérir de nouvelles terres , ils ruinent leur ancien domaine. On en a vu un exemple remarquable , qui est encore devant nos yeux , d'un grand Royaume , qui a été entièrement épuisé , par la passion immodérée qu'un Prince a eue de s'aggrandir ; ou de rendre sa famille maîtresse de Royaumes , qu'elle n'avoit jamais eus. Les plus grandes Monarchies viennent même à tomber , sous le poids de leur propre grandeur. L'Auteur donne , après cela , l'idée & les devoirs d'un bon Pere de famille ; mais nous ne nous y arrêterons pas. Il dit ensuite que quelques lumieres , que puisse avoir un Particulier , il ne doit pas s'ingérer de se mêler du Gouvernement , ni entreprendre de faire les devoirs de Capitaine , sans y être appelé , & que s'il le fait , il mérite d'être châtié.

La quatrième Maxime regarde l'amour qu'on doit avoir pour la Vie,



& qui ne doit pas être si petit, qu'on s'expose témérairement & sans nécessité à la perdre; ni si grand, que, pour la conserver, on fasse des lâchetés, ou que l'on abandonne la Patrie. Mr. *Doria* ajoute à cela plusieurs réflexions, sur le mal que la témérité, & la lâcheté peuvent faire à un Etat; à la conservation duquel le courage, mêlé de prudence, sert infiniment. Il décrit fort bien l'origine, & la nature de ces Vices; ce qui fait voir qu'il a médité à fonds ces matières; mais il seroit trop long d'entrer ici, dans le détail.

Il passe ensuite à ce qui peut tenir en de justes bornes, l'amour de la Vie. Comme les idées, que nous avons des choses, sont la règle de notre conduite; il juge qu'il faut faire concevoir aux hommes, que l'on doit moins estimer la Vie, que la Religion, la Patrie & l'Honneur de sa propre Maison. Il ne faut néanmoins pas inspirer la même Maxime à tout le monde, selon notre Auteur. Il suffit que ceux, qui travaillent de leurs mains, ou qui labourent préfèrent à leur Vie, la Religion & la Patrie. L'honneur de la famille ne regarde que ceux, qui  
**sont**

font élevez plus noblement. Mais encore qu'une Vie honteuse soit pire que la Mort ; Mr. *Doria* remarque que les hommes se font quelquefois, sur l'honneur, des Lois particulieres, à la honte des Lois de l'État ; comme lors qu'au lieu d'avoir recours à ces dernieres, pour la vengeance des injures, on appelle en duel ceux de qui on les a reçues. Cette mauvaise coûtume fut introduite par les Gots, les Vandales & les Lombards, lors qu'ils vinrent en Italie. Ces Peuples faisoient usage du duel, non seulement lors qu'ils croyoient leur honneur blessé, mais encore en toutes sortes de démêlez. Les Italiens les ont imitez depuis, mais ils ont enfin réduit le duel à la vengeance des injures. Si cette maniere de décider les differends, par le combat de deux personnes, y met une fin, & oblige la Noblesse de s'exercer dans les armes ; elle introduit la violence & le mépris des Lois, & fait en sorte que l'on préfere la vengeance particuliere à l'honneur de la Patrie.

\* C'est encore bien pis, lors qu'au lieu de se venger dans un combat,

D 7

à ar-

\* Remarque de l'Auteur de la *B. A.*  
& *M.*

à armes égales , & dans lequel les combattans peuvent prendre leurs mesures , pour n'être pas vaincus ; celui , qui se prétend offensé , fait assassiner l'autre , par des hommes apostez , qui l'attaquent lors qu'il n'y pense pas ; comme cela ne se pratique , que trop souvent , à ce que l'on dit , en Italie & en Espagne. Mr. le Marquis Masei a très-bien montré que ces coutumes sont détestables , dans son traité *dell'Arte Cavalleresca*.

L'Auteur passe de-là au soin , que l'on doit prendre de l'honneur des Femmes , & réfute la pensée de *Platon* , qui vouloit qu'elles fussent communes. Il montre quelle étoit la chasteté des anciennes Dames de Rome , avant que le luxe se fût introduit dans la République Romaine , & ensuite quels defordres causa dans l'Empire la débauche des deux sexes.

La dernière Maxime générale c'est celle d'accorder un honête plaisir , qui remédie à la lassitude d'une attention perpétuelle & à l'ennui , où l'on se trouve réduit , quand on ne fait que faire. Comme on abuse fort aisément du plaisir , & qu'il gâte  
l'es-

l'esprit , au lieu de le recréer ; il y faut observer diverses choses , que Mr. *Doria* donne en détail ; comme que le plaisir serve seulement à se reposer , après avoir été occupé , & ne soit pas une occupation , qui emporte la plus grande partie de la vie ; faute dans laquelle tombent ordinairement les gens riches & les Nobles , qui n'ont souvent d'autre occupation , que de se divertir ; c'est-à-dire , de se détourner , le plus qu'ils peuvent , de penser aux devoirs auxquels Dieu & la Nature de la Société Humaine les appellent. Ils deviennent , par l'avidité excessive des plaisirs , fainéans , lascifs , débauchez , yvrognes , adonnez à la bonne chere , avec excès , superbes , esclaves infortunez de leurs flatteurs , & des hommes les plus indignes , & enfin miserables & malheureux.

Les bons Politiques ont pour cela institué des plaisirs publics , & ont tâché en même tems de les rendre utiles. Telles étoient parmi les Grecs & les Romains , les Tragedies & les Comedies ; dans les premières desquelles on voyoit la Vertu louée & recompensée , quoi que quelquefois malheureuse , & le Vice puni

puni & rendu infame ; & dans les secondes , le ridicule des Hommes exposé à la moquerie publique.

\* Il est certain que les pieces de Theatre pouvoient être très - utiles , à cet égard , & qu'elles l'étoient en effet , au moins en partie ; comme il arrive encore aujourd'hui à nos Tragedies & à nos Comedies. Mais comme les Anciens n'avoient pas des idées exactes des Vertus & des Vices , & que leurs mœurs étoient fort relâchées ; ils flattoient souvent , dans leurs Pieces Dramatiques , de fausses Vertus , & faisoient passer des Vices grossiers , pour des choses très-pardonnables. Nos Pieces de Théâtre tiennent encore beaucoup de ce défaut , & il les faudroit bien corriger , pour empêcher qu'elles ne fissent autant de mal , que de bien ; en retranchant les Fourberies & les Galanteries , dont on rit , sans se fâcher de ces desordres , & sans s'en corriger :

Mr. *Doria* veut que les Grecs & en particulier les Atheniens fussent fort bien le bon usage des Pieces Dramatiques ; puis qu'ils s'en servoient

\* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

voient non seulement pour encourager la Vertu , mais encore en des cas particuliers, pour des vuës politiques.

„ Les Tirans d'Athenes , dit-il ,  
„ craignant la grande vénération ,  
„ que le Peuple avoit pour Socrate ,  
„ & voulant le condamner à la  
„ mort , comme coupable d'avoir  
„ découvert au Peuple les myſteres  
„ les plus cachez de la Philosophie ;  
„ ne ſe hazarderent point à le faire ,  
„ avant qu'*Aristophane* l'eût tourné  
„ en ridicule , en ſes Comedies ;  
„ afin qu'après l'avoir décredité ,  
„ dans l'eſprit des gens , ils le puſ-  
„ ſent faire mettre en priſon & le  
„ condamner à la mort ſans danger.  
Cet exemple ſeroit néanmoins plus propre à décrediter l'usage des ſpectacles , qu'à l'appuyer ; puis qu'ils ſervoyent à perdre la plus pure Vertu , autant qu'à amuſer le Peuple. Ces Tirans haïſſoyent la Vertu de Socrate , & ne le firent mourir , que parce qu'il n'approuvoit pas leur conduite ; ſous prétexte qu'il enſeignoit des choſes contraires à la Religion de leurs Ancêtres , & qu'il corrompoit la Jeuneſſe. Je n'en dirai pas davantage , parce que j'en ai traité \* ailleurs.

NO-

\* Dans les *Silves Philologiques* Ch. III.

Nôtre Auteur dit ensuite qu'on peut joindre aux spectacles la Musique, les Danfes, & les Repas, pour recréer le Peuple; mais qu'il faut empêcher qu'il ne s'y glisse des abus. Il censure, avec raison, la Musique moderne, lors que les airs ne sont pas soutenus de paroles, qui contiennent quelque chose de bon; puis qu'elle ne fait que chatouïller les oreilles, quand il n'y a point de paroles jointes, ou même que séduire le cœur, quand les paroles sont mauvaises.

II. CE sont là les Maximes générales, que donne Mr. *Doria*. Il veut que l'on engage les Peuples à les observer, par les habitudes, qu'on leur en donne. Ce n'est pas assez d'éclairer l'Esprit, pour porter les hommes au Bien, il faut encore remuer leur Imagination, & y faire des impressions qui les conduisent à la Vertu. Les impressions se confirment en suite, par des actes réitérez, qui leur sont conformes, & qui produisent enfin des habitudes durables; sur tout quand on y joint les Maximes & le Raisonnement. L'Auteur donne ensuite divers bons Avis, pour affermir les bonnes habitudes

*Ancienne & Moderne.* 91

tudes, tant du Corps, que de l'Esprit; ce qui ne se peut faire que par une bonne éducation, par laquelle les coûtumes deviennent une seconde nature.

Je \* croirois qu'un des meilleurs moyens, pour établir de bonnes habitudes, seroit l'observation rigoureuse des bonnes Lois. On s'accoutume par-là à bien-faire, plus que par toutes les leçons du monde, & sans cela les Lois sont inutiles, selon ce mot d'*Horace* (Od. XXIV. du III. Livre) *quid Leges, sine moribus, vanæ proficiunt?* C'est donc aux Princes & aux Magistrats de faire en sorte qu'elles soient constamment observées, s'ils ne veulent voir leurs Etats tomber en décadence, en très-peu de tems. Ils doivent constamment récompenser, ou protéger au moins la Vertu, & punir, ou décourager le Vice, sans acception de personnes.

Mr. *Doria* fait une remarque, digne d'être lue, touchant les habitudes de l'Esprit, „ Enfin, dit-il, une „ semblable habitude a pris de pro- „ fondes racines, seulement lors „ qu'elle nous est devenue si pro- „ pre,

\* Remarque de l'A. de la B. A. & M.



„ pre, que nous ne nous apperce-  
 „ vons pas nous mêmes, que nous  
 „ l'aiyons; en sorte que ce senti-  
 „ ment de l'Ame soit devenu com-  
 „ me naturel. On peut connoître  
 „ cela, à ce que les hommes agif-  
 „ sent conformément à cette habi-  
 „ tude, d'une maniere indifferente,  
 „ & sans en parler beaucoup. Par-  
 „ ler, avec beaucoup de pompe, de  
 „ nos propres sentimens (sinon lors  
 „ qu'il s'agit de censurer le Vice,  
 „ dans un autre) vient de l'admi-  
 „ ration, que nous en avons nous  
 „ mêmes; & cette admiration n'est  
 „ jamais en nous, que quand les  
 „ sentimens sont seulement dans  
 „ l'Entendement, & non dans le  
 „ Cœur: (Personne ne s'étonne  
 „ d'avoir des Jambes, ni ne s'en  
 „ vante, ou se glorifie de marcher)  
 „ ou quand nous feignons d'avoir  
 „ des sentimens de Vertu, que nous  
 „ n'avons point. C'est-là la diffé-  
 „ rence, qu'il y a entre connoître  
 „ & sentir. On parle de la Vertu,  
 „ qui est dans l'Entendement; mais  
 „ quand on l'a, on la pratique sans  
 „ rien dire. La raison de cela est,  
 „ que la connoissance abstraite ne  
 „ cause aucuns mouvemens dans  
 „ les

„ les Esprits , qui puissent détermi-  
„ ner la Volonté à agir ; aulieu que  
„ le sentiment produit cet effet, par-  
„ ce qu'il est dans le Cœur , ou , si  
„ l'on veut , le Cœur même , qui  
„ est la même chose que la Volon-  
„ té , &c. C'est pour cela , comme  
„ je le croi , que nous voyons , dans  
„ les Histoires , que les Romains ne  
„ parloient pas tant de la Vertu , que  
„ les Grecs ; mais qu'ils faisoient  
„ paroître , dans toutes leurs actions ,  
„ beaucoup de sagesse ; & qu'au con-  
„ traire les Grecs , au moins depuis  
„ que la corruption se fut glissée ,  
„ parmi eux , parloient vertueuse-  
„ ment & se conduisoient très-mal.  
Il y a fort souvent des remarques  
semblables , dans nôtre Auteur.

Il croit que les Lettres n'étant pas  
ménagées , avec assez de prudence ,  
par les Conducteurs de la Société ,  
& devenant trop communes , en sorte  
que les Dames même veulent être  
savantes ; il arrive que peu à peu on  
s'étudie plutôt à bien parler , qu'à  
bien faire ; parce que le premier est  
plus difficile , que le second. On  
néglige les connoissances , qui appren-  
nent à bien faire , pour s'appliquer à  
celles qui enseignent à parler avec  
agré-

agrément. On veut paroître favant, plutôt que sage, & l'on ne forme aucunes habitudes vertueuses, ce qui est très-nuisible à l'Etat. C'est ce qui fit que l'Ancien Caton méprisa les Sciences des Grecs. Il savoit que la sagesse est inutile, quand elle n'est pas véritable & entière, & que cette dernière doit être le partage de ceux qui conduisent l'Etat : comme les habitudes & les Maximes bien enracinées, quoi que sans démonstration, celui du Peuple, qu'ils gouvernent. Il ne faut pas, comme a fait *Machiavel*, bannir absolument le savoir de l'Etat; parce qu'il y a des gens, qui en abusent. Il faudroit sur ce pied-là défendre les meilleures viandes aux hommes, parce qu'elles leur sont quelquefois nuisibles.

L'Auteur fait d'autres remarques, sur ces matieres, auxquelles je ne puis pas m'arrêter, non plus qu'à la question, si l'on peut employer les Dames au gouvernement des Etats; à laquelle l'Auteur répond que non, pour plusieurs raisons, qu'on pourra lire dans l'Original. Je passerai encore ce qu'il dit des exercices, qui servent à rendre le corps sain & robuste, pour être en état de servir utilement la Patrie. Je

Je viendrai à ce qu'il dit des Législateurs & des Magistrats Politiques. Il croit que quand il s'agit de former un Etat, il est mieux qu'il n'y ait qu'un seul Législateur, que plusieurs; parce qu'ils ne s'accordent pas entre eux, & qu'il s'y glisse facilement de l'émulation & une trop grande diversité dans les vuës. Il est vrai, comme il dit, que Solon & Lycurgue furent les seuls Législateurs de leurs Patries, & que Romulus tua son frere, pour se défaire d'un compagnon, qui l'incommodoit, dans la fondation de l'Etat qu'il méditoit. \* Cependant les autres Rois ajoûterent plusieurs Lois & plusieurs réglemens à ceux de Romulus, & la Jurisprudence Romaine, aussi bien que les réglemens touchant l'Etat, se formerent sous la République; de sorte que les Lois de Romulus étoient en très-petit nombre, en comparaison des autres. D'ailleurs s'il est avantageux qu'un seul homme habile & vertueux soit Législateur de l'Etat; à quel malheur n'est pas réduite la Société, si elle est obligée de se soumettre aux Lois  
faites

\* *Remarques de l'Auteur de la B. A.*  
M.

faites par un homme , qui est déftitué de l'une ou de l'autre de ces qualitez , ou qui ne les a que dans un degré médiocre ? Cependant un homme de la premiere forte est très-rare , & ceux de la seconde font très-communs.

Ceux qui veulent fonder un Etat, fur de bonnes Lois & fur des Maximes, doivent prendre garde au tems, au lieu, à la maniere & à l'occasion. Le tems le plus propre est celui, auquel tout est en defordre; alors on a recours aux Sages, comme on ne recherche les Médecins, que quand on est malade, & non quand on se porte bien. Le lieu est la campagne, où les peuples font tout-à-fait ignorans, & par tout où l'ignorance regne; parce qu'il n'y a que cette efpece de gens, qui se foumettent entierement à l'instruction de ceux, qui font plus habiles. Au contraire, où il y a des Demi-Savans, ou de faux Sages, ils ne prétendent se foumettre à perfonne; ils veulent même enseigner les autres, & mettent par-là un sage Légiflateur, s'il s'en présentoit un à eux, hors d'état de produire rien de bon.

La maniere, dont il peut se gagner  
les

les esprits, c'est en se faisant aimer, par la douceur & par la complaisance, & en se rendant en même tems respectable. Pour en être aimé, il ne faut pas heurter de front leurs préjugés, mais s'en servir, pour leur faire du bien; & pour s'attirer du respect, il est bon de donner un certain air de mystère à tout ce que l'on fait, & d'enseigner les ignorans, par des images & des paraboles; qui instruisent l'Esprit, en frappant l'Imagination. Il les faut tenir tous réunis dans la doctrine, qu'on leur enseigne; & faire en sorte qu'ils l'aiment, en leur faisant comprendre qu'ils ont intérêt à la soutenir. Après cela, il les faut diviser, en certains Ordres, & leur proposer les Lois, quand on les a accoutumés à vivre ensemble, en bons Concitoyens. Mais il ne faut user de rigueur, selon notre Auteur, contre ceux qui s'opposent à la doctrine reçue, que lors qu'elle est bien établie.

L'occasion est la même, que le tems; c'est-à-dire, quand tout est en confusion. Quand il y en a moins & que l'Etat n'est que corrompu, il s'agit plutôt d'y remettre l'ancien

ordre, que d'en établir un nouveau; sur quoi Mr. *Doria* donne aussi quelques regles, & quelques exemples.

Il traite en suite des Maximes particulieres & de la maniere de les établir. 1. Elles ne doivent pas être contraires aux générales; elles peuvent seulement les moderer, sans les détruire: 2. Elles doivent être en petit nombre, mais efficaces: 3. Elles ne doivent jamais être changées, que dans la dernière nécessité, lors que l'Etat corrompu demande un prompt remede au mal, qui l'afflige; où il faut souvent employer quelque violence, qui ne doit jamais entrer dans les Maximes constantes & perpetuelles de l'Etat.

Le Politique doit considerer, avant toutes choses, s'il doit fonder un Etat, en sorte qu'il ne se propose que sa conservation; ou en sorte qu'il prenne ses mesures, pour l'aggrandir.

Il semble, comme le dit l'Auteur, que Dieu & la Nature n'ont pas permis aux fondateurs des Républiques & des Royaumes de former des Etats capables de rendre les hommes entièrement heureux. Si l'Etat est fondé en sorte, qu'il ait pour but de  
s'ag-

s'aggrandir , en subjugant d'autres Peuples , & s'il s'applique par conséquent , à la vertu militaire , qui est absolument nécessaire à ses Membres ; les Peuples seront condamnés à souffrir les troubles des révolutions , que le nombre & le courage des habitans ont accoutumé de causer , & les guerres civiles , qui naissent de la puissance excessive des Grands. Si l'État n'a point d'autre but , que sa conservation , les Peuples , devenant amis du repos & négligeant l'exercice des armes , nécessaire pour leur défense , sont exposés aux insultes & aux invasions des voisins , toujours prêts à nuire à ceux qui se tiennent renfermez , dans leurs anciennes bornes. Ou si , pour se soutenir contre leurs ennemis , ils s'adonnent aux exercices militaires ; il arrive que , si les habitans sont en petit nombre , ils mènent une vie dure & pleine de fatigues ; ou , s'il y en a beaucoup , qu'ils sont contraints de s'élargir , ce qui les oblige de passer de la défense à l'attaque , pour s'aggrandir , & qui leur fait changer de Maxime.

Mr. *Doria* examine , là-dessus , la conduite des Athéniens , des Lacé-



demoniens & des Romains , qui ne pensoient pas d'abord à s'aggrandir, mais seulement à se défendre; jusqu'à ce que l'occasion les rendit enfin Conquerans , ce qui détruisit la Vertu, parmi eux, & fut cause de la chute de ces Etats. On ne sauroit rapporter le détail de ce que l'Auteur dit, sans trop de longueur, & l'Histoire de ces Peuples est assez connue.

L'Auteur montre que l'état où ces Peuples se trouverent, dans le tems de leurs conquêtes, n'étoit nullement heureux; parce que les Chefs, qui commandoient les Armées, avoient des Vices plus grands que les Vertus, dont ils éblouissoient leurs Concitoyens; comme Marius, Silla, Pompée, César, &c. Ces Vertus sont même pernicieuses à l'Etat, lors que l'ambition est plus grande en ceux, qui les ont, que l'amour qu'ils ont pour la Patrie.

Ces raisons obligent l'Auteur de s'opposer à *Machiavel*, qui a décidé que tout bien considéré, il vaut mieux que l'Etat soit disposé à s'aggrandir, qu'à se contenter à se défendre; notwithstanding qu'il soit exposé à des troubles, à des révolutions, & au danger

ger de tomber enfin sous la Tirannie. Mr. *Doria* ne comprend pas pourquoi on doit si fort préférer, à la durée longue & tranquille d'une République, la courte & turbulente gloire des conquêtes ; & pourquoi on négligeroit si fort sa propre posterité, que de la rendre toute entière misérable, pour la gloire de quelque peu de personnes. D'ailleurs *Machiavel* a formé cette maxime, sur l'exemple de Rome, qui s'étant insensiblement aggrandie, demeura long-tems libre ; mais un seul exemple ne suffit pas, pour former une Maxime générale. Deux choses empêcherent que la liberté des Romains ne perît, aussi tôt qu'elle l'auroit fait. L'une fut la haine, qu'ils avoient conçue contre la Tirannie, à cause de la violence des Tarquins ; & l'autre les guerres continuelles, qu'ils eurent contre les Voisins, qui empêcherent que la Noblesse ne pût si tôt opprimer le Peuple. Mais dès qu'ils eurent vaincu les nations, qui étoient autour d'eux ; l'ambition de leurs Généraux se tourna contre la Patrie même & détruisit sa liberté. Il y en avoit eu à Rome de très-vertueux, pendant qu'elle étoit dans un état de pauvreté : mais

dès que la pauvreté cessa, la Vertu cessa en même tems, & par conséquent la tranquillité de l'Etat & la liberté publique.

Il est vrai que *Machiavel* fonde son sentiment, sur ce qu'il croyoit qu'une République ne pouvoit pas subsister long tems, sans tomber dans l'une de ces deux extrémités; savoir, dans la foiblesse, faute d'exercice: ou dans l'envie de conquérir, lorsqu'elle se sent assez de force & de courage. Mais *Machiavel* ne considéreroit pas assez les habitudes vertueuses, soutenues d'une bonne Religion; par le moyen desquelles on peut faire que les Peuples aiment la gloire & aient en horreur les conquêtes; qu'ils soient braves, sans être ambitieux; qu'ils soient guerriers, & non conquérans. On en peut voir un exemple dans les Lacedémoniens, qui ne penserent à faire des conquêtes, que six cents ans, comme le dit l'Auteur, après l'établissement de leur République.

On pourroit objecter à l'Auteur, que si le Peuple étoit nombreux, & qu'il eût quelque part dans le Gouvernement, il ne pourroit pas demeurer long tems en cette modération.

tion. Mais il répond qu'il faut inspirer au Peuple des Maximes , qui lui donnent du courage, mais qui le rendent en même tems obéissant, & en moderer le nombre.

Il croit qu'il faut donner le soin de faire observer les Lois à un petit Senat, moderé & sans ambition, & dont les membres meinent une vie privée, vertueuse & appliquée à l'économie. Il juge même qu'il doit être permis au Peuple d'accuser les Magistrats, afin de tenir l'ambition en regle; & faire en sorte, que ni le Magistrat, ni le Peuple ne se proposent pas pour objet l'autorité & la puissance, mais seulement la liberté & la gloire; & que les Dignitez soient non seulement des honneurs, mais aussi des fardeaux. C'est ce qui se faisoit à Sparte, qui conserva long-tems sa vertu, selon les idées de ce tems-là.

Il est donc, selon lui, plus raisonnable de fonder en sorte l'Etat, qu'il ne se propose que de se conserver, & nullement de s'aggrandir; en inspirant aux Peuples les Maximes, dont on a parlé, & sur tout en les tenant éloignez de toute ambition particuliere & de tout luxe. L'Etat se conservera sur de si solides fondemens, & ne sera pas

redevable, comme Rome, de sa liberté aux Tirans, qui l'opprimoient, ni aux Peuples qui leur faisoient la guerre. L'Auteur donne quelques avis, pour faire réussir sa République pacifique. Il veut que les Républiques soient ménagées & modérées, dans un pais d'une médiocre grandeur, & en une situation assurée contre les Conquerans & les Tirans; mais braves & vigoureuses, quand il s'agit de défendre leur honneur & leur liberté.

„ Tels étoient, dit-il, les premiers  
 „ Venitiens, qui quitterent la Terre  
 „ ferme, qui étoit fort agréable,  
 „ pour se sauver dans un marais  
 „ fangeux; tels sont les Hollandois  
 „ aujourd'hui, qui aiment mieux  
 „ mettre leur pais sous l'eau, que  
 „ d'être envahis par les Voisins; &  
 „ les Suisses, qui vivent dans leurs  
 „ montagnes, comme en des tanières;  
 „ & tels seroient aussi les Genoï-  
 „ nois, si, pour le malheur de la  
 „ République, ils n'avoient trouvé,  
 „ l'art de porter le luxe, jusque sur  
 „ les montagnes les plus escarpées;  
 „ où l'on voit de superbes palais,  
 „ & ce qui est pire encore, beau-  
 „ coup d'orgueil dans les manières.

Le

\* Le Mal est que pour se défendre, contre une puissance considerable, il faut faire une très-grande dépense; soit pour les appareils de la Guerre, & toutes les munitions, dont on a besoin; soit pour l'entretien des troupes, qui ne peuvent pas s'entretenir à peu de frais; soit pour l'équipement des flotes. Si la Hollande, par exemple, n'avoit eu ni argent, ni crédit, dans la Guerre, avec la France, finie en MDCCXII; si elle n'avoit même passé, dans sa dépense, la mesure de ses forces, elle auroit enfin succombé. Il est vrai d'ailleurs que cette République est plus propre à se conserver, telle qu'elle est, qu'à envahir les terres des Voisins. Outre la jalousie des Princes du voisinage, qui auroient de la peine à le souffrir; ceux qui la gouvernent ne sont pas propres à commander des Armées; parce qu'ils ne se sont jamais adonnés à l'exercice des armes, & que les Soldats n'ont pas la confiance nécessaire, dans de simples Magistrats, ni ne leur obéissent pas si volontiers, qu'à des Princes, tels qu'étoient

E 5

les

\* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

les *Princes d'Orange*, qui **Comman-**doient autrefois les forces de l'Etat. Outre cela, ces mêmes Magistrats ne sont pas si propres à gouverner d'autres Peuples, que les leurs; & ceux, qui sont subjugués, ne leur obéissent pas non plus si volontiers, qu'aux Officiers des Princes, qui sont communément (au moins les hauts Officiers) des personnes de qualité. Ajoutez à cela que les différentes Nations, sur tout lors qu'elles ne sont pas de la même Religion, n'obéissent qu'avec peine les unes aux autres. Ces raisons sont assez fortes, pour détourner les Provinces Unies en général, & la Hollande en particulier, de faire des conquêtes à la Romaine. Tout l'aggrandissement, qu'elles pourroient espérer, ce seroit par des Colonies éloignées, comme celle de *Suriname*; mais ces sortes d'entreprises ont mille difficultez, à cause de la forme de la République, comme ceux qui la connoissent le savent assez.

Pour éviter les deux Ecueils, auxquels les Républiques sont sujettes, d'être obligées de suivre une Vertu rigoureuse, en se contentant de leur conservation: ou si elles veulent  
s'ag-

s'aggrandir , d'être exposées à la Guerre & à ses suites ; on a inventé , dit l'Auteur , des Maximes particulières de Gouvernement , dont les Législateurs & les Philosophes anciens ne s'étoient pas avisez. C'est qu'on a cru pouvoir se conserver , sans se soucier de la rigide Vertu , sans exercer les Citoyens au maniement des armes , afin qu'ils soient en état de se défendre eux mêmes ; mais au contraire en les entretenant dans la mollesse & dans l'oïveté , & en employant tous les autres artifices , que la malice a inventez , pour éteindre le courage dans les Peuples. On a tâché de s'appuyer tantôt d'un Prince , & tantôt d'un autre , en lui donnant de la jalousie contre l'ennemi , dont il n'est pas de son intérêt de souffrir qu'il augmente ses forces , par la ruine de la République , qu'il attaque ; & même en le flattant de l'esperance de nouvelles conquêtes , qu'on ne voudroit pas néanmoins qu'il fît.

C'est ainsi que font , depuis long-tems , les Princes & Etats d'Italie ; quoi que , selon l'Auteur ce soit une chose plus nuisible & plus chagrinante , que de s'attacher à la Vertu &



se défendre soi-même. Il prétend que l'Italie ne s'est déterminée à suivre cette Maxime, qu'il appelle *malizia & viltà*, malice & bassesse, que par accident. C'est encore la Maxime des Princes & des Villes libres d'Allemagne, & en général de toutes les Républiques & de tous les Princes foibles. Mr. *Doria* croit aussi que l'Italie auroit pû reprendre des Maximes vertueuses, du tems des Lombards, mais qu'elle perdit malheureusement l'occasion.

Il y a ici trois Maximes particulières, dont on a déjà touché la première, que les Républiques, qui veulent seulement se conserver, n'admettent pas les fausses Vertus, dans leurs Citoyens, mais seulement les vraies. La seconde est que les Royaumes absolus n'ont pas besoin des véritables Vertus, mais qu'au contraire ces Vertus les rendent sujets à des troubles ; parce que les véritables Vertueux souffrent, avec peine, la mollesse, ou l'injustice des Princes de cette sorte. Les Monarchies s'accoutument plus facilement de la grandeur des Domaines, & souffrent avec moins de danger plus d'Ambition dans les Sujets ;

jets ; parce que ce n'est qu'une Ambition basse & servile, à l'égard du Prince de qui ils esperent tout. La troisième Maxime, c'est que dans les Royaumes, où les Sujets ont des Privileges, qui ne dépendent pas du Prince, on peut faire usage des Vertus Heroïques & des plus grands Vices en même tems ; avec moins de danger, que dans les Républiques.

Mr. *Doria* donne plusieurs exemples de cela & fait quantité de réflexions sur cette matiere, qui sont dignes d'être luës ; non seulement pour la Théorie, mais encore pour la Pratique. Mais nous ne pouvons pas nous y arrêter.

Il y a eu plus de Heros, selon la remarque de nôtre Auteur, dans les Etats libres, que dans les Monarchies, & néanmoins ils sont de moins de durée ; parce que la Vertu sans frein, comme il parle, s'y change en Vice ; aulieu que, dans les Royaumes, elle est retenue dans ses bornes. Les Sujets ne doivent pas avoir les Vertus des hommes libres : & les hommes libres ne doivent pas avoir les Vertus des Sujets. Mais les Monarques justes doivent avoir des Maximes, pour ne pas dépouiller leurs

Sujets de toute Vertu & pour les empêcher en même tems de ne pas devenir insolents. Par exemple, ils ne doivent permettre ni richesse, ni pauvreté excessive; à cause des extrémités, auxquelles elles portent les hommes. Ils doivent donner à plusieurs hommes quelque part dans le Gouvernement; mais aucune autorité, qui ne dépende de la leur. Ils doivent fomenter de l'émulation dans la Vertu, entre les differens Ordres de leur Royaume; mais empêcher qu'ils ne soient ennemis, & faire en sorte qu'ils se proposent tous la félicité publique. Il faut qu'ils rendent justice également à tous. Leurs armées doivent être pleines de courage, & en même tems d'amour pour la Patrie & pour le Prince, & les Chefs ne doivent pas trop s'entêter de gagner l'amour des peuples. Ils doivent être, comme Belisaire, toujours soumis à leurs Princes; & non comme Narsès, qui irrité contre son Souverain se joignit à ses ennemis. Mais les Princes ne doivent pas être ingrats envers les Généraux, ni envers les Sujets; puis qu'ils peuvent être reconnoissans sans danger.

Il faut éviter la malice de Tibere, qui,  
en

en ôtant toute Vertu à ses Sujets, les rendoit incapables d'être heureux; & l'ouverte Tirannie de Caligula, de Domitien & d'autres, qui les plongerent dans la dernière misere. L'Auteur montre les inconveniens, qu'il y a dans l'une & l'autre maniere de gouverner, comme on le verra dans l'Original.

Il passe ensuite aux Maximes particulieres, qui doivent être réglées sur l'inclination particuliere des Nations. C'est à quoi il faut bien prendre garde, de peur de se jeter en des extremités fâcheuses, ou de prendre des milieux trop foibles, pour produire un bon effet. Ceux, qui ont eu à faire à des Peuples naturellement séditioneux, les ont quelquefois éloignés de toute sorte de Vertu, ce qui les a mis hors d'état de défendre la Patrie. D'autres ont entrepris de les ruiner entièrement, par une Tirannie ouverte. D'autres les ont flattez & laissé vivre conformément à leur inclination; en semant seulement parmi eux des animositez particulieres & de la discorde; au lieu de les porter à la Vertu & de travailler à leur donner de bonnes Habitudes, qui les auroient rendus obéissans, & les auroient délivrés,  
en

en même tems, de leurs Vices. Mais les mauvais Politiques se contentent de differer le mal, sans en couper la racine, & ils suivent toujours de mauvaises Maximes. Ces gens-là jugent qu'il n'est pas possible de changer les inclinations naturelles des Peuples, & les confirment dans leurs Vices; mais on voit bien que les inclinations des Grecs & des Romains modernes ont été changées, par la coûtume; puis qu'elles sont toutes différentes de celles des Anciens. Les mauvaises inclinations peuvent être changées, aussi bien que les bonnes.

L'Auteur, pour prouver cela, fait voir les desordres que l'Avarice, l'Orgueil, le mépris de la Vie, la Melancholie qui fait entreprendre des choses défenduës, la profonde Dissimulation, l'Ignorance, l'Amour excessif des Plaisirs, la Pénétration de l'Esprit jointe avec la Véhémence, & le Temperament froid, mais opiniâtre, peuvent causer dans la Société. Néanmoins il montre que tous les naturels differents des Peuples ont été domtez & que tous ont été réduits par la Politique à obéir, par diverses voies. Il a seulement fallu plus

plus d'art, pour réduire certains temperaments, que d'autres; tel qu'est le temperament ardent, qui est joint avec plus de malice. Mr. *Doria* en donne des exemples & apprend aux Politiques de quels moyens ils pourroient se servir, pour empêcher que ces défauts ne s'éternizassent dans les Peuples, & ne troublassent la Société. Il est certain que ces inclinations particulieres ne peuvent être corrigées, que par des Maximes particulieres, établies exprès pour cela. Mais il faut avoir toujourns devant les yeux les trois générales, dont on a parlé ci-dessus; savoir, 1. qu'elles doivent être en petit nombre, comprendre plusieurs choses, & ne jamais contredire les générales: 2. que les générales doivent être modifiées, mais non anéanties, par les particulieres: 3. qu'il ne faut recourir aux Maximes outrées, & ruineuses, & aux temperamens inutiles, que dans les extremes besoins de l'Etat, & dans le ferme dessein de rétablir les Maximes générales & vertueuses, dès que le péril sera passé. L'Auteur donne aussi divers moyens de prévenir la corruption d'un Etat; en empêchant que les Etrangers n'y apportent

tent de mauvais usages, & traite la question si l'on fait mieux d'y admettre les Etrangers, qui y apportent souvent de mauvais usages, que de les exclurre; mais on ne peut pas s'y arrêter ici.

III. POUR venir à bout de rendre un Etat heureux, par de bonnes Maximes, Mr. *Doria* veut qu'il y ait autant de sortes de Magistrats Politiques, qu'il y a de maladies dans l'Etat. Pour avoir l'œil sur les mœurs du Peuple, il faut qu'il y ait des *Censeurs*, comme il y en avoit parmi les Romains & les Grecs. Aux conjurations & aux trahisons il faut opposer des *Inquisiteurs d'Etat*, comme il y en a à Venise; afin qu'ils préviennent le mal, par leur vigilance, & par de rigoureuses punitions. La Justice & l'Economie peuvent être soumises à des Juges, qu'il nomme *supremi Sindicatori*, ou Contrôleurs suprêmes. Pour le commerce & les liaisons avec les Princes étrangers, cela regarde le Conseil d'Etat.

Dans les Républiques, le Sénat a ordinairement soin de tout cela, & dans les Monarchies c'est le Conseil d'Etat. Mais ces fonctions sont si différentes & si étendues, qu'il paroît

roît à l'Auteur qu'un seul Conseil ne fauroit suffire, pour tout cela. Celle des Censeurs lui semble si pleine d'occupation, qu'il ne les croit pas en état de se mêler d'autre chose.

Les Censeurs doivent être instruits de ce dont il faut seulement empêcher l'excès, & de ce dont les commencemens mêmes peuvent être dangereux, & doivent être étouffez. De là nait la discretion, qui fait que l'on employe à propos la douceur, ou la rigueur. Pour cela, il faut que les Censeurs connoissent exactement la Vertu & les difficultez, qui se trouvent à la pratiquer dans l'état, auquel est la Nature Humaine. Ils pourront par là comprendre qu'il faut cultiver avec soin l'idée de la Vertu, dans l'esprit des Peuples; mais qu'il ne faut pas prétendre les obliger de la suivre à la rigueur, en tout; & qu'il n'y a que les excès, qu'on puisse punir.

Il faut qu'ils s'opposent, dès le commencement, à tout ce qui peut détruire les bonnes Maximes; parce que, pendant qu'elles subsistent, les Peuples peuvent toujours revenir à la Vertu; particulièrement lorsque la Patrie est en danger. Mais où il  
n'y



n'y a aucunes Maximes, que l'on regarde comme inviolables, il n'y a aussi aucune Vertu; & l'on ne peut plus regarder comme Maximes des regles, que l'on n'observe plus. L'Amour de la Patrie & de la Liberté faisoit que les anciens Romains oublioient toutes leurs divisions, & leurs querelles particulieres; pour les défendre, contre leurs ennemis. Mais dès que l'Ambition particuliere se rendit maîtresse des Esprits, les Généraux ne penserent qu'à se frayer un chemin à la ruine de la Liberté de l'Etat, par leurs victoires. Les Espagnols modernes ont bien retenu leurs anciennes Maximes, en paroles; mais ils ne se sont point mis en peine de les mettre en pratique, ce qui les a mis hors d'état de conserver la grandeur de leur Monarchie.

Entre les vices, que l'on doit punir dans leur naissance, l'Auteur met ceux qui sont opposez directement à la Religion; & cela à cause de l'excellence de la Religion, en elle-même; & en second lieu, parce que les Citoyens ne peuvent être liez ensemble, lors qu'ils ne sont pas unis par la même Religion.

Mais

\*Mais il ne faudroit pour cela donner ce nom, qu'à peu d'Articles spéculatifs, clairs & tout à fait nécessaires, & aux Regles indispensables de la Vertu; parce que les Chrétiens s'accordent en cela, & qu'on ne peut pas en disconvenir, sans sapper les fondemens de la Société Civile. Mais si l'on y met des Articles spéculatifs obscurs, ou des Pratiques qui n'ont point de rapport à la Vertu, comme nécessaires; il en naîtra des troubles, dès qu'il se trouvera quelcun, qui découvrira qu'on s'est trompé, en ces Articles, & en ces Pratiques. Si on le punit, ce sera une pure tyrannie, entièrement opposée à la Raison & au Salut des Citoyens. Mais nôtre Auteur n'entre pas là-dedans & s'excuse même de parler des peines, qu'on leur pourroit faire souffrir.

Il distingue deux fortes de gens, qui pechent contre l'Amour de la Patrie, & nomme les uns *négatifs* & les autres *positifs*. Les premiers sont ceux, qui occupez d'autres passions négligent ce devoir. Les seconds sont de deux fortes. Les uns attaquent directement l'Amour de la Pa-

trie

\* *Remarque de l'A. de la B. A. & M.*

trie, par des conjurations, qui vont à sa ruine; les autres sont ceux, qui dans leurs Emplois n'ont égard qu'à leurs interêts particuliers.

L'Auteur remarque, avec raison, que les Coupables négatifs deviennent positifs, lors que ce sont de faux Sages, qui croient n'être pas traités selon leurs mérites; ou des personnes à qui leurs grandes richesses font entreprendre de se rendre maîtres de l'Etat; ou des gens pauvres, mais adroits, qui cherchent à faire fortune, par les desordres; & en général des hommes, dont les Maximes ou les Mœurs sont corrompues. Mr. *Doria* renvoie les Coupables positifs aux Inquisiteurs d'Etat, & les négatifs aux Censeurs. Les Inquisiteurs doivent retrancher les premiers, sans miséricorde, & les Censeurs punir sévèrement les seconds. Ces derniers sont Traîtres à leur Patrie, aussi bien que les autres, lors qu'ils lui préfèrent leurs interêts particuliers. Tels sont, selon lui, les Généraux & les Ministres d'Etat; qui font en sorte qu'il arrive des choses, qui les rendent nécessaires, ou qui leur servent à détruire ceux à qui ils portent envie, ou qui peuvent être leurs Compéti-  
teurs,

teurs. Ils doivent néanmoins être punis, avec prudence, selon la différence des cas, comme l'Auteur le fait voir.

Il faut que les Censeurs prennent bien garde aux actions, aux mœurs & aux discours des peuples, pour empêcher la dépravation des Maximes; qui commencent à se corrompre, lors qu'on s'imagine qu'il suffit de faire ses affaires particulières, sans se mettre en peine de la félicité publique; qu'il faut seulement vivre à son aise, & que c'est-là tout l'avantage de la Vertu; que le fondement de la puissance des Grands est l'oppression des Petits; lors que ceux, qui passent pour Savans, au lieu de Vertu, n'ont que de la malice & de l'adresse à tromper; lors que les hommes commencent à faire parade de leur vie délicieuse; quand on prend pour Maxime de suivre un certain milieu, entre le Vice & la Vertu. Ce milieu est toujours très-nuisible, parce qu'il ne manque pas de tomber dans le Vice; car enfin nôtre Ame ne peut pas demeurer dans cet état d'indifférence, & elle reçoit enfin le Vice, sous le masque de quelque chose qui n'est ni bon, ni mauvais.

Les

Les Censeurs doivent, selon l'Auteur, prendre soin qu'il n'y ait pas trop de gens du même métier, parce que cela fait qu'on abandonne les autres, quoique nécessaires à l'Etat. Il en donne plusieurs exemples, dans diverses professions. \* Il y auroit pû ajoûter l'exemple des Ecclesiastiques Séculars & Réguliers, qui sont en plus grande quantité en Italie, que ceux d'aucune autre profession particuliere; qui y possèdent une grande partie des terres, ou qui tirent du Peuple leur subsistence, par la voie des aumônes, & de ce qu'on leur donne non seulement pour prier Dieu pour les Vivans, mais encore pour les Ames des Morts. Si ces gens fervent beaucoup, à peupler le Paradis, comme ils s'en vantent, c'est ce que personne ne fait; mais tout le monde voit que, plus il y en a, dans un país, plus la pauvreté y est grande, & le nombre des autres habitans petit. L'Italie & l'Espagne sentent assez, depuis quelques siècles, cet inconvenient; mais il n'y a point de remede. L'Eglise se croiroit *en danger*, si l'on proposoit d'en diminuer

\* Remarque de l'Auteur de la *Bibl. A.*  
& *Mod.*

nuer le nombre, & employeroit toutes ses armes spirituelles & charnelles; pour exterminer ceux, qui feroient cette proposition, quoique très-utile à l'État.

Mr. *Doria* dit, avec raison, que les Censeurs doivent avoir un soin particulier de l'éducation de la Jeunesse, qui est la source d'une infinité de vices. Il voudroit même que l'on punît les Parens, des fautes de leurs Enfans; quand il seroit visible qu'ils auroient été mal élevez, & que ces fautes seroient des effets de leur mauvaise éducation.

Un autre devoir des Censeurs, c'est de punir ceux qui, dans les Emplois publics, ont plus d'égard à leur intérêt particulier, qu'à celui de la Patrie. Mais le mal est, selon la remarque de l'Auteur, que les Magistrats sont quelquefois gâtez eux-mêmes, dans les Républiques: aussi bien que les Ministres des Princes, qui abusent de l'ignorance de leurs Maîtres; & qu'ainsi ils ne sont ni les uns, ni les autres, en état de redresser des desordres, auxquels ils sont sujets eux-mêmes. Mr. *Doria* veut que l'on tâche de prévenir cela, par de bonnes Lois, & par de

*Tome V. P. I.*                      F                      bons

bons ordres. Il croit qu'on pourroit permettre de les accuser, & récompenser même ceux, dont on trouveroit les accusations bien fondées; & qu'il faudroit punir sévèrement les coupables. Mais \* ces accusations sont dangereuses & difficiles, & il y a même quelquefois des choses, dont personne ne doute; qu'on ne pourroit néanmoins pas prouver juridiquement. On a vû dans un Royaume, où les Lois doivent être observées & où l'on peut accuser, dans les Assemblées Politiques de l'Etat, les Ministres; on y a vu, dis-je, des pratiques publiques, pernicieuses & honteuses au Royaume; & il s'est trouvé des gens, qui crioient qu'on vendoit l'Etat, qu'on trahissoit les Alliez, & qu'on travailloit à ruiner la Liberté & la Religion. Cependant ceux, de qui on se plaignoit, avec tant de justice, continuoient hardiment dans la même route, quoi qu'ils le niassent; & seroient allez impunément jusqu'au bout, si le Ciel n'y avoit mis ordre. Cela fait voir que la meilleure constitution ne sert de rien, lors

\* *Remarque de l'Auteur de la Bibl. A. Mod.*

lors que la corruption est grande, & même qu'il n'est guère possible de la prévenir.

Nôtre Auteur voudroit aussi que l'on fît renaître la coutume des Egyptiens, qui étoit d'accuser en forme les Morts, devant des Juges; qui les pouvoient ou absoudre, ou condamner, sans danger. Il fait aussi plusieurs autres bonnes remarques, sur la conduite des Magistrats, & sur leurs fonctions; après quoi il se fait lui-même une objection, que je mettrai, avec sa réponse:

„ S'il sembloit à quelcun que la Ver-

„ tu, que j'ai proposée, est trop

„ difficile, comme c'est presque le

„ sentiment commun, & qu'elle ne

„ produit point la félicité, que la

„ plupart des gens souhaitent; qui est

„ de se délivrer de la peine de ré-

„ fléchir, & de vivre exempts d'o-

„ béir aux Lois de la Vertu; je ré-

„ pondrois qu'il n'est pas besoin de

„ régler pour cela les Républiques

„ sur les Lois de la Vertu, ni don-

„ ner aux Peuples de bonnes Maxi-

„ mes & des Habitudes vertueuses;

„ mais qu'il les faut laisser dans l'i-

„ gnorance & dans la foiblesse. Il

„ ne sera pas nécessaire d'avoir des



„ Magistrats, qui aient de grandes  
„ lumieres, ni une veritable Vertu,  
„ mais seulement des gens douëz  
„ d'une Prudence naturelle. J'avouë  
„ qu'on pourra vivre de cette ma-  
„ niere, sans penser beaucoup; mais  
„ on n'en fera pas plus heureux, pour  
„ cela. Il faudra se résoudre à ne  
„ voir durer cette maniere de vivre  
„ vicieuse, que jusqu'à ce que quel-  
„ que Conquerant vertueux subju-  
„ gue un Etat formé de la sorte; ou  
„ de mener pour un tems une vie  
„ incertaine, & d'éviter par adresse  
„ les embuches des aggresseurs, & de  
„ souffrir tous les maux; dont nous  
„ avons parlé, en traitant des Maxi-  
„ mes particulieres.

Il n'y a rien de si vrai, mais il est  
à craindre que la plupart des Etats  
ne se résolvent plutôt à cela, qu'à  
souffrir une réforme. Il seroit à sou-  
haïter que les hommes eussent, pour  
Magistrats, des Natures plus excel-  
lentes, que n'est la leur; ou des  
hommes favorisez du Ciel, pour ne  
pas se corrompre eux-mêmes. Sans  
cela, il n'y a point de Lois, ni de  
Maximes, ni de Coûtumes, qui puis-  
sent prévenir la Décadence des So-  
cietez, ni les retirer de leurs desor-  
dres.

dres. Cependant on a sujet d'être obligé à l'Auteur des bonnes leçons qu'il donne; parce que, si l'on n'en profite pas tout à fait, on pourra au moins les suivre, à quelque égard.

Il traite ensuite des Ambassadeurs & des qualitez, qu'ils doivent avoir; mais nous nous arrêterons ici, de peur d'être trop longs. A l'égard du traité de l'éducation du Prince, nous pourrons y revenir, dans un autre Volume, ou dans la suite de celui-ci.

---

### ARTICLE III.

*Auteurs Classiques Latins imprimez à Londres.* Se trouvent à Amsterdam chez D. Mortier.

**A**VANT que de parler de ces nouvelles Editions d'Auteurs Classiques, en détail; il faut avertir le Lecteur, que Mr. *Mattaire*, qui a eu soin de ceux, qui sont déjà imprimez, a dessein de publier dans la même forme tous les Auteurs Classiques, non seulement Latins, mais encore Grecs. On a déjà commencé *Homere*, & le *Nouveau Testament*,

en Grec, est achevé, quoi qu'on ne l'ait pas encore vû ici. Deformais les Anglois auront, par ce moyen, tous les Auteurs, dont on se sert dans les Écoles, imprimez chez eux; sans être obligez de les acheter en *Hollande*, comme ils faisoient auparavant. Du tems de *Blaauw*, de *Janssonius* & d'*Elzevier*, on trouvoit tous ces livres fort bien imprimez en *Hollande* & à bon marché. Toute l'Europe se servoit volontiers de ces petites Editions, qui étoient jolies & correctes. Mais les Libraires de *Hollande* les ayant laissé manquer, ou leur en ayant substitué d'autres mal imprimées & peu correctes; ils ont donné lieu aux Anglois de former le dessein, qu'ils ont déjà executé en partie. Cependant on auroit mieux fait, en *Hollande*, d'entretenir ce commerce, qui pouvoit durer toujours; que de contrefaire tant de méchants livres François, qui s'impriment à Paris, & dont on ne peut vendre qu'une Edition.

On a aussi vû un Recueil des Poëtes Latins, imprimé en Angleterre, en deux volumes *in folio*; & l'on y travaille à en imprimer un des Poëtes Grecs, en cinq Volumes *in folio*, avec  
les

les anciennes Scholies; dont on a vu, il y a long-tems un Essai, deçà la mer. Comme je n'ai examiné ni l'un, ni l'autre de ces Recueils, je n'en puis pas parler plus au long. Je ne ferai mention ici que des Auteurs, en petit, dont j'ai lu quelques uns dans ces Editions; qui sont fort jolies, & assez correctes, pour des livres en aussi petits caracteres. J'en parlerai en peu de mots, pour faire, par occasion, quelques petites remarques sur la plûpart de ces Auteurs; dont personne ne s'attend à voir ici des extraits. Je commencerai par les Auteurs en prose & je viendrai ensuite aux Poètes.

L. C. SALLUSTII CRISPI QUAE  
EXSTANT. *A Londres chez Ton-  
son & Wats. in 12. MDCCXIII.  
pagg. 206. Se trouve à Amsterdam  
chez D. Mortier.*

**O**UTRE ce qu'on trouve dans les Editions ordinaires de *Saluste*, on voit en celle-ci des varietez de lecture, tirées de quelques MSS. qui sont à Rheims en Champagne, qu'on a communiquées à Mr. *Mattaire*. Il y a quelques unes de ces

varietez, qui méritent qu'on y fasse attention. Par exemple, dans la première page de la Guerre Catilinaire, *Salluste* dit des bêtes, dans les Editions, & dans les autres MSS. : *quæ natura ventri obedientia finxit*. Il y a, dans un de ces MSS. de Rheims, *obaudientia*, ce qui est le mot originaire, d'où *obedio* est venu ; comme *Martinius* & *Vossius* en conviennent. On trouve ces mots, dans l'abregé de *Festus*, par *Paul Diacre* : *obedire, obaudire* ; où il a apparence que *Festus* avoit remarqué que les Anciens avoient dit *obaudire*. On voit aussi, dans les Glosses Greques & Latines : *πειθομαι, pareo, obaudio. ὑπακοή, obauditio, obtemperancia, obsequium. ὑπακίω, obaudio, obtempero*. Ce mot se trouve souvent dans la Vulgate, comme *Martinius* l'a fait voir ; & l'on fait que, dans cette Version, il y a bien des mots antiques. Cela a fait que des Auteurs de la Basse Latinité s'en sont ensuite servis, dont on verra des exemples, dans le Glossaire de la Basse Latinité de Mr. *Du Cange*. Il auroit pû remarquer que *Tertullien* avoit aussi employé ce mot, dans son Exhortation à la Chasteté Chap. II. *Ceterum voluntas Dei*

*Dei in obaudientiam venerat*; (hoc est, ei parendum erat) proinde & tu, si non obaudieris Deo, qui te proposito præcepto liberæ voluntatis instituit, per voluntatis libertatem, volens de verges in id quod Deus non vult. Tertullien affecte souvent de se servir de vieux mots, comme on l'a reproché à *Saluste*; & cela étant ainsi, on peut douter, avec raison, si cet Historien n'a pas dit *obaudientia*. Au moins, il y a plus d'apparence qu'on ait changé ce mot en *obedientia*, qui étoit beaucoup plus usité; selon l'usage des Copistes, qui ont souvent changé des mots rares, qu'ils n'entendoient pas, en mots communs, qu'ils entendoient. Le Lecteur pourra examiner les autres varietez des MSS. de Rheims.

J'ajouterais ici quelques remarques historiques, sur les premiers habitans de l'Afrique. *Salluste*, dans l'Histoire de la guerre contre Jugurtha, Ch. XXI. après avoir dit qu'il va parler des premiers habitans de l'Afrique, sur ce qu'on lui en avoit expliqué des Livres Punique, qui avoient appartenu au Roi Hiemfal, s'exprime ainsi: „L'Afrique fut habitée, au commencement, par les

„ Gétules & les Libyens, peuples bar-  
„ bares & grossiers, qui vivoient de  
„ la chair des bêtes sauvages, & qui  
„ prenoient leurs repas à terre,  
„ comme les bêtes. Ils étoient er-  
„ rans & sans demeures fixes, &  
„ s'arrêtoient au lieu, auquel la nuit  
„ les avoit contraints de demeurer.  
„ Mais dès qu'Hercule fut mort, en  
„ Espagne, comme les Africains le  
„ croient; son armée, composée  
„ de différentes Nations, après avoir  
„ perdu son Chef, comme plusieurs  
„ demandoient le commandement,  
„ fut bien tôt dispersée. De ce nom-  
„ bre les Medes, les Persans, & les  
„ Armeniens, étant passez, sur des  
„ vaisseaux, en Afrique, occuperent  
„ les lieux, qui sont près de nôtre  
„ Mer. (*de la Méditerranée*) Mais  
„ les Persans demeurèrent le long  
„ de l'Océan, & ils se servirent de  
„ vaisseaux renversez, au lieu de hut-  
„ tes; parce qu'il n'y avoit pas du  
„ bois, en ces lieux-là, & qu'ils n'en  
„ pouvoient pas acheter des Espa-  
„ gnols, ou échanger des marchan-  
„ dises contre. La vaste mer, aux  
„ bords de laquelle ils étoient, &  
„ l'ignorance de la Langue les em-  
„ pêchoient d'avoir du commerce  
avec

„ avec eux. Ces peuples se mêle-  
„ rent peu à peu, par les mariages,  
„ avec les Gétules, & parce qu'en  
„ essayant le terroir, ils avoient  
„ souvent changé de lieux, ils se  
„ nommerent eux-mêmes *Numides*.  
„ Mais on voit encore que les de-  
„ meures des Numides de la cam-  
„ pagne, qu'ils appellent *Mapal*, sont  
„ longues, & que les côtez en sont  
„ courbez, comme si c'étoit le def-  
„ sous d'un vaisseau. Les Libyens  
„ se joignirent aux Medes & aux  
„ Armeniens; car ils étoient plus  
„ près de la Mer d'Afrique, & les  
„ Gétules sont plus du côté du Mi-  
„ di, & exposez aux ardeurs du So-  
„ leil. Ceux-ci (*les Medes & Arme-  
„ niens*) eurent de bonne heure des  
„ villes; car n'étant séparés de l'Es-  
„ pagne, que par un détroit, ils  
„ établirent des échanges, entre eux  
„ & les Espagnols. Les Libyens cor-  
„ rompirent peu à peu leur nom, &  
„ les nommerent *Maures*, au lieu  
„ de Medes. Mais les Perses s'ac-  
„ crurent en peu de tems, & après  
„ cela ceux, que l'on nomme Numi-  
„ des, s'étant séparés de leurs pe-  
„ res, à cause de leur multitude,  
„ possederent les lieux qui sont pro-



che de Carthage & que l'on appelle Numidie. Ensuite, avec le secours mutuel, qu'ils se donnerent, ils soumirent par les armes, & par la terreur, leurs Voisins, & acquirent de la réputation & de la gloire. Après cela, la partie la plus basse de l'Afrique fut presqu'entière possédée, par les Numides; & les Nations vaincues portèrent le même nom, que les vainqueurs.

Je ne rapporterai pas les termes Latins; ceux qui compareront cette version, avec l'Original, la trouveront, comme je croi, aussi fidele, que la difference des Langues l'a pû permettre. Je ferai seulement quelques remarques sur cette narration. I. Les *Gétules*, les plus anciens Peuples de l'Afrique avec les Libyens, semblent être les mêmes que ceux qu'on appelle encore aujourd'hui *Gezules*, ou *Guzules*, Peuples au midi du Royaume de Maroc; comme l'a fort bien conjecturé *Bernard Aldrete*, dans ses *Antiquitez d'Espagne*, Liv. III. c. 13. On pourroit croire qu'ils ont été nommez *Gétules* de *קטולין* *Ketolin*, qui signifie en Chaldéen *meurtriers*.

Ce

Ce Peuple étoit toujours en guerre, comme *Aldrete* l'a fait voir. Pour les *Libyens*, ils sont nommez, par les Hebreux, לובים *loubim*, 2. Chron. XII, 3. Nahum III. 9.

II. J'ai traduit les mots Latins, *humi pabulum, uti pecoribus*, qui prenoient leur repas à terre; parce que *pabulum* ne signifie pas ici *pâturage*, puisqu'il est dit auparavant qu'ils mangeoient la chair des bêtes sauvages, mais *pastus*, ou *repas*. C'est ainsi que *Pomponius Mela*, a dit Liv. I. c. 8. d'autres Peuples de l'Afrique: *humi quies, epulaeque capiuntur*. Ceux, qui liront l'endroit, trouveront que cet Auteur paraphrase celui-ci de *Salluste*.

III. J'ai prouvé, dans l'explication historique de la fable d'*Hercule*, au Tome I. de la *Bibl. Universelle*, que ce nom marque un *Marchand*, & que les differens *Hercules*, dont l'Histoire Fabuleuse parle, ne sont que des *Marchands Phéniciens*; qui établirent des demeures, & des colonies sur les côtes de la mer Méditerranée. Il s'agit ici de l'un d'entre eux, dont la colonie passa d'Espagne en Afrique. L'Interprete de *Salluste*, plein de la Fable Greque,

que, confondit le *Harochel*, dont il étoit parlé dans les Livres d'Hiemfal, avec *l'Hercule Grec*.

IV. Il n'y a point d'apparence qu'un Marchand Phénicien eût mené en Afrique des *Medes*, des *Persans* & des *Armeniens*. Dans ces vieux tems, ces Nations n'avoient pas assez de commerce ensemble, pour s'associer dans le Négoce, ou pour former en commun une Colonie. La vérité est, que les *Persans*, & les *Medes* étoient la même Nation, que les Numides. Ils furent nommez *Medes*, par les Phéniciens, ou par eux mêmes, parce que *mod* en Arabe & *mouh* en Hebreu, ce qui est le même mot, signifient *changer de place*, pour la raison, qu'on en voit en cette histoire. Ils furent aussi nommez *pharaschim*, ou *paraschim*, qui veut dire *Cavaliers*; parce que cette nation abondoit en Cavalerie, comme en font foi presque tous les Auteurs, qui en ont parlé. A l'égard des *Armeniens*, il est fort vraisemblable que ce sont des *aramin*, ou Syriens, voisins des Sidoniens, qui pûrent facilement s'engager avec un Marchand Phénicien, pour  
aller

aller former une Colonie en Espagne. L'Interprete des Livres d'Hiemfal aura cru que ces derniers étoient des *Armeniens*, à cause de la ressemblance du nom; & ayant trouvé מדין *madin* & פרשין *pharaschin*, dans l'histoire des Anciens peuples de la Mauritanie & de la Numidie, il se fera persuadé que c'étoient des peuples differents, qui devoient être venus d'Espagne, avec son prétendu *Hercule*; & que ce ne pouvoient être, que les *Medes* & les *Perses*, peuples voisins, & que l'on joint fréquemment ensemble.

V. Ces peuples se nommerent נמודין *nmoudin*, ou Numides, de ce qu'ils changeoient de lieu, à cause de la signification de la racine Hebraïque & Arabique, d'où ce mot vient, & de laquelle je viens de parler. Autrement il n'y auroit aucune raison, pour laquelle ils auroient pris ce nom, parce qu'ils changeoient de lieu, si le mot ne le signifioit pas.

VI. Le mot *Mapal* semble être entièrement le même, que מפל *mapphal*, chute, ruine, & marquer une Hutte formée de planches, comme tombées l'une contre l'autre par le bout,

telles qu'étoient celles des Numides, selon la description, que l'on en voit ici.

VII. Le mot de *Maures* n'est pas une corruption de celui de *Medes*, mais un nom, qui signifie la même chose; car *ממור* veut dire changer, & l'on a eu sujet de nommer des peuples, qui changeoient perpetuellement de place, *מאורי* *maurin*, changeurs. Ceux, qui ont quelque connoissance des Langues Orientales, ne seront pas surpris que l'on n'ait d'égard, que pour les lettres *radicales*, & que l'on ne se mette pas en peine du reste; parce que l'Analogie de l'Ancien Phénicien ne nous est pas assez connue. Il suffit que les significations des mots quadrerent aux choses, dont il s'agit.

VIII. Ainsi le vrai sens de l'Histoire Punique reviendroit à ceci. C'est qu'un Marchand Phénicien ayant voulu établir une Colonie de Syriens, en Espagne, vint à y mourir, & que cette Colonie, s'étant divisée, s'établit partie en Mauritanie le long de l'Océan Atlantique, près des *Gétules*, & en partie un peu plus à l'Orient vers la Numidie, où étoient les *Libyens*, premiers habitants

tans de l'Afrique de ce côté-là ; Que ces peuples vécurent au commencement, comme les Nomades de l'Asie, en changeant perpetuellement de place, pour la commodité du fourage ; Qu'il y avoit parmi eux des gens, qui abondoient en chevaux, & qu'on nomma, à cause de cela, *Cavaliers*, en leur langage *Paraschin*, ou *Pharaschim*, qui est le même nom, qu'on donna aux Persans, pour une semblable raison ; Que les mêmes se nommoient aussi *Maurin*, *Nemoudin*, & *Madin*, qui signifient des peuples, qui changent de place ; Que le dernier nom se perdit, & que ceux, qui demeuroient du côté de l'Océan, garderent celui de *Maurin*, ou de *Maures*, & ceux qui se placèrent vers la Méditerranée celui de *Nemoudin*, ou de *Numides* ; & que la Postérité les a distinguez, par ces noms. Ce sont là les premiers habitans de ces parties de l'Afrique, après les Gétules & les Libyens. Celui qui traduisit les livres d'Hiemfal, & qui étoit peut être un Romain, qui avoit appris, en quelque maniere, la Langue Punique ; ou un Africain, qui favoit le Grec, ou le Latin ; se trompa, dans l'explication des noms ;

noms; comme il arrive facilement à ceux, qui ne sont pas assez verfez, ou dans les Langues, ou dans l'Histoire; & comme il est auffi arrivé aux premiers Interpretes de l'Histoire Fabuleufe. J'avois déjà indiqué une partie de ce que je viens de dire, fur Gen. X. 6. & fur le vers 280 de la Théogonie d'*Héfiode*.

II. CORNELII NEPOTIS *Excellentium Imperatorum Vitæ. A Londres, chez les mêmes, MDCCXV. in 12. pagg. 134. Se trouve chez D. Mortier.*

CORNELIUS NEPOS dit, dans sa vie de Miltiadé, Ch. V., que  
 „ les Atheniens camperent à Mara-  
 „ thon, au pied de la montagne, &  
 „ qu'ayant le lendemain rangé leur  
 „ armée en bataille vis à vis, ils  
 „ donnerent un grand combat, par  
 „ une adresse nouvelle; car il y avoit,  
 „ ajoute-t-il, des arbres en plusieurs  
 „ lieux, fort clairement plantez;  
 „ dans la vuë de se couvrir, par la  
 „ hauteur des montagnes, & d'arrê-  
 „ ter la cavalerie ennemie, de peur  
 „ d'être enveloppez par la multitude.  
*Námque arbores multis locis erant ra-*  
*ta,*

*ra, eo consilio, ut & montium tege-  
rentur altitudine, & arborum tractu  
equitatus hostium impediretur, ne mul-  
titudine clauderentur.* C'est ainsi qu'on  
lit, dans les Editions communes. On  
voit bien qu'il y a quelque faute, car  
il n'y a point de liaison, entre les  
choses. Les arbres n'étoient pas clai-  
rement plantez, à ce dessein-là. *De-  
nyi Lambin* croyoit qu'il falloit trans-  
poser les mots, comme on le ver-  
ra, dans ses notes; mais le change-  
ment est trop hardi. *Jean Henri Bue-  
cler* tâche de s'en tirer, sans cela;  
mais l'expression est trop embarras-  
sée, pour un Auteur aussi net & d'un  
stile aussi dégagé, que *Cornelius Ne-  
pos*. Il l'a senti lui-même, puis qu'a-  
près avoir remarqué que *Jean Geb-  
hard* avoit cité un endroit de *Frontin*,  
où il dit que *Cleomene Lacéde-  
monien* arrêta la Cavalerie Athe-  
nienne, par un abbatis d'arbres, *ar-  
boribus prostratis impedivit*; il dit que,  
s'il y avoit ici, dans quelque MS. de  
*Nepos*, *stratae*, au lieu de *rae*, il  
faudroit suivre la première manière  
de lire, & entendre que *Miltiade* fit  
faire un abbatis d'arbres; à dessein  
d'être couvert, non seulement de la  
hauteur de la montagne; mais en-  
core



core afin que cette suite d'arbres jettez par terre arrêtât la cavalerie des Persans. Je vois qu'on a mis ici dans le texte *strata*, aussi bien que dans l'Édition d'Oxford de l'an M DCC LXXXVII. in 12. Je croi qu'on a eu raison, le changement est très-petit, & le sens le demande nécessairement. C'est être trop superstitieux, que de laisser des fautes palpables, & qu'on peut corriger, par un léger changement; sous prétexte qu'elles sont, dans les MSS. dont il n'y a presque point, qui ne soit plein de fautes grossières.

J'avoué que je soupçonne fort un endroit de la vie de Caton Ch. III. où il y a *capitulatim*; pour *summatim*, en général. Les Grecs disent bien κεφαλαιωδῶς, mais le mot Latin *capitulatim*, signifieroit plutôt *en détail*, *per capita*, qu'en général. Ce terme me paroît presque monachal, quoi qu'il se trouve aussi dans l'Histoire Naturelle de Plinè Lib. II. c. 12. où il y a : *breviter & capitulatim adtingam*, pour *summatim*.

III. M. VELLEII PATERCULI *Historiæ Romanæ quæ supersunt.* A Londres chez les mêmes MDCCXIII. in 12. pagg. 152. avec les Préfaces & l'Index. *Se trouve chez D. Mortier.*

ON a vu une Edition in 8. de cet Auteur, imprimée à Oxford en MDCCXII. avec les varietez & les conjectures des Savans, au deffous des pages, dont on a mis ici quelques unes.

Je communiquerai au Public une remarque, ou deux, sur cet Auteur. Comme il ne parle pas exactement, ni en termes fut propres & fort justes, il est extrêmement gâté dans les MSS. & cela a donné lieu à une foule de conjectures des Savans; qui se sont donné carrière à le faire parler peut-être mieux, qu'il n'avoit fait. Cette sorte d'Auteurs est fort difficile à corriger, parce qu'il est plus aisé de savoir comment ils ont dû parler, que de savoir comment ils se sont en effet exprimez. Ainsi on n'y doit faire aucune correction qui ne soit absolument nécessaire, & qui ne soit encore très-naturelle & très-

très-aisée ; ou qui n'approche, le plus qu'il est possible, de la manière de lire des MSS. Ceux qui examineront les conjectures de *Juste Lipse* & de *Nicolas Heinsius* sur *Velleius*, trouveront qu'il y en a beaucoup, où ces conditions ne se rencontrent pas ; & qu'ils changent souvent la manière de lire reçue, pour le faire mieux parler, plutôt que pour corriger des fautes contre le sens. J'ai vû un exemplaire de cet Auteur, où *Heinsius* avoit fait beaucoup d'autres remarques, semblables à celles qui ont paru.

En lisant le Ch. XII. du Livre I. je trouve qu'il parle ainsi, de la destruction de Carthage, par Scipion Emilien : *invisam Romano nomini funditus sustulit, fecitque suæ virtutis monumentum, quod fuerat avi ejus clementiæ.* Comme *virtus*, même pris pour la vertu militaire, n'est pas un mot fort propre, pour opposer à *clementiæ* ; si l'Auteur étoit exact dans son stile, on pourroit croire qu'il faut lire *severitatis*, au lieu de *virtutis* ; & l'on diroit fort bien que Scipion fit, en la rasant, un monument de sa sévérité, d'une ville dont son ayeul en avoit fait un de sa clemence.

Mais

Mais on n'oseroit rien changer. *Heinsius*, pour donner en passant un exemple de ce que je viens de dire, voudroit qu'aulieu de ces mots : *avijus clementia*, on lût *avita decus clementia*, ou *avita prius*; ce qui seroit plus élégant, mais qui n'est point nécessaire dans un Auteur, dont le stile est aussi négligé, que celui de *Velleius*.

Au Ch. XVI. du même livre il soutient que tous ceux, qui ont excélé, en une certaine Science, ont vécu presque en même tems; & en parlant d'*Isocrate* & de ses disciples, en particulier, il dit dans nos Editions: *adeo quidem artatum (ou arctatum) angustiis temporum, ut nemo memoria dignus alter ab altero videri nequiverint*. Je ne vois pas pourquoi on n'a pas mis *nequiverit*, comme il y a dans l'Édition d'*Alde*. *Nemo* n'est pas un mot collectif; mais plutôt exclusif, d'où vient qu'on dit *nemo unus*, pas un seul. Comme ces mots ne sont pas bien tournez, *Lipse*, *Acidalius*, *Vossius*, *Heinsius* les ont voulu remettre chacun sur la forge, & les réformer à leur mode. Mais il suffit, ce me semble, qu'on puisse entendre l'Auteur, qui, ayant passé sa  
vie

144 *Bibliothèque*  
vie à l'armée, ne savoit pas mieux  
écrire.

V. L. ANNAEUS FLORUS, *cui*  
*subjungitur* L. AMPELII *Liber*  
*Memorialis*. A Londres chez les  
mêmes. MDCCXV. in 12. pagg.  
154. *Se trouve aussi chez D. Mor-*  
*tier.*

JE ne m'arrêterai pas plus long-  
tems sur *Florus*, que pour propo-  
ser une conjecture, sur un endroit  
gâté de cet Auteur, & qui a donné  
de l'exercice à tous les Savans. Il  
est au Livre III. c. 5. où en parlant  
de Pompée, qui entra dans le lieu  
très-saint du Temple de Jerusalem,  
il dit : *vidit illud grande impiae gentis*  
*arcanum patens, sub aureo vitem caelo.*  
Mr. *Gravius*, dans ses notes sur cet  
endroit, rapporte & réfute toutes  
les conjectures des Savans, qui é-  
toient venues à sa connoissance, &  
propose la sienne, qui est *sub aureo*  
*utique velo*; parce qu'il y a, dans les  
anciens MSS. *sub aureo uti caelo*, ou  
*scelo*. Mais, avec le respect qui est  
dû à cet habile homme, *arcanum pa-*  
*tens sub aureo utique velo* ne signifie  
rien. On ne voit pas à découvert ce  
qui

qui est *sub aureo velo*, & *patens sub velo* est une contradiction. Il auroit fallu au moins dire, *latens sub velo*, & l'expliquer, *quod antea latebat sub velo*; mais cela se diroit plutôt de quelque chose, qui seroit couvert d'un voile, qu'on auroit mis par dessus; au lieu que le voile du lieu très-saint étoit suspendu au devant. Outre cela, le mot *utique* est tout à fait mal placé en cet endroit, où il ne signifie rien. Je conjecturerois donc: *siparii deducto velo*, après que le voile en eût été tiré. Pompée vit ce lieu secret ouvert, en ayant fait écarter le voile, qui le cachoit. On fait que *siparium* est le voile, que l'on tiroit sur les théâtres des Comédiens, entre les Actes; & *Florus* s'en est servi, pour se moquer de ce lieu sacré, comme si ç'avoit été une pure Comédie, que de fermer un lieu, où il n'y avoit rien dedans. Quoi qu'on dise *siparium*, sans y ajouter *velum*, *Florus* afin de déterminer ce dernier mot, qui est général, le joint au mot *siparium*; pour marquer qu'il vouloit dire un voile de la sorte de ceux, dont les Comédiens se servent, pour se moquer des Juifs. Il me

*diducto* dans *uti*, qui ne peut avoir place en cet endroit ; & qu'il est clair que la leçon d'aujourd'hui n'est née, que de la mauvaise main d'un Copiste, ou de mots à demi effacez par le tems. Quoi qu'il en soit, *Florus* a voulu assurément dire quelque chose de semblable, quoi qu'il y ait de la difficulté à déterminer les mots, dont il s'est servi.

V. JUSTINI *Historiarum* ex TROGO POMPEIO *Libri XLIV.* A Londres M DCC XIII. in 12. pagg. 344. *Se trouve à Amsterdam, chez David Mortier.*

J'E ne parlerai pas non plus de *Justin*, que pour mettre ici deux, ou trois corrections, qui me sont venues dans l'esprit ; en feuilletant cette Edition, & en la comparant avec d'autres.

Au Liv. II. c. 3. où il est parlé de l'expédition de *Vexoris* (ou plutôt de *Sesostris*) contre les Scythes, il est dit qu'il leur envoya d'abord des gens ; pour leur dire à quelles conditions, il prétendoit qu'ils lui obéissent, & cela est exprimé en ces termes : *missis primò lenonibus, qui hostibus parendi*

*rendi legem dicerent.* On a voulu défendre ce *lenonibus*, qui n'a point de sens ici, pris dans sa signification ordinaire; en disant qu'il signifioit des Ambassadeurs, & l'on produit pour cela un Glossaire de *Pierre Daniel*, qui le dit. Mais comme il se fonde sur ce seul passage, son autorité est nulle; outre que ce Glossaire est des derniers tems. Aucun Auteur n'a employé ce mot, en ce sens; & il n'est pas vrai-semblable que *Trogus*, qui écrivoit bien, ait fait cette faute. Mr. *Grævius* croyoit que ce mot se prenoit en un bon sens, pour *conciuator pacis*, mais il n'en produit aucun exemple; quoi qu'il soit vrai que métaphoriquement *lena*, *lenocinium* & *lenocinari* ont des sens approchans. Mais cette figure n'a pas lieu, dans une simple narration, comme celle ci. *Vorstius* avoit été dans la même pensée. Dans une Edition Angloise, on a mis *legatis*, sur l'autorité de trois MSS. Je le trouve aussi, dans une ancienne Edition de *Jean Petit*. Mais il faut rendre quelque raison du changement de *legatis*, en *lenonibus*. *Legatis* est un mot trop connu & trop propre pour cet endroit, pour le changer en *lenonibus*,



& ces mots sont trop différents, pour être confondus, par les Copistes. Je croirois, quoi que je ne veuille rien assurer, qu'il y avoit *præconibus*, qui est le mot, que la chose même demande; car ceux, qui vouloient qu'un peuple se soumit à eux, le faisoient sommer, par des *Hérauts*. On en trouvera des exemples, dans l'histoire de *Darius*, fils d'*Hystaspe*, comme *Herodote* la raconte, & ailleurs. Mais comment a-t-on changé *præconibus* mot très-connu, en *lenonibus*, qui ne convient point ici? Il se pourroit faire que la première syllabe de ce mot *præ* eût été mal écrite, & qu'elle ressemblât à *le*. On pourroit aussi soupçonner, que quelcun n'eût écrit, sur les premières Lettres, *præc*, celles-ci *leg*. pour dire que d'autres lisoient *legatis*, comme il y a dans la suite, & qu'on n'eût après substitué *lenonibus*, *leg* n'étant pas bien peint, à *præconibus*; comme si ce *len* étoit une correction, & qu'il fallût effacer *præc*. On voit souvent de ces corrections, dans les MSS.

Au même livre, Ch. X. où il est parlé de la marche de l'armée de *Xerxès*, qui aplaniissoit les montagnes & combloit les vallées, il est dit:

*montes in planum ducebat, & convexa vallium aquabat.* Il y a deux fautes là. Pour *ducebat*, il faut mettre *deducebat*, comme il y a dans l'Édition de *Jean Petit*. On fait que la préposition *de* marque souvent une action, qui se fait de haut en bas; & *deducere in planum* est assurément mieux dit, que *ducere in planum*; si tant est même qu'on puisse parler ainsi, sur tout en prose. Ainsi, dans *Virgile* & dans *Ovide*, on trouve *deducere caelo*, & dans *Lucrece*, *deducere deorsum*. Mais il y a une autre faute plus considérable, en cet endroit de *Justin*, où, au lieu de *convexa*, il faut lire *concava*. Les vallées ne sont pas *convexes*, mais *concaves*; & après avoir représenté *Xerxès* applanissant la *convexité* des montagnes, l'Auteur ne pouvoir parler que de la *concavité* des vallées, qu'il avoit comblées, & égalées aux hauteurs. On fait que les Grecs nomment les vallées *κοιλότητες*, ou *concavitez*, & qu'ils joignent l'épithete de *κοιλή*, *cava*, aux lieux creux, comme *Coelé-Syria*, parce que cette partie de la Syrie n'étoit qu'une vallée. Les Poètes Latins disent aussi *cavae valles*. Les Copistes ont donc mis ici *convexa*, pour *concava*, par

une faute commune; qui fait qu'on met des termes relatifs, l'un pour l'autre, sans y penser.

On fait qu'à la fin des Livres de *Justin*, il y a les argumens des Livres de *Trogue Pompée*, composez par quelcun qui avoit lû ces livres. On a nommé ces argumens *Prologi*, parce qu'on met ordinairement les argumens des Livres au devant, aussi bien que les *Prologues*, quoi que ce ne soit pas la même chose. Ils se sont trouvez très-corrompus, dans les MSS. de qui *Jaques Bongars* les a tirez. Le P. de *Montfaucon* les a collationnez, avec cinq MSS. & en a corrigé par-là quantité d'endroits. Ceux qui rimprimeront *Justin* devroient les imprimer, sur ces corrections.

VI. P. TERENTII *Carthaginensis*  
*Afri Comædiæ* VI. A Londres  
 M DCC XIII. chez les mêmes,  
 in 12. pagg. 452. avec les Préfaces  
 & l'Index. Se trouve ici chez D.  
*Morsier.*

ON a mis, à la fin de cette Edition, l'Index de *Martin Hugenius*, publié en Hollande, en M DCC X.

&

& approuvé des connoisseurs; mais on l'a un peu abrégé. Il vaudroit mieux l'avoir mis tout entier. J'y cherchois un endroit du *Phormion*, où je soupçonne qu'il n'y ait une faute, que je n'ai pas trouvé; & qui est marqué, avec plusieurs autres, qui sont dans l'Index de *Hugenius*. Il est dans l'Acte I. Scen. II, 91. où un Esclave, qui avoit peur du retour de son maître, dit qu'il chercheroit quelcun, qui intercedât pour lui, en ces termes:

— *Nunc amitte, queso, hunc;  
ceterum*

*Posthac, si quidquam, nihil precor.*  
Il est certain que le verbe *amittere* signifie non seulement *perdere*, mais aussi éloigner de soi, ou *amandare à se*; d'où vient que *Terence* a dit, en plus d'un endroit, *amittere à se*; & c'est la propre signification du mot, sur quoi l'on peut consulter l'Index. Mais ici il ne s'agit pas d'éloigner un Esclave de son Maître, mais de le laisser en repos, & de lui pardonner la faute qu'il avoit commise. Le mot *omitte* est le mot, qu'il faut employer pour dire cela, & je croirois fort que *Terence* l'auroit employé ici,

comme Act. II. Scen. II, 1. *quin o-*

*mitte me*, c'est à dire, *que ne me laissez vous en repos*. Voyez aussi l'Eunuque Act. IV. Scen. VI, 27. Cela est commun. *Donat* a bien vu que le mot, qui est ici, doit signifier *dimitte*; quoi que les exemples, qu'il en apporte, ne le prouvent pas.

Dans la même Comedie, Act. V. Scen. VII, 1011. *Nausistrata* ayant appris que *Chremès*, son Mari, avoit eu une autre Femme, à *Lemnos*, s'écrie : *an quidquam hodie est factum indignius?* & ajoute immédiatement après : *Qui mi, ubi ad uxores ventum est, tum fiunt senes*. On veut qu'étant en colere, elle parle d'une maniere elliptique, en omettant une partie de ce qu'elle disoit en elle-même. J'aimerois mieux soupçonner qu'il manque ici un vers, dont le sens est : *sunt juvenes isti, sunt amatores foris*, avec lequel ces paroles sont liées : *qui mi*, &c. parce que cette Femme n'a que faire de rien cacher. Mais on ne peut rien assurer, sans l'autorité de quelque MS.

II. T. LUCRETII CARI *De Rerum Natura Libri VI.* A Londres chez les mêmes in 12. pagg. 632. avec les Préfaces & l'Index.

**O**UTRE le texte de *Lucrece*, il y a ici des Varietez de lecture, tirées de l'Edition in 4. de Mr. Creech, & un grand Index des expressions, qui tient plus de la moitié du Volume. Cette Edition a été faite, sur l'Edition in 4. qui parut en MDCCXII, & il est resté quelque peu de fautes, d'impression qui y étoient, comme dans le vers 78. du Livre I. où il y a *quanam fit*, pour *quanam sit*.

Je croirois qu'au vers 176. il auroit fallu suivre l'Edition de Florence. *Lucrece* dit, dans les Editions communes:

*Præterea cur vere rosam, frumenta  
calore,*

*Vites autumnofundi sudante videmus?*  
Mais au lieu de *Vites*, il y a *Uvas*, dans celle de Florence. Il est certain que c'est parler plus correctement, que de dire *autumnus sudans fundit uvas*; parce que les raisins, qui renferment une liqueur, ont plus de rapport avec la sueur de l'automne,

que les *vignes*, qui font un bois. Je fais que l'on dira que par *vites* il faut entendre les raisins, ou leur suc, par une Métonymie du contenant pour le contenu. Mais cette figure ne doit avoir lieu, que lors qu'elle embellit l'expression, & non quand elle la gêne; comme il arriveroit en cet endroit, où d'ailleurs le vers souffre *Uvas*. Si ceux, qui ont eu soin de l'Édition de Florence, ont suivi un MS. je le préférerois aux autres & mettrois dans le texte *Uvas*. Ce ne seroit pas même être fort téméraire, que de soupçonner de faute tous les MSS. & de le marquer dans une Note.

Je suis persuadé qu'au Liv. VI, vers 356. où il y a dans les Editions, comme dans les MSS.

*Autumnôque magis stellis fulgentibus  
alta*

*Concutitur cœli domus;*  
il faut lire *apta*, au lieu d'*alta*, comme je l'ai prouvé dans l'*Ars Critica* P. 3. S. 1. C. XVII, 19. Je ne ferois même aucune difficulté de mettre ce mot dans le texte, quoi qu'il ne se trouvât pas dans les MSS. que nous connoissons; parce que la correction est nécessaire, facile, & conforme

*Ancienne & Moderne.* 155  
forme au stile de l'Auteur, & que  
la corruption est visible.

VIII. CATULLI, TIBULLI &  
PROPERTII Opera. A Londres  
chez les mêmes M DCC XV. in  
12. pagg. 872. avec les Préfaces &  
trois Index de ces Poètes. *Se trouve  
chez D. Mortier.*

CES trois Poètes avoient aussi été  
imprimez in 4. en gros caractères  
à Londres, & c'est sur cette belle  
Edition, que celle-ci a été faite.  
On y a aussi ajouté un petit recueil  
des varietez, qui se trouvent dans  
la grande Edition, & outre cela on  
l'a comparée avec les Editions de Ti-  
bulle & de Propertius, publiées par  
Mr. Broeckhuysse, en cette ville. Il y  
a, à la fin, un Index des trois Poètes,  
mis chacun à part; qui est beau-  
coup meilleur & plus utile, que celui  
de *Henri Tuscanella*, Florentin, qu'on  
trouve dans l'Edition de Hanaw, en  
M DCVIII. où les trois Poètes sont  
fondus ensemble, & avec les frag-  
mens supposez de *Cornelius Gallus*,  
que *Tuscanella* croyoit véritables. Ce  
dernier Index est fait, comme ceux,  
qui sont *ad usum Delphini*; c'est à  
G. 6 dire,



dire, qu'il est des mots seuls, & des particules détachées, dont on ne se sert qu'avec peine, & où il y a une infinité de choses qu'on ne cherche jamais. Ceux-ci sont des expressions, & servent infiniment, pour trouver, sans peine, des exemples de manières de parler, desquelles on peut avoir besoin. Ainsi les Index, qui sont en ces petites éditions, les feront rechercher, par tous ceux qui en peuvent avoir besoin; c'est à dire, par une infinité de gens de Lettres, à qui ces Index sont nécessaires. Nous ne nous y arrêterons pas davantage.

IX. P. VIRGILII MARONIS  
OPERA. *Chez les mêmes*, in 12.  
M DCC. XVI.

**C**E *Virgile* est apparemment imprimé à présent, mais la violence de l'hiver passé n'a pas permis que nous l'ayons encore ici. Ainsi au lieu de parler de cette Edition, je dirai quelque chose d'un autre *Virgile*, qui a paru à Dublin, & qui est à présent entre les mains du Sr. *Mortier*. Mais avant cela, je rapporterai une conjecture, sur un bel en-

endroit de *Virgile*, qui est, ce me  
semble, froid, si on le lit, comme  
l'on fait communément. C'est le  
vers 849. du Livre VI. de l'*Eneïde*.  
Voici d'abord le sens, en *François*:

„ D'autres feront des statuës, qui  
„ paroîtront avoir plus de douceur  
„ (je le crois bien,) ils feront des  
„ visages de marbre, qui sembleront  
„ ront pleins de vie. Ils plaideront  
„ ront mieux au barreau, ils décri-  
„ ront les mouvemens du Ciel, a-  
„ vec des instrumens *Astronomi-*  
„ ques, & marqueront le lever des  
„ Etoiles; mais pour vous, *Ro-*  
„ mains, aprenez (car ce sont là  
„ les arts, auxquels vous devez  
„ vous appliquer) à commander  
„ aux peuples, à donner la paix à  
„ certaines conditions, à épargner  
„ ceux qui sont soumis, & à vain-  
„ cre les superbes.

*Excudent alii spirantia mollius æra*  
(*Credo equidem*) vivos ducent de  
*marmore vultus;*

*Orabunt causas melius, Cœlique*  
*meatus*

*Describent radio, & surgentia side-*  
*ra dicent.*

*Tu regere imperio populos, Romane,*  
*memento*

(*Hæ tibi erunt artes*) pacique im-  
ponere morem,  
*Parcere subjectis, & debellare superbos.*

Je demande à présent, si ces mots, *je le crois bien, credo equidem*, ont fort bonne grace, dans un discours si relevé; s'ils ne font pas un peu plats & si le sens perdrait, \* en les laissant? Il me semble au moins que le sens seroit plus noble, & l'expression plus propre à cet endroit, si *Virgile* disoit: „ D'autres feront „ des statues, qui paroîtront avoir „ plus de douceur (je leur cedevo- „ lontiers cette louange) ils feront „ des visages de marbre, qui pa- „ roîtront pleins de vie &c. Sur ce pied-là *Virgile* auroit dû dire: *CEDO equidem*; ce qui seroit une maniere de parler elliptique, pour: *cedo equidem iis eâ laude*, ou *parte laudis*. Si l'on a besoin d'exemples, en voici deux de *Virgile* lui-même, avec le mot *equidem* joint au verbe *cedo*. Le premier se trouve au Liv. 11. de l'*Énéide* vers 704. où *Anchise* dit, après avoir résisté quelque-tems aux souhaits d'*Enée*:

*Cedo*

\* *Mr. de Segrais les a omis, dans sa version de l'Énéide.*

*Cedo equidem, nec, nate, tibi comes  
ire recuso;*

& le second au Livre XII, vers 818.  
où Junon dit à Jupiter, à la volon-  
té de qui elle avoit aussi résisté;

*Et nunc cedo equidem & pugnas  
exosa relinquo.*

Il n'est pas besoin d'en donner plus  
d'exemples, ceux qui en cherche-  
ront en trouveront assez de sembla-  
ble. Cet usage du verbe *cedo* est  
commun. Quelque vrai-semblable  
que soit cette conjecture, je ne  
voudrois pourtant pas la mettre  
dans le texte. Voici le titre du  
*Virgile*, dont j'ai parlé.

P. VIRGILII MARONIS Opera,  
*typis excusa novâ methodo, quâ si-  
ne Commentariis, intemerato atque  
emendatissimè dato textu, multa  
Lectori commoda emergant, prout  
per Præfationem patet & summam  
modi Editionis; in studiosæ Juven-  
tutis gratiam, operâ & curâ, nec  
non sumtibus GUILLELMI BI-  
NALDI. A Amsterdam chez D.  
Mortier, MDCCXVI, in 12. pag.  
538. avec les Préfaces, & la vie  
de Virgile.*

ON

ON verra, dans la Préface de l'Éditeur, en quoi consiste la nouvelle méthode, qu'il a suivie dans cette Edition; où il s'est proposé de faciliter l'intelligence de *Virgile*, à ceux qui commencent d'apprendre le Latin, sans aucun Commentaire. Voici à quoi cela se réduit: 1. Quand *ae*, & *oe*, ne font qu'une syllabe, il écrit *æ*, & *œ*; quoi que les Anciens ne joignissent pas ces lettres ainsi: 2. Quand *ai*, *au*, *ei*, *eu*, en font deux, il met deux points sur la seconde voyelle: 3. Pour distinguer les particules indéclinables, & pour marquer une *Trise*, il se sert d'un accent grave & d'un aigu sur *cum*, quand il est suivi de *tum*, & sur l'adverbe *tantum*, quand il est joint avec *quantum*, pour le distinguer de *tantummodo*. Il employe un circonflexe, pour marquer l'ablatif terminé en *a*, & sur la pénultième des préterits indicatifs en *ere*, & sur les syllabes formées par une Syncope; pourvu qu'elles ne soient pas breves; car dans ce cas, qui est fort rare, il met au dessus une demie-étoile, comme il l'appelle: 4. Il met une étoile entière sur les accusatifs pluriels en *is*, de mots qui ont *im* au génitif plu-

pluriel; parce qu'il a suivi, en cela, l'orthographe de l'Édition de *Nicolas Heinsius*. 5. Sur les deux syllabes des cinquièmes pieds des vers spondaïques, il met une ligne aussi bien que sur *æ*, quand il n'y a point de *Synalephe*: 6. Il met une étoile, quand un mot est écrit par un *u* de plus, comme *urgueo*, pour *urgeo*, ou quand l'inflexion n'en est pas usitée; quand une syllabe véritablement breve devient longue, ou au contraire; quand il n'y a point de *Synalephe*; quand il y en a une, ou une *Écllipse*, à la fin du vers; quand il a une *Synecphonse*; & enfin quand une voyelle a la force d'une Consonne.

Cela peut aider, en quelque manière, ceux qui commencent, & ceux qui enseignent à la Jeunesse le Latin pourront, s'ils le trouvent à propos, en faire l'épreuve. Mais on n'entendra pas, pour cela, *Virgile*, sans commentaire. Il y a une infinité des gens, qui n'ont pas besoin du secours des marques de *Mr. Binau*, & qui ne sauroient entendre ce Poëte, sans remarques. Aussi l'Auteur en prépare-t-il, comme il le dit dans sa Préface. On pourra voir,

voir, par cette Préface, & par ce qu'il a fait sur les Colloques d'*Erasmus*, qu'il publia in 12. en MDCCXII. avec de petites notes, ce que le Public en peut attendre.

X. Q. HORATII FLACCI *Opera*. A Londres MDCCXV. chez les mêmes. In 12. pagg. 592. avec les Préfaces & l'Index. *Se trouve aussi chez D. Mortier.*

**J**E pourrois faire beaucoup de remarques, sur *Horace*, ou pour expliquer ses pensées, qu'on n'a pas toujours bien entendues; ou pour le défendre contre les Critiques, qui l'ont censuré, ou voulu corriger mal à propos; ou pour corriger quelques endroits, où les Copistes ont, comme il me semble, commis des fautes. Mais ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur cet Auteur. Je mettrai seulement quelques remarques, sur le 1. Livre des Odes.

Od I. 32. *Horace* après avoir dit que le lierre, dont on couronne les têtes savantes, le met parmi les Dieux, & que la fraîcheur des bois, où les Nymphes dansent avec les Satyres,

le

le distinguent du peuple, ajoute :  
„ si Euterpe joue de la flute, & si Po-  
„ lymnie ne refuse pas de toucher  
„ sa lire, en ma faveur. Que si vous  
„ me mettez, continue-t-il, parmi  
„ les Poètes Lyriques, ma tête s'é-  
„ levera jusqu'au Ciel. Ce si de  
la premiere Periode ne répond, ni à  
ce qui précède, ni à ce qui suit. C'est  
pour cela, que le P. Jouvençy l'a  
omis dans sa Paraphrase, & qu'il dit,  
dans ses notes, qu'il se met, dans les  
Poètes, pour *cùm*, & *siquidem*. S'il  
y avoit néanmoins *sed*, la liaison se-  
roit plus juste, & Horace diroit que  
ses Satyres le distinguent du peuple  
(car c'est ce qu'il veut dire par les  
danses des Satyres, avec les Nym-  
phes) mais que les Muses Lyriques  
lui font aussi entendre leurs instru-  
mens de Musique; *Sed neque tibias*  
*Euterpe cohibet* &c. & que si Mece-  
nas croit qu'il mérite d'être mis au  
rang des Poètes Lyriques, il se croira  
assez glorieux: *quod si me Lyricis va-*  
*tibus inseris* &c. Ce second *si* ex-  
clut, comme il semble, le préce-  
dent.

On a censuré Horace, parce qu'il  
a dit, Ode II. 10. que les Ormes  
étoient le séjour connu des Pigeons:

*Piscium*



*Piscium & summâ genus hæsit ulmo,*

*Nota quæ sedet fuerat columbis;*

parce que les Pigeons domestiques ne vont pas sur les arbres. Mais *columbus* est un nom général, qui comprend les Pigeons domestiques, & les Pigeons ramiers, qui se perchent sur les arbres. Autrement *Horace* auroit pû mettre *palumbis*. Il ne faut pas légèrement censurer la Latinité des Anciens, qui savoient infiniment mieux leur Langue, que nous.

*Horace*, dans l'Ode iv, 1, 8. dit que *Venus* dançoit avec les Nymphes, au commencement du Printems; pendant que son Mari *Vulcain* travailloit aux forges des Cyclopes, avec de grands feux,

— — *dum Cyclopum  
Vulcanus ardens urit officinas.*

Des gens qui croyoient qu'*urere officinas* étoit le même, que *bruler les boutiques*, ont chargé *urit* en *urget*, ou en *visit*. Mais *urere officinas* marque la même chose qu'*urere caminos*, ce qui ne signifie pas réduire en cendre les lieux, où l'on fait le feu; mais les échauffer violemment par le feu, & par la flamme. Ainsi *Sta-*

ce a dit dans ses Silves 1. Liv. v. 12.  
*neu vilis flamma caminos ureret*, pour  
 dire afin que les forges ne fussent  
 pas allumées à une flamme vile.  
*Urere* n'est pas consumer, mais seu-  
 lement bruler exterieurement. Voyez  
*Senèque Quest. Natur. Liv. 1, 40.*  
 Le seul mot d'*ardens* fait voir que  
 ni *visit*, ni *urget* ne sont pas propres  
 ici. Le P. Jouvency a bien paraphrasé:  
*dum fornaces igne multo succendit.*

Dans le 18. vers de l'Ode vi. où  
*Horace* parlant des filles dit, *sectis in*  
*juvenes unguibus acrium*, je ne vou-  
 drois pas mettre *strictis*. Cela con-  
 vient mieux à des Chats, qu'à des  
 Filles. C'est, comme *Torrentius* l'a  
 remarqué, une plaisanterie d'*Horace*,  
 qui veut marquer, qu'elles se pré-  
 parent si peu à égratigner les jeunes  
 hommes, qui prennent quelques li-  
 bertez avec elles, qu'elles se tien-  
 nent les ongles bien coupées.

Le vers 27. de l'Ode vii: *Nil des-*  
*perandum Teucro duce & auspice Teu-*  
*cro*, a fait de la peine à quelques  
 Savans, à cause de la répétition du  
 mot *Teucro*, dans une seule phrase.  
 Quelques uns même ont crû qu'il y  
 avoit ici une faute. Il n'y en a  
 point, dans les mots, mais seule-  
 ment

ment dans la ponctuation. Il faut lire :

*Nil desperandum Teucro duce &  
auspice, Teucro*

*Certus enim promisit Apollo &c.*

& rapporter le second *Teucro*, qui est au Datif, à *promisit*. C'est ce moquer, que de douter que *Teucro duce & auspice*, soit autre chose, que *ductu & auspicio Teucro*.

Dans l'Ode VIII, 4. où *Horace* décrit *Sybaris*, comme effeminé par l'amour de *Lydie*, il demande à cette fille,

— — *cur apricum*

*Oderit campum patiens pulveris at-  
que solis*

Je croi qu'il faut lire *impatiens*, & que la dernière lettre du mot précédent est cause de la faute, & qu'elle a absorbé *im*. L'état de *Sybaris*, dont *Horace* parle, n'est pas celui où il étoit, avant qu'il aimât *Lydie*, mais celui, où il étoit alors. La suite le fait voir très-clairement.

*Cerea brachia*, Od. XIII, 2, 3. sont des bras gras & potelés, comme on disoit *turdi cerei*, pour des grives grasses. Voyez *P. Scriverius* sur *Martial*. III. Ep. 60.

Dans

Dans la xvi. Ode, *Horace* parle ainsi, de la colere:

*Non Dindymene, non adytis quatit,  
Mentem sacerdotum incola Pythius,  
Non Liber æquè, non acuta  
Sic geminant Corybantes æra;  
Tristes ut iræ —*

Il faut suppléer, après *tristes ut iræ*, les verbes *quatiunt* & *geminant*; savoir, *ictus*; & entendre que la colere secouë, & agite à secouffes réitérées ceux, qui s'en laissent posséder; comme *Cybele*, *Apollon* & *Bacchus* agitoient ceux, qui leur étoient consacrez, & comme les *Corybantes* frappoient le cuivre à coups redoublés. Il ne faut pas exiger d'un Poëte Lyrique, qu'il parle, dans une Ode relevée, comme l'on parleroit en prose. Il faut qu'il y ait plus d'enthousiasme, que de régularité grammaticale. C'est là une des beautés de cette espece de Poësie. Ceux qui ont lu *Pindare* n'en pourront pas douter; & quoi qu'*Horace* soit plus tetenu; il ne laisse pas que d'avoir ses faillies. Le P. *Jouvency* a fort bien exprimé cet endroit, dans sa paraphrase: *non Corybantes tanto impetu, ac stridore, sua pulsant tympana,*  
repe-

*repetitis ictibus; quantam animis mortalium vim, ac perturbationem adfert ira.* Il ne faut pas répéter après *ira*, *geminant acuta ara*; mais compléter un sens, qui quadre à la colère, & qui ait du rapport à l'action des Corybantes, & aux agitations, dont *Horace* parle auparavant. Ainsi il n'est point nécessaire de rien changer ici.

Je n'irai pas plus loin, parce qu'il faut ménager l'espace, qui me reste.

XI. P. OVIDII NASONIS *Opera tribus Tomis comprehensa.* A Londres chez les mêmes, MDCCXV, in 16. Le premier Tome, qui contient les Métamorphoses, a 620. pagg. le second, où sont les Epitres des Heroïnes, les livres d'Amour & autres petits Poëmes, avec les Fragmens de quelques autres, en a 492. & le troisième, qui renferme les Fastes, les Tristes, les Epitres écrites du Pont, & l'Ibis, en a 626. avec les Préfaces & les Index. *Se trouvent aussi chez D. Mortier.*

CETTE Edition des Oeuvres d'Ovide en petit, faite sur celles

les de *Nicolas Heinsius*, sera estimée; parce qu'il y a, dans chaque Tome, un grand Index des mots & des expressions; au lieu qu'il n'y en a point du tout, dans celles de la même grandeur. Dans l'Édition in 8. de Hollande, il n'y a qu'un Index des choses, & qui est encore fort imparfait. Il n'y a que l'Édition in 4. à l'usage du Dauphin, où il en ait un des mots; mais où l'on trouve les mêmes défauts, que dans les autres de la même sorte. On a mis, en celle-ci, les *Métamorphoses* les premières, parce que c'est le premier Ouvrage d'*Ovide*, que l'on fait lire, dans les Ecoles. Je ferai ici quelques remarques, sur l'origine des Fables, qui y sont renfermées, sans toucher aux autres Volumes.

Je croi que les Fables, qui concernent les *Métamorphoses* d'hommes en autres choses, ou d'autres choses en hommes, sont venuës de trois sources; savoir, de l'ambiguité de l'ancienne Langue, dans laquelle on racontoit les histoires des premiers temps; de quelques expressions figurées, même dans la Langue Grecque, que l'on a prises mal à propos à la lettre; & enfin de la liberté,

que les Poètes ont prise de feindre, de leur chef, de nouvelles Métamorphoses, à l'imitation des anciennes. Il n'est pas toujours facile de distinguer ces différentes Métamorphoses, les unes, des autres; mais il y en a quelques unes, où il me semble, qu'on le peut faire, & d'où l'on a sujet de croire, qu'on peut porter le même jugement en général, de toutes les autres. Si nous avions les Auteurs, d'où *Ovide* a tiré les siennes, peut-être seroit-il plus facile de découvrir l'origine de chacune de ces Fables. *Antonin Liberalis*, qui a fait un recueil de Métamorphoses, nomme sept Auteurs, de qui il les a tirées; dont le principal semble être *Nicandre*, mais de qui l'Ouvrage est perdu, aussi bien que ceux des autres. C'est apparemment de ces sources, d'où *Ovide* avoit puisé ses Fables.

1. J'ai dit que plusieurs étoient nées de l'ambiguité des termes de la Langue, dans laquelle elles avoient été d'abord racontées. Cette Langue est la Phénicienne, parce que les Phéniciens ont peuplé, de leurs Colonies, les côtes de la Grece; ou une autre semblable, parce qu'au

com-

commencement les Langues de l'Orient, d'où le Genre Humain est venu, avoient beaucoup de rapport les unes avec les autres, comme étant venuës de la même. Des exemples verifient cette verité, que j'ai d'ailleurs prouvée, dans l'explication Historique des Fables d'Hercule & de Cerès, dans les I. & VI. Tomes de la *Bibliothèque Universelle*.

On convient que l'Histoire du Déluge de Deucalion, qu'*Ovide* raconte au Liv. I. des *Métamorphoses*, est une dépravation de celle du Déluge de Noé, & il y en a des marques assurées; comme lors que la Fable dit que Deucalion étoit le mari de *Pyrrha*, mot qui signifie rouge en Grec; ce qui est la même chose que ce qui est dit de Noé, qu'il étoit *איש אדמה isch Adamah*, qu'on a traduit *mari de la rouge*, à cause de l'ambiguité de l'expression de la Langue Hébraïque (qui est la même ou à peu près que la Phénicienne) au lieu qu'il auroit fallu traduire *homme de terre*, c'est à dire, laboureur. Voyez ce qu'on a dit sur Gen. IX, 20. Il y a encore une autre équivoque, dans cette même Histoire; c'est qu'il est dit que Deucalion &



Pyrrha repeuplerent la Terre, en jettant des pierres, qui se changerent en Hommes; par l'ordre d'un Oracle, qui leur commanda de jeter les Os de leur Mere, ce qu'ils interpreterent des cailloux.

*Ossa que post tergum magna jactate  
Parentis.*

Et ensuite:

*Saxa (quis hoc credat, nisi sit pro  
teste Vetustas?)*

*Ponere duritiem coepere &c.*

On nomme des pierres en Hébreu אבנים *abanim*, & des enfans בנים *banim*, mots qui se ressemblent fort; & encore plus en Arabe, où بن signifies *fils*. Il faut se ressouvenir aussi que Pyrrha est la terre, & que l'on appelle les parens proches de quelcun *ses os & sa chair*, comme il paroît par ce qu'on a dit sur Gen. II, 23. Cela étant ainsi, on comprendra que l'ancienne Histoire avoit dit, que des *os de Pyrrha*, ou de ses *enfans*, la Terre avoit été peuplée; & que ces mots mal entendus firent croire que *des os de la Terre*, ou des *pierres*, les hommes avoient été formez, après le Déluge.

*Ovide*

*Ovide* dit, sur la fin du III. Livre, que Jupiter, changé en Taureau, enleva Europe, fille d'Agenor, & la porta sur son dos en Candie. Il faut favoir que les Hébreux appellent un Taureau *אֶתְרוֹן* *athor*; que ces mêmes Lettres servent à exprimer l'Infinitif d'un Verbe, qui signifie *espier*, aller à la découverte, & que *אֶתְרוֹן* *athar* marque un *espion*, ou un homme que l'on envoie à la découverte d'un pais. Cela étant ainsi ce Jupiter, changé en taureau, ne fut qu'un espion de Candie, qui enleva la fille du Roi de Sidon; ou, si l'on veut, ce fut un homme qu'Agenor lui-même envoya, pour découvrir les côtes de l'Europe, & qui étoit son gendre.

*Cadmus* fut ensuite envoyé, par le même Agenor, pour chercher Europe. Il alla en Béotie, & il eut les aventures qu'*Ovide* raconte, dans son Livre III. *Samuel Bochart* a fait voir au long, dans son Chanaan, que tout ce qu'il en dit est fondé sur des ambiguïté de mots Phéniciens. Il a montré la même chose de Persée, & de Pegase, & l'on pourra voir ce que l'on a dit, de Meduse & de Niobé, dans la Dissertation de la Statue de *Sel*. Ce sont de nouvelles

preuves de ce que l'on vient de dire.

J'ajouterais ici, qu'en lisant la Fable d'Arachné, dans le Liv. VI. de la Métamorphose; j'ai d'abord reconnu le Verbe Hebreu ארג *arag*, faire un tissu, dans ce nom; qu'on peut écrire ארגנה *aragna*, qui signifie, *vous femmes faites votre tissu*. On fait que les noms Hebreux sont formez sur tous les tems, & sur toutes les personnes. Ce nom convient parfaitement bien à cette fille, de la maniere dont *Ovide* la décrit, & il y a apparence qu'on nommoit ainsi non seulement des femmes occupées à tître, mais encore les Aragnées; d'où est venu leur nom Grec ἀράχνη, & le Latin *Aranea*. Cette ambiguité a donné lieu aux Poëtes de feindre qu'*Arachné* avoit été métamorphosée en *Aragnée*.

II. LE langage figuré a pu aussi donner occasion de faire de semblables fictions, en prenant à la lettre ce qui ne devoit être entendu que figurément. Par exemple, il est dit de *Lycaon*, qui étoit un homme très-cruel, dans le 1. Livre des Métamorphoses, que *Jupiter* le changea en loup. L'ancienne fable avoit dit ap-

paremment, qu'il cessa d'être homme, & qu'il *devint loup*; pour dire qu'il se dépouilla de l'humanité, afin de vivre en bête féroce; ce que les Poëtes ont pris à la rigueur, pour débiter quelque chose de plus surprenant. C'est ainsi encore qu'Aglauros a été changée, dans le II. Livre, en pierre, sur ce que la Fable avoit dit que l'envie la faisoit garder la porte de sa sœur; avec autant d'affiduité, que si elle avoit été une statue de pierre. Voyez ce qu'on a dit de *Niobé*, dans la Dissertation de la Statue de Sel. Ainsi encore parce qu'*aboyer* se met pour dire des injures, on a dit qu'Hécube qui disoit des injures aux Grecs; fut changée en chienne, comme *Ovide* le raconte dans son XIII. Livre.

III. LES fictions des Métamorphoses ayant plu au peuple, les Poëtes se hazarderent d'en feindre encore davantage & sur de plus légers fondemens. *Ovide* a dit que Daphné avoit été changée en laurier, parce qu'elle s'enfuit dans un bois de lauriers, où Apollon ne la put trouver, Liv. I: Qu'Actéon fut changé en Cerf, à cause de la passion qu'il avoit pour la chasse du Cerf, qui le fit perir en quelque montagne; de

forte que ne s'étant point trouvé, on dit que ses Chiens l'avoient dévoré, parce qu'il étoit devenu Cerf, Liv. III: Que les Matelots, qui insultèrent Bacchus, furent changez en poissons, parce qu'il les jetta dans la mer, comme il est dit dans le même Livre: Que des Païsans, qui empêchèrent Latone de boire dans un étang & qui en troubloient l'eau, en lui disant des injures, devinrent des Grenouilles; à cause de la ressemblance de leur conduite, avec ce que font les Grenouilles, dans les Étangs, Liv. VI: Que les Myrmidons étoient descendus de fourmis, transformées en hommes, à cause de la ressemblance du nom, car *Myrmex*, en Grec, veut dire une fourmi, Liv. VII. Que Nifus & Scylla furent changez en oiseaux, peut-être à cause que leurs noms étoient des noms d'oiseaux, Liv. VIII: Que Byblis fut changée en fontaine, à force de pleurer, Liv. IX, & Myrrha, en arbre, qui porte la Myrrhe, à cause de son nom, Liv. X. La licence Poétique fit encore qu'on inventa, sans aucun fondement, d'autres Métamorphoses, auxquelles je ne m'arrête pas. On les embellit de  
cir-

circonstances feintes, comme le fonds de la chose; & la pure fiction se trouva si mêlée, avec la vérité de l'ancienne Histoire, qu'il ne fut plus possible de les distinguer, par tout. On peut assez comprendre, par-là, quelle est l'origine de cette sorte de Fables, & la difficulté qu'il y a à y remonter. Les Anciens avoient, en quelque maniere, senti qu'elles étoient nées, au moins en partie, d'expressions figurées mal entendues; comme on le peut voir, par les livres de *Palephate* & d'*Heracleite* des Choses Incroyables. Mais ils tirent leurs conjectures d'équivoques trop grossières, & n'ont rien su de la première langue des anciens habitans de la Grece.

XII. PHAEDRI *Aug. Liberti* FABULARUM ÆSOPIARUM Libri Quinque. Item Fabulae quaedam ex MS. veteri à MARQUARDO GUDIO descriptae. Cum indice vocum & loquutionum. Appendicis loco adjiciuntur Fabulae Graecae quaedam, ex variis Auctoribus collectae, quas claudit AVIENI Fabularum Æsopiarum Liber unicus. A Londres, chez les mêmes, M DCC XIII.

in 12. pagg. 194. avec les Préfaces,  
l'Appendix & l'Index. Se trouve  
chez D. Mortier.

**O**UTRE les Fables de *Pbedre*, qui sont en toutes les Editions, on a ajoûté ici cinq Fables; que *Marquard Gudius* avoit tirées d'un MS. où elles étoient écrites, comme si c'étoit de la Prose. Cet habile homme, en y changeant & en y ajoûtant quelque chose, en fit des vers lambiques; comme on le pourra voir, dans son Edition.

Après suit l'Index des mots & des expressions. L'Editeur ne nous apprend point, s'il l'a fait tout de nouveau, ou s'il s'est servi de ceux, qui avoient été imprimez, comme de celui de *Jean Freinshemius*, qui parut à Francfort en MDCLXIV. & de celui de *Jean Dispontin*, qu'on a publié ici en MDCCIII. & qui est plus exact que celui de *Freinshemius*; autant que j'en puis juger, par quelque peu d'endroits, que j'ai cherchez, dans l'un & dans l'autre. Par exemple, il n'y a point, dans l'Index de *Freinshemius*, *arripere fiduciam*, qui se trouve Liv. V. Fab. VII, 2. Mais dans celui de *Dispontin*, on trouve deux  
fo is

fois cette expression; sur les deux mots, dont elle est composée. Dans l'Édition de Mr. *Mattaire*, elle est sur le mot *Fides*, à la fin; mais en recompense sur le mot *Arripere* il y a d'autres expressions, qui ne sont point marquées, dans l'Index de *Disputin*; néanmoins en citant le même endroit du Livre V. Fab. VII, 2. on y met par inadvertence, *arripere audaciam*, au lieu de *fiduciam*. A propos de cet endroit, je me souviens que le P. l'*Epineuil*, Jésuite, me reprocha que je m'étois servi, dans l'*Harmonie Evangelique* de cette expression, *sumere fiduciam*, comme si elle n'étoit pas Latine; mais assurément si l'expression de *Pbedre* est Latine, comme on ne peut pas en douter, la mienne ne l'est pas moins, & elle est encore moins hardie & plus analogique. On dit *sumere animum, confidentiam, iram, spiritus & arrogantiam, superbiam*, &c. comme on le verra dans *Robert Etienne*. Si j'avois mis *sumtâ confidentiâ*, le P. l'*Epineuil* ne m'auroit pas moins censuré, cependant c'est une expression de *Plautus*. Il m'auroit encore plus repris, si je m'étois servi du mot *arreptâ*, que *Pbedre* a employé. Il ne faut pas



facilement censurer une expression, conforme au génie de la Langue, seulement parce qu'on ne se souvient pas de l'avoir lue; comme je l'ai remarqué, plus d'une fois, contre d'orgueilleux Critiques. On voit par-là à quoi sert un bon Index.

Après l'Index, on voit un recueil des Fables Greques, qui répondent à celles de *Pbedre*, avec celles que l'on trouve dans quelques Auteurs Latins, quoi que *Pbedre* ne se soit pas servi de toutes. On auroit pu mettre aussi la réponse qu'*Esopé* fit à une femme, qui l'injurioit. Elle est dans les *Guêpes* d'*Aristophane*, vers 1390. & suiv. On l'a citée, dans la *Bibliothèque Choisie* Tom. XIX. p. 282. A la Fin il y a les Fables d'*Avienus*, de la dernière desquelles je dirai ici un mot. Un Loup y poursuit un Chevreau, qui le fuyoit, jusque dans le milieu d'une ville, & lui conseille d'en sortir, de peur qu'on ne le sacrifie à quelque Divinité. Le Chevreau refuse de le faire, & lui dit:

*Nam sat eris sacrum Divis fuisse  
cruorem,*

*Quàm rapidi fauces exsatiare lupi.*

La

La particule *quàm*, aussi bien que le sens, demande qu'on lise *satius*, au lieu de *sat erit*; & l'épithete de *rapidi* doit être changé en *rabidi*. A l'égard de ce dernier mot, *Iaac Nicolas Nevelet*, dans son Edition des Fables d'Esopé, dit qu'il a trouvé dans une Edition d'Ulme, *rabido fauces exsatiare lupo*, & dans une autre Edition ancienne de même, excepté qu'il y avoit *exsaturare*. Il n'importe que l'on lise *rabidi lupi*, ou *rabido lupo*, mais il faut nécessairement que *satius* précède.

---

#### ARTICLE IV.

GERARDI NOODT, *Jureconsulti & Antecessoris, Commentarius in D. Justiniani, sacratissimi Principis, DIGESTA sive PANDECTAS Juris enucleati, ex omni vetere Jure collecti; quorum prima pars in IV. Libros distributa hoc Volumine exponitur. A Leide MDCCXVI. in 4. pagg. 224. Se trouve à Amsterdam, chez D. Mortier.*

CEUX qui aiment l'ancienne Jurisprudence avoient craint que

Mr. *Noodt*, après avoir recueilli en un Volume les excellens Ouvrages, qu'il avoit faits sur cette matiere, ne voulût se reposer, sans entreprendre rien de nouveau; comme il en avoit droit, après tant de travaux, & à un âge déjà avancé. Mais ils verront, avec plaisir, qu'il a changé de sentiment & qu'il s'est résolu de donner au Public un Commentaire sur les *Pandectes*; dont on voit ici la premiere partie, qui sera suivie, si Dieu conserve la santé à l'Auteur, comme on la lui souhaite, de cinq autres semblables, qui acheveront ce grand Projet. On aura par-là un Commentaire complet, sur tout ce qu'il y a de plus exquis dans la Jurisprudence Romaine; & on pourra lire, avec beaucoup plus de fruit, les *Pandectes*, qu'on ne faisoit auparavant; en joignant à la lecture de chaque Titre ce qu'on en trouve, dans ce Commentaire. On le fera avec d'autant plus de plaisir, qu'il n'y a point ici de paroles perduës; mais que tout y est dit, en aussi peu de mots, qu'il étoit possible, sans être obscur. L'Auteur y a touché la plûpart des fragmens des Anciens Jurisconsultes, qui n'étoient pas faciles à entendre. Comme ils

n'é-

n'étoient pas tous du même tems, ni de la même secte, ni de la même sorte, & qu'ils n'étoient nullement rangez en ordre, mais dissipéz en divers endroits, & coupez par morceaux, dont le sens n'est souvent point achevé, mutilé, & même corrompus; il n'étoit pas facile d'en donner le sens, ni d'en montrer l'ordre & la liaison. C'étoit là un travail, qui demandoit un homme tout à fait rompu, dans l'ancienne Jurisprudence; & qui possédât non seulement le texte des Pandectes, mais qui fût l'histoire, les progrès & les changemens de la Jurisprudence, & qui eût lû ce qui nous en reste, dans cette vuë. C'est ce que l'on trouve dans *Mr. Noodt*, qui a employé toute sa vie à cette étude, & qui y a réüssi comme tout le monde fait. Il a rangé, expliqué & corrigé, quand il a été besoin, comme l'histoire du tems, les progrès du Droit, l'Usage de la Langue Latine, les inscriptions des Lois, & principalement les cas, dont il s'agit, le demandoient. Il a observé la même chose; à l'égard des Rescriptions & des Constitutions du Code de Justinien. Il a aussi eu un soin particulier d'expliquer

pliquer & de rétablir, autant qu'il a été possible, l'*Edit Perpetuel*, & d'y rapporter les endroits, qui le regardent. On le verra, par la lecture de ce Volume, & on en comprendra la nécessité, par deux Harangues de l'Auteur, qui sont dans le recueil de ses Ouvrages, de *Prudentia Civilis*, & de *Causis Corruptæ Jurisprudentiæ*, qu'il souhaite que l'on regarde, comme une Préface de celui-ci. Il y a par tout plusieurs nouvelles découvertes de l'Auteur, comme ceux, qui sont versez dans la lecture des Jurisconsultes, le reconnoîtront facilement; quoi que l'Auteur lui-même l'ait comme dissimulé. Il ne ressemble pas en cela à certains Savans, qui ne manquent pas de dire, par tout où ils croient avoir fait quelque découverte, que *personne n'avoit dit cela avant eux*, ou *qu'ils sont les premiers qui s'en sont apperçus*; quoi que ce soient souvent de très grandes bagatelles, pour ne pas dire des bévues. Il vaut infiniment mieux que les Lecteurs eux-mêmes s'apperçoivent de ce qu'il y a de nouveau, & en fassent honneur à l'Auteur, que s'il avoit soin d'en avertir.

Comme on ne peut pas faire d'Ex-  
trait.

trait suivi d'un Ouvrage composé d'un si grand nombre de matériaux, & que les Lecteurs n'en doivent pas juger, par l'Extrait d'un seul Endroit; nous nous contenterons de parler des premiers Titres. Mais avant toutes choses il faut se ressouvenir, que les fragmens des Anciens Jurisconsultes, qui composent les Pandectes, ne sont pas rangez entre eux dans un ordre naturel, & propre à en former un Systeme. C'est ce qui l'a obligé à former ce Systeme lui même, dans son Commentaire; où il explique ces Lois, non selon leur ordre, mais selon la liaison que les choses ont entre elles. Cela ne contribue pas peu à se former une idée nette de ce qu'il y a dans chaque Titre & à le bien retenir; car la bonne méthode est le plus grand secours, que puisse avoir la Mémoire. Dans le 1. Titre, il est traité de la Justice & du Droit, de *Justitia & Jure*. Ulpien a raison de dire dans la 1. Loi de ce Titre, que ceux qui s'appliquent au Droit, doivent savoir d'où vient le mot de *Jus*. Il le tire du mot *Justitia*, mais il vient plutôt de *jussa*, ou *jusa* (car au commencement les Latins ne doubloient pas

pas les Lettres) d'où on a fait *jura*, d'où vient qu'on trouve dans *Festus*, *iusa jura*. Mais les anciens Jurisconsultes avoient plus d'égard, dans leurs Etymologies, à la nature même des choses, qu'à l'Analogie Grammaticale.

Il définit le Droit, l'Art du Bon & de l'Equitable, *Ars boni & equi*; & il veut dire que la fin de l'Art du Bon & de l'Equitable est la Justice, qui est plus ancienne que l'Art. Il dit en suite que l'on peut appeller avec raison les Jurisconsultes, les Prêtres (*Sacerdotes*) de la Justice; parce qu'ils l'honorent, & font profession de savoir ce qui est bon & equitable, & de distinguer ce qui est equitable de ce qui est inique, & ce qui est permis de ce qui est défendu; en tâchant de rendre les hommes gens de bien, non seulement par la crainte des peines, mais encore en les y portant, par des recompenses. \* C'est en effet la fin des bonnes Lois, & il faut rendre cette justice aux anciens Jurisconsultes Romains; que de reconnoître qu'ils ont conservé, en Occident & en Orient, les idées du Juste

&

\* Remarque de l'Auteur de la *Bibl. A. de Mod.*

& de l'Injuste, à l'égard d'une infinité de cas; que les Barbares, qui envahirent l'Empire Romain, auroient entièrement effacées sans eux; à quoi la Jurisprudence Canonique n'auroit pas peu contribué. Les Dissensions des Chrétiens, & la Domination Ecclesiastique introduisirent bien des Maximes entièrement contraires au Droit Naturel, auquel l'ancien Droit Romain n'avoit donné que peu, ou point d'atteinte; sur tout si l'on considère que les Chrétiens auroient dû être, par la Religion qu'ils professoient, infiniment plus équitables, que les Romains.

*Ulpien* définit la Justice, une constante & perpétuelle volonté de rendre à chacun ce qui lui est dû de droit : *constans & perpetua voluntas jus suum cuique tribuendi*. Ce qui marque une habitude confirmée, qui agit constamment d'une certaine manière, & que quelques actions contraires, commises par erreur, ou par force ne détruisent pas : comme une mauvaise habitude subsiste, quoi que ceux qui en sont infectez fassent quelques actions opposées, par erreur, par peur, ou autrement. *Cicéron* a fait entrer, dans la définition de la Justice, l'uti-



l'utilité commune de la Société; mais *Ulpian* ne l'a pas prétendu exclure; puis que personne ne peut avoir droit à une chose, qui est nuisible à l'Etat; comme il paroît, par d'autres passages de ce Jurisconsulte, que Mr. *Noodt* a citez.

On divise la Justice en *universelle* & en *particuliere*. L'universelle comprend toutes les vertus, qui se rapportent au prochain; la particuliere regarde les devoirs, par lesquels on lui rend ce qui lui est dû, pour quelque raison. On distingue cette dernière en Justice *distributive* & *commutative*. La première consiste dans une juste distribution des honneurs, des recompenses & de toutes les autres choses, auxquelles les Concitoyens doivent participer. La seconde regarde la correction des engagements, qui se font; soit volontairement, comme dans les Contrats; soit involontairement, comme dans les fautes. L'Auteur explique exactement cette doctrine & l'éclaircit, non seulement par des passages des Jurisconsultes, mais encore par des autorités des autres bons Auteurs, & il en use de même par tout. Il montre que, dans la Justice distributive, on ne

garde

garde pas toujours, selon le sentiment d'*Aristote*, la proportion *arithmétique*, ni dans la commutative la proportion *géométrique*; comme il le fait voir, par des exemples tirés du Droit Romain, & cela pour de très-bonnes raisons.

La seconde partie du Titre, dont nous parlons est du Droit, qu'*Ulpien* définit, après *Celse*, l'art de l'Équitable & du Bon, *Artem equi & boni*; c'est à dire, l'art qui explique la Loi de la Nature, qui tire son origine de Dieu & de la Raison. C'est par cette Loi, qu'en doit régler tout le Droit Humain; parce que comme dit *Paulus*, dans la Loi II. de ce Titre, elle est toujours équitable & bonne: *quod semper equum & bonum est jus dicitur, ut est jus naturale*. Ce Droit est salutaire au Genre Humain, quelque genre de vie que l'on suive, sans aucune exception. C'est à cet égard qu'*Ulpien* dit, dans la Loi 10. que la Jurisprudence est la connoissance des choses divines & humaines, la science du Juste & d'Injuste: *Jurisprudentia est rerum divinarum atque humanarum notitia, justici atque injusti scientia*. On définit de même la Philosophie, la con-

noif-

noissance des choses divines & humaines; & la Jurisprudence bien entendue a en effet cela de commun, avec la bonne Philosophie.

Les préceptes du Droit sont, comme dit *Ulpien* dans la même Loi, de vivre honêtement, de ne faire tort à personne, & de rendre à chacun ce qui lui est dû: *Juris præcepta sunt hæc, honestè vivere, alterum non lædere, suum cuique tribuere.* Nôtre Auteur a expliqué cet endroit, dans son *Julius Paulus* ch. 10. & 11. & y renvoie les Lecteurs; selon la coutume de ne pas répéter ce qu'il a dit ailleurs. Sans cela, il lui auroit fallu faire un beaucoup plus grand Ouvrage, sur les Pandectes; mais comme il a traité, dans des Livre exprès, diverses matieres; il se contente d'en avertir les Lecteurs, qui pourront suppléer, par-là, ce qui manque ici. Le sens du passage d'*Ulpien*, que l'on vient de rapporter, & que la plupart n'ont pas bien entendu, est, que les préceptes du Droit sont les exhortations, les avertissemens, les persuasions à la Justice Universelle, que l'on trouve dans la Jurisprudence; & qu'il faut bien distinguer des regles du  
Droit,

Droit, que l'on nomme *virtutes legis*, ou les qualitez d'une bonne Loi. Ces dernieres ont la force de contraindre dans le Barreau, & se relâchent sur diverses choses, qui ne sont pas conformes à l'exacte Vertu. Mais les préceptes n'appartiennent pas au Barreau, ils tendent à la Vertu la plus parfaite. On louë ceux, qui les pratiquent; mais on ne punit point ceux, qui les négligent. *Ulpien* a donc voulu dire, que l'Art de l'Equitable & du Bon enseigne, non seulement ce que les Lois ordonnent, ou défendent, récompensent, punissent, ou permettent; mais ce qui convient le mieux au bien de la Societé Humaine, qui est le but, que les Lois se proposent. Si cet Art rencontre quelque chose, qui soit permis par les Lois, à cause de la négligence des hommes, & qui ne soit néanmoins pas honête, qui fasse tort au prochain, ou qui lui ôte ce qui lui appartient de droit; il enseigne qu'il faut s'en abstenir, avec autant de soin que si cela étoit défendu par les Lois. En effet l'Equité est plus étendue, que la rigoureuse Justice.

On divise le Droit en public & particulier.

*ticulier.* Le premier est celui, qui regarde l'État, & le second celui qui se rapporte aux particuliers. On fait consister le premier dans les réglemens, qui appartiennent aux choses sacrées, aux Prêtres publics, & aux Magistrats; le reste renferme tout ce qui concerne les Particuliers. C'est ainsi qu'*Ulpien* a divisé le Droit, l. 1. §. 2. D'autres le divisent en sacré, public & particulier; mais *Ulpien* comprend ce Droit sacré, sous le public.

Ce Jurisconsulte dit, au même endroit, que le Droit particulier se recueille des préceptes de la Nature, de ceux du Droit des Gens, ou des Lois Civiles; ce qu'il ne faut pas entendre, comme si *Ulpien* vouloit dire que le Droit public ne se tire pas des mêmes sources; il ne parle ainsi, que parce que ce passage est tiré de ses *Institutions*, où il ne traitoit pas du Droit public, mais seulement du particulier.

La plupart des Jurisconsultes nient qu'*Ulpien* ait raison de dire que le Droit particulier est, ou naturel, ou du consentement des Gens, ou établi par les Lois Civiles; parce qu'ils prétendent que le Droit Naturel

turel ne peut pas être une partie du Droit particulier, puis qu'il s'étend beaucoup plus loin. Néanmoins notre Auteur prend le parti d'*Ulpien*, & fait voir qu'il a eu raison de parler ainsi. Voici le raisonnement de Mr. *Noodt*, qui mérite d'être lû avec attention.

On peut considerer l'Homme, à trois égards; entant qu'il est un Animal, entant qu'il est un Homme, & entant qu'il est membre d'une Société. On peut le regarder, comme un Animal, dans l'état de Nature, qui est composé de membres & qui a de certaines facultez; que la Nature lui a données pour sa conservation; de même qu'aux autres Animaux, qui vivent dans la solitude. *Ulpien* ayant dans l'esprit l'Homme, en cet état, dit, dans la l. 1. §. 2. que le Droit Naturel est ce que la Nature enseigne à tous les Animaux: *Jus naturale est, quod Natura omnia animalia docuit*; ce qu'il faut entendre de chacun, à sa maniere & selon son espece. Il entend, par le mot de Droit, l'instinct de chaque animal, selon lequel il est disposé à agir conformément à l'ordre de la Providence; en sorte

qu'en se servant de ses facultez, & suivant les mouvemens, que la Nature lui a donnez, il peut se conduire & se mouvoir, selon les Loix de sa nature. C'est ce que les Anciens appellent les premiers principes de la Nature, *prima Naturæ*, qui ne sont le fruit d'aucune réflexion, ni d'aucun raisonnement; mais qui se sentent, comme le froid & le chaud, la faim & la soif, & autres choses semblables. Il en naît deux effets, dont l'un est de souhaiter ce qui est conforme à la Nature, & l'autre de fuir ce qui lui est contraire. Les Anciens ont cru qu'il étoit clair que c'étoient là des principes naturels, & qui n'étoient venus d'aucune instruction; parce que non seulement les hommes les suivent, dès qu'ils sont nez, mais encore tous les autres animaux; & même qu'ils ne peuvent faire autrement, que de rechercher ce qui leur fait du bien, & fuir ce qui leur cause du mal. Ainsi si l'on considère l'Homme, en qualité d'Animal, c'est là, en quoi consiste le Droit de la Nature. Il semble qu'*Ulpien* a eu égard à cela, dans la même Loi §. 3. où il dit que de là

vient

vient la conjonction du Mâle & de la Femelle, que nous appellons mariage, la procréation des enfans & leur éducation. Car nous voyons, dit-il, que les animaux, & les bêtes même sauvages, sont regardées comme instruites de ce Droit : *Videmus enim cetera quoque animalia, feras etiam, istius juris peritiâ censerî.* *Aristote* dit quelque chose de semblable dans son 1. Livre de la République, ch. 2. Si *Ulpien* ne parle pas ici du Droit de se défendre, il l'a supposé, comme reconnu de tout le monde; au lieu que quelques uns doutoient du reste.

Quand on considère l'Homme, non simplement comme un Animal, mais comme une Créature intelligente, qui recherche la Société, comme lui étant utile & nécessaire; l'idée du Droit des Gens se présente à l'Esprit. Aussi *Ulpien* dit-il, dans la suite, que le Droit des Gens est celui, dont se servent les Nations, & qu'il est facile de voir qu'il diffère du Naturel; parce que le dernier est commun à tous les Animaux, au lieu que le premier n'est commun qu'aux seuls hommes. Il naît de la Raison, qui est particulière au



Genre Humain. La Providence a bien donné à l'Homme le *sentiment animal*, comme parle nôtre Auteur, du mal & du bien; mais parce qu'il y a des choses, qui paroissent d'abord bonnes, que l'on reconnoît être mauvaises dans la suite, & au contraire des choses, que l'on avoit jugé mauvaises, qui se trouvent bonnes; Dieu nous a donné la Raison, dont il veut que nous suivions les décisions. On peut voir par-là, que le *sentiment d'Ulpian* n'est pas sans fondement. Si d'autres Jurisconsultes, comme *Paulus & Gaius*, ont appelé *Droit Naturel* celui qu'*Ulpian* nomme *Droit des Gens*; il y a entre eux plus de différence de mots, que de choses.

Il y a une question sur cette matière, qui est infiniment plus importante; c'est de savoir, s'il y a quelque chose, qui soit naturellement bon & juste, selon le *sentiment des Jurisconsultes*, que je viens de nommer; ou si le bien & le mal viennent seulement de l'institution des hommes, comme les Epicuriens & les Académiciens le croyoient. Nôtre Auteur suit, avec raison, le *sentiment des Jurisconsultes*, & il le

Je démontre, par le raisonnement suivant.

La Nature a donné à chaque homme, d'abord qu'il est né, le sentiment du Bien & du Mal; elle a voulu qu'il recherchât l'un, & qu'il fût l'autre, & ne lui a pas laissé la liberté de faire autrement. Ainsi il a naturellement le Droit de fuir le Mal & de chercher le Bien. Mais comme ce mouvement naturel ne peut pas distinguer en toutes choses, en tous lieux, & en tous tems, l'un de l'autre, parce que ce sont des matieres de fait; il faut que l'Homme se serve de sa Raison, pour cela; & la Raison ne lui ayant pas moins été donnée de la Nature, que le *sentiment animal*, on ne peut pas nier qu'elle ne fasse une partie de l'Homme. On ne peut pas douter non plus, qu'il ne doive faire ce que la Raison approuve, & fuir ce qu'elle desapprouve; puis qu'il n'a reçu de la Nature aucune autre Regle, pour se conduire. Lors donc qu'il s'agit du Droit Humain, il est clair que l'Homme dépend des décisions de la Raison, & qu'il ne peut chercher autre chose, que ce qu'elle lui apprend d'être bon, ou

mauvais. La Nature lui défend le dernier, & lui commande l'autre.

Cela étant, il est juste que chacun défende & conserve son corps & sa vie; car puis que c'est de là que dépend son Bien, la Raison, aussi bien que l'instinct naturel, fait voir que c'est son Bien; & l'on ne peut pas douter qu'il n'ait naturellement Droit de le faire, parce que la Raison le lui apprend. Comme la Nature accorde à chacun le Droit de travailler à sa conservation, comme bonne & utile; il n'est pas absurde de penser qu'elle lui a donné celui de faire tout ce qui est nécessaire, pour se conserver; car elle lui accorderoit en vain le Droit d'aller à une certaine fin, si elle ne lui donnoit le Droit de faire ce qui est nécessaire pour y parvenir. A l'égard de ce dont il a besoin pour cela, il n'y a que lui, qui en soit le juge; car la Nature, en inspirant à tous la recherche du Bien & l'éloignement du Mal, a confié chacun à sa propre prudence. En donnant à chacun sa propre passion, son propre jugement & ses propres forces, elle a rendu tous les hommes égaux.

Ceux,

Ceux, qu'elle a fait égaux, elle n'a pas voulu qu'ils dépendissent l'un de l'autre, mais leur a donné la même liberté; car on ne conçoit pas que, dans l'état de Nature, quelque chose fût permis à l'un, & défendu à l'autre. Chacun est donc maître de lui-même, en cet état; il juge de ce qui lui peut être utile & dont il a besoin, & a droit de se procurer tout ce qui lui paroît nécessaire, & de le prendre là, où il est exposé à l'usage commun. Si quelcun l'empêche injustement de se servir de son Droit, il est autorisé de la Nature à le prendre par force. Supposé même que deux hommes eussent les mêmes besoins, en sorte que ne se trouvant pas assez de provisions, pour les deux, il fallût que l'un perît, pendant que l'autre se sauveroit, en s'en servant; chacun auroit Droit de tâcher de se sauver soi-même. Ni l'un, ni l'autre n'auroit dessein de nuire à son prochain, mais seulement de se pourvoir du nécessaire. Mais l'un, direz-vous, ne peut le faire, sans que l'autre perisse. Que répondre à cela, sinon que chacun a droit de préférer sa propre conservation à celle d'un au-

tre, & qu'après avoir pourvû à la sienne, il peut avoir soin de celle de son prochain? Si en se sauvant soi-même, il peut être utile à un autre, il doit bien se garder de lui faire tort, ni de l'incommoder, ni de le faire perir; puis qu'il ne met aucun empêchement à sa conservation, & à son bien. La Nature n'a point donné aux hommes le pouvoir de commettre des crimes, sous l'apparence de Liberté. Elle n'a point accordé le droit de nuire à un homme, dont on n'a point sujet de se plaindre; puis qu'elle a fait les hommes égaux, & leur a donné à tous la même Liberté. Au contraire, elle nous conduit à nous rendre réciproquement de bons offices; non seulement sans nous incommoder, mais encore en nous incommodant, en quelque maniere.

La Nature veut que chacun se serve de sa Liberté, mais non pas qu'il se croye tout permis. La Raison doit prescrire des bornes à cette Liberté, qui doit servir à entretenir la Société, entre les hommes, & qui ne la renverse nullement. La Liberté utile & salutaire est celle, qui suppose l'égalité de tous les  
hom-

hommes ; & qui ne permet pas moins un autre, qu'à elle même. Personne n'ignore que les hommes sont faits en telle sorte, qu'ils ne peuvent vivre sûrement & commodément, qu'en formant des Societez ; c'est à dire, en s'aidant les uns les autres, & en conservant à chacun des droits égaux. Si un homme permet, aux autres, ce qu'il se permet à lui-même ; il a sujet d'attendre, des autres, ce qu'il leur fait ; car il ne leur est pas plus utile, qu'ils ne le font à lui-même. Que s'il s'attribue plus, qu'il n'accorde aux autres ; il doit s'attendre à être traité, de même, à son tour, puisque tous sont égaux. Il sera même mal-traité, avec d'autant plus de raison, qu'on ne fera que lui rendre ce qu'il aura fait ; & de là il pourra naître des querelles, des blessures, des meurtres, des incendies, des ravages ; qui sont des choses mauvaises, & que la Loi naturelle ordonne d'éviter.

On doit donc regarder, comme une chose indubitable, que tous ceux, qui se veulent conduire selon la Raison, & pourvoir à leur sûreté, doivent faire tout leur possible, pour établir une Societé ; par laquelle les

hommes se lient ensemble , & non seulement s'abstiennent de se faire tort les uns aux autres ; mais encore s'entr'aident , en toute maniere. Chacun doit entretenir cette Société , autant qu'il lui est possible , & a droit de la défendre & de faire tout ce qui est nécessaire , pour sa conservation ; enforte qu'il repousse , par la force , ceux qui veulent la troubler & la détruire : comme il est permis , par la Nature , d'éloigner de soi tout ce qui est nuisible. On doit ajouter à cela , que comme chacun peut détourner une injure , qu'on lui veut faire : il peut aussi défendre un autre , autant qu'il lui est possible , contre ceux qui lui veulent faire tort. Les hommes sont joints les uns aux autres , par la Raison ; sans même qu'il soit intervenu entre eux aucun accord , pour s'aider réciproquement , & procurer leur utilité commune. Quiconque fait tort à un autre , à dessein , se propose de détruire , quand il pourra , l'égalité du Genre Humain , & de troubler par-là la sûreté commune. Il ne doit donc pas s'attendre que les autres lui conservent un Droit , qu'il leur veut ôter ; puisque natu-  
rel-

rellement tous font égaux, & que rien n'est permis à l'un, qui ne le soit à l'autre. Ceux qui ne se gouvernent pas conformément à la Raison, que la Nature a donnée aux hommes, pour être la regle de leurs actions, établissent d'autres Lois, que celle de la Nature Humaine, en témoignant qu'ils ne veulent pas suivre le Droit commun. Ceux qui se séparent de l'union, qui est entre les hommes, ne peuvent prétendre à un Droit, auquel ils renoncent, par leurs actions. La Loi de Nature donne alors droit à chacun de reprimer & de tuer même les ennemis communs du Genre Humain, avec lequel ils ne sont plus liez; parce que ceux, qui employent la violence, n'observent plus cette même Loi. C'est ainsi que chacun tue une bête nuisible à lui & aux autres; parce qu'il n'est lié, avec elle, par aucun Droit commun, ni par la Raison; ou qu'il éloigne de soi, en vertu du Droit Naturel, les dommages, les maux, & les incommoditez qui le menacent.

Mr. *Noodt* s'est étendu là-dessus, non seulement à cause de l'importance de la matiere, mais pour ex-



pliquer divers endroits de *Gaius*, & prouver qu'il a raison de dire que le Droit Naturel est établi par tout & s'observe également par tout le monde. Ainsi la Religion est fondée sur ce Droit, aussi bien que l'obeissance, qu'on doit à ses Parens & aux Magistrats, dès que les Républiques ont été formées. On doit encore mettre en ce nombre le Droit de faire la guerre, pour se défendre contre l'injustice des Etats voisins, l'Esclavage & l'Affranchissement, les possessions distinctes de chacun, le commerce, les obligations, &c. Tout cela étant des suites du Droit des Gens, a reçu ensuite sa forme, en chaque lieu, du Droit Civil. L'Auteur confirme cela, par un beau passage de *Juvenal*, tiré de la Satyre XV. où ce Poëte explique comment les Societez se sont formées.

L'Auteur passe, après cela, au *Droit Civil*; car on considère l'Homme, non seulement comme un Animal, & comme un Homme; mais encore comme un Citoyen, qui dépend des Lois & de l'autorité de la Société, dont il est membre. Dans l'état de Nature, chacun devoit être le juge de son propre Droit, & le

vangeur du tort qu'on lui pouvoit faire; mais plusieurs s'étant unis, pour composer une Société de Citoyens, dans la vuë de conserver leur Droit Naturel; il étoit raisonnable que le peuple, qui pensoit à la conservation de la Société, dont il étoit convenu, empêchât chaque Citoyen de se conduire à sa fantaisie. C'est donc, avec raison, que *Gaius* dit ici l. 9. que le Droit Civil est celui, que chaque peuple s'est établi, & qu'on l'appelle *Civil*, comme étant propre, à la Communauté, que les Latins nomment *Civitas*.

*Ulpien* dit ici l. 6. que ce Droit ne s'éloigne pas en tout de celui des Gens, ni ne lui est conforme en tout; en sorte que quand on ajoûte, ou l'on retranche quelque chose au Droit Commun, c'est là ce qu'on appelle le *Droit Civil*. La Nature ordonne, défend & permet diverses choses. L'autorité Civile ne peut rien contre ce que la Nature commande & défend, & qui est toujours bon, ou mauvais; elle n'est établie que pour faire executer ses Lois. Mais ce que la Nature permet, sans rien commander, ni défendre, n'appartient pas proprement à son Droit,

& c'est là que les Lois Humaines ont lieu. Elles commandent, ou défendent, pour l'utilité de tous, ou de plusieurs, des choses indifférentes; qui par-là deviennent bonnes, ou mauvaises; & c'est ce qu'on appelle proprement le *Droit Civil*.

*Ulpien* divise en suite ce Droit, en Droit écrit & non-écrit. Le premier marque les Lois établies dans une Assemblée du Peuple, qui, interrogé par un Magistrat, commandoit qu'une certaine chose fût désormais une Loi. On l'écrivoit sur une planche, exposée aux yeux de tout le monde, dans un lieu fréquenté de la Ville. Le Droit non-écrit renferme les Coûtumes établies, par un consentement tacite du Peuple.

Le Droit écrit des Romains, selon la division de *Justinien* §. 3. de *jur. nat.* étoit ou une Loi, ou une Ordonnance du Peuple, ou du Senat, un règlement du Prince, un Edit d'un Magistrat, ou une réponse des Jurisconsultes, *Lex*, *Plebiscitum*, *Senatusconsultum*, *Principum placita*, *Magistratum edicta*, *Responsa Prudentum*.

Une *Loi* étoit proprement ce que le Peuple Romain interrogé par un  
Ma-

Magistrat, membre du Senat, comme par un Consul, ordonnoit. On verra l'explication de cette définition, par le menu, dans l'Auteur. On remarquera seulement que c'étoit au seul Peuple Romain, qu'il appartenoit d'établir, ou d'abroger des Lois, qui étoient faites, pour son avantage. Pour les Ordonnances du Peuple, *Plebiscita*, elles étoient faites à l'instance d'un Magistrat Plebeïen, comme d'un Tribun. Au commencement, les Patriciens ne croyoient pas être obligez d'obéir à ces Ordonnances, parce qu'ils n'y avoient pas consenti; mais *Q. Hortensius* étant Dictateur, il fit une Loi, par laquelle ils y furent soumis, comme les autres, & on les appella *Lois*, aussi bien qu'Ordonnances du Peuple.

Mais comme il n'étoit pas toujours commode d'assembler tout le Peuple Romain, tant les Patriciens, que les Chevaliers & les Plebeïens, le Sénat fit aussi des Ordonnances, qui firent une partie du Droit Romain, dès le tems de Tibere; mais dès lors le Sénat dépendit entièrement de l'Empereur. L'Auteur a prouvé même, dans ses *Probabilia Juris*, qu'on ne laissa pas de s'adres-

ser

fer depuis au Peuple, pour faire de nouvelles Loix.

Les Ordonnances des Princes, *Principum placita*, faisoient une partie du Droit Romain, depuis que, par la Loi Royale, concernant leur autorité, le Peuple leur avoit fait part de tout son pouvoir; *eis & in eos omne imperium suum & potestatem concesserat*. Mr. Noodt a prouvé, dans ses *Observations*, que le sens de cela est, que le Prince avoit aussi reçu du Peuple le pouvoir d'établir le Droit, par ses Ordonnances; lequel pouvoir n'avoit appartenu qu'au seul Peuple. Car il n'est pas vrai que le Peuple s'en fût privé lui-même, en mettant l'Empereur en sa place. Le Prince établissoit le Droit, par une Lettre, par un Décret, ou par un Edit; & c'est ce qu'on appelloit les *Constitutions* des Empereurs, sur lesquelles on verra diverses remarques particulières de l'Auteur, comme sur tout le reste.

Les Edits des Prêteurs faisoient une autre partie du Droit Romain. *Pomponius* l. 2. §. 10. D. de *Origine Juris*, dit que les Prêteurs avoient accoutumé, tous les ans, de publier leurs Edits; afin que les Citoyens  
sus-

fussent selon quel Droit ils seroient jugez & prissent leurs mesures là-dessus. Ils faisoient écrire, sur une planche blanchie, les formules, dont il falloit se servir, en chèque cause; comme l'Auteur le montre en suite, sur le titre de *Edendo*. On appelloit ce Droit *Jus Prætorium*, ou *Honoriarium*, & les Préteurs l'avoient introduit, pour suppléer, ou corriger le Droit Civil, comme le dit *Papinien*, dans la Loi 7. de ce Titre. On demande là-dessus comment les Préteurs, qui étoient établis, non pour faire des Lois, mais pour faire exécuter celles qui étoient faites, & qu'ils étoient obligez d'observer, pouvoient entreprendre de les suppléer, ou de les corriger. *Marcien* dit premièrement que le Droit Honoraire étoit *la vive voix* du Civil, & que comme il y avoit des choses, que ce dernier défendoit, & d'autres qu'il laissoit à la liberté des Citoyens; les Edits des Préteurs ne pouvoient rien contre ce qui étoit défendu, mais qu'ils regloient le reste; comme il paroît par diverses Lois, & même par la dernière ligne de ces Edits; où il étoit dit que le Préteur ne décideroit, qu'autant que cela étoit permis

mis par les Lois : *quoad ejus per leges, plebiscita, senatusconsulta, edicta, decreta Principum licebit.* Ajoûtez à cela que là même, où il n'y avoit aucune défense des Lois, le Préteur n'établissoit rien directement; mais changeoit seulement les paroles & cherchoit des couleurs, pour paroître juger selon les Lois. D'ailleurs chaque Préteur publioit son Edit, qui ne pouvoit durer, qu'un an; & ces Edits étant pleins de douceur, le Peuple les suivoit plus volontiers, que la rigueur du Droit Civil; ce qui faisoit que ces Edits avoient la même autorité, que le Droit non-écrit. Comme il y avoit néanmoins de la variété, en ces Edits, soit par la malice des Préteurs, soit par la diversité des sentimens; *Salvius Julianus*, fameux Jurisconsulte, en composa un, qui fut nommé *l'Edit perpétuel*; par ordre d'*Hadrien*, qui le confirma pour toujours, dans une harangue qu'il fit dans le Sénat, qui autorisa aussi cet Edit. C'est ce qui a fait qu'il a passé depuis, pour une partie du Droit écrit, & qu'il a été commenté ensuite, par les plus grands Jurisconsultes de l'Antiquité.

La dernière partie du Droit Romain

main consistoit dans les réponses, que les Jurisconsultes habiles avoient faites sur divers cas. L'Auteur fait là-dessus plusieurs remarques, sur lesquelles je ne puis pas m'arrêter, de peur d'étendre trop cet Extrait.

Sur le II. Titre de *l'Origine du Droit, & de tous les Magistrats, & de la succession de ceux, qui ont fait profession de Jurisprudence*, Mr. Noodt n'a point fait de Commentaire; parce qu'il a déjà parlé, comme on l'a vu, des différentes sortes du Droit; qu'il parlera des Magistrats, sur le Titre IX. & les suivans; & que d'autres ont déjà traité des Jurisconsultes, comme *Jean Bertrand & Guillaume Grotius*, outre que c'est une matiere, qui demanderoit trop d'étendue. Il y a encore d'autres habiles gens, qui ont suffisamment expliqué ce Titre, & l'on attend de plus de nouveaux éclaircissemens, sur cette matiere, de Mr. de *Bynckersboeck*, Conseiller au Haut Conseil.

Le III. Titre traite des *Lois, des Ordonnances du Senat, & de la longue Coutume*. Pour les Ordonnances du Sénat, notre Auteur renvoye à ce qu'il en a dit sur le I. Titre; il entreprend seulement de parler de la



nature des Lois, dont il n'a fait, que donner l'Histoire sur le titre dont on vient de parler, & fait quelques remarques sur la Coutume.

*Marcien*, dans la l. 2. de ce titre, donne deux définitions de la Loi, tirées de *Demosthene* & de *Chryssippe*, qui louent plutôt les Lois, qu'ils ne les définissent avec exactitude. *Mr. Noodt* approuve dans la définition du dernier, ce qu'il dit, que *la Loi est la règle du Juste & de l'Injuste*; termes, que l'on trouve aussi dans *Senèque*, dont il apporte les paroles. On voit, par tout, qu'il a lû, avec soin & avec attention, les anciens Auteurs Latins, pour y rechercher tout ce qui peut servir à l'illustration de la Jurisprudence Romaine. Il approuve aussi ces mots de *Demosthene*: *la Loi est celle, à laquelle tous doivent obeir; & cela pour plusieurs raisons, mais principalement parce que c'est une invention & un présent de la Divinité*; puis que tout ce que les Hommes font, par la Raison Naturelle, on doit croire qu'ils le font par la volonté de Dieu; qui leur a donné la Raison, pour s'en servir à se conduire. On ne peut pas douter que les Loix Humaines, qui regardent

la

la conservation de la Société Civile, ne soient établies conformément à la Raison Naturelle, & à la volonté de Dieu. \* C'est là le fondement du Droit Divin, que les Peuples & leurs Conducteurs ont des'associer ensemble & de faire des Lois, pour leur conservation; & ce Droit est originairement dans le Peuple, & non dans ses Conducteurs, comme certains Politiques l'ont cru.

*Papinien* définit la Loi, dans la 1. de ce Titre, *un precepte commun, une résolution de personnes Prudentes, une défense, pour empêcher les fautes commises volontairement, ou par ignorance, un commun accord de la République.* *Ateius Capito* dit, en moins de mots, dans *Aulu-Gelle* que c'est *un commandement du peuple, à la demande d'un Magistrat.* *Ulpien* a remarqué que le Droit n'est pas établi, en faveur des particuliers, mais en général, conformément à une Loi des XII. Tables, qui dit qu'il ne se doit point faire de Loi, pour un Particulier: *Privilegia ne irroganto.* *Mr. Noodt* fait quelques remarques là-dessus, dont la plus importante est, qu'il

\* Remarque de l'Auteur de la Bibl. A. & Mod.

qu'il y a de la différence entre une Loi en faveur d'un Particulier, ou touchant un Particulier. Le premier se prend en bonne part, comme lors que la Loi lui accorde quelque récompense, ou l'exempte de quelque punition; le second en mauvaise, lors que la Loi lui inflige une nouvelle peine, ou augmente celle qui étoit établie. Les Lois des XII. Tables ne défendoient pas le premier, dont il y en a des exemples; mais seulement le second, d'où vient qu'elles disent, non *Privilegia roganto*, mais *irroganto*; comme on dit, *pœnam, mulctam, infamiam irrogare*. Cette Loi étoit nécessaire, pendant que la République étoit libre, & qu'il falloit reprimer la trop grande puissance des Tribuns du Peuple; mais la République étant changée, lors que le Prince étant au dessus de tous n'avoit pas de sujet de haïr les Particuliers; on crût, qu'il n'y avoit pas de danger à lui accorder ce Droit; ou peut être aussi qu'on le fit par flatterie, puis que les Princes sont sujets aux mêmes vices, que les particuliers.

*Papinien* nomme la Loi, *virorum Prudentum consultum*; parce que la  
plû-

plupart des Loix ont été faites par l'avis de gens sages; où l'Auteur remarque que *consultum* ne signifie pas *un conseil*, mais une résolution, comme il l'a prouvé, dans ses Observations Liv. II. c. 18. Le même Jurisconsulte dit que la Loi est *coërcitio delictorum, quæ sponte, vel ignorantia contrahuntur*; parce que, comme on le fait voir, elle ne punit pas seulement ce qui se fait à dessein formé de mal faire, mais aussi par passion, ou par imprudence; comme lors qu'il y a de la faute du Coupable & que la chose est de mauvais exemple.

Il la nomme encore *communis pactio Reipublicæ*, mais c'est plutôt l'effet d'un accord, qu'un accord même, qui doit précéder. L'accord étoit lors que le Magistrat, qui proposoit la Loi, disoit: *velitis jubeatis, Quirites*, & que le Peuple répondoit: *utirogas*. Mais les Anciens n'ont pas toujours apporté une exactitude philosophique, dans leurs définitions.

Après avoir examiné la définition de la Loi, l'Auteur vient à ses propriétés, que *Modestinus*, dans la l. 7. de ce Titre nomme la *Vertu de la Loi*; elle commande, elle défend, elle permet, elle punit. *Legis virtus est imperare,*

*perare, vetare, permittere, punire.* On pourroit trouver étrange que *Modestin* n'ait pas ajoûté à cela *persuader*; puis qu'il y a beaucoup d'exemples de persuasions & de conseils, dans les Fragmens des Pandectes. Mais *Modestin* parle d'une Loi proprement dite, & ces Fragmens ne sont pas originairement des Lois; mais les sentimens des Jurisconsultes à qui *Justinien* a donné la force de Loi. Mais c'est ce qui arriva après le tems de *Modestin*, & qu'il ne pouvoit pas savoir. Il faut bien distinguer les préceptes du Droit, de ces Regles; comme Mr. *Noodt* l'a montré, dans son *Julius Paulus*.

C'est une des qualitez de la Loi de commander & de défendre, mais non pas tout. Il suffit que ce soit des choses, qui arrivent fréquemment; car pour ce, à quoi on ne s'attend point & qui est rare, la Loi n'en parle pas. Une autre qualité de la Loi est de *permettre*, selon *Modestin*. Cela pourroit paroître mal pensé à quelques uns, parce que quand la Loi permet, elle ne fait que se taire; ce qui est plutôt une inaction, qu'une qualité. Mais il est certain, que la Loi, en cette occasion, agit en quelque

maniere; puis qu'elle exempte de la peine ceux à qui elle permet une chose, pour éviter un plus grand mal. La dernière qualité de la Loi est, qu'elle condamne les délinquans à une certaine peine; de peur que des foux, ou des emportez ne préfèrent leur intérêt particulier à l'utilité commune. Il y a néanmoins des Lois, qui n'ont aucune peine attachée & qui ne cassent pas même ce qui est leur est contraire; & à cause de cela, on les nomme des Lois imparfaites. Mais elles ont toutes été rendues parfaites, par une Constitution de Théodose & de Valentinien; à moins que le Législateur n'ait voulu que certaines choses subsistassent dans le Droit, mais que le Préteur en empêchât l'effet; comme l'Auteur le montrera, sur l'Ordonnance du Sénat Macedonienne & Velleienne.

Quoi que tous soient obligez d'observer les Lois, il y a eu néanmoins des occasions, auxquelles le Peuple, le Sénat, ou le Prince ont exempté quelcun de l'observation de certaines Lois; comme *Asconius Pedianus* l'a observé, dans l'Argument de la Harangue de *Cicéron*, pour *C. Cornelius*.

*lius*. On disoit, selon l'usage de la Langue Latine, qu'il étoit *legibus solutus*, quoi qu'il ne fût exempt que de l'observation d'une seule Loi. C'est, par cet usage, qu'il faut expliquer ce que dit *Ulpien* l. 31. de ce Titre: *Princeps legibus solutus est*; ce qui ne signifie autre chose, sinon qu'il n'étoit pas obligé d'observer la Loi Julienne & Papienne, sur laquelle *Ulpien* avoit fait cette remarque. Autrement, il observoit les Lois Civiles, comme les autres; quoi qu'il soit vrai qu'il pouvoit faire des Lois & corriger les anciennes. C'est ce que *Mr. Noodt* prouve ici, en peu de mots, & qu'il a montré plus au long, dans sa Harangue de *Jure Summi Imperii & Lege Regia*, & dans ses *Observations* Liv. I. c. 3. & 4. C'est une matiere importante & sur laquelle bien des gens s'étoient trompez. en s'imaginant que le Sénat avoit déclaré que l'Empereur n'étoit obligé d'observer aucune Loi, ce qui est absurde.

Après avoir expliqué la définition, la nature & les effets des Lois, l'Auteur passe à leur interpretation, sur quoi il fait voir 1. que lors que la Loi est claire, il ne s'agit que de lui obéir,

obeir, soit qu'on en sâche la raison, soit qu'on l'ignore; sans quoi, il n'y auroit rien d'assuré, ni de fixe : 2. Qu'interpréter une Loi c'est développer son ambiguïté, en faisant voir que l'équité le demande ainsi, conformément à l'intention de cette même Loi; mais qu'il faut bien se garder d'y chercher une équité, contraire à son intention, & que ce ne seroit pas là interpréter la Loi, mais en faire une contraire, ce qui n'appartient qu'à la Puissance Législative : 3. Que l'obscurité d'une Loi vient quelquefois de ses paroles, quelquefois de son intention : 4. Que quand elle vient des paroles, il faut expliquer leur ambiguïté, & suivre la propriété des termes, quand elle est conforme au dessein de la Loi; ou les expliquer d'une manière, qui ne soit pas absurde, puis qu'il n'est pas probable, que l'Auteur de la Loi ait voulu dire une absurdité : 5. Que l'ambiguïté vient quelquefois du dessein de la Loi, auquel cas il ne faut pas chicaner sur les paroles, mais considérer dans quel dessein on s'en est servi, selon la pensée de *Paul* l. 19. *D. ad exhibendum* :



*bendum* : 6. Que ce n'est pas favoir la Loi, que d'en favoir les paroles, mais d'en pénétrer le sens, & qu'il ne faut pas se contenter d'en suivre les mots, mais faire ce qu'elle entend : 7. Que le dessein des Lois est de faire du bien, & non du mal, de sorte qu'il les faut expliquer d'une manière équitable, comme l'ordonne *Constantin* 1. 8. C. *de judiciis* : 8. Que quelquefois il peut arriver que les paroles sont plus générales, que n'est le dessein, ou au contraire que l'intention de la Loi soit plus étendue que les paroles; & qu'en tout cela il faut expliquer les paroles, par rapport au dessein du Législateur, & apporter beaucoup de précautions, que l'on verra dans l'Auteur.

Ce sont là toutes les parties du Droit écrit, après quoi Mr. *Noodt* passe à la Coûtume, que l'on peut regarder comme une volonté tacite du Peuple. Pour être de poids, elle doit avoir duré long-tems, avoir été mise fréquemment en pratique, & n'avoir rien d'opposé à la droite Raison. Pour la longueur du tems, les Lois ne marquent pas son étendue, & laissent cela à la dis-

discretion du Juge. Dans la pratique, il faut qu'il y ait un nombre considerable d'exemples. A l'égard de la chose même, elle ne doit pas avoir été introduite par erreur. Mr. *Noodt* prouve tout cela, selon sa coutume, par des Lois & par des raisons. Sur la dernière chose, il remarque qu'on peut citer sur les Coutumes déraisonnables une fameuse Rescription de *Constantin*, qui est dans la 1. 2. C. *quæ sit longa Consuetudo*, où il dit qu'on ne doit pas mépriser l'autorité de la Coutume & d'un long Usage; mais qu'elle ne doit pas être d'un si grand poids, qu'on la préfere à la Raison & à une Loi: *Consuetudinis usque longævi non vilis auctoritas est, verùm non usque adeò sui valitura momento, ut aut Rationem vincat, aut Legem.* On s'est imaginé qu'il s'agissoit de savoir, si on devoit préfere la Coutume, ou un long Usage à une Loi antérieure; sur quoi les Jurisconsultes sont de differents sentimens. Ce n'est pas néanmoins, selon nôtre Auteur, de quoi il s'agit; mais de savoir si une Coutume, doit être d'un si grand poids, qu'elle ne cède ni à la Rai-

fon, ni à une Loi, même après que l'erreur a été découverte. Les dernières paroles, *non usque adeò* &c. marquent clairement que c'est là le sens. Nôtre Auteur soupçonne, avec beaucoup d'apparence, que *Constantin* ne parle pas ici de toutes sortes de Coûtumes, mais de la Religion Payenne, que l'on défendoit par l'antiquité, & par le long usage; comme il le montre, par des passages de *Lactance* & de *Symmaque*. Il conjecture que *Constantin* ayant écrit quelque chose, touchant la Religion Payenne, à *Proculus* Proconsul d'Afrique, qui étoit peutêtre Payen; ce Proconsul lui fit une remontrance, pareille à celle de *Symmaque*, où il lui demandoit s'il étoit permis de suivre une Loi contraire à la Coûtume & au long Usage; & que *Constantin* lui répondit, comme on l'a vû. \* Cela paroît d'autant plus probable que le même *Constantin* l. 2. du Code Théodosien, de *Maleficis* & *Mathematicis*, appelle la Religion Payenne *une Coûtume*.

Après

\* Remarque de l'Auteur de la B. A.  
& M.

Après avoir défendu de consulter les *Aruspices*, en particulier, il ajoute ces mots: *Qui verò id vobis existimatis conducere, adite aras publicas atque delabra, & CONSUE-TUDINIS vestrae celebrate sollemnia; nec enim prohibemus præteritæ usurpationis officia liberâ luce tractari.*

Mr. *Noodt* finit ses remarques, sur ce Titre, par l'examen de la ressemblance, qu'il y a entre la Coûtume & une Loi. On pourra voir, par ce qu'on a dit, de quelle maniere il s'est pris pour expliquer les *Pandectes*; mais pour bien comprendre sa méthode & en sentir toute l'utilité, il faut recourir à l'*Original*.

## ARTICLE V.

HISTORIA ECCLESIASTICA  
*duorum primorum à Christo Nato*  
*Sæculorum, è veteribus Monumen-*  
*tis depromta* à JOANNE CLERI-  
 CO. A Amsterdam chez D. Mor-  
 tier MDCCXVI. in 4. pagg. 840. avec  
 la Préface & l'Index.

J'AVOIS dessein de parler ici au  
 long de cette Histoire, mais le  
 peu d'espace, qui me reste, m'obli-  
 ge de renvoyer cet Extrait à la sui-  
 te de ce Volume. Je me contente-  
 rai de dire ici ce qui m'a engagé  
 en cette entreprise, & la Méthode,  
 que j'ai crû devoir suivre.

La raison, pour laquelle j'ai en-  
 trepris cet Ouvrage, c'est qu'ayant  
 à enseigner l'Histoire Ecclesiastique,  
 je n'en trouvois aucune, qui pût me  
 servir pour cela; ni à l'égard de la  
 matiere, ni à l'égard de la forme.  
 Elles manquoient, comme il me  
 sembloit, ou de sincerité & d'exac-  
 titude, ou elles n'étoient pas assez  
 bien disposées.

Les Dogmes des Anciens n'y é-  
 toient,

toient pas exposez, comme il me paroissoit, assez fidelement, & les Faits même n'y étoient pas rapportez, comme il faut. Il y avoit une infinité de choses dissimulées, ou embellies de fausses couleurs. Des choses, dignes de louange, mal racontées, y paroissoient dignes de blâme; & des choses, qui méritoient d'être censurées, selon les regles de l'Histoire, s'y trouvoient louées, & quelquefois avec excès. Des choses veritables y étoient omises exprès, ou négligées; & des choses fausses, inventées à plaisir, ou tirées de monumens indignes de foi, y étoient débitées, comme vrayes; ou au moins des Dogmes, ou des Faits douteux & incertains étoient rapportez, comme assurez, & défendus souvent avec aigreur, contre ceux qui en doutoient; avec raison, ou même qui en avoient montré la fausseté. Telles sont la Lettre d'*Aghare*, Roi d'Edesse, écrite à Jésus-Christ; le voyage de *Simon*, le Magicien, à Rome, son combat avec S. Pierre, & sa déification, par les Romains, quoi qu'il eût été vaincu par cet Apôtre; le dessein qu'on attribue à *Tibere*, & à *Hadrien* d'avoir voulu mettre Notre

Seigneur au nombre des Dieux, & d'avoir protégé les Chrétiens; la mort de S. Jaques, premier Evêque de Jerufalem, comme *Hegesippe* la raconte; l'histoire de la *Legion Fulminante*, & la Lettre, & l'Edit de *Marc Aurele*, en faveur des Chrétiens, qui ne l'empêcherent pas de les persecuter, avec beaucoup de cruauté. On trouvera, dans l'Histoire même, plusieurs autres choses semblables; quoi qu'il n'y en ait pas tant, dans les trois premiers siècles, que dans les suivans.

On n'a pas fait mention ici d'une infinité de Faits, concernant les tems Apostoliques, & ceux qui les ont immédiatement suivis; que l'on trouve dans les Auteurs du IV & V Siècle & des suivans, qui sont pleins de Fables. Le seul silence d'*Eusebe*, qui avoit lû, avec soin, tout ce qui avoit été écrit avant lui, pour en recueillir son Histoire Ecclesiastique, est une assez forte preuve, contre les narrations des Auteurs plus éloignez des premiers tems. Outre cela, l'absurdité des choses mêmes, que ces derniers racontent souvent, & le peu de fonds, qu'on

qu'on peut faire sur des témoins de cette sorte, qui ne font que rapporter des traditions, ou des *oui dire*, empêchent qu'on ne puisse avoir aucun égard à ces narrations; dans une Histoire sérieuse, & où l'on ne doit rien assurer, que ce qui est appuyé sur des témoignages dignes de foi. Ainsi si quelcun se plait à ces sortes de choses, il les doit chercher ailleurs qu'ici; & il y a en effet des Gens, qui ont pris soin de les ramasser, & de les concilier, autant qu'il leur a été possible, avec l'Histoire, comme Mr. de *Tillemont*; qui, comme il me semble, a pris beaucoup de peine en vain. Il y a eu autrefois une infinité de livres Apocryphes, pleins de Fables manifestes, ou au moins de bruits très-incertains. Il y a encore une infinité de Martyrologes Grecs & Latins, qui ne valent pas mieux, & qu'il auroit été très-inutile d'examiner. On a donc regardé tout cela, de même que si personne ne l'eût dit; & l'on n'a réfuté, que certaines choses, que leur antiquité sembloit en quelque maniere rendre respectables; de peur qu'on ne s'y laissât surprendre, d'autant plus que d'habiles



gens avoient eu la foiblesse d'y ajouter foi, ou au moins de ne marquer que mollement, qu'on avoit sujet d'en douter. On a même fait valoir des songes, comme des révélations, par lesquelles on apprenoit où étoient enterrez des Saints, morts depuis plusieurs siècles; sur quoi, l'on alloit les déterrer, & les miracles ne manquoient point, pour autoriser ces prétendues visions. Il est vrai que l'on ne trouve rien de tout cela, dans les Auteurs des trois premiers Siècles; mais les traditions des suivans ont été mêlées dans l'Histoire des premiers, comme des preuves de sa vérité, ainsi qu'on le verra en feuilletant *Baronius*, ou *Mr. de Tillemont*. On n'a eu ici aucun égard à ces supplémens imaginaires de l'ancienne Histoire.

Les Histoires Ecclesiastiques, qui ont paru depuis la Réformation, n'ont pas été pour la plupart plus exactes & plus fideles, à l'égard des Dogmes. Chaque Historien n'a rien oublié, pour persuader à ses Lecteurs que les plus anciens Peres étoient du sentiment de la Société, dont il étoit lui-même. Pour cela

on a changé le Vrai en Faux, & le Faux en Vrai, avec une licence étrange. J'ai tâché d'être en ceci aussi impartial, que s'il ne m'importoit, en aucune maniere, de quelques sentiments, qu'aient été les Peres; & les ai rapportez, tels que j'ai cru qu'ils étoient, sans me mettre en peine de les concilier, avec ce que je croi veritable. S'il m'étoit échappé quelque chose, qui ne fût pas conforme à cette maxime; je déclare, que ç'a été, contre mon dessein. Je croi que le Nouveau Testament seul est la regle de notre Foi, & que nous devons tâcher de nous y conformer en tout. S'il se trouvoit que nous n'y fussions pas conformes, il faudroit incessamment changer de sentiment; mais à l'égard des Peres, nous ne devons, selon les principes communs des Protestans, les suivre, non plus que les Docteurs des derniers siècles; qu'autant qu'ils sont conformes à l'Écriture Sainte.

Il y a des Gens, qui prétendent que dans une Histoire Ecclesiastique, on doit cacher les erreurs, ou les bévues, & même les fautes, qu'ils ont commises contre la prudence,

ou les bonnes mœurs, ou au moins les diminuer & les excuser; à cause du respect, qui leur est dû. Cela revient à la même chose, que si l'on disoit qu'on ne peut écrire aucune Histoire Ecclesiastique, à leur goût, qui ne soit pleine de dissimulations & de mensonges; ce qui est assurément diffamer toute l'Antiquité Chrétienne; puis que cela suppose, qu'on ne peut rapporter fidelement les sentimens, & la conduite, & en juger, par la regle infallible de l'Evangile; sans exposer cette Antiquité au mépris de tout le monde. Je suis persuadé qu'on doit lui pardonner les bévues & les fautes, qu'elle peut avoir commises, à cause des bonnes qualitez, que l'on y remarque & des services qu'elle a rendus à la Religion; mais non pas les dissimuler, & encore moins les nier. Par-là nous apprenons les choses suivantes: 1. que les Anciens ont été des hommes comme nous, & qu'on ne doit pas suivre en tout, sans quoi nous serions obligés de nous tromper avec eux, & de commettre les mêmes fautes: 2. qu'ils ne sont pas les Auteurs de la Religion

Caré-

Chrétienne, ni des livres, qui portent les noms des Apôtres: 3. que ce n'est pas, par leur esprit & par leur éloquence, que la Religion a été provignée; mais par un effet tout particulier de la Providence Divine, qui a conservé les livres sacrez, & touché les cœurs, par l'excellence de la doctrine, qui y est: 4. qu'il ne faut pas damner, ni maltraiter ceux, qui sont dans l'erreur, en des choses, qui ne détruisent pas les points essentiels de la Religion, comme l'on ne fait que trop communément; puis qu'on pardonne à l'Antiquité plusieurs opinions, que tous les Chrétiens d'aujourd'hui regardent, avec raison, comme des erreurs. Il me semble que ces usages, que l'on tire de la franchise, & de la droiture, qu'on garde, ou qu'on doit garder, dans l'Histoire Ecclesiastique, comme dans la Profane, sont infiniment plus importans, que les avantages trompeurs de la dissimulation, & des fraudes pies. On pourra voir cette matiere traitée au long, dans les vi. premières Lettres du 3. Tome de l'*Ars Critica*.

A l'égard de la disposition de  
cette

cette Histoire, j'ai cru qu'il la falloit ranger, en forme d'Annales, ou par Consulats; parce qu'il est de grande conséquence de savoir quand chaque chose est arrivée; comme on le verra, sur tout dans l'Histoire du II. Siècle, qui est entièrement renversée, dans les autres Historiens. Pour l'année véritable de la naissance de Jesus-Christ, & celle du commencement de sa prédication, j'ai suivi l'idée du Cardinal *Noris* & du *P. Pagi*. A l'égard des années de S. Paul, *Usserius* & *Pearson* m'ont servi de guides, selon que j'ai cru qu'ils s'accordoient le mieux, avec la vérité de l'Histoire. Le même *Pearson*, & feu Mr. *Dodwel* m'ont fourni les années des Evêques de Rome, qu'ils ont fort corrigées, dans le second Siècle, & par-là redressé une Histoire fort confuse. Pour les noms des Consuls, ils sont tirez du Cardinal *Noris* & du *P. Pagi*. On n'a pas manqué de renvoyer le Lecteur à ces Auteurs, quand il a été besoin; car on n'est entré dans aucune discussion Chronologique, pour ne pas interrompre le cours de l'Histoire, & en faire perdre le principal fruit.

J'ai

J'ai raconté les Faits, presque dans les termes des Anciens, sinon quand j'ai cru devoir les abréger, à cause de la longueur, & j'ai toujours marqué de quel Auteur, & de quel endroit chacun étoit tiré. A cet égard, je ne me suis fié à point de Moderne, de peur de débiter de fausses citations. Si l'on trouve quelques fautes, dans les nombres, ce sont des fautes d'impression, ou d'inadvertence; car j'ai toujours eu les sources, devant les yeux. Je ne me suis même fié aux Anciens, qu'autant que ce qu'ils disent est conforme au Bon-Sens & à quelque Histoire assurée. On pourra voir des preuves de cela, dans les endroits, dont j'ai parlé ci-dessus.

Pour les opinions, tant de ceux qui avoient de bons sentimens, que des Héretiques; je les ai exprimées dans les mêmes termes, dont se servent les Anciens, de peur de les mal représenter. J'ai averti néanmoins qu'on ne peut pas tout à fait se fier, touchant les sentimens des Héretiques, dont il ne nous reste aucun Traité, à ce qu'en disent leurs Adversaires. L'obscurité des expressions des Héretiques, & la passion, dont

dont les plus gens de bien ne se défont pas tout à fait, en cette rencontre, ont pu faire qu'ils s'y soient quelquefois trompez. Mais il est faux que je favorise aucun des Anciens Héretiques, comme quelques personnes l'ont publié, sans avoir lû une ligne de ce que j'en ai écrit. S'il leur reste quelque pudeur, ils doivent s'en dédire, quand ils auront lû mon Ouvrage. J'ai parlé avec mépris & même avec indignation des sentimens des Gnostiques, des Valentiniens, des Marcionites, des Montanistes & d'autres, supposé qu'ils ayent été tels qu'on les décrit; & je les ai même quelquefois réfutez, lors que j'ai cru qu'il en étoit besoin.

Pour faire connoître les sentimens des Ecrivains Orthodoxes, comme on le croit, qui nous restent, des deux premiers Siecles, j'ai fait quelques remarques sur chacun; en loüant ce qu'il y a de conforme à l'Ecriture & au Bon-Sens, & blâmant au contraire ce qui y est opposé. On pourra voir, par ce que j'en dis, qu'ils n'ont parlé ni comme les *Ariens*, ni comme les *Photiniens* ont fait depuis, & qu'ils ont eu

eu même des sentimens tout différens; quoi qu'ils ne soient pas conformes, en tout, à ceux des Chrétiens d'aujourd'hui. On verra, si l'on a quelque équité & quelques lumières, que je suis tout à fait impartial là-dessus. Je crois avoir montré que, malgré leurs erreurs, ils ont toujours conservé l'essence de la Religion Chrétienne. Je le ferai voir plus distinctement, par l'Extrait, que j'en donnerai dans la suite.

Comme j'aurois souvent été obligé d'interrompre la narration, s'il avoit fallu citer, dans le corps de l'Ouvrage, ceux qui ont prouvé des choses, que j'assure sans les montrer, & entrer en diverses discussions, qui servent à vérifier ce que je dis; j'ai renvoyé tout cela à des Notes, qu'on verra au dessous des pages. On y trouvera aussi divers passages Grecs, qui ne sont qu'en Latin dans le texte, & dont il étoit bon qu'on vît les propres termes. Il y en a aussi des autres, pour illustrer, ou pour confirmer ce que je dis. J'aurois pû faire ces Notes plus étendues, si je n'avois cru que cela sentiroit une ostentation d'érudition, qui ne plairoit pas aux Lecteurs.

Je



Je ne puis pas aller plus loin, en cet endroit, parce que la place me manque.

### AVERTISSEMENT.

**J**E parlerai, dans la 2. Partie de ce Tome de la Comédie des *Captifs*, de *Plaute*, traduite par Mr. *Coste*, & du 2. Tome du *Spéctateur*, traduit en François. Ces deux livres se trouvent chez le Sr. *Mortier*. J'aurois aussi dit quelque chose ici, des deux volumes du Voyage de *Rogers* autour du Monde, imprimez chez la *Veuve Marret*, si j'avois eu de l'espace; mais je ne les oublierai pas, dans la suite, non plus que quelques autres Livres, que l'on m'a envoyez.

F I N

*De la 1. Partie du V. Tome.*

BIBLIOTHEQUE  
ANCIENNE  
ET  
MODERNE.

Pour servir de suite aux  
BIBLIOTHEQUES  
UNIVERSELLE ET CHOISIE.  
Par JEAN LE CLERC.  
TOME V.  
POUR L'ANNE'E MDCCXVI.

*Partie Seconde.*



A AMSTERDAM,  
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

---

MDCCXVI.

## AVERTISSEMENT,

**D**AVID MORTIER Libraire avertit le Public qu'il a acheté toute l'Impression des *Nouvelles de la Republique des Lettres*, commencées en 1684. par M. Bayle, & continuées en 1699. par M. Bernard, jusqu'en 1710. inclusivement; faisant en tout, 35. Volumes. Il a eu soin de faire réimprimer les Pièces qui manquoient, pour en rendre complet un petit nombre, qu'il offre aux Curieux.

M. Bernard a recommencé cette année 1716. les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, que le même D. Mortier imprime. Il en publie un petit volume, tous les deux mois. Les mois de Janvier & Fevrier, de Mars & Avril ont déjà paru.

Le même Libraire débite présentement le *Supplément au Dictionnaire de Moreri*, qu'il vient d'imprimer en 2. voll. in folio. On trouve aussi chez lui le Dictionnaire de Moreri complet en 6 voll. à un Prix raisonnable; il vend le Supplément à part.

Le même Libraire a imprimé depuis peu les Livres suivans.

*Les Captifs, Comedie de Plaute, traduite en François, avec des Remarques, par M. Coste, in 8.*

*Le Spectateur ou le Socrate Moderne, où l'on voit un Portrait naïf des Mœurs de ce Siècle, par Mr. Richard Steele. Tome Premier, seconde Edition, 12.*

Il vient de publier le Tome 2. du *Sp. Etateur, ou du Socrate Moderne, 12.*

*P. Virgilio Maronis Opera Typis excusa nova Methodo, qua, sine Commentariis, intemerato atque emendatissimè dato Textu, multa Lectori commoda emergunt, prout per Praefationem patet, & summam modi Editionis, in Studiose juventutis gratiam; Cura & Studio Gulielmi Binaldi, 12.*

On avertit le Public que désormais les *Nouvelles de la Republique des Lettres* se trouveront le 3. de chaque mois dans toutes les Villes de Hollande.



# T A B L E

Des Articles & des Livres de  
la 2. Partie du Tome V.

- I. *Dissertation sur les VERBES  
MOYENS.* 237
- II. *Extrait des Prolegomenes de l'HIS-  
TOIRE ECCLESIASTIQUE des  
2. premiers siecles.* 290
- III. *Examen Critique de l'Edition  
d'HERODOTE.* 383
- IV. *Explication d'un endroit de cet Au-  
teur.* 413
- V. *Supplément de MORERY.* 418
- VI. *Second Tome du SPECTATEUR.*  
*Ibid.*
- VII. *Etat de l'Eglise Romaine par  
CERRI.* 426
- VIII. *Les Captifs, Comedie de PLAU-  
TE traduite par Mr. COSTE.* 249
- IX. *Voyage de ROGERS.* 433
- X. *ANACREON & SAPHO de  
Mad. DACIER, avec la traduction  
en vers de Mr. DE LA FOSSE.*  
439
- \* 2 XI. *Differ-*

TABLE DES ARTICLES.

XI. <i>Dissertations de Mr. WEREN-</i> <i>FELS.</i>	441
XII. <i>Les Annales de TACITE par</i> <i>AMELOT DE LA HOUSSAIE.</i>	450
XIII. CLARKSON <i>des Evêques &amp;</i> <i>des Liturgies.</i>	453
XIV. <i>Histoire du Commerce &amp; de la</i> <i>Navigation, par Mr. HUET.</i>	455
XV. <i>Histoire du Regne de LOUIS</i> <i>XIII.</i>	467

BIBLIOTHEQUE  
 ANCIENNE  
 ET  
 MODERNE.

---

## ARTICLE I.

*Dissertation sur les Verbes Moyens,  
 reçue de Paris.*



*R. Kuster*, profelyte de l'Eglise Romaine, vient de nous donner une Dissertation, \* sur le veritable usage des Verbes Moyens. Je l'ai lûë, avec plaisir & avec profit. Quand une main, aussi habile, manie un sujet; il y a touÿours à profiter, quoique quelquefois on soit d'un sentiment contraire. Lorsque j'appris la Langue Grecque, ce troisiéme *Etat de Verbe*,  
 Tome V. P. 2. L que

\* *De vero usu verborum mediorum. Parisiis. Joan. de l'Espine 1714. in 12.*

que les Grammairiens admettent, m'arrêta. J'y fis quelques réflexions; l'ouvrage de Mr. *Kuster* m'a donné occasion d'en faire d'autres. Je vais les exposer & dire ce que je pense de cette difficulté grammaticale. Si je ne conviens pas toujours, avec ce savant homme, j'espère qu'il ne le prendra point en mauvaise part. Je ne le ferai qu'avec les ménagemens, qui sont dûs à son mérite; & si les termes sont des expressions de nos sentimens, je l'estime & l'honore trop, pour qu'il m'en échappe aucun, qui lui doive faire peine.

Comme on n'a inventé les mots, que pour le besoin de la Société, on a commencé à donner des noms à ce qui étoit de plus d'usage & à ce qui se présentoit le premier à l'esprit. On a premierement signifié les choses, ou les substances. Après les choses, ou les substances, ce qui nous frappe c'est qu'elles agissent les unes sur les autres; il a fallu distinguer ces deux qualités; on a appelé la première action & la seconde passion. Comme on remarquoit qu'une même chose pouvoit agir & souffrir, dans différentes circonstances & à divers égards, on a suivi la Nature dans la dénomination, qu'on

a donnée à ses ouvrages ; on n'a point inventé deux termes , pour marquer ces deux manieres d'être , on s'est contenté d'un seul , auquel on a fait quelque changement , dans la terminaison , lorsqu'on a voulu lui faire signifier la passion. Pour la dénomination des termes mêmes , on l'a prise de la chose qu'ils signifioient ; ainsi on a appelé *Verbe actif* le mot , par lequel on désignoit une action , & par la même raison *passif* celui dont on se servoit , pour marquer une passion.

Si les Conversations & l'usage ordinaire de la vie avoient la précision & la scrupuleuse *acceptation* des termes , qu'observent les Géometres ; il est à croire que les choses seroient demeurées dans cet état , & que jamais on ne se seroit servi d'un Verbe passif , pour marquer une action ; mais soit négligence , soit inadvertance , soit amour du changement , des Verbes passifs par leurs terminaisons sont devenus actifs , dans le sens. Les Grammairiens Latins les ont appellez *Déponents* & les Grecs *Moyens*.

On pourroit indiquer la maniere , dont ces changemens sont arrivez , si on savoit les Verbes , qui les ont les



premiers souffert, & quelle construction avoit la phrase, dans laquelle ils étoient employez. Mais l'Antiquité ne fournissant aucunes lumières sur ce sujet, on est réduit à mettre en usage quelques conjectures; pour marquer la maniere la plus naturelle, que ces sortes de changemens ont pu se faire.

On peut, ce me semble, penser que ces passages, d'une signification active à une passion, se sont premièrement introduits dans les phrases, où le sujet, qu'on conçoit ordinairement comme actif, étoit cependant, par la construction, représenté comme passif. Car il faut observer que, quand nous sommes accoutumés à considérer un sujet, sous un certain rapport, si la construction de la phrase nous le montre sous un autre; nous retombons insensiblement, dans notre maniere de concevoir; de sorte que lorsqu'un Auteur met, dans une proposition, pour patient un sujet, que nous sommes habitués à considérer comme agent; la chose revenant pour l'ordinaire au même, nous le concevons comme actif & nous dépouillons insensiblement le Verbe, par lequel il est exprimé, de sa véritable signification;

tion ; pour lui faire signifier la maniere , dont nous nous le représentons. *Παρασκευάζομαι* , qu'on regarde maintenant comme actif , est dans son origine passif. *Thucydide* a dit \* *αὐτῶν δὲ Κορινθίων ἡῆς παρεσκευάζοντο τριάκοντα* , *ipsorum verò Corinthiorum naves 30 parabantur* ; mais parce que quand on parle des préparatifs de guerre d'un Roi , ou d'une République , on les regarde naturellement comme agissans ; les Verbes , qui les représentoient , sous une autre forme , de passifs sont devenus actifs.

Les prépositions , qu'on joignoit à ces Verbes , ont pu aussi beaucoup contribuer à ces changemens. Si je ne me trompe , † on a dit du commencement *φοβῆμαι διὰ τινος* , *terreor propter aliquem* , & dans la suite , pour abréger , on a retranché la préposition ; ce qui a fait qu'on a regardé ce Verbe comme actif. Car les Verbes passifs ne régissant rien , par eux-mêmes , & celui-ci étant suivi d'un accusatif , on a cru qu'il le gouvernoit , ne faisant pas attention à la préposition supprimée ; & cela d'autant plus facilement,

L 3

ment,

\* *L. I. p. 17. edit. Oxon. 1696.*

† *Vid. Perizonium in Minerv. Sanctii. 281. edit. 1714.*

ment , que le fujet auquel on l'attribuoit pouvoit être fort naturellement exprimé , fous un raport d'action. Ce qui eft certain , c'eft qu'on trouve communément ce Verbe au paffif , avec un accusatif. *Xenophon*, Hieron. 50. Amftel. 1711. καὶ ὅταν ἀποθάνωσιν εἰς ἐφοβίην , εἰδέν τι μᾶλλον τῆς θάρρει , ἀλλὰ φυλάττεται ἔτι μᾶλλον ἢ τὸ πρότερον. „ Et „ après la mort de ceux qu'il crai- „ gnoit , tant s'en faut qu'il foit plus „ tranquille & plus affuré , qu'il se „ tient encore plus fur fes gardes „ qu'auparavant. „ Si donc ce que tous les Grammairiens enfeignent que les Paffifs ne gouvernent rien , par eux-mêmes , eft véritable ; il faut que quand *ἐφοβίην* a après lui un accusatif , cet accusatif foit gouverné , par une préposition fousentendue , quelle qu'elle foit. D'où il eft aisé de conclure que c'eft la même chose , quand ce Verbe eft au Moyen , & qu'il ne gouverne pour lors son fubftantif , qu'en vertu d'une préposition qui l'accompagne ; mais que l'usage a , dans la fuite , supprimée.

J'ai dit que *παρασκευάζομαι* eft originairement paffif. Ce qu'*Henri Etienne* assure qu'on dit *παρασκευάζεσθαι εἰς μάχην* , donne lieu de penfer , que son chan-

changement a la même cause, que celle que nous venons d'indiquer, dans *φοβῆμαι*. Par conséquent, ces expressions si fréquentes dans *Thucydide* *παρεσκευάζοντο στρατίαν, σόλον* &c. renferment une Ellipse & le Verbe y est pris passivement. J'avouë que je n'ai point vu ce Verbe, dans la Construction de *Henri Etienne*, mais il n'y a point de raison de soupçonner cet habile homme de manquer d'exactitude; & je crois qu'il n'y a que ceux, aux systemes desquels cette construction n'est pas favorable, qui voulussent le faire. J'ajoute qu'il y a, dans *Xenophon*, *Hist. Græc. l. 1.* une semblable acception de ce Verbe: *παρασκευασάμενθ' ὡς ἐπὶ ναυμαχίαν*. Car on fait qu'*ὡς* ne gouverne point l'accusatif, dont il est suivi, mais que ce regime dépend d'une préposition sousentendue. Je donne à *ἐνεμάμεν* la même origine. C'est un véritable passif, qui n'a de Régime, que par la même raison. On n'en sauroit disconvenir, si on fait réflexion qu'on trouve ce Verbe à un temps passif, avec le même sens & le même Régime qu'il a au Moyen. Les Platéens disent, dans *Isocrate*, „ p. 298. ed. „ 1593. „ Je ne crois pas qu'il soit besoin de nous étendre sur ce qui s'est

*passé. Car qui ignore que les Thebains ont partagé entre eux nôtre pais & razé nôtre Ville: τις γὰρ οἶδεν ὅτι καὶ τὴν χώραν ἡμῶν κατανέμηνται καὶ τὴν πόλιν κατασκάψασι. Vid. Kust. 67. & 68.*

Enfin le changement, qui plaît toujours, a pû transformer des Verbes passifs en actifs. On s'ennuye des choses, par la seule raison qu'elles sont communes & ordinaires; d'autres au contraire nous plaisent, à cause de cela seulement qu'elles ont pour nous les agrémens de la nouveauté. Si ceci a lieu quelque part, c'est sur tout dans nos expressions, comme tout le monde fait. Quoi qu'il en soit des causes, qui ont produit ce changement; quand on les ignoreroit, il n'en seroit pas moins réel.

Premièrement, les Déponents, dans la Langue Latine, sont originairement des Passifs, & il y en a même, qui n'ont pas tellement changé de nature, qu'on ne les trouve encore avec leur ancienne signification; pourquoi ne seroit-ce pas la même chose, dans la Grecque? Nous disons que, dans la premiere, les Déponents sont dans leur origine des Passifs, parce qu'ils en ont la terminaison, & qu'il y en a plusieurs, qui avec la terminaison en  
ont

ont le sens ; mais ces deux choses se trouvent dans la dernière , à l'égard des Verbes , que l'usage appelle Moyens. Car pour ne parler maintenant que du Présent & de l'Imparfait , leur terminaison est la même au Moyen , qu'au Passif ; & on ne sauroit disconvenir que , si on trouve ces deux temps pour signifier l'action , on ne les trouve aussi pour signifier la passion. Mais , dit-on , quand ils ont cette signification , ils sont au Passif ; & au Moyen , quand ils ont la première. C'est premièrement supposer , comme décidé & constant , ce qui fait le sujet de la dispute. Car de quoi s'agit-il ? De savoir s'il y a chez les Grecs un troisième état , qui soit différent de l'Actif & du Passif. En second lieu , parler ainsi , c'est comme si on disoit que quand *Cicéron* a écrit : *quid agat , quomodo aggrediatur Judicem non habet* , le Verbe *aggredior* est au Moyen , au lieu qu'il est au Passif , dans cet autre Passage du même *Cicéron* \* *ut à te fictis aggrederer dolis*.

† *Par semblables raisons , on trouveroit toujours*

L 5

L'Art

\* *Priscien. l. 8. p. 792.*

† *Moliere , dans le Misanthrope.*

*L'Art de ne vous rien dire , avec de  
grands discours.*

Quand *Thucydide* a dit *πεφόβηται ἡ-  
μᾶς*, *πεφόβηται* est-il moins Passif, par-  
ce qu'il a après lui un accusatif ? Ne  
feroit-il pas ridicule de prétendre, que  
c'est un état différent de celui, dans  
lequel il est, quand il a après lui un  
nominatif ?

Je tire ma seconde preuve de cette  
observation. Il y a dans le Grec plu-  
sieurs Verbes, qui, quoique Passifs,  
ont, de l'aveu de tout le monde, un  
sens & un Régime actifs. Si donc *πα-  
ρασκευαζόμεν*, par exemple, & les au-  
tres Verbes semblables ont une signi-  
fication active, ce n'est point une  
preuve, qu'ils ne soient pas Passifs. Ce-  
la est si clair, que je suis convaincu  
q' on n'auroit jamais inventé ce troisié-  
me état, dans la Grammaire Grec-  
que, si on eût pû rapporter au Passif,  
les Aoristes premier & second, & les  
Futurs premier & second, comme on  
faisoit le Présent & l'Imparfait. On  
n'a sù comment les former du Passif  
ni même de l'Actif, & cela a obligé,  
pour se tirer d'embaras, d'en faire un  
troisiéme état de Verbe, différent de  
l'Actif & du Passif. Par la même rai-  
son

son 1<sup>o</sup> Analogie du Prétérit parfait & du plus que parfait étant inconnuë , on les a rangez sous ce troisiéme état , & ainsi s'est formé ce que nous appellons Moyen. Comme cet état doit uniquement sa naissance au peu de connoissance , qu'on avoit de la formation de ces temps , & sa conservation à l'habitude , où on a toujours été de suivre ceux qui nous ont précédé , sans examiner s'ils alloient au but ; il suffit , pour le détruire , d'expliquer leur véritable Analogie. Je vais tâcher de le faire , cela étant nécessaire pour éclaircir le sentiment , où je suis , que ce sont de véritables temps du Passif.

La première Idée, que nous avons des Choses, c'est qu'elles sont, la seconde, qu'elles ont quelque qualité. Une pierre, par exemple, est; elle a de la pesanteur, de la dureté &c. Ces Idées sont si simples & en même temps si générales , qu'elles se trouvent dans tout sujet , & que nous ne pouvons en parler , sans les lui attribuer , ou sans les lui refuser ; de sorte que les premiers jugemens , qu'on en porte , c'est qu'il est, ou qu'il n'est pas ; qu'il a , ou qu'il n'a pas telles propriétés ; d'où il s'en suit que les premiers termes , qu'on a inventez pour exprimer



ces jugemens , ont été les Verbes *Etre*, & *Avoir*. Ils sont d'un grand usage dans les Langues, qu'on parle maintenant dans l'Europe ; & la Françoisse s'en sert , pour former toutes ses Conjugaisons. Il n'est point nécessaire que j'examine si le Verbe auxiliaire *ἔχω* a formé les Conjugaisons chez les Grecs , comme il le fait dans une grande partie des Langues vivantes ; il me suffit qu'on ne puisse raisonnablement nier , que le Verbe substantif n'ait eu , chez eux , cet usage. Car ce que nous appellons à présent *Verbe*, n'est, dans son origine , qu'un composé de ce Verbe & d'un Adjectif confondus ensemble. Dans la Langue Françoisse , le Verbe substantif précède toujours l'adjectif. Cet ordre est celui de la nature ; car pour être tel , on conçoit qu'il faut auparavant être. Mais parce qu'il y a des dérangemens , qui quelquefois plaisent , les Grecs ne l'ont pas suivi & ils ont fait passer ce Verbe après l'adjectif. Comme il s'y rapportoit immédiatement , ils l'ont dû prononcer d'une manière , qui fit sentir ce rapport ; ce qui dans la suite a produit de la confusion, & d'un Verbe & d'un mot n'en a fait qu'un Verbe. On trouve des marques de cet an-

ancien usage dans la Langue Latine, *Leg-eram*, *leg-eras*, *leg-erat*, *amav-eram*, *amavi-eras* &c. & quelque changement qu'ait souffert la Grecque, il y en reste encore des traces assez bien marquées. Elle a des Verbes, qui ne forment la 3 personne pluriere du Prétérit parfait passif, qu'avec le secours du Verbe εἶμι. p. e. τύπτω fait τετυμμένοι εἶσι, λέγω, λελεγμένοι εἶσι & plusieurs autres, qu'il n'est pas nécessaire de rapporter. Ce Futur 2. du Dialecte Ionien τυπ-εω n'est point si métamorphosé qu'on ne s'apperçoive bien & fort sensiblement, que ce n'est qu'un nom confondu avec un Verbe. Comme le Dialecte ordinaire retranche l'*Epsilon*, on dit que celui de ce \* Dialecte le forme par Résolution. Pour parler avec plus d'exactitude, il falloit dire que les Ioniens forment leur Futur, en retranchant moins de Lettres, que le Dialecte Commun. Celui-ci de τυπ-εω a retranché l'*Epsilon* & le *Sigma*, au lieu que l'Ionien ne retranche que le *Sigma*.

Ceci supposé, on découvre plus d'Analogie, dans la formation des divers temps de cette Langue, qu'on n'en enseigne dans les Grammaires

L 7

or-

\* *Novu. Meth. v. 148.*

ordinaires. On y voit, par exemple, que tous les Verbes doivent avoir, à leur Futur, un Sigma, & la raison pourquoi ils l'ont. Comme ils ne sont que des Adjectifs joints avec le Verbe substantif, ils prennent leur formation de lui, & puisqu'il l'a, ils ne peuvent pas ne la point avoir. Ce qui est si véritable, que les Verbes en  $\lambda$ ,  $\mu$ ,  $\nu$ ,  $\rho$  l'ont eu autrefois, comme on le voit par les Poètes; mais parce que cette Lettre, jointe avec leur Caractéristique, formoit un son dur, en voulant l'adoucir, on l'a insensiblement supprimée.

Je fais une personne, qui poussant ses vûes, un peu plus loin, s'est persuadée qu'il n'y a ni Aoristes seconds, ni Futurs seconds, que l'Aoriste second est le même temps que le premier, mais dont la terminaison est un peu différente: qu'il en est de même du Futur second, par rapport au premier: que cette diversité au reste ne vient que de ce que des peuples ont plus conservé de l'ancienne formation de ces temps, tandis que d'autres en ont plus retranché. Sans examiner autrement cette conjecture, je dirai qu'à l'égard des Aoristes, elle souffre beaucoup de difficulté, mais qu'à l'égard

l'égard des Futurs, j'y vois beaucoup de vrai-semblance. Il y a plusieurs Verbes, qui perdent leurs *Sigma* au Futur premier, les poly-syllabes, par ex. en ἰζω font également leurs Futurs en ἴτω & ἰῶ. Si *vouίσω* & *vouιῶ* font le même Futur, pourquoi *τέψω* & *τυπῶ* ne le font-ils pas aussi ? On trouve des Verbes en λ, μ, ν, ρ, avec un *Sigma* au Futur, cela empêche-t-il que les Futurs, qui n'en ont point, selon l'usage ordinaire, ne soient de véritables Futurs premiers ? La différente terminaison n'y fait rien. On dit en Latin *amavissē* & *amassē*, *concupivi* & *concupii*. \* *Horace* a dit *surrexe* pour *surrexisse*, sans que personne jusqu'à présent se soit avisé de faire deux temps différents d'*amavissē* & d'*amassē*; de *surrexe* & de *surrexisse*. Si on dit que c'est que *concupii* & *amassē* ne sont visiblement qu'une Syncope de *concupivi* & *amavissē*, on en conviendra ; mais on fera remarquer que cela ne détruit point cette conjecture ; car qu'est autre chose *τυπῶ*, qu'une syncope de *τυπ-σω*, dont on a retranché le *Sigma* : comme *τέψω* lui-même est un abrégé de *τυπ-έσω* ?

Après

\* *Serm. I. Eclag. 9. v. 73. p. 435. edit. Bensleii.*

Après ce qu'on vient de dire, il est aisé de former les Aoristes, qu'on appelle du Moyen, & de voir que ce sont des temps, qui appartiennent au Passif. Ils en ont la terminaison, car ils se terminent comme l'Imparfait, *ἔτυψάμην*, *ἔτυπλόμην*, & leur formation ne diffère en rien de ce temps *ἔτυπ-σάμην*, *ἔτυπ-λόμην*. Je n'entrerai dans aucun détail, pour former les autres temps du Moyen, cela me meneroit trop loin. Je dirai seulement, qu'en rapportant les Aoristes premiers & seconds, les Futurs premiers & seconds du Moyen au Passif, & le Präterit parfait & plus que parfait à l'Actif; il ne reste plus rien au Moyen, & qu'il n'y a dans la Langue Grecque, comme dans les autres, que deux états de Verbe, l'actif & le passif.

Je rapporte, comme je viens de le dire, les Präterits parfaits & plus que parfaits du Moyen à l'Actif, ou plutôt je n'en fais, si on le veut, qu'un temps avec les Präterits parfait & plus que parfait & je n'y reconnois d'autre différence, que la terminaison. Cette différence est si peu de chose, qu'elle ne consiste, qu'en un changement de Lettres aspirées ou moyennes & tenues, & en la suppression d'une Consonne.

sonne. On fait qu'il n'y a rien de plus ordinaire, que les changemens de ces Lettres. Ajoûtez que les Dialectes affectant une espece de complaisance, pour quelques Lettres, & un éloignement pour d'autres; on peut penser fort raisonnablement, qu'un de ces Dialectes, qui affectionnoit le  $\pi$ , l'a préféré dans le Préterit de  $\tauύπρω$ , au  $\phi$ , tandis qu'un autre, qui n'avoit pas ces mêmes inclinations, s'est attaché au  $\phi$  & a rejeté le  $\pi$ . C'est ainsi qu'on dit  $\piέφρικα$ , quoique l'analogie demandât  $\phiέφριχα$ . Mrs. de P. R. disent, \* dans leur *Nouvelle Méthode*, que c'est à cause de l'aspirante précédente  $\phi$ , mais apporter de semblables raisons, c'est plutôt faire voir qu'on n'en fait pas, que lever la difficulté.

Il ne seroit pas même nécessaire d'aller chercher cette différence de terminaison, dans l'inclination, pour ainsi parler, qu'ont eüe les Dialectes, pour quelques Lettres; cela a pû se faire, par la seule raison qu'on aime le changement & qu'un son, qui pendant quelque temps a frappé agréablement nos oreilles, devient à la longue ennuyant & desagréable; de maniere qu'on est obligé, dans la suite, de le modi-

\* P. 150.

modifier & de l'adoucir. Les anciens Attiques trouvoient le son du  $\xi$  très beau, & *Thucydide* s'en sert fort. *Xenophon* & ceux, qui ont vécu de son temps, en ont jugé autrement; il leur a paru rude, & c'est ce qui a fait qu'ils lui ont substitué le  $\sigma$ . Mais pour parler d'une Langue qui n'a point de Dialectes, la Latine est pleine de semblables changemens & il y a une infinité de mots, où elle change des Lettres en d'autres.

J'ai déjà marqué l'estime que je fais des ouvrages de Mr. *Kuster*, & en particulier de sa Dissertation sur le véritable usage du Verbe Moyen. Je réitere ici cette déclaration: si cela paroît inutile, à quelques-uns de mes Lecteurs, je n'ai rien à leur dire, sinon que j'ai mieux aimé commettre cette faute, si c'en est une, que de donner la moindre occasion de penser que je n'ai pas pour Mr. *Kuster* tous les égards, qui sont dûs à son mérite. Après ce petit préambule, je dirai librement ce que je pense de sa Dissertation.

Cet habile homme, à force de distinctions & de limitations, a rendu la découverte, dont il prétend faire part au Public, bien moins étendue que le

titre de sa Dissertation ne le promet, & que ne l'ont attendu ceux qui se plaisent à ces fortes de Recherches. Il écarte premièrement les Verbes, qui paroissent être des Moyens, mais qui ne le sont pas; qui en ont la terminaison, mais dont le sens est actif. Or le nombre de ces Verbes est très-grand, & peut-être excède-t-il celui des Verbes, qu'il regarde comme de véritables Moyens. On ne voit donc pas bien sur quels principes cet habile homme veut que les uns soient plutôt Moyens, que les autres. On réduit facilement le plus petit nombre au plus grand; mais quand il y a égalité, sur quoi fondé attribue-t-on une qualité à l'un, préféablement à l'autre? Si Mr. *Kuster* dit que les Verbes, qu'il regarde comme Moyens, ont une signification moitié active & moitié passive; ce que n'ont pas ceux, à qui il refuse d'être de véritables Moyens; cela seroit bon, s'il avoit prouvé que la nature des Verbes Moyens consiste dans ce sens *Réfléchi*. Le supposer & s'en servir, pour distinguer ces Verbes d'avec ceux qui n'en ont que la terminaison, c'est une pure pétition de principe.

Si tous les Verbes, qui paroissent Moyens,



Moyens , ne le sont pas ; l'usage de ceux , qui le sont véritablement , n'a pas été connu ou observé de tous les Auteurs Grecs \* . L'on ne parle point des Peres & des Auteurs du Moyen Grec. Il ne seroit pas surprenant , qu'ils aient ignoré , ou qu'ils n'aient pas pris garde à une rigoureuse propriété de termes. Ce sont *Strabon* , *Diodore* de Sicile , *Plutarque* & *Elien* , qu'on accuse de cette négligence , ou de cette ignorance. Car ces Auteurs ne mettent ordinairement aucune distinction , entre les Verbes actifs & moyens & ils se servent communément de ces derniers , dans le sens que les Latins employent leurs Déponens. Accordons-le à Mr. *Kuster*. Ces Auteurs ne passent point pour les modeles du Bon Grec ; mais qu'*Homere* , *Hesiodé* , *Herodote* & *Hippocrate* n'aient pas connu toute la délicatesse & la propriété des termes de leur Langue ; ou que l'ayant connue , ils ayent négligé de l'observer ; c'est assurément ce qui n'est pas facile à croire. Mais ne chicanons point , passons encore cela à ce savant homme. Après tant de concessions , de quelle nouvelle connoissance , régale-t-il le Public , & quelle est

\* *Pref.* p. 10.

est l'étendue de sa découverte, sur la nature des Verbes Moyens ? Ce qu'il vient nous apprendre de ces Verbes ne les regarde premièrement pas tous, comme on vient de le voir. En second lieu, ce Myſtere, qu'on ne s'étonneroit pas de n'avoir point été connu des Grammairiens, a été inconnu, ou méprisé, par une foule d'Auteurs Anciens & Modernes. Les Attiques ont été les seuls, qui aient employé les Verbes Moyens, dans leur véritable usage & selon leur propre nature. Peut-être prends-je mal le sens du titre de la Dissertation, mais elle me paroît signifier davantage: *De vero usu Verborum Mediorum, apud Græcos, eorumque differentia à Verbis Activis & Passivis.*

Il me semble même que Mr. Kuster ne s'est pas borné à nous apprendre le différent usage des Verbes, Moyens & Actifs, mais qu'il a voulu nous enseigner la nature des premiers, & qu'ils avoient, non seulement par l'usage, mais encore par leur propre constitution, une signification différente de celle des Actifs. \* Si c'est-là la pensée de

\* Pref. pag. 17. *Quæ tam significatione, quàm natura & indole à Verbis activis & passivis differunt.*

de cet habile homme , il voudra bien me permettre de lui marquer , que je ne saurois l'approuver.

En effet , il n'est guere vrai-semblable qu'on ait inventé des termes uniquement , pour exprimer une chose qu'on pouvoit signifier bien plus facilement , par le pronom primitif. L'usage a pu se servir d'un état de Verbe déjà établi , pour signifier les actions *Réfléchies*, en le dépouillant de son ancienne signification ; mais en inventer pour cela , c'est chose qui ne paroît pas croyable , d'autant plus qu'il y a mille occasions , où il n'est pas besoin de marquer expressément cette action réfléchie ; elle s'entend assez par ce qui précède , & ce qui suit , & par la nature du sujet. Il y a en effet bien des rencontres , où on ne l'a pas exprimée , & vouloir que , dans ces endroits , le Verbe de la phrase la signifie , par sa propre force , c'est lui donner une propriété qu'il n'a point. Est-ce que *convertit* a de soi-même un sens *Réfléchi*, parceque souvent , dans \* *Saluste* , il marque un sujet qui agit sur lui-même , sans que cet Historien lui joigne le pronom primitif ?

Mr.

\* *Vid. Sallust. Edit. Joseph Wasse. Pag. 29.*

Mr. *Kuster* a observé qu'on doit dire ἄγεομαι γυναῖκα & il relève, à cette occasion, un habile homme, qui a mis dans un Index d'Elie, ἄγειν γυναῖκα. L'observation est bonne, mais je nie la conséquence, qu'il en tire. Car si on dit ἄγεομαι γυναῖκα & non pas ἄγειν, ce n'est pas que le premier ait une force réfléchie, que le second n'a pas; c'est que l'usage, qui est le maître absolu de ces sortes de choses, l'a ainsi voulu. La preuve en est, qu'on dit λαμβάνω γυναῖκα. *Menandri fragmenta*: \*

Ὅστις γυναῖκ' ἐπίκληρον ἐπιθυμεῖ λαβεῖν,  
Πλατῆσαν, &c.

*Celui qui veut épouser une riche héritière.* Car si l'Analogie ne permettoit pas qu'on dît ἄγω γυναῖκα, elle défendrait aussi de dire λαμβάνω γυναῖκα.

Il n'est pas nécessaire, que je m'arrête davantage à faire voir que cette pensée n'a aucun fondement; car quoique Mr. *Kuster* s'exprime de manière à faire penser que ce soit son sentiment; on est persuadé qu'il ne prétend autre chose, sinon que le véritable usage des Verbes Moyens, chez  
les

\* *Pag.* 232. *Edit. Clerici.*

les Attiques, est de marquer *une action réfléchie*. Il le dit en plusieurs endroits de sa Dissertation & c'est ainsi qu'il s'en explique, dans les conversations, qu'il a avec les Savans de Paris, comme je le fais certainement. Mais cette découverte, resserrée dans des bornes si étroites, est-elle hors de toute atteinte? C'est ce qu'on va examiner.

Je commencerai par remarquer, qu'il y a plusieurs phrases, où le sujet, sans avoir égard à la Grammaire, mais seulement au sens général que demande la nature de ce dont on parle, peut être également conçu agissant ou patient. On sent ceci, lorsqu'on est obligé de traduire d'une langue dans une autre; car on est souvent contraint de représenter, sous une forme *active & réfléchie*, ce qui dans l'original est sous une forme passive. Brutus écrit à Ciceron: \* *utrumque me præstaturum spero, ne aut Ventidius elabatur, aut Antonius in Italia morietur*. Si on veut rendre *elabatur* en François, on ne peut gueres le faire, qu'en le traduisant *s'échappe*; & ainsi *Ventidius*, dans la traduction, sera agissant, au lieu que l'original le fait

con-

\* Ep. fam. Ep. 9. Lib. XI.

concevoir sous une forme passive. Cependant *elabor* n'a jamais passé pour un Verbe, dont la nature fût d'avoir une signification en partie passive & en partie active. Pour établir donc, avec quelque certitude, l'état d'un Verbe, il ne suffit pas qu'on puisse exprimer ce qu'il signifie, sous un certain rapport; il faut de plus que la nature du sujet, ce qui précède & ce qui suit, déterminent tellement à ce rapport; qu'on ne puisse le concevoir sous un autre, sans sentir qu'on fait violence à l'expression. Or dans la plus grande partie, je pourrois dire dans toutes les autoritez qu'allegue Mr. *Kuster*, le sujet, que marque le Verbe *Moyen*, peut fort bien, & sans aucune *Torsion*, être conçu de maniere à ne point favoriser le sens réfléchi. J'en vais donner quelques exemples de ceux, qui les premiers me tomberont sous la main. Pag. 5. il cite ce passage de *Xenophon*: οἱ μὲν γυνασάμενοι, καὶ χεισάμενοι, οἱ δὲ καὶ λυσάμενοι παρεῆλθον: qu'il veut qu'on traduise, *qui se laverunt, qui se exercuerunt & qui se unxerunt*; mais cela n'est point nécessaire & rien n'empêche qu'on ne regarde ces trois Verbes comme passifs, & qu'on ne puisse les rendre par *exerciti, lavati,*

Ἐσῶν. Les deux premières expressions ne sont pas Latines ; mais il a fallu s'en servir, pour donner une idée de ce qu'on vouloit dire. Il est vrai que ce furent ceux, dont parle *Xenophon*, qui s'exercerent & non pas d'autres, qui les exercerent ; mais il ne s'enfuit pas, pour cela, que γυμνασάμενοι ait, par lui-même, la force de signifier l'action réfléchie du sujet ; autrement il faudroit dire la même chose de ce Verbe quand il est au passif, ce qui seroit ridicule ; car pour lors il signifie également une action, qui ne sort point du sujet, mais de manière cependant, qu'il ne le représente, que comme le patient. \* „ Il faut, dit „ *Isocrate*, pour réussir dans l'éloquence, outre un heureux naturel, savoir les différentes formes qu'on peut donner à un Discours Ἐσῶν s'y être exercé — — — καὶ δὲ τὸ μαθητὴν ὡς τῷ τὴν φύσιν ἔχειν οἴαν χεῖρ, τὰ μὲν εἶδη τῶ λόγων μαθεῖν, ὡς δὲ τὰς χρήσεις αὐτῶν γυμνασάμενος.

Le passage d'*Eschine*, qu'il cite, pag. 8. & 9. n'est pas plus définitif : σεφανωσάμενος, καὶ λουκὴν ἐσθῆτα λαβὼν ἐβηθύτη. Car n'est-il pas aussi naturel de traduire σεφανωσάμενος, par *coronatus*,  
(à se,

\* Pag. 294.

(à se, scilicet) que par, *cùm se coronasset.*

Le Verbe *κοπτόμαι*, dont Mr. *Kuster* traite à la pag. 10. paroît un peu plus éloigné de la nature du Passif. Cependant si on le considère, dans son origine, on verra qu'il l'est véritablement; & que son sens original n'est point *me percussio*, comme veut ce Savant, mais *percussio*. Mais comme l'effet naturel & presque nécessaire des mauvais traitemens sont les plaintes, les lamentations & les pleurs; il s'est pris, dans la suite, pour signifier se plaindre, pleurer &c. c'est-à-dire, que de la signification de la cause, on l'a transporté à signifier l'effet; en quoi il n'y a rien que de commun & qu'il ne fût facile de justifier, par l'exemple des autres Langues, s'il en étoit besoin.

Il y a long-temps qu'on a remarqué que nous voyons les choses, comme nous sommes affectez. \* Mr. *Kuster* l'a dû être, d'une manière bien particulière, pour voir dans *τρέπομαι* un sens réfléchi, & se persuader que † cet endroit, des Caractères de *Theophrast-*

M 2 *te,*

\* *Χρησμολόγοι τε ἤδον χρίσματος παντοίας, ὧν ἠκροῦντο ἕκαστος ὡς ὄρμητο. Thucyd. p. 97. n. 21. Edit. Oxon. † Prooem.*



te, en est la preuve, *τρέψομαι ἢ ἤδη ἐπὶ τὸ λόγον*. Pour moi j'y vois un Verbe, pris dans le même sens & au même mode, que *Cicéron* employe *converterar*, lorsqu'il dit: *gratulabor tibi prius, ita rerum ordo postulat: deinde ad me converterar*.

Je dis la même chose \* d'ἐκτρέπεισθαι τῆς ὄψεως & de † αἰσχύνεσθαι. Le premier répond au *diverti* des Latins & le second à nôtre expression, être couvert de honte, ou à celle des Latins *pudesceri*. Ce que *Timarque* n'a point rougi de faire, je m'estimerois indigne de vivre, si je vous l'avois exprimé à découvert § sans détour. ‡ Ἄ γὰρ αὐτὸς ἐργῶ πράττων ὅσα ἡσχύνετο, ταῦτ' ἐγὼ λόγῳ μόνον σαφῶς ἐν ὑμῖν εἰπὼν, ἐκ ἂν ἐδέξάμην ζῆν. Le même Auteur demande, au peuple d'Athenes, s'il n'étoit pas couvert de confusion de rire en présence du senat de l'Areopage, § καὶ ἤρετο τὸν δῆμον εἰ ὅσα αἰσχύνοντο γελῶντες, παρέσης τῆς βουλῆς τῆς ἐξ ἀρείων πάγας. Le sens qu'*Eschine* donne à ce Verbe pag. 88. pourroit faire penser qu'il a aussi quelquefois un sens actif. Il raconte qu'un homme, dont les mœurs n'étoient pas

\* Pag. 21. † Pag. 14.

‡ *Eschin. in Timarch. p. 269.*

§ Pag. 273.

pas réglées , mais qui avoit le talent de la parole , ayant ouvert à Sparte un avis salutaire au bien de l'Etat , il alloit être reçu ; lorsqu'un de ces Vieillards , que les Lacedemoniens craignent & respectent , ἔς κείνοι καὶ αἰχύνονταί καὶ δεδιότες , s'avança , reprit l'assemblée , prédit que Sparte ne subsisteroit pas long-temps , si elle se servoit de tels conseillers , & demanda qu'un homme de bien proposât le même avis ; afin , ajouta-t-il , que Lacedemone ne fasse des Loix, que sur l'avis des honêtes gens. Mais il y a plus d'apparence qu'il ne soit point de sa signification passive , & qu'il faut seulement sousentendre la proposition ἄρα , δι ἔς αἰχύνονταί. Quoi qu'il en soit , il n'y paroît point de sens réfléchi.

J'ai été surpris , & ma surprise , si je ne me trompe , ne m'est point particulière , que Mr. *Kuster* ait donné *προσδέρομαι* , pour exemple d'un état de Verbe différent , dans le sens , de l'Actif & du Passif , lui qui est obligé de reconnoître qu'il a la même signification à un temps , où il est assurément Passif. Il avoué la même chose de plusieurs autres Verbes pas-

fifs ; \* *aveu* qu'il n'a pû donner , fans ruiner d'une main ce qu'il s'efforçoit d'établir de l'autre. Parceque plusieurs Verbes passifs signifient quelquefois un certain retour sur l'Agent, à raison de la nature & des circonstances du sujet ; en peut-on conclurre que la nature de ces Verbes est d'avoir un sens réfléchi, & qu'ils sont en cela differents des Actifs & des Passifs ?

Enfin , on ne voit pas pourquoi , † *ἐγκαλύψασθαι* signifie plutôt *obtegere se*, *vel obvelare*, qu'*obtegi*. Les exemples , qu'on apporte , ne le prouvent point. Il me seroit facile de parcourir ainsi toutes les autorités , que met en œuvre Mr. *Kuster*, & de faire voir qu'elles n'établissent point ce qu'il prétend ; mais pourquoi fatiguer mes Lecteurs , d'un détail ennuyeux de citations Grecques , pour lui apprendre ce que n'ignorent certainement point ceux , qui ont lu la Dissertation de ce savant homme ?

Ma seconde remarque est que dans les Auteurs , qui passent pour le modele du bon Grec , & que Mr. *Kuster* a donnez pour garands de son opinion, on trouve des Verbes pris tantôt à l'Actif

\* Pag. 64. ————— *ut multa alia Verba passiva.*

† Pag. 29.

tif & tantôt au Moyen , pour exprimer la même chose ; & la même chose exprimée , dans une même Phrase , par deux Verbes , dont l'un est à l'Actif , & l'autre au Moyen. Je vais épargner la peine à mes Lecteurs d'en chercher des exemples , en leur en présentant quelques-uns.

„ Il n'est pas difficile , dit \* *Isocrate* , d'apprendre les regles de composer & de dire un discours ; pourvû qu'on prenne pour maîtres , non ceux qui font de belles promesses , mais ceux qui savent ces regles ; mais d'en faire un choix judicieux , selon les occasions , les temperer les unes par les autres , en faire l'application , comme il faut , ne rien dire qui ne soit à propos , relever agréablement son discours , par de belles pensées , & observer dans ses expressions une espece de cadence & d'harmonie. C'est ce qui demande beaucoup d'application , & qui n'est l'ouvrage que d'une ame grande & noble : τὸ δὲ τούτων ἐφ' ἑκάστῳ ἔργον μάταιον ἀδελφὸν διελέσθαι , καὶ μίξασθαι πρὸς ἀλλήλους καὶ τάξαι κατὰ τρόπον . . . ταῦτα δὲ πολλῆς ἐπιμελείας δεῖται , &c. Rien de plus commun chez les Grecs , que de

M 4

mar-

\* *Contr. Soph. v. 294.*

marquer une même chose , par deux Verbes , dont l'un est Actif & l'autre Moyen. \* Le même Auteur nous en fournit un exemple 20. Lignes plus bas , que celui que je viens de citer.

„ Qu'on ne pense pas que je croye  
 „ que la Justice se peut apprendre ,  
 „ car il n'y a aucun art , selon moi ,  
 „ qui puisse donner la Temperance &  
 „ la Justice aux ames mal néés. Ce-  
 „ pendant l'application , qu'on se don-  
 „ ne à traiter du Gouvernement dans  
 „ des discours , peut nous y préparer ,  
 „ & , pour parler ainsi , nous y exer-  
 „ cer . . . . ἔ μὴ ἀπὸ κῆ συμπαροσ-  
 „ κούσασθαι κῆ συνασκήσαι , μάλις ἂν οἶμαι ,  
 „ τὴν ἴ λόγων ἴ πολιτικῶν ἐπιμέλειαν.

„ Mon sentiment étoit , dit Dé-  
 „ mosthene , dans son Oraison de fal-  
 „ sa † Leg. que vous fissiez voile au  
 „ plutôt , vers l'Hellepont , & que  
 „ vous ne souffrissiez pas que cepen-  
 „ dant Philippe s'emparât d'aucunes  
 „ places de cette contrée. Ἡξιῶν ὑμᾶς  
 „ ἐγὼ . . . . κῆ μὴ παύεσθαι , μηδὲ  
 „ εἶσθαι καταχεῖν Φίλιππον μηδὲν ἐν τῷ με-  
 „ ταξὺ χρόνῳ ἴ ἐκεῖ τὶ χωρίων. On ne sau-  
 „ roit pas dire que εἶσθαι ait un sens pas-  
 „ sif ; car ὑμᾶς ne peut souffrir cette  
 „ construction , & exige nécessairement ,  
 „ que

\* Pag. 295.

† Pag. 316.

que le Verbe , qui le gouverne , soit Actif , du moins dans le sens. „ \* Si „ *Eschine* , comme peu versé dans les „ affaires publiques , a pris de fausses „ mesures & a fait quelques fautes ; „ n'entrez point dans un examen rigoureux de sa conduite , souffrez- „ le , pardonnez-lui : *εἰ μὲν Αἰσχίνης ἰδωτὴς ἂν ἀπελήρησέ τι καὶ δίκμαρτε , μὴ σφόδρα ἀκρεβολουγήσθε , ἀλλ' ἑασάτε , συγγνώμην ἔχετε.* On voit , dans ces deux passages , le Verbe *ἑάω* pris pour signifier la même chose , quoi qu'à differens modes. L'usage ne met donc pas une si grande difference entre eux , qu'on le prétend.

*Ἐπιδεικνύω* de même est employé à l'Actif & au Moyen , pour signifier la même chose. „ † *Eschine* nous fournira un exemple de chacun : D'où „ vient , Messieurs , que vos Loix ne „ sont pas observées. „ Je vais vous en montrer la cause , *ἐγὼ τὰς τέτων αἰτίας ἐπιδείξω.* J'entends que *Timarque* se vante de vous faire voir les vers galants que j'ai faits , ‡ *ἐπιδείξαθαί με φησὶν ὅσα πεποίηκα ἔρωτικά εἰς τινος.*

*Démosthene* pour déterminer § les Atheniens. à faire vivement la guerre à

M 5

Phi-

\* Pag. 321. † Contr. *Timarch.* p. 287.

‡ Pag. 280. § *Philipp.* t. p. 48.

Philippe , leur fait espérer qu'ils recouvreront ce qui leur appartenoit, reprendront ce que, par négligence, ils avoient perdu & le puniront de tous les maux, qu'il leur avoit faits. . . . κὶ τὰ ὑμέτερ' αὐτῶν κομιεῖσθε, ἂν θεὸς θέλη, κὶ τὰ καττερράθυμημῆα πάλιν ἀναλήψεσθε &c.

Cet endroit peut être cité, en faveur de Mr. *Kuster*. Κομιεῖσθε & ἀναλήψεσθε y font au Moyen. Ils marquent aussi une action, que font, pour leur avantage & pour leur utilité, ceux dont on parle. Il n'y auroit rien à repliquer, si quand il faut exprimer ces sortes d'actions, on se servoit toujours du Moyen & jamais de l'Actif. Mais c'est ce qu'on ne sauroit avancer, sans blesser la vérité. En effet, *Eschine*, dans son Oraison contre Timarque, \* l'employe à l'Actif, pour marquer une chose qu'un certain *Pittalacus* fit pour lui: ἔστι τις Πιττάλακος ἄνθρωπος δημοσίῃ τῆς πόλεως, ἔτι δὲ ὑπορῶν ἀργυρίας, κὶ ὄρων τῆτον ἐν τῇ ἀγορῆ τήν ταύτην, ἀνέλαβεν αὐτὸν, κὶ εἶχε παρ' ἑαυτοῦ. Et, ce qui mérite d'être remarqué, ce Verbe se trouve dans une même phrase à l'Actif & au Moyen, au même discours †. „ Timarque ayant juré qu'il n'avoit reçu & qu'il ne recevroit aucun présent . . .

\* Pag. 268. † Pag. 277.

„ sent . . . . κὴ ὁμόσας μὴ λαβεῖν δῶρα,  
 μήτε λήψεσθαι. L'Actif & le Moyen  
 se prennent donc quelquefois indif-  
 feremment, & sans pecher contre la  
 pureté de l'Atticisine, ou *Eschine* ne  
 savoit pas sa Langue.

Je trouve que \* *λοιδορέμεναι* est quel-  
 que fois pris passivement, comme dans  
 cette belle sentence de *Philemon*. †

Ἠδίων εἶδέν, εἰδὲ μωσικώτερον.  
 Ἐς, ἢ δυνάσθαι λοιδορέμενον φέρειν,  
 Ὁ λοιδορῶν γὰρ, ἂν ὁ λοιδορέμετος  
 Μὴ προσποιήται λοιδορεῖται λοιδορῶν.

„ Il n'y a rien de plus doux, ni de  
 „ plus agréable, que de pouvoir souf-  
 „ frir en patience les injures qu'on nous  
 „ dit. Car si celui à qui on dit des in-  
 „ jures ne les relève pas, elles retom-  
 „ bent sur celui qui les a dites. „ Ce  
 Verbe est aussi d'usage, pour marquer  
 dire des injures à quelqu'un, *alicui*  
*convitari*, sans que cela soit réci-  
 proque. Je veux dire qu'il signifie  
 quelquefois un homme, qui dit des  
 injures à un autre, sans qu'il en reçoive  
 rien de semblable. *Démosthene*, de  
 M. 6. fal-

\* Pag. 79. *λοιδορεῖσθαι* *mutuis maledic-  
 tis & convitiis se proscindere.*

† Edit. Clerici. p. 302.



*falsa Leg.* \* „ Eschine nous assure  
 „ que Philippe est fort porté pour les  
 „ Grecs , qu'il parle bien des Athe-  
 „ niens & qu'il les aime particuliere-  
 „ ment. Il s'étonne qu'il y ait des  
 „ gens , dans la Ville , assez bizarres  
 „ & assez chagrins , pour parler mal  
 „ de lui , & pour le traiter de Bar-  
 „ bare . . . . . ὡς ἐστὶν αἰσχύνεσθαι λοι-  
 „ δορεῖν αὐτῷ καὶ βάρβαρον αὐτὸν ἀπκα-  
 „ λύντας. Philippe ne répondoit certai-  
 „ nement point à ces injures des Athe-  
 „ niens , qu'il ignoroit ; selon toutes les  
 „ apparences. Eschine le prend , dans  
 „ le même sens. C'est dans son Orai-  
 „ son de *falsa Leg.* † *Démosthène* n'a  
 „ point cessé de nous insulter , de dire non  
 „ seulement de moi , mais encore des au-  
 „ tres Envoyez , des médifances absolu-  
 „ ment fausses. καὶ λοιδορίας ψευδεῖς ὅσα  
 „ ἐμοὶ μόνον λοιδορέμην , ἀλλὰ καὶ τοῖς ἄλλοις.  
 „ Qu'on me marque ce que signi-  
 „ fie λοιδορέμην ici , que ne signifie pas  
 „ λοιδορεῖν dans *Platon* ‡ . . . . . ἔ πολλα  
 „ γ' ἕνεκα χρόνα , ὧ ἄνδρες Ἀθηναῖοι , ὄνομα  
 „ ἔχετε καὶ αἰτίαν ὑπὸ τῷ βαλομένῳ τὴν πόλιν  
 „ λοιδορεῖν. Cet endroit paroît corrom-  
 „ pu , mais cela ne fait rien à la question  
 „ présente.

Je

\* *Pag.* 342. † *Pag.* 396. *Vid.* p. 332.  
 § 333. ‡ *Apol. Socr.* p. 38.

Je vais proposer mes doutes à Mr. *Kuster*, sur la signification de λύομαι. Je ne puis mieux m'adresser.

\* Τὸς ἐκ Διὸς γὰρ εἰκός 'εἰ πάνθ' ὀρέων.

Je sai qu'il signifie *redimere*, racheter, mais ne veut-il point aussi dire quelquefois *solvere*, *missos facere*? Ce qui fait mon incertitude ce sont quelques passages de *Démosthène*, où il ne paroît pas pouvoir être entendu d'une autre manière: „Voilà à quoi a abouti la reconciliation des Aléens †, ils n'ont plus ni feu, ni lieu, & leur Ville est détruite. Pour les Prisonniers, cet homme, qui cherchoit à vous obliger, ne s'est pas souvenu de les mettre en liberté, ‡ εἰδὲ ἐνδυμηθῆναι φησι λύσασθαι. Dans la même Oraison: § Quand nous fumes à Pella, voyez, je vous prie, ce à quoi chacun de nous s'occupa. Pour moi je m'appliquai à chercher les prisonniers, à leur procurer la Liberté, à y employer mon argent & à demander que Philippe, au lieu des présents, qu'il vous envoyoit, leur rendît la Liber-

M 7

„ té. „

\* *Sophocl. Elect. p. 111. Ed. 1568.*

† *Ἀλιεῖς.* ‡ *De falsa Leg. p. 299.*

§ *Pag. 318.*

ἢ τέ. ἢ Ὡν ὑμῖν ἐδίδοξεν ξενίων, τέρας λυ-  
 σασθαι. Si on pensoit se tirer d'embar-  
 ras, en disant que ce que *Démosthène*  
 vouloit de Philippe, ce n'étoit pas qu'il  
 donnât la liberté aux prisonniers, mais  
 qu'il les rachetât de ses Soldats, &  
 qu'il en fît présent à Athenes, on se  
 tromperoit; cela paroît par un endroit  
 d'*Eschine*, qui me semble être un  
 Commentaire très-clair du sens de *Dé-  
 mosthène*. *Démosthène* alloit, nous di-  
 soit-il, pour racheter les Prisonniers;  
 & il vient de vous le dire, *lui qui sait  
 bien que Philippe, dans cette Guerre, n'a  
 exigé de rançon d'aucun Athenien*, \* εἰ-  
 δὼς μὲν Φίλιππον ἐν τῷ πολέμῳ εἶδέναι πώ-  
 ποτε Ἀθηναίων λύτρα πραξάμενον. Car ce-  
 la signifie naturellement, que c'étoit  
 Philippe, qui étoit maître de la liber-  
 té des Prisonniers, puisque c'étoit lui,  
 qui avoit droit d'exiger leur rançon;  
 que cela ne regardoit point les Offi-  
 ciers, ou les Soldats de ce Prince. En  
 effet, si Philippe en donnant la liberté  
 aux prisonniers gratuitement, avoit é-  
 té obligé de payer pour eux à ses trou-  
 pes; *Eschine* ne devoit pas dire qu'il  
 ne reçût jamais rien, pour la liberté  
 des Prisonniers, mais qu'il empêcha  
 les troupes de rien exiger.

On

On doit préférer *παρέχομαι τὰς νόμους* à *παρέχω*, il est plus usité; mais si j'avois employé la dernière expression, je ne croirois pas avoir peché contre la pureté de la Langue. J'aurois pour garand de mon expression *Eschine*, car cet Auteur se sert de ce Verbe à l'Actif, pour marquer ce qu'on exprime ordinairement par le Moyen :

„ appelez, dit-il à Démosthene, pour  
 „ témoins les Ambassadeurs qu'on a en-  
 „ voyez aux Villes Grecques, s'ils as-  
 „ surent qu'ils n'étoient pas à Athenes,  
 „ lorsque cette Ville fit la Paix, & si  
 „ vous produisez l'audiance qu'ils ont  
 „ eue du Sénat, les Decrets qu'ils ont  
 „ passez, & que tout cela soit arrivé  
 „ dans le temps que vous dites; je des-  
 „ cends & je me condamne à la mort.

\* Ἡ τὰς ἀπὸς τὴν βελὴν αὐτῶν ἀποσόδους, καὶ τὰ ψηφίσματα ἐν παράσχῃς, &c.

Je ne sai si on a toujours mis de la différence † entre *πόλεμον ποιῆσθαι*, & *πόλεμον ποιῆν*; si le premier a toujours voulu dire *bellum gerere* & le second *inferre*, & si ces deux expressions n'ont pas quelquefois signifié la même chose. Comme je ne me souviens point d'avoir lu aucun Auteur, qui les pren-

\* De falsa Leg. p. 404.

† Kust. p. 57.

ne indifferemment l'une pour l'autre je ne dois pas l'affurer ; mais auffi ne voudrois-je pas faire le procès à un Auteur , qui auroit dit πόλεμον ποιῆν , pour être en guerre avec quelqu'un. Il est vrai que le plus usité est de se servir de ποιῆσθαι ; mais quelle preuve a-t-on que ποιῆν soit un barbarisme ? Si on dit ναυμαχίαν ποιήσασθαι , on dit auffi ποιήσαι . \* Ainsi , si l'Analogie a ici lieu , puisqu'on a dit ποιῆν & ποιῆσθαι ναυμαχίαν , on ne voit pas pourquoi on n'a pas de même dit ποιῆν & ποιῆσθαι πόλεμον , pour signifier la même chose.

Il ne paroît pas veritable que les Anciens , † aient toujours mis de la difference , entre πορίζω & πορίζομαι , & qu'ils se soient toujours servis de πορίζω , pour signifier *suppedito* , *præbeo aliis* , sans jamais l'employer pour *comparo mihi* , &c. Démosthene dans sa I. Philippique dit , ‡ ἀλλὰ τὰ μικρὰ ποιήσαντες καὶ πορίζαντες τῆτοις ὀφείθετε , ἐν ἐλάτῳ φαίνεσθαι . Il presse les Atheniens de faire des préparatifs pour s'opposer aux entreprises de Philippe. Ce Peuple , lorsqu'il déliberoit , formoit de vastes

\* Thucyd. p. 137. † Pag. 44. *Differentia hac perpetuà apud Veteres observatur.* ‡ Pag. 50.

vastes plans & concevoit de grands desfeins ; mais quand il falloit mettre la main à l'œuvre , il ne faisoit rien.

„ Commencez par faire les petites choses , & par vous procurer les petits secours ; vous ajouterez , dans la suite , ce que vous jugerez y manquer. „ *Menandre* , pour justifier ce qu'il a avancé , qu'il n'y a point d'animal , qui ne soit plus heureux que l'homme , fait remarquer que l'Ane , qu'on regarde comme le plus miserable de tous , n'a de mal que ce qu'il en a reçu de la Nature , que de lui-même il ne s'en fait point ; „ Mais „ pour nous, outre ces maux qui sont „ attachez à l'infirmité de nôtre Nature , nous nous en procurons d'autres , nous nous affligeons , si quelque un étérnuë ; nous nous fâchons , s'il échappe à quelqu'un quelque parole incongruë ; si l'on voit quelque chose en songe , on tremble , &c.

Ἡμεῖς ὃ χεῖς τῶ ἀναγκάτων κακῶν,  
 Ἄυτοὶ παρ' αὐτῶν προσποιέζομεν.  
 Λυπέμεθ' ἂν πλάρη τις, ἂν εἴπῃ κακῶς  
 Ὀργιζόμεθα, &c.

Εἶπεν κακῶς, signifie ordinairement parler.

ler mal de quelcun , mais il ne s'agit point ici de médifance. Le Poëte fait allusion à la fuperftition des Anciens. Si dans les facrifices , on prenoit un mot l'un pour l'autre , ou s'il en échappoit un , qui n'étoit pas de bonne augure , tout étoit perdu. *Malè ominatis parcite verbis. Horat. Carm. lib. 3. Od. XIV. vñ. 11.*

Cnemus & Brasidas , Généraux de Lacedemone , pour relever le courage de leurs Soldats , qu'ils voyoient abatus , leur difent , dans *Thucydide* \* , entre autres chofes , qu'ils fe ménageront l'occafion de combattre les ennemis , avec autant d'avantage , que leurs prédeceffeurs , & qu'ils ne donneront occafion à perfonne de ne pas faire fon devoir. *Ἐὼν δὲ πρῶτερον ἡγεμόνων ἔχειραν τὴν ἐπιχείρησιν ἡμῖς παρασκευάσασθαι.* C'étoit pour leur honneur & pour leur gloire , que ces Généraux fe devoient ménager cet heureux moment d'attaquer l'ennemi avec avantage. Il eut donc fallu dire , felon le nouveau fyfteme , *παρασκευάζομεθα.* Si on objecte que le fens de *Thucydide* eft , que ces Généraux promirent à leurs Soldats de leur ménager cet avantage ; je conviens que les termes de l'Hiftorien

\* *Pag. 136.*

torien font, absolument parlant, susceptibles de ce sens. Cependant s'il l'avoit eu en vûe, il semble qu'il n'eût pas dû dire en général, παρασκευάσασθαι, mais παρασκευάσατο υμῖν. Quoiqu'il en soit, *Platon* se sert de ce Verbe dans le sens, que je lui donne, & cela d'une maniere si précise, qu'elle ne souffre aucune explication. „ \* Un

„ véritable Philosophe, ne croit pas que  
 „ la Philosophie l'ayant dégagé de ses  
 „ Passions, il lui soit permis de subir  
 „ de nouveau leur joug: au contraire  
 „ il se persuade que s'étant procuré le  
 „ calme, attentif à la raison, & tout  
 „ occupé d'elle, il doit passer toute  
 „ sa vie dans la méditation de la veri-  
 „ té, de la Divinité & de ces choses  
 „ qui sont si fort au-dessus de l'ima-  
 „ gination. „ Ἀλλὰ γαλήνην τέτται παρα-

„ κολάσασα (ψυχῇ) ἐπορεύη τῷ λογισμῷ,  
 „ καὶ αἰεὶ ἐν τέττω ἔσται, τὸ ἀληθές, τὸ θεῖον  
 „ καὶ τὸ ἀδόξατον θεωρήσει, καὶ ὅτι ἀπεινὰ τρε-  
 „ φομένη ζῆν τε οἶεται ἕως ἕως ἀν ζῆ. C'est  
 „ à elle-même, que l'ame du véritable  
 „ Philosophe se procure cet heureux cal-  
 „ me. „ *Démotbene, de falsa Legatione.*

„ † Si ceux qui ont manié les affaires  
 „ publiques, empêchent non par l'é-  
 „ quité de leur conduite, mais par la  
 „ „ crain-

\* *Phed. p. 84.* † *Pag. 294.*



„ crainte qu'ils impriment, qu'on ne  
 „ les accuse, vous n'aurez plus d'au-  
 „ torité. „ Εἰ γὰρ ὁ πράξας τὸ ἴδιον καὶ  
 διοικήσας, τῷ καθ' ἑαυτὸν φόβῳ καὶ μὴ τῷ  
 δικαίῳ κατασκευάζει μηδένα εἶναι κατηγοροῦν  
 αὐτῷ, παντάπασιν ἄκυροι πάντων ὑμεῖς γε-  
 γήσεσθε. Je ne crois pas qu'on me veuil-  
 le chicaner, sur ce que dans ce pas-  
 sage de *Démosthène*, il y a κατασκευάζω  
 & non pas παρασκευάζω, car jamais  
 préposition, jointe à un Verbe, n'en-  
 changea ni la nature, ni l'état.

Je n'ai rien à dire, contre ce que  
 Mr. *Kuster* dit, du Verbe προάγω-  
 μαί \*. Je lui ferai seulement remar-  
 quer qu'*Isocrate*, dans sa belle Oraison  
 contre les Sophistes, se sert de προάγω  
 au Moyen, dans un sens purement  
 Actif. Je n'en tirerai aucune conclu-  
 sion. Il seroit desagréable de répéter  
 toujours la même chose, sans necessi-  
 té. Car je ne crois pas qu'il y ait au-  
 cun de mes Lecteurs, qui ne l'apper-  
 çoive. p. 294.

Θεῶν νόμον, n'est point si consacré  
 à signifier un peuple, qui se fait une  
 Loi, qui se la procure; que de bons  
 Auteurs ne l'employent, pour marquer  
 un Législateur, qui donne & qui im-  
 pose des Loix. † *Eschine*, dans son  
 Orai-

\* Pag. 40. † Pag. 142.

Oraison contre Timarque, \* parcourant une partie des Loix de Solon, pour en faire voir la beauté ; observe que les Anciens établissoient des Loix, à l'occasion de quelque desordre commis , ἐκ γὰρ τῆ πρότλεοθιή τινα ᾧν ἔπεσοῖκεν , ἐκ τῶν τῆς νόμου ἔθεντο οἱ παλαιοί. Que ce soient des Anciens qui imposent des Loix , & non pas qui s'en font donner , cela paroît par ce qui précède. „ En suite, Messieurs, Solon „ fait des Loix touchant les grands „ desordres, mais qui se commettent „ ordinairement dans les Villes , car „ les Anciens établissoient , &c. Μετὰ ταῦτα , ᾧ Ἀθηναῖοι , νομοθετεῖ ὡς ἀδικημάτων μεγάλων μὲν , γινομένων δ' οἴμαι ἐν τῇ πόλει : ἐκ γὰρ τῆ , &c. En effet, est-il naturel que , parlant d'un Législateur , il confirme ce qu'il avance par l'autorité de ceux qui recevoient des Loix ? L'ordre ne demande-t-il pas au contraire, qu'un Auteur, qui veut donner la raison de quelques Loix d'un Législateur , apporte pour exemple d'autres Législateurs ? Un Lecteur ne s'attend-il pas à cela ? Et n'est-il pas dérangé , quand il voit que des Législateurs il passe sans nécessité à ceux qui se procurent des Réglemens ? „ D'où

„ \* D'où vient, Messieurs, que vos  
 „ Loix sont bonnes, vos Réglemens  
 „ moins parfaits, & que vos jugemens  
 „ sont quelquefois l'objet de la censu-  
 „ re? Je vais vous en dire la raison :  
 „ c'est que vous faites des Loix pour  
 „ le bien, sans passion, sans aucun  
 „ motif d'intérêt, & dans la seule vûe  
 „ de l'utile & de l'honête. Car ayant  
 „ plus d'esprit que le reste des hom-  
 „ mes, il est bien naturel que vous  
 „ fassiez les plus belles Loix. „ Ὅτι  
 „ τὸν μὲν νόμον τίθεσθε ἐπὶ πᾶσι τοῖς δικαίοις,  
 „ ἔτι κέρδους ἕνεκ' ἀδίκου, ἔτ' ἔχθρας, ἀλλὰ  
 „ πρὸς αὐτὸ μόνον τὸ δίκαιον, καὶ τὸ συμφέρον  
 „ ἀπὸβλέποντες. Ἐπιθέξιοι δ', οἰκίαι, φόντες  
 „ ἐτέρων μᾶλλον, εἰκότως καλλίστους νόμους τί-  
 „ θεσθε. On peut me dire qu'*Eschine*,  
 „ parlant devant les Athéniens, τίθεσθε  
 „ νόμους peut signifier, vous vous faites  
 „ donner de bonnes Loix. Je veux que ce-  
 „ la soit, quoi qu'il me fût facile de fai-  
 „ re voir, que parlant aux Sénateurs,  
 „ qui avoient droit de faire les Loix ; il  
 „ devoit leur dire : les Loix, que vous  
 „ portez, & non pas les Loix que vous  
 „ vous procurez. Je demande seulement  
 „ à ceux, qui se croiroient à couvert par  
 „ cette défaite, si ce n'est pas aux mê-  
 „ mes personnes, dans le même temps  
 „ &

& dans les mêmes circonstances, que parle *Eschine*, à la page 265. Cependant ce n'est plus d'ἔθεθε, mais d'ἔθηκατε, dont il se sert. Voilà ce qui étoit anciennement ordonné, qu'y avez-vous ajouté ? Après le bel exploit de *Timarque* dans l'assemblée, rougissant d'une si indigne action, vous avez porté une nouvelle Loi. Νόμον ἔθηκατε. *Eschine* parlant des mêmes personnes, dans le même tems, & dans les mêmes circonstances, dit τίθεθε & ἔθηκατε. La différence donc, qu'on veut mettre, entre ces deux expressions, n'est point assez établie, & \* *Plutarque* a pû dire, sans pecher contre l'exactitude, θέσται νόμον ; car il seroit ridicule de dire que les mêmes personnes, dans le même tems, & dans les mêmes circonstances, imposent des Loix, & demandent qu'on leur en impose. *Démosthene* disoit † ὥστε εἰ μόνον κρίνετε τέττας τήμερον, εἰ, ἀλλὰ καὶ νόμον τέτοις τίθεθε εἰς ἅπαντα τὸν μὲν ταῦτα χρόνον.

„ De sorte qu'aujourd'hui vous ne ju-  
 „ gez pas seulement vos Ambassa-  
 „ deurs, non Messieurs, mais vous  
 „ leur donnez une Loi ; qui reglera  
 „ désormais s'il est plus à propos  
 „ que vos Ambassadeurs favorisent  
 vos

\* *Kust. p. 146. † De falsa Legat.*

„ vos ennemis , pour de l'argent ; que  
 „ de faire vos affaires , sans rien espe-  
 „ rer : „ Ne parle-t-il pas d'un Régle-  
 ment , que le Sénat d'Athenes devoit  
 faire ? Règlement qui ne les regardoit  
 pas , mais leurs Ambassadeurs ? *Qu'ils  
 faisoient* , non pas *qu'ils se faisoient don-  
 ner* ? De même quand Minerve or-  
 donne \* à Oreste & à Iphigenie de fai-  
 re une Loi , que le peuple d'Athenes ,  
 lorsqu'il célébreroit la délivrance d'I-  
 phigenie , aprochât un coutelas du col  
 d'un homme & en tirât du sang ; parle-  
 t-elle d'une Loi , que ce peuple se de-  
 voit procurer , ne marque-t-elle pas au  
 contraire un Règlement , que fait un  
 Législateur ?

Νόμον τε θέσθε τόνδ' ὅθ' ἑορτάζει λέως  
 Τῆς σῆς σφάγης ἄποινα , &c.

Mr. Kuster enseigne † que θέσθαι τὰ  
 ὅπλα signifie proprement *mettre ses ar-  
 mes , prendre ses armes*. La premiere  
 autorité , qu'il en allegue , est tirée  
 de *Thucydide* , ‡ & il la fortifie , en fai-  
 sant observer que le Scholiaste expli-  
 que , θέσθαι τὰ ὅπλα de son texte , par  
 φειθέσθαι ἑαυτοῖς. Si l'autorité des  
 Scho-

\* Euripid. † Pag. 38.

‡ Lib. 2. p. 85.

Scholiaſtes étoit de quelque poids , j'oppoſerois , à celui-ci , celui des pag. 240. & 321. qui explique ἔθεντο τὰ ὄπλα , par ἀπέθεντο. Mais après tout , il faudroit toujours venir au fond , & examiner laquelle des deux interpretations convient mieux aux paſſages de *Thucydide*. Sans donc vouloir autrement juſtifier celle , qui m'eſt favorable , je m'attache à faire voir que le Scholiaſte de Mr. *Kuſter* ſe trompe. *Thucydide* parle de l'entreprise , que firent les Thebains ſur Platée , & qu'ils conduiſirent , avec tant d'adreſſe & de prudence , qu'ils entrèrent dans la Ville. Il continuë : „ étant „ entrez dans Platée , ſans être de- „ couverts , δέμῳροι ἢ τὰ ὄπλα , ils ne „ ſuivirent point le conſeil de ceux , „ qui les avoient appellez , & qui vou- „ loient qu'on courût à l'heure même „ aux maiſons de leurs ennemis ; mais „ ils crurent qu'ils feroient mieux de „ tenter la voye de la négociation , & „ de tâcher de faire alliance , & ami- „ tié avec le peuple de Platée. Ils fi- „ rent donc crier , par un herault , „ que ceux qui voudroient être leurs „ Alliez , ſelon le droit général des „ Béotiens , „ τίθεσθαι παρ' αὐτῆς τὰ ὄπλα. Ces derniers mots ſouffrent

quelque difficulté, mais pour les premiers, il est visible qu'ils ne peuvent signifier *ayant mis leurs armes*. Car ils n'entrèrent certainement point, sans les avoir mises, & il seroit ridicule de penser qu'ils attendirent à s'armer, qu'ils fussent dans la ville. Est-ce qu'il n'y a de danger, que quand on est entré dans une ville ennemie, que pour lors on doive s'armer, mais qu'en entrant il n'y ait rien à craindre? La page 240. me fournit un autre endroit, où il n'est pas moins clair que *τίθεσθαι τὰ ὅπλα* ne signifie pas toujours prendre ses armes. Les Corinthiens s'ensuivrent, gagnèrent une éminence, *ἔθεντο τὰ ὅπλα*. Ce seroit une chose plaisante, de penser que les Corinthiens, dans le combat, n'étoient pas armez, & qu'ils ne prirent leurs armes, qu'après leur défaite; & qu'après qu'ils se furent mis en sûreté, sur une éminence.

La seconde autorité, sur laquelle Mr. Kuster établit son sentiment, est tirée du VII. Livre de la guerre des Grecs de *Xenophon*. Je ne doute point que ceux qui voudront consulter cet endroit n'avoient, qu'il n'est pas sans difficulté, & qu'on pourroit fort naturellement l'entendre dans un sens dif-

different de celui, qu'il lui donne. Je ne crains point qu'on dise la même chose du passage, que je vais citer du même Auteur. Il est trop exprès, pour qu'on lui puisse faire signifier autre chose que, *arma deponere*. \* Ὁ δὲ Θρασύβηλος, ἤδη συνειλεγμένων εἰς τὴν Φυλίαν, πρὸς ἐπιλακτοῖς, λαβὼν αὐτὸς καταβαίνει τῆς νυκτός. Θέρμῳ δὲ τὰ ὅπλα ὅσον τρεῖς ἢ τέτταρα σάδια ἀπὸ τῶν φρερῶν ἠσυχίαν εἶχεν, ἐπεὶ δὲ πρὸς ἡμέραν ἐγγίνετο, καὶ ἤδη ἀνίσταντο ὅποιοι εἶδετο ἕκαστος ἀπὸ τῶν ὅπλων, καὶ οἱ ἰππόδρομοι ψήχοντες τὰς ἰπποῦς ψόφου ἐποίουν, ἐν τούτῳ ἀναλαβόντες οἱ πρὸς Θρασύβηλον τὰ ὅπλα, δρόμῳ προσέπιπτον. Ἀναλαβόντες τὰ ὅπλα, est ici en opposition, avec θέρμῳ. Il faut donc que ce dernier signifie *se desarmer*, puisque le second veut dire reprendre ses armes.

- Φυλάττω, ne signifie pas seulement *custodio*, *observo*, en donnant à ce dernier mot le sens, qu'il a dans *Demosthene*. † Χρῆ δὲ ὅταν μὲν τιθῆθε τὰς νόμους ὁποῖοι τίνες εἰσὶ σιωπεῖν, εἰπειδὴν δὲ δῆδε φυλάττειν καὶ χρῆσθαι. „ Vous devez, quand vous établissez des Loix, „ ne le faire, qu'après une mure dé- „ liberation; mais quand vous les avez

N 2

„ une

\* Pag. 276. Lib. 2. Græc. Hist.

† Advers. Mid. pag. 390.



„ une fois faites , il faut les observer  
 „ & s'en servir : „ Il marque de plus  
 „ *épier* , *observer quelcun* , *avoir l'œil*  
 „ *sur lui* ; sens qui n'est pas éloigné de  
 „ celui , que Mr. *Kuster* veut être pro-  
 „ pre au Moyen , s'il n'est pas le même.  
 „ \* *Aristodeme* , *Néoptoleme* & *Cte-*  
 „ *siphon* , vous persuaderent d'envo-  
 „ yer des Ambassadeurs à Philippe ,  
 „ pour faire avec lui la paix. *Eschine*  
 „ en fut un , non pas comme étant  
 „ de ceux , qui vous trahiroient , ou  
 „ qui auroient confiance en ce Prin-  
 „ ce ; mais comme devant avoir l'œil  
 „ sur les autres , ἀλλ' ὡς τὸ φυλαξόντων  
 „ τῆς ἄλλης. Car les discours , qu'il  
 „ vous avoit tenus , & sa haine pour  
 „ Philippe vous donnoient droit de  
 „ penser ainsi de lui. „ M'étant venu  
 „ trouver , nous convinmes de faire  
 „ l'Ambassade ensemble , & il m'exhor-  
 „ ta fort à observer ce scelerat de Phi-  
 „ locrate , καὶ ὅπως τὸν μίαρὸν , καὶ ἀναιδῆ  
 „ φυλάξωμεν ἀμφοτέρω τὸν Φιλοκράτην πολ-  
 „ λὰ παρεκείλατο. Je trouve que ce  
 „ Verbe est quelquefois pris , pour  
 „ prendre garde , *cavere* , sens qu'on  
 „ veut être particulier au Moyen.  
 „ *Eu-*

\* *Démotshene de falsa Legat. pag. 295.*

\* *Euripide* dans son *Iphigenie*, en *Au-  
lide* †.

Πάντη ἢ πόρον χρισὸν ἀμείβων  
Λιῦσε, φυλάσων μή τι σε λάβη.

„ Allez dans les endroits , où plu-  
„ sieurs chemins aboutissent , voyez ,  
„ prenez garde que rien ne vous échap-  
„ pe. † Malheureux que je suis , dans  
„ quel embarras me jettent aujour-  
„ d'hui les Dieux ? Prenez garde à  
„ une chose , Menelaus , en traver-  
„ sant l'Armée , que Clytemnestre  
„ n'apprenne rien de ceci.

..... ὦ τάλας ἐγὼ  
Ὡς ἠπόρημα πρὸς θεῶν τανῦν τάδε.  
Ἐν μοι φυλάξον, Μενέλεως, ἀνά στρατὸν, &c.

Enfin on s'en est quelquefois servi au  
Moyen , pour marquer ce qu'il signi-  
fie d'ordinaire à l'Actif. „ *Ibid.* vñ.  
„ 369. Il est arrivé à une infinité de  
„ gens qu'après avoir entrepris les cho-  
„ ses avec ardeur, ils n'en sont pas for-  
„ tis à leur honneur , soit qu'on en

N 3 „ re-

\* *Φυλάξασθαι* notat *Cavere*, quæ signifi-  
catio à forma activa prorsus aliena est.  
*Kuster prof.* p. 2. † *Vers* 144.  
‡ *Ibid.* vers 538.

„ rejette la faute sur une populace  
 „ ignorante, soit qu'ils n'eussent que  
 „ ce qu'ils méritoient, n'étant pas  
 „ capables de pourvoir à la sûreté  
 „ d'une Ville:

Ἀδύνατοι γεγῶτες αὐτοὶ ἀφουλαξάσθαι  
 πόλιν.

## ARTICLE II.

*Suite de l'Extrait de l'Histoire Eccle-  
 siastique des deux premiers Siecles,  
 dont on a donné le commencement  
 dans l'Article V. de la 1. Partie de  
 ce Tome.*

**O**N peut partager cette Histoire,  
 en trois parties, dont la première  
 contient les Prolegomenes, la secon-  
 de l'Histoire du I. Siecle, précédée de  
 celle du regne d'Herode le Grand, &  
 la troisième l'Histoire du Siecle se-  
 cond.

I. POUR commencer par les Prole-  
 gomenes, elles sont aussi composées  
 de trois parties; dont la première re-  
 garde l'état, auquel étoient les Juifs  
 lorsque Jesus-Christ vint au monde,

la seconde celui auquel se trouvoient les Payens, & la troisiéme renferme un Abregé de la Religion & de la Morale Chrétienne. On a cru qu'il étoit nécessaire de s'arrêter un peu, sur tout cela, avant que de commencer l'Histoire de Jesus-Christ; parce que l'on ne sauroit bien entendre la maniere, dont l'Evangile fut prêché, & les grands progrès qu'il fit, en peu de tems; sans savoir l'état, où étoient les peuples, à qui il fut annoncé, par rapport à la Religion. Il ne fut pas proposé aux Juifs, & aux Payens de l'Empire Romain, à qui il fût d'abord prêché: comme il l'auroit été à des peuples, qui auroient été sans principes de Religion, ou qui en auroient eu des idées toutes différentes. Jesus-Christ & ses Apôtres supposèrent, comme vrai, ce qui l'étoit, sans entreprendre de le prouver; ils corrigerent ce qu'il y avoit de mauvais, & y joignirent ce qui y manquoit. La Religion Chrétienne tira même de grands avantages des sentimens divers, qui étoient parmi les Juifs & les Payens. Châque secte ne réfutoit pas mal les sentimens des autres; mais elle n'étoit pas capable d'établir solidement de meilleurs principes. Ce n'étoit que le Christianisme;

qui le pouvoit faire, & qui le fit, d'une maniere incontestable. Mais comme il s'agit de faire ici l'Histoire de la Religion Chrétienne, il a fallu donner en abrégé une idée de cette Religion ; telle qu'elle est dans sa source, ou dans le Nouveau Testament. C'est cette seule Religion-là, que Jesus-Christ & ses Apôtres ont voulu établir, & qui a, sur la Juive, & sur la Payenne, les avantages, qui ont fait qu'elle en a triomphé. Les changemens & les additions qu'on y a fait depuis, ou les fausses idées, que l'on a données de plusieurs de ses dogmes, sont des productions de l'Esprit Humain ; qui n'entrent point dans le plan de ses premiers fondateurs, & qui lui ont beaucoup nui, au lieu de la mieux établir. Mais on a sujet d'admirer, & de remercier la Providence, qui, malgré l'effort que les hommes ont fait pour gâter la Religion, ou à dessein, ou par ignorance, a conservé les Livres de l'Écriture sainte, & en particulier ceux du Nouveau Testament ; par le moyen desquels les Articles essentiels de la Religion Chrétienne sont demeurés, dans les tems les plus ténébreux, & dans les Sociétés les plus corrompues, quoi qu'on les eût défigurés

gurez par mille additions, qui n'y ont aucun rapport.

1. On montre donc, dans la première Section, quels ont été les sentimens communs aux trois Sectes principales des Juifs, les Pharisiens, les Sadducéens & les Esséens, & ceux qui étoient particuliers à chacune d'entre elles. On n'oublie pas de marquer aussi la dépravation de leurs Maximes, & de leurs Mœurs. Ces Sectes convenoient, en quelques points généraux, touchant la vérité des Histoires contenues dans l'Ancien Testament, & par conséquent touchant la Divinité des Lois de Moïse, & la nécessité de leur obéir, & touchant les Prophetes envoyez de Dieu aux Israélites. On le pourra voir plus en détail, dans le Livre même. On ne fait pas si tous les Juifs attendoient un Messie, ou un Roi, que Dieu leur envoyeroit, pour les délivrer de la domination des Romains; mais il y a bien de l'apparence, que les Pharisiens l'attendoient; quoique *Joséph*, de peur d'irriter les Romains, n'en ait rien dit, encore qu'il fût lui même de cette Secte.

2. Les *Pharisiens* furent ainsi nommez d'un mot Hebreu, qui signifie être séparé; parce qu'ils se distinguoient

du peuple, non seulement par une observation plus exacte de la Loi, en général; mais encore par leurs ablutions fréquentes & superstitieuses, qui faisoient qu'ils regardoient les autres comme souillez. On ne fait pas bien le tems, auquel ils commencerent à se distinguer; mais il y a apparence que ce fut du tems des Machabées; comme on le montre, par quelques indices; quoi que leur nom de *Pharisiens* fût plus nouveau.

On s'étend davantage sur les dogmes des Pharisiens, que l'on a tirez du Nouveau Testament & de *Joséph*. Ils étoient si entêtez de la Tradition, qu'ils l'égalôient à la Loi écrite, comme *Joséph* lui même l'avouë. Ils souûtenoient que tout arrivoit, par la volonté de Dieu & par la *Destinée*, à ce que dit *Joséph*; quoi qu'il n'y ait aucune mot un Hebreu, que nous sachions, dans l'Écriture, qui signifie le *Destin*. Mais cet Auteur s'accommode souvent aux idées, & aux manieres de parler des Payens. Il dit néanmoins que les hommes ont leur Libre Arbitre, selon les Pharisiens, dans les actions morales, qui arrivent par un mélange du conseil de Dieu, & de la volonté des hommes; ce qui paroît être conforme

forme aux sentimens des premiers Chrétiens, & de ceux qui les suivent, sur cette matiere. *Joseph* dit bien que les Ames des hommes sont immortelles, selon les Pharisiens; mais au lieu de reconnoître qu'ils établissoient la résurrection des Morts, dans le sens auquel ils la recevoient du tems des Apôtres; c'est-à-dire, au même sens que nous la professons aujourd'hui, tant Juifs, que Chrétiens; il en fait la même chose, que la Métempychose des Pythagoriciens. Il attribue aussi aux Pharisiens de croire des supplices, sous la terre; où les méchants demeureroient toujours, sans ressusciter jamais. Ni *Joseph*, ni *Philon* ne parlent ni d'une résurrection générale, ni du dernier jugement. Les Pharisiens croyoient qu'outre les Ames Humaines, les Anges sont aussi des Etres spirituels & immortels.

C'étoient là, pour ainsi dire, les dogmes spéculatifs des Pharisiens; leur pratique étoit encore moins bonne. Leur caractère général étoit l'Hypocrisie. Ils affectoient de faire de grandes prieres, sur tout en public, de jeuner beaucoup, d'observer le Sabbat fort scrupuleusement, pour aquerir la réputation de gens de bien. Cependant.



ils faisoient de faux sermens , & trompoient les hommes , sans scrupule ; sous prétexte que ce n'étoient pas des sermens , parce qu'ils y employoient certaines expressions , qui ne les engageoient point , comme ils le disoient. Ils croyoient même être exempts de rien fournir à ceux , qui les avoient mis au monde , lors qu'ils leur avoient dit : *ce dont nous pourrions vous aider soit corban* , comme Jesus-Christ le leur reproche Matth. XV. & comme cela se trouve confirmé par le Thalmud. Du reste ils étoient , ou paroissoient être fort scrupuleux , en ce qui ne coûtoit rien à la dépravation du cœur , & qui pouvoit être observé , par les méchans , de même que par les bons , comme de porter de larges Phylacteres & de longues franges & autres menues pratiques , que nôtre Seigneur leur reproche , & dont on trouvera le détail , dans cette Histoire. Cela leur attira l'estime générale du peuple , qui se laissoit frapper , par cette apparence de Religion. *Joseph* avouë qu'ils étoient fort orgueilleux , gens d'intrigue , qui se gagnoient l'amitié , & la confiance des Dames , & qui osoient résister aux Rois , & même leur faire ouvertement la guerre.

3. L'origine & les commencemens des Saducéens ne sont pas bien connus. Ils rejettoient entierement les traditions, & avoient de grandes querelles, avec les Pharisiens, là-dessus. Ils nioient l'immortalité de l'Ame, & par conséquent les peines, & les récompenses de l'autre vie. Ils n'admettoient pas même l'existence des Anges, qu'ils semblent avoir regardés, comme je ne sai quels effets passagers de la Puissance Divine; qui paroissoient & disparoissoient, selon que Dieu le trouvoit à propos. Ils rejettoient aussi, comme le dit *Joseph*, la Destinée & nioient que Dieu fût en aucune maniere auteur du Mal. Ils souûtenoient que l'homme a son Libre Arbitre, quoi qu'ils reconnussent la Providence Divine. Il est étrange que *Joseph* ne leur ait point reproché, avec plus de chaleur, qu'ils ne croyoient point la résurrection des Morts. Pour les actes extérieurs de la Religion, & du service public, ils se conduisoient comme les autres; au moins on ne leur reproche rien là-dessus, & il y a eu des Souverains Pontifes de cette Secte.

*Tertullien*, & *St. Jérôme* ont dit qu'ils ne recevoient des Livres Sacrez,  
N 7 que

que ceux de Moïse, mais cela ne leur est point reproché, dans le Nouveau Testament, & *Joséph* n'en dit rien non plus ; ce qui fait croire que cette accusation n'est point fondée. S'il y a eu quelques Samaritains, dans les idées des Sadducéens, cela les pourroit regarder. On parle en effet d'un *Dosthai* Samaritain, qui auroit été de leur sentiment.

*Joséph* préfère beaucoup les mœurs des Pharisiens à celles des Sadducéens, par rapport à l'humanité. S'il est vrai qu'ils fussent inférieurs à cet égard aux Pharisiens ; il faudra rapporter cela à leurs principes. S'ils les suivoient, dans toutes leurs conséquences, ils ne devoient avoir égard qu'à l'utilité présente. Mais les hommes suivent plutôt leur inclination naturelle, que leurs sentimens ; comme il paroît par les Epicuriens, dont plusieurs ont eu de très-bonnes qualitez, comme *Pomponius Atticus*, ami de *Cicéron*. C'étoit un homme très-généreux, & très-bien-faisant, comme il paroît, par sa vie écrite par *Cornelius Nepos*. Les Pharisiens de même, qui croyoient une autre vie, ne regloient pas leurs mœurs sur cette créance, capable de produire dans les cœurs une Vertu solide.

Quel-

Quelques-uns se sont étonnez que Nôtre Seigneur, qui censure si fréquemment, & sans ménagement, les mœurs des Pharisiens, ne dise presque rien de celles des Sadducéens, qu'il se contente de réfuter très-doucement, Matth. XXII. 29. Mais l'Hypocrisie est un si mauvais caractère, & un vice si dangereux, qu'il étoit plus nécessaire de les démasquer; que les Sadducéens, qui paroissoient tels qu'ils étoient, & qui ne trompoient personne.

On demande quels étoient les *Herodiens*, dont il est parlé Marc. VIII. 16. Il y a apparence, comme on le montre, que c'étoient des Sadducéens; qu'on nomma ainsi, peutêtre parcequ'ils croyoient qu'*Herode*, le Grand, avoit été le Roi si fort attendu par les Juifs, & qu'il n'en falloit point chercher d'autre. On ne fait que toucher un mot de ceux, que l'on a appelé depuis *Karaites*; parce qu'il n'en est point parlé, dans le Nouveau Testament, ni dans l'Histoire de *Joséph*.

On s'étend plus sur les *Esséens*, ou *Esseniens*, parce que *Joséph* & *Philon* en ont parlé, assez au long; quoi que le Nouveau Testament, n'en fasse pas mention. Ils étoient, comme il semble,

ble , ainsi nommez du mot Syriaque *Hbasi* , qui signifie *pieux* , sur quoi l'on fait plusieurs remarques. *Joseph* les fait très-anciens , mais on n'en voit aucuns vestiges , avant la Captivité de Babylone.

Il y en avoit de deux sortes , dont on nomme les uns *Esséens agissans* , ou de pratique , & les autres *contemplatifs*. *Joseph* , aussi bien que *Philon* , a parlé des premiers ; mais le seul *Philon* a décrit la Secte des seconds, qu'il nomme *Therapeutes*. Il y en avoit de deux sortes , dans la premiere Secte , dont les uns se marioient & les autres ne se marioient point. On ne parle ici que de leurs sentimens , qui ont quelque rapport à la Religion , & aux Mœurs. Si l'on en croit *Joseph* , les *Esséens* attribuoient tout à la Providence , ou à la Destinée ; mais *Philon* dit qu'ils croyoient que Dieu est bien la cause de tous les biens , mais qu'il ne l'est d'aucun mal. Il dit qu'ils n'offroient à Dieu aucune victime , mais qu'il s'appliquoient à la sainteté. Si cela est , ces gens-là pourroient bien avoir tiré leurs sentimens , au moins en partie , des Philosophes des Indes ; qui faisoient scrupule de tuer des Animaux , & qui avoient fait entrer Pytha-

gore, dans leurs sentimens. *Joseph* dit qu'ils n'envoyoient aucunes victimes au Temple de Jerufalem, parce qu'ils ne convenoient pas, avec les autres Juifs, de certaines purifications, & qu'ils sacrifioient chez eux, ce qui est contraire à la Loi de Moïse.

Ils prioient Dieu, comme les autres Juifs, avant & après le repas; mais ils faisoient certaines prieres, avant le lever du Soleil, comme le priants de se lever; ce qui ressenoit un peu la superstition de ceux qui l'adoroient.

Ils ne parloient aussi de rien de profane, avant le lever de cet Astre, par une superstition, dont il est difficile de deviner la raison. Quand ils alloient à selle, ils avoient soin de se bien couvrir, & de le faire dans un trou, qu'ils avoient fait en terre, & qu'ils recouvroient avec soin; *pour ne pas être injurieux*, dit *Joseph*, *aux Rayons de Dieu*, ou *du Dieu*, τῷ Θεῷ; paroles, qui ont fait de la peine aux Savans, parce qu'elles semblent renfermer une expression Payenne.

*Philon* assure qu'ils ne mentoient point, & ne juroient point; ce qu'il entend apparemment des sermens trop fréquens, & sur des choses légères; car il dit qu'en entrant dans cette Sec-  
te,

te , il falloit faire ferment d'en observer les Loix , & que ceux qui les conduisoient en faisoient autant. On pourra chercher , dans le Livre même , le reste de leurs coûtumes & de leurs usages , dont *Philon* a traité , fort au long.

Ils parloient des Ames , en des termes semblables à ceux de *Platon*. Ils les faisoient descendre d'un Ether très-subtil , dans les corps , où elles étoient comme en prison ; & ils disoient que quand elles en étoient délivrées , elles étoient pleines de joie , & s'élevoient de nouveau fort haut. Ils parloient des *Iles Fortunées* , où les gens de bien alloient après leur mort ; & des lieux souterrains , où les méchants étoient punis , dans les mêmes termes qu'*Homere* & *Hesiode*. *Joseph* prétend que ces Poètes les avoient pris des Esséens , comme si ces derniers étoient plus anciens que ces deux Poètes. Mais c'est une vanité Juive , que de dire que les Payens leur étoient redevables de tout ce qu'ils disoient de bon. Il seroit à souhaiter que les anciens Peres n'eussent pas si facilement ajoûté foi aux Juifs , en cela.

5. Il y avoit d'autres Esséens , qui se marioient , & qui blâmoient ceux qui ,

qui , autant qu'il étoit en eux , laif-  
foient perir le Genre Humain. Mais  
ils ne purent empêcher qu'il ne s'éle-  
vât , parmi eux , une forte d'Anacho-  
retes , qui vivoient à part , chacun dans  
leurs cellules , & qui ne fe voyoient  
qu'une fois la femaine , pour affifter au  
culte divin , le jour du Sabbat. *Phi-  
lon* les nomme , comme on a dit , *The-  
rapeutes* , comme qui diroit *appliquez  
au culte de Dieu*. Il décrit au long  
leurs coûtumes , & leurs fentimens ,  
dont on donne ici un abregé. Les *The-  
rapeutes* , fi on en croit cet Auteur ,  
expliquoient la Loi de Moïfe , d'une  
maniere allegorique , depuis les pre-  
miers fondateurs de leur Secte. Mais  
on fait voir ici que c'étoit une pure  
imitation des Payens ; qui , dès qu'ils  
avoient commencé à raisonner fur la  
Religion , avoient été obligez de fe  
jetter fur des allegories , pour donner  
quelque fens raisonnable à ce que les  
Poètes difoient de leurs Dieux. *Pla-  
ton* même n'avoit pû fouffrir ces expli-  
cations forcées , non plus que les Fa-  
bles , comme il paroît par le Livre II.  
de fa *République*. On produit à cette  
occasion , dans les notes , un paffage  
de *Philon* de Byblos , qui , foit qu'il  
ait traduit effectivement *Sanchoniathon*,



ou qu'il ait débité , sous ce nom - là , ce qu'il favoit des Antiquitez Phéniciennes , a fort bien remarqué que les Dieux des Phéniciens avoient été des hommes , & même des hommes de mauvaise vie , aussi bien que ceux des Grecs ; & que pour sauver la Religion de leur pais , les Prêtres , & en particulier un d'entre eux , qu'il nomme le Fils de *Tabion* , tourna toutes les Histoires scandaleuses , qu'on en faisoit , en Allegories , & fut imité en cela des Grecs.

• Ensuite les Juifs , étant mêlez parmi les Payens , & se trouvant obligez de défendre leur Religion contre eux , s'aviserent d'en faire autant , sans aucune nécessité ; faute de l'avoir assez étudiée , & de savoir bien raisonner. Le mal est que les anciens Chrétiens eux-mêmes se sont laisscz emporter à ce même torrent d'Allegories , & ont défendu & expliqué de même l'Ancien Testament. Ainsi , dans le même tems que les Juifs , & les Chrétiens reprochoient aux Payens leurs Allegories ; ils tomboient eux-mêmes dans cet inconvenient. *Origene* , comme on fait , a été un des premiers , qui ait outré la matiere , à cet égard , & depuis on n'a plus gardé de mesures ,  
dans

dans les explications Allegoriques , qu'on a faites de l'Ancien Testament. Cependant quelques Anciens nous ont fourni de très-bonnes raisons , pour détruire les Allegories ; comme l'Auteur des *Homilies Clementines*, où il y a de très-bons endroits , contre les Allegories Payennes. On en cite encore d'autres , & l'on décrit le culte fanatique des *Therapeutes*, aussi bien que leur vie solitaire , dont *Philon* étoit charmé. On a cru avoir droit de se moquer d'eux , en cette occasion , & je m'imagine que personne ne le trouvera mauvais.

*Eusebe* avoit crû néanmoins , que ces *Therapeutes* avoient été Chrétiens , & étoient une espece de Moines. *Josepb Scaliger* & *Henri de Valois* l'ont réfuté , par des raisons qui me paroissent invincibles. Cependant un Chanoine de *Windfor*, en Angleterre , nommé *Thomas Buno*, avoit pris la défense d'*Eusebe* , & *Mr. Colomiez* fit imprimer à Londres , en M. DC. LXXXVII. une assez jolie Differtation de ce savant homme là-dessus. Le P. de *Montfaucon*, célèbre par son érudition , & par les bons services , qu'il rend tous les jours au Public , a publié ce même Livre de  
*Phi-*

*Philon* en François, en M. DCC. IX. avec des remarques, & a prétendu aussi prouver que les Therapeutes avoient été des Solitaires Chrétiens. Depuis en M. DCC. XII. on a publié une Lettre de Mr. *Bouhier*, Président au Parlement de Dijon, qui est un très-savant homme, où il montre le contraire. Le P. de *Montfaucon* a répondu, & son Antagoniste lui a répliqué. Cette contestation paroît finie à présent. Comme l'un & l'autre sont demeurés dans les bornes, que l'honnêteté prescrit, il y a du plaisir & du profit à les lire. On pourra en parler, dans la suite de cette *Bibliothèque Ancienne & Moderne*.

Pour revenir à l'Ouvrage, dont nous faisons l'Extrait, on y réfute ensuite *Henri de Valois*, qui avoit soutenu, contre *Scaliger*, que les Therapeutes n'étoient pas Esséens. Il n'est fait aucune mention de cette Secte des Juifs, dans les Evangiles; parce qu'ils vivoient à part, & qu'ils n'eurent aucun démêlé, avec Jesus-Christ, ou avec ses Apôtres. Il y a néanmoins quelques endroits, dans les Epîtres de St. Paul, où il pourroit bien faire allusion à cette Secte Juive, comme on le remarque ailleurs.

6. On fait ensuite l'Histoire de la maniere, dont les Juifs furent soumis aux Romains ; ce qui donna la naissance à la Secte de *Judas Gaulanite*, qui prétendoit que les Juifs ne devoient obéir à personne, qu'à Dieu, ni reconnoître aucun autre *Seigneur*, que lui. Ces gens-là souffroient les supplices les plus cruels, plutôt que de donner ce nom aux Empereurs Romains. Du reste, ils étoient Phari-siens.

7. Après cela, vient l'Histoire du Schisme des Samaritains, & l'on y traite de leurs sentimens, & de leurs mœurs. Ils avoient été d'abord idolâtres, ils joignirent ensuite la Religion Judaique à leur Idolatrie ; mais ils devinrent bien-tôt entièrement Juifs, excepté qu'ils ne recevoient que les cinq Livres de Moïse, & qu'ils avoient un Temple à part, sur la montagne de Garizim, où ils faisoient leur culte public. Ils attendoient le Messie, aussi bien que les Juifs, & ils le regardoient, non seulement comme un Roi, mais encore comme un Docteur, ainsi qu'on le voit Jean IV, 25. St. *Epiphane*, leur a attribué plusieurs choses & diverses Sectes ; mais il y a peu de fonds à faire, sur ce qu'il en dit.

Il y eut toujours une haine irréconciliable, entre les Juifs & eux; mais Nôtre Seigneur nous a appris qu'encore que le salut fût venu des Juifs, les Samaritains n'en seroient point exclus, pourvû qu'ils crussent en lui.

8. On peut voir par-là quel étoit l'état de la Religion Judaique, lorsque Jesus-Christ vint au monde. Quoiqu'ils fussent infiniment superieurs aux Payens, dans la créance d'une Divinité, & dans le culte qu'ils lui rendoient, & qu'ils pussent aisément réfuter les sentimens, & la Religion des Payens; ils ne laissoient pas d'être assez embarrez, quand il s'agissoit de défendre la leur, contre eux. On le peut voir, par le second Livre de *Joseph*, contre *Apion*, & par la maniere Allegorique d'expliquer l'Écriture, selon la méthode, que *Philon* a suivie. On peut comprendre par-là combien la révelation de l'Évangile étoit nécessaire, puisque les Juifs n'étoient pas capables de défendre ce qu'ils disoient de vrai, contre les Payens; au lieu qu'il est facile aux Chrétiens de le faire, par les principes de leur Théologie, & par l'autorité de Jesus-Christ, & de ses Apôtres.

On en donne quelques preuves,  
sans

Sans néanmoins vouloir blesser la vérité, & l'autorité des Livres de l'Ancien Testament. On doit toujours penser qu'il ne s'agit pas de nous, mais des Payens, & des Payens obstinez. L'Antiquité de ces Livres n'étoit pas si facile à démontrer, parce que les Juifs étoient destituez de témoins contemporains, qui leur rendissent témoignage; ce qui étoit nécessaire, pour fermer la bouche aux Incrédules. Mais la mission céleste de Jesus-Christ, & de ses Apôtres étant prouvée, la chose est hors de doute; parce qu'ils ont approuvé la révélation de l'Ancien Testament.

On diroit en vain \* que les Payens ne pouvoient pas mieux prouver la vérité de leurs anciennes Histoires; parce que les Payens, comme on l'a dit, en convenoient, & ne se mettoient point en peine de les prouver. Il leur suffisoit de rendre incertaine l'Histoire Judaique, pour ne s'y point rendre; & ils n'exigeoient de personne, qu'il reçût les anciennes Fables Payennes, dont ils se moquoient eux-mêmes. L'Histoire de la création avoit été, à la vérité, proposée, par Moïse, d'une

*Tome V. P. 2. O ma-*

\* *Remarques pour l'éclaircissement du Chap. VIII. sur quelques Objections.*

maniere plus croyable , que tout ce que les Payens en avoient jamais dit ; mais elle ne manque pas de difficultez, que les Juifs ne pouvoient foudre, que par des Allegories, c'est-à-dire, par de pures fictions, comme on le voit par *Philon*. S'il y avoit des faits veritables , selon la pensée même des Payens , touchant les plus anciennes colonies du Genre Humain, & d'autres choses semblables; les Payens pouvoient dire que l'Auteur du Pentateuque en avoit tiré la connoissance des anciennes traditions des Orientaux. Mais il ne s'ensuivoit pas que le reste fût vrai.

Pour ce qui est des censures , que Moïse fait , des mœurs des Israélites de son tems , & qui n'empêchent pas que les Juifs n'admettent ses Livres ; elles ne prouvent autre chose , sinon qu'il eut bien de la peine à établir sa Loi , & qu'il essuya de grandes traverses. Les Juifs l'ayant ensuite reçüe , il n'est pas étrange qu'ils aient désapprouvé la conduite de leurs Ancêtres , à laquelle ils ne prenoient plus de part. Les Historiens Payens blâment bien des choses , dans les fondateurs , & dans les conducteurs des Etats , & dans les Peuples , dont ils  
écri-

écrivent l'Histoire , & personne n'y a trouvé à redire.

Il est certain que la créance d'un seul Dieu, chez une Nation assez grossiere, étoit une chose qui auroit dû donner bonne opinion des Juifs aux Philosophes ; mais on fait que les difficultez, que l'on fait , contre de certains Livres , demeurant sans solution solide , elles font douter de ce qu'il y a de bon, ou au moins croire qu'il y a du bon , & du mauvais dans ce Livre ; ce qui suffit à des gens prévenus, pour n'en pas admettre l'autorité.

Il est vrai encore que le culte cérémoniel des Juifs étoit infiniment meilleur , que celui des Payens ; & que néanmoins on peut prouver, par les Prophetes, que Dieu a regardé ce culte , comme un culte qui n'étoit pas bon en lui-même , comme il est dit Ezech. XX, 25. Mais les Philosophes, qui se moquoient ouvertement du culte des Payens , rejettoient celui des Juifs , pour les mêmes raisons. Les Juifs auroient très-bien fait d'en convenir, & de se servir, pour cela , de l'autorité de leurs Prophetes, comme nous le faisons aujourd'hui contre eux, & contre les objections des Payens ; mais ils souûtenoient leurs cérémonies,



qui n'avoient été établies que pour un tems, & pour s'accommoder au génie de ce peuple grossier ; avec autant de fermeté, que les points de leur Théologie, & de leur Morale, qui sont d'une éternelle vérité. Ils en faisoient même plus de cas, comme il paroît par les Anciens Pharisiens, & par les Juifs Modernes. Ainsi ils n'étoient nullement en état de satisfaire là-dessus les Philosophes Payens, & il ne falloit pas moins qu'une nouvelle révelation, pour mettre à couvert la divinité de la Loi de Moïse.

Entre les difficultez, que les Payens pouvoient faire, contre les Livres Sacrez des Juifs, on a marqué certains nombres excessifs d'hommes & d'argent, comme on le verra dans le Livre même ; & pour mettre à couvert l'autorité de leurs Auteurs, on a dit que s'il y avoit quelque chose en cela, qu'il ne fût pas possible d'admettre, selon la bonne Arithmetique, il falloit s'en prendre aux Copistes, & à la longueur du tems, qui pouvoient avoir corrompu ces nombres ; comme il est arrivé à d'autres, d'où sont nées des difficultez de Chronologie, qu'on ne peut pas soudre. On ne doit point s'étonner que Jesus-Christ, & ses Apô-

poëtes ne nous aient rien dit de ces corruptions ; parce qu'elles ne regardent ni les dogmes , ni les mœurs , & qu'il peut y avoir de semblables fautes , sans que le fonds de l'Histoire en soit moins véritable. Sans cela , ou il faudroit nier qu'il y eût aucune faute de Copiste , dans les Livres du Vieux Testament ; ou il faudroit être surpris , de ce que Jesus-Christ ne nous en ait rien dit. Je ne croi pas qu'il y ait aucune personne , qui ait étudié avec soin les Originaux , & lû ce que de Savans Hommes ont écrit , sur ces matieres ; qui puisse dire , de bonne foi , que les Copistes n'y aient laissé aucune faute.

On a dit dans ce même Chapitre , qu'il n'étoit rien dit dans l'Ancien Testament , d'une autre vie , ou qu'il y en étoit parlé très-obscurément ; pendant que l'on en parloit assez clairement , parmi les Grecs ; d'où quelques-uns pouvoient tirer de l'avantage contre les Juifs , comme les Platoniciens , qui prétendoient pouvoir prouver l'immortalité de l'Ame. Si quelqu'un croit que je me trompe en cela , avec une infinité d'habiles gens , tant Anciens , que Modernes ; il devroit me produire un passage clair , & j'a-

vouerois, sur le champ, sans qu'il fût besoin d'aucun raisonnement, que je me suis trompé. Dire que le Vieux Testament, est clair là-dessus, & n'en produire aucun passage clair, ce n'est rien dire. Mais Nôtre Seigneur dit aux Juifs Jean V. 19. *Qu'ils cherchoient les Ecritures, parce qu'ils croyoient y trouver la vie éternelle, ou avoir par elles la vie éternelle.* C'est de quoi je tombe d'accord; les Juifs du tems de Nôtre Seigneur, croyoient obtenir la vie éternelle, par l'étude de l'Écriture Sainte. Ils croyoient même l'y voir, en l'expliquant, à leur manière, selon les traditions reçues. Mais auroient-ils pû en produire un, où il fût parlé aussi clairement d'une autre vie, que dans *Homère*, ou dans *Platon*? Aussi les Pharisiens, & les Esséens se servoient-ils des paroles de ces Auteurs, quand ils en vouloient parler, comme on l'a remarqué. Pour expliquer le mot *ἐπισυνῆτε*, qui est dans le passage de S. Jean, j'ai dit, dans mes notes sur le Nouveau Testament, que les Juifs cherchoient, dans l'Écriture, *des sens Allegoriques*; mais cela ne se rapporte pas, en cet endroit, à la vie éternelle, à quoi je ne pensois pas alors, mais à la signification propre du Verbe dont

dont il s'agit. On me dit là-dessus, que Nôtre Seigneur ne le dit point. Au moins il ne le nie pas, & comment l'auroit-il nié, puisque c'étoit une chose commune parmi les Juifs, depuis long-tems? L'Energie même du mot Grec semble le demander.

Ce n'est pas que je ne croye que la vie éternelle ne soit contenuë, sous les termes généraux des promesses qu'on trouve, dans le Vieux Testament, comme lors que Dieu promettoit, *qu'il seroit le Dieu de quelcun*, comme Nôtre Seigneur nous l'apprend Matth. XXII. 32. Mais autre chose est de dire que, dans l'intention de Dieu, la vie éternelle étoit enveloppée dans de semblables expressions; & autre chose de dire qu'elle y est promise, en termes intelligibles, & sans équivoque, pour la multitude; comme elle l'est, dans le Nouveau Testament.

On dit que comme il y a eu toujours des gens de bien, dans le peuple d'Israël, & que je souûtiens, avec justice, en parlant des Sadducéens, que tous ceux, qui croyent qu'ils n'ont rien à esperer, ni à craindre après cette vie, ne doivent prendre d'autre soin, que d'éviter les peines, que le Ma-

Magistrat Politique peut leur infliger , & mépriser tout le reste ; on ne doit point douter que je ne sois persuadé que , du moins, ces gens de bien d'Israël n'aient crû les peines , & les recompenses à venir. Premièrement, on me fait dire plus, que je n'ai dit. Voici mes paroles, qui sont à la p. 46. „ Quiconque n'attend aucunes recompenses pour la Vertu , ni aucune peines , pour le Vice , ne doit avoir soin d'autre chose , sinon de ne pouvoir être puni , par les hommes ; il doit mépriser tout le reste. „ Je ne parle pas des Magistrats Politiques , mais des hommes en général , qui peuvent punir , quand l'occasion s'en présente , le mal qu'on leur a fait. On doit s'attendre à en être traité , comme on les aura traitez. Cela peut suffire , pour retenir bien des gens , dans le devoir , par principe d'amour propre. Mais s'il s'agit des gens de bien , ils peuvent encore craindre les punitions , que Dieu leur peut faire souffrir en cette vie , soit à eux-mêmes , soit à leur Posterité ; comme la Loi de Moïse les en menace , par tout. Peut-être que les Sadducéens eux-mêmes , s'ils croyoient la Providence , comme il y a de l'apparence qu'ils la croyoient , étoient

étoient retenus en partie , par cette considération.

D'ailleurs si les gens de bien d'Israël étoient persuadés des récompenses , & des peines d'une autre vie , l'étoient-ils par la Révélation , ou autrement ? S'ils l'étoient par un autre principe , que celui de la Révélation ; il faut avouër que cette persuasion devoit être assez chancelante , comme l'étoit celle des Payens & des Pharisiens. Ce n'est pas une chose si facile à concevoir , sans Révélation , quoi que la Raison nous y conduise. On a peur de raisonner mal , sur une matière , qui est d'elle même très-difficile. Si c'étoit par une Révélation Divine , qu'on étoit persuadé d'une autre vie , d'où vient qu'il n'en est point parlé clairement , dans l'Ancien Testament ? Est-ce une chose qu'on dût cacher , ou dont on pût négliger de parler aussi clairement qu'il étoit possible ? Tout au contraire , on ne l'auroit pû dire , avec trop de clarté , ni trop souvent. La prospérité fréquente des méchants , en cette vie , & les malheurs , qui arrivent souvent aux gens de bien , étoit une objection si spécieuse contre les promesses & les menaces des peines temporelles ; qu'on ne la pouvoit sou-

dre solidement, que par-là. Si la chose avoit été clairement révélée, il la falloit dire de même. Si Job l'avoit suë, il n'auroit pas tant fait de difficultez, sur ce sujet. Si ses Amis ne l'avoient pas ignorée, ils auroient dû les résoudre par-là. Dieu lui-même, lorsqu'il lui parle, s'il avoit alors révélé une autre vie, l'en auroit fait refouvenir; pour lui faire comprendre, qu'il se plaignoit mal à propos.

Si l'Auteur du Ps. LXXIII. en avoit eu une connoissance claire, il n'auroit pas tant été scandalizé de la prosperité des Méchans, & il se seroit répondu à lui-même, qu'ils seroient punis après la mort, comme au contraire les gens de bien seroient recompensez. Les Grecs, qui parloient clairement, d'une autre vie, quoi qu'ils y mêlassent des fables, ne manquoient pas de défendre de la sorte la Providence. Mais, dit-on, qu'auroit pu penser du Dieu Souverain le Patriarche Jacob, qui dit que ses jours ont été courts & mauvais; s'il n'eût espéré d'en être recompensé, dans une autre vie? Mais si le Patriarche Jacob avoit eu cette esperance, pourquoi ne promettoit-il pas clairement une semblable chose à ses Enfants? Pourquoi  
ne

ne leur faisoit-il pas peur des peines à venir, pour les retenir dans leur devoir? Cela valoit infiniment mieux, que les promesses temporelles qu'il leur fait. D'où vient que Moïse au Ch. XXVIII. du Deuteronomie, où il exhorte les Juifs à l'observation de la Loi, ne leur parle que de peines, ou de recompenses temporelles, au moins à la lettre? D'où vient que tous les autres Prophetes en usent de même? Etoit-il dangereux de parler clairement? Mais en voilà assez, sur cette matiere, qui a été autrefois traitée au long par *Episcopus*, dans sa réponse à l'*Echantillon des calomnies des Professeurs de Leide* de son tems, & ailleurs. J'ajouterai seulement que quoi que la Révelation fût très-obscure là-dessus, Dieu n'a pas laissé de donner le salut éternel, aux gens de bien de l'Ancien Testament; après leur mort; & de punir les méchans, après les avoir soufferts, pendant cette vie, sans qu'ils se soient repentis. Je dirai encore plus, c'est qu'il y avoit alors quelque connoissance confuse de l'existence des Ames, après la mort; comme il paroît, par l'évocation de l'Âme de Sannél, dont il est parlé 1. Sam. XXVIII. 11. On peut voir



ce qui a été dit, dans le *Commentaire Philologique*, sur cet endroit. Mais on ne voit pas que les Prophetes aient fait usage de cette connoissance, pour détourner les hommes du vice, & pour les porter à la pieté, au moins en termes clairs.

J'ai crû devoir dire cela, pour prévenir les jugemens téméraires, que des gens mal-intentionnez pourroient faire de mes pensées; à cause de quelques objections, proposées apparemment dans un autre dessein.

9. Après cela, on trouvera une description fidele de la dépravation des mœurs, parmi les Juifs, du tems de Nôtre Seigneur; d'où l'on recueille que, si Dieu leur avoit envoyé un Messie, qui eût été un Roi, qui, par la force des Armes, les eût rendu Maîtres des autres Nations; il leur auroit fait un présent, qui leur auroit été funeste, & nuisible au Genre Humain. Ils n'avoient que faire de s'aggrandir, & de devenir les Maîtres du monde; puisque cela les auroit rendu encore plus vicieux, & plus entêtez de leurs fausses opinions, à l'égard du culte cérémoniel, & auroit, en même tems, abîmé les autres Nations, qui auroient été accablées de la tyrannie.

nie de ce Peuple corrompu, & se feroient corrompues avec lui. Il étoit infiniment plus digne de Dieu, ou plutôt il étoit de sa sainteté, & de sa bonté de rendre les Juifs, & tous les autres Peuples, indifféremment, meilleurs, & plus en état par conséquent de jouir de l'éternelle félicité, après la mort. Dieu a paru, en cette conduite, tel qu'il est; c'est-à-dire, un Etre bon, juste, saint & impartial; ce qui n'auroit point paru, s'il n'avoit envoyé qu'un Messie charnel aux Juifs; comme on le verra plus au long, dans l'Ouvrage même.

II. LA Section suivante des Prolegomenes regarde les Payens, dont on décrit l'Idolatrie excessive, les superstitions & les mauvaises mœurs, dans le tems auquel on commença à prêcher l'Evangile. On auroit pu s'étendre davantage là-dessus, mais c'est une chose assez connue, à ceux qui ont quelque peu de Lecture; & l'on en dit assez, pour faire comprendre combien le Genre Humain avoit besoin d'une nouvelle Révélation, & d'un Docteur Céleste, autorisé par des miracles, qui l'instruisît, & qui corrigeât ses desordres.

Les Payens ne laissoient pas de dé-

fendre leur Religion, toute absurde & toute abominable qu'elle étoit; encore même que les Philosophes s'en moquaient. Ils employoient trois voies, pour cela. La première étoit celle des Oracles, la seconde celle des Prodiges, & la troisième celle des Guérisons miraculeuses, par la révélation des Dieux, sur tout d'Isis & d'Esculape. On fait voir la fourberie des Oracles & l'on montre, en peu de mots, que ceux d'entre les Chrétiens, qui soutiennent la vérité des faits, & qui veulent que les Démons les aient communément rendus, n'agissent ni raisonnablement, ni prudemment. En admettant la vérité des faits, sans preuves solides, ils s'exposent à recevoir toutes sortes de fables; & de plus ils mettent les Payens dans l'impossibilité de revenir de leur erreur, parce qu'elle auroit été appuyée sur des miracles, auxquels l'esprit des hommes n'auroit pu résister. Il faut dire la même chose des Prodiges, & des Guérisons, & l'on fait voir en particulier l'absurdité de celles d'Isis & d'Esculape, qui a été reconnue même par quelques Payens.

On produit ensuite le fameux passage de *Varron*, où il distingue la Religion,

gion, en Poétique, Philosophique & Politique, & fait connoître assez clairement que toutes ces Religions n'avoient rien de vrai. C'est pourquoi les Grands Seigneurs Romains donnoient communément dans l'Epicurèisme, & se moquoient publiquement de leur propre Religion; quoi qu'ils en pratiquassent les cérémonies publiques, par Politique, à cause de la Populace, qui en étoit entêtée. Les Auteurs Payens disoient beaucoup de bonnes choses, comme tout le monde le fait, par rapport aux Mœurs; mais ils ne laissoient pas d'être horriblement corrompus, par la débauche permise des femmes & des garçons, par l'exposition des enfans, & par les divorces perpetuels, que les femmes avoient droit de demander, aussi bien que les hommes. Ils parloient bien de l'immortalité des Ames, & des récompenses de l'autre vie, selon que l'on auroit vécu en celle-ci. Mais la plupart en doutoient, ou s'en moquoient même ouvertement, comme de pures fables, ainsi qu'on le fait voir.

2. On passe ensuite aux sentimens des Philosophes, qui sans y penser ont beaucoup contribué à l'établissement de

de la Religion Chrétienne; soit en réfutant les opinions vulgaires, soit en disant bien des choses conformes au Christianisme. *St. Clement* d'Alexandrie & *Lactance* ont cru, qu'en recueillant des Philosophes ce qu'ils ont dit de bon, sur la Religion & sur les Mœurs, on en pourroit faire un Systeme, qui ne ressembleroit pas mal à celui de la doctrine Chrétienne; & cela est véritable à divers égards, comme on pourroit le reconnoître, si l'on réduisoit en ordre ce que ces deux Auteurs en ont cité. Comme il n'y avoit que cinq Sectes, qui fussent florissantes au tems de la naissance du Christianisme; savoir, la Platonicienne, la Peripateticienne, l'Epicurienne, la Stoïcienne & l'Academicienne; on ne s'arrête qu'à celles-là.

Pour commencer, par les dogmes de *Platon*, il a rejeté les fables des Poètes, concernant les Dieux, dans son *Eutyphron*, & dans le II. Livre de sa *République*. Il paroît par les choses mémorables de Socrate, recueillies par *Xenophon*, qu'il croyoit qu'il y a un Dieu, qui a créé les hommes; qu'il est invisible & que néanmoins il faut croire qu'il existe; qu'il le faut servir; qu'il voit tout, & qu'il gouverne.

verne tout, par sa Providence, & autres choses semblables, que l'on trouve dans *Platon* & dans *Xenophon*. Il paroît par-là qu'il ne croyoit pas que Dieu fût fait comme les hommes, & *Plutarque* décrit sa nature, selon l'idée de *Socrate* & de *Platon*, d'une manière si sublime, que les Chrétiens ne la pourroient gueres mieux décrire. Mais quoi que *Platon*, & les Platoniciens aient cru, qu'il n'y a qu'un seul Dieu suprême; ils ont cru qu'il y avoit des Divinitez inferieures, qu'ils appelloient de *bons Démons*. Ils en reconnoissoient aussi de mauvais.

Outre cela *Platon* a enseigné qu'il y avoit trois Principes, le Dieu suprême, qu'il nomme *Jupiter*, à la manière de son tems, la Raison & l'Ame du Monde. On marque ici ce qui peut lui avoir fait venir cette pensée. Les Chrétiens crurent qu'il avoit eu quelque idée de la S. Trinité, comme on le prouve, par le Discours, que *Constantin* fit aux Saints. Cela pouvoit disposer les Platoniciens à embrasser la Religion Chrétienne, & empêcher que ceux qui estimoient cette Secte, n'eussent autant d'aversion pour le Christianisme que les autres. Les Peres se sont souvent servis de  
l'au-

l'autorité de ces Philosophes , pour réfuter le Paganisme.

Cependant Socrate enseignoit qu'il falloit servir Dieu , selon l'usage du lieu où l'on étoit né , & se servoit des noms , que l'on employoit communément , pour marquer les Divinitez. Mais il semble que ce Philosophe , & ses Disciples entendoient , sous le nom de *Jupiter* , la Souveraine Divinité , telle qu'ils la concevoient , & par les autres noms , de bons Démons, ou des Divinitez subalternes. Ils leur rendoient un culte , qu'ils jugeoient proportionné à leurs rangs. Socrate avoué que la maniere de servir la Divinité ne lui étoit pas connue , & qu'il valloit mieux se reposer , que de rien faire là-dessus de sa tête ; jusqu'à ce qu'il vint quelqu'un , qui instruisît les hommes du culte de Dieu. C'est ce que l'on voit , dans le II. Alcibiade de *Platon*.

Pour la Morale , il y a une infinité d'excellentes choses , dans *Platon* , & comme il savoit que bien des gens , pour se délivrer d'un mal présent , abandonnoient la Vertu , & se jetoient dans le Vice ; il s'applique fort à établir l'immortalité de l'Ame , & les recompenses , & les peines de l'autre

tre vie , sur quoi l'on cite plusieurs beaux passages. Il est vrai que *Platon* approuve , en quelques endroits , la *Métempsychose* ; mais quoique cette opinion soit absurde , elle suppose néanmoins l'immortalité de l'Âme.

A l'égard du Souverain Bien , les Platoniciens le faisoient consister dans les biens de l'Âme , dans ceux du Corps , & dans les biens extérieurs , dont l'assemblage complet faisoit , selon eux , la félicité de l'Homme. Mais comme personne ne possède tous ces biens , & que si quelqu'un les possédoit , il faudroit qu'il les perdît par la mort ; les Platoniciens ne pouvoient promettre à personne cette félicité , ni s'en servir comme d'un motif , pour porter les hommes à la Vertu. Ceux qui entendoient dire aux Chrétiens , qu'il n'y avoit point de Souverain Bien à chercher sur la terre , & qu'il ne le falloit attendre , que dans une vie toute différente de celle-ci , qu'ils soutenoient par des preuves infiniment plus fortes , que ces Philosophes , pouvoient voir que les Chrétiens les surpassoient en tout.

3. En examinant les sentimens d'*Aristote* , on fait voir qu'il y a divers pas-



passages, dans ses Ouvrages, par lesquels il paroît, qu'il a reconnu un Dieu, ou un Etre, qui, sans être mû lui-même, est la premiere cause de tout le mouvement, qui est dans la Nature. Il parle néanmoins de plusieurs Dieux, quoi qu'il se moque de l'opinion du Vulgaire, qui leur donnoit des formes humaines. Mais il faut avouër qu'il n'a pas parlé de Dieu, comme a fait *Platon*, & qu'on lui a reproché, avec raison, d'avoir étrangement varié, sur cet Article. *Cicéron* en cite néanmoins un bel endroit, par où il témoigne que la vûë seule de l'Univers prouve qu'il y a un Dieu. Sa Morale a été si estimée, même parmi les Chrétiens, que, lorsqu'il regnoit dans les Ecoles, toute l'étude de ceux, qui enseignoient la Morale, consistoit à expliquer celle de ce Philosophe. On en est revenu depuis; mais il faut avouër qu'on y peut trouver, en raisonnant, les principes de toutes les vertus.

Pour le culte de la Divinité, il en parloit, & il le pratiquoit, comme l'on faisoit communément; selon l'usage des Philosophes; mais il paroît qu'il croyoit qu'il n'en falloit user ainsi, que par Politique. Il conseille aux  
Ty-

Tyrans de paroître fort dévots, pour se faire craindre & respecter par le peuple; qui croit qu'il est dangereux d'attaquer ceux, que la Divinité favorise, tels que sont ceux qui lui font beaucoup de sacrifices. C'est-là assurément une indigne leçon, & qu'on a droit de censurer. Il parle d'ailleurs si froidement de Dieu, qu'on voit bien, que ce n'étoit que par manière d'acquit, comme l'on dit, qu'il en parloit.

Il agissoit en cela conformément à ses principes, par lesquels il établissoit que Dieu ne se mêloit point de ce qui se passe sous la Lune, qu'il n'y prenoit nulle part, & que sa Providence ne regardoit que ce qui est au-dessus. Aussi n'a-t-il point établi l'immortalité de l'Âme, ni les récompenses & les peines après la mort; comme *Platon* & *Socrate* le faisoient. Ces principes détruisoient entièrement la Morale, qui n'a plus de force, lorsqu'on suppose que Dieu n'a point d'égard à la Vertu, ni au Vice: puis qu'il ne récompense point la première, comme il ne punit point le second. Ce qu'il enseignoit, du Souverain Bien, revient à la même chose que ce que *Platon* en disoit, & est sujet aux  
mê-

mêmes inconveniens , & même à de plus grans ; parce que ce Philosophe ne pouvoit pas suppléer , à ce qui manque au Souverain Bien , qu'on cherche en vain sur la Terre , par une félicité , que l'on trouve dans une autre Vie ; comme les Platoniciens le faisoient , à quelque égard.

Cependant *Aristote* a pu servir à l'établissement de la Religion Chrétienne , en ce qu'il s'est moqué des Dieux des Poètes ; & ne lui a pas pu beaucoup nuire , par sa doctrine imparfaite de la Divinité , & de la Morale. L'Évangile confirmoit ce qu'il y avoit de bon , dans ses sentimens , l'établisoit sur de meilleurs fondemens , corrigeoit ce qu'il y avoit de mauvais , & suppléoit à ce qui y manquoit.

4. Les Stoiciens reconnoissoient un Dieu créateur du Monde , au moins à l'égard de la forme , & une Providence. Ils parloient souvent en beaux termes de l'un & de l'autre. Mais ils parloient mal de la nature Divine , qu'ils disoient être un feu , & confondoient la Destinée , ou je ne sai quelle Nécessité Eternelle , chimere ridicule de l'Esprit Humain , avec la Providence ; sans néanmoins soumettre les actions des Hommes , par rapport à la

Ver-

Vertu & au Vice, à cette Nécessité. Ils faisoient descendre les Ames de l'Ether, mais ils ne reconnoissoient pas de veritable Immortalité; puis qu'ils avouoient qu'ils croyoient qu'à la fin elles périssent, & qu'ils parloient d'ailleurs très-confusément de cette matiere, comme on le verra, si on lit ce qu'on en a dit. Leur doctrine, comme *Plutarque* le leur a reproché, dans un Ouvrage fait exprès, étoit pleine de contradictions. Les Chrétiens ne pouvoient tirer de l'usage de leur doctrine, qu'en ce qu'elle détruisoit les Fables, sur lesquelles la Religion Payenne étoit fondée; quoi que ces Philosophes gardassent les dehors de cette Religion. Au reste, ils parloient quelquefois si bien de Dieu, & du culte qu'on lui doit, qu'il seroit difficile d'en parler mieux; comme on le fait voir, par quelques passages de *Senèque*.

On ne s'arrête pas beaucoup à leur Morale; on renvoye les Lecteurs à *Senèque*, & aux lieux communs, que *Denys Godefroi* en a publié, où l'on peut voir d'un coup d'œil, qu'il y avoit d'excellentes choses, & proposées avec une vigueur & une fermeté, qu'on ne trouve pas dans les autres Philosophes, où la Morale est souvent

vent molle & languissante, en comparaison de celle des Stoïciens. Les Oeuvres de *Seneque* & celles d'*Epictete* en font une bonne preuve. Mais il y avoit trois choses principales, qui empêchoient qu'elle ne produisît le fruit, qu'elle auroit pû autrement produire. La premiere est que faisant consister le Souverain Bien, dans une Vertu parfaite à tous égards, & cette Vertu ne se trouvant jamais dans les hommes, il s'ensuivoit que ce Souverain Bien n'étoit qu'une chimere. La seconde, que ne distinguant pas assez nettement le Mal *moral* du *physique*, ils nioient ridiculement que la douleur fût *un mal*, sous prétexte qu'elle n'étoit point incompatible avec la Vertu, puis que ceux qui la nommoient *un mal*; c'est-à-dire, tout le Genre Humain; ne la regardoient que comme un *mal physique*. La troisième, que le Sage n'avoit aucune passion, ni Joie, ni Tristesse, ni Desir, ni Eloignement de rien; ce qui est une absurdité contraire à la nature humaine. Ils débitoient encore d'autres paradoxes, qui les expofoient à la raillerie.

Ajoûtez encore à cela ce qu'on a déjà dit, que, selon eux, de quelque  
ma-

maniere qu'on eût vécu , l'Ame ne laissoit pas de mourir tôt , ou tard ; fans jouir d'aucune recompense , ni être exposée à aucunes peines. Aussi n'employoient-ils aucun motif , pour porter au Bien , & pour éloigner du Mal , que la beauté de la Vertu , & la laideur du Vice ; ce qui n'étoit point un motif assez grand , pour des gens persuadez d'ailleurs que la Divinité n'avoit ni recompenses , ni peines , pour les gens de bien & pour les méchants ; ou que la Divinité ne se soucioit point , de quelque maniere que les hommes pussent vivre.

Cependant il faut avouer , qu'il y a eu des hommes d'un naturel si heureux , & si bien élevez , qu'ils ont profité des belles leçons des Stoïciens ; pour vivre selon la Nature , ou selon la Vertu ; ( car c'étoit la même chose ) & se sont attiré l'estime , & l'amour de tous ceux , qui les connoissoient. On ne peut lire , encore aujourd'hui , ce qui nous reste de la vie de *Caton* d'Utique , de *Brutus* son gendre , de *Thrasea Pætus* & de *Helvidius Priscus* , sans ressentir pour eux les mêmes sentimens.

L'estime , où étoit la Secte Stoïque , pouvoit servir à l'établissement

du Christianisme; parce que les Stoïciens rejettoient les Divinitez du Vulgaire, & que tout ce qu'ils disoient de bon, de la Vertu, se trouvoit dans la doctrine Chrétienne, dégagé de la chimere d'un Sage, sans passions, & appuyé de l'esperance certaine d'une bienheureuse immortalité. Ce n'étoit que, par ce dernier dogme, qu'on pouvoit rendre raison de la conduite de la Providence, en cette vie, à l'égard des Bons & des Méchans.

5. Les Epicuriens même, quoi qu'ennemis de toute Religion, servirent, sans y penser, à établir la Chrétienne. Ils tournerent si bien en ridicule les Dieux des Payens, comme on le voit par *Lucien*; qu'ils dégoûtèrent, sans doute, bien des gens du Paganisme. Leur Morale étoit diffamée, mais elle n'étoit pas si mauvaise que l'on disoit, & ce qu'il y avoit de bon pouvoit, en quelque maniere, servir à empêcher les hommes de donner en de si grands excès.

Si les Epicuriens se moquoient, avec assez de raison, non seulement des Superstitions Vulgaires, mais encore de bien des pensées creuses des autres Philosophes; ils n'établissoient à leur tour rien de meilleur. Ils met-

toient

toient des Dieux, en paroles, de peur d'irriter le peuple; mais ces Dieux ne servoient de rien, puis qu'ils n'avoient point créé le Monde, & qu'ils ne se mettoient point en peine du Genre Humain, ni de ce qui s'y passoit. Ils ne reconnoissoient point de Providence pour cette vie, ni de peines, ou de récompenses dans une autre, qu'ils nioient ouvertement. Ainsi quoi qu'ils fissent semblant d'adorer les Dieux, à cause de l'excellence de leur nature, ils détruisoient absolument la Religion. Ils ne pouvoient même rien promettre à la Vertu, en cette vie; car leur Souverain Bien, qui consistoit en je ne sai quelle Indolence, étoit une chimere. D'ailleurs leur maxime étoit de chercher la volupté, autant qu'elle n'étoit pas nuisible à l'honneur, à la santé & aux biens, ce qui alloit fort loin; quoi que d'ailleurs ils donnassent de bons préceptes.

Ceux, qui se trouverent prévenus de ces sentimens, se mirent peu en peine de s'opposer au Christianisme; qu'ils croyoient être aussi bon, que les autres Religions, dont ils se moquoient.

6. Comme les Sectes de Philosophie disputoient violemment, les unes



contre les autres , & qu'il arrivoit qu'elles se réfutoient souvent réciproquement assez bien , sans d'ailleurs établir rien de meilleur , que ce qu'elles attaquoient ; il se forma une Secte de Gens , qui crurent qu'il falloit douter de tout , & que l'on pouvoit tout défendre & tout attaquer , par des raisons d'un poids égal. On les nomma *Sceptiques* , ou *Academiciens*. *Ciceron* , qui étoit le plus beau parleur de son tems , & accoûtumé à défendre dans le Barreau toutes fortes de caufes , étoit de cette opinion ; comme on le voit , par ses Livres Philosophiques. On a accusé *Plutarque* d'avoir été de la même Secte , à cause de quelques variations , que l'on trouve , dans ses Oeuvres. *Sextus* l'Empirique , qu'on dit avoir été son Neveu , en a écrit ouvertement , & est le seul Sceptique déclaré , qui soit parvenu jusqu'à nous.

Ces gens-là , qui croyoient qu'on ne pouvoit rien prouver évidemment , soutenoient qu'on ne peut assurer qu'il y a un Dieu , ni le nier aussi. Cependant ils avoient cette maxime d'agir dans la vie , comme faisoient les autres habitans des lieux , où ils se trouvoient , & d'affister au culte public ,

com-

comme s'ils avoient été bien persuadés qu'il y a des Dieux. *Cicéron* & *Sextus*, l'Empirique, nous l'apprennent en termes formels. On voit bien que ce n'étoit que la crainte du peuple, qui les faisoit agir de la sorte. On remarque ici, en passant, qu'on ne faisoit pas mourir les Chrétiens; parce qu'ils étoient d'un autre sentiment que le Vulgaire, & qu'ils le témoignoit publiquement. Cela étoit permis, comme on l'a vû, à tous les Philosophes. C'étoit parce que les Chrétiens ne vouloient pas assister au service public, & qu'ils empêchoient ceux, qui avoient de la confiance en eux, ou qui vouloient écouter leurs raisons, d'y assister, & que leur nombre s'augmentoient tous les jours. Les Juifs à la vérité, comme on l'a remarqué, dans un endroit de l'Histoire, en faisoient autant; mais ils avoient eu, dès le commencement, des Edits des Gouverneurs des Provinces Romaines, ou des Ordonnances du Sénat, qui leur donnoient la liberté de conscience; ce qui fut, ensuite, confirmé par les Empereurs. Outre cela, ils faisoient infiniment moins de Profelytes, que n'en firent les Chrétiens; ce qui paroît en ce qu'environ trois cens ans, après

la naissance du Christianisme, la plupart de l'Empire se trouva Chrétien; sans que l'on voye que le nombre des Juifs fût augmenté.

Pour revenir aux Sceptiques, ils servirent, pour ainsi dire, à raser l'ancien bâtiment du Paganisme; mais comme ils laisserent la place vuide, sans y bâtir autre chose; ils ne purent empêcher que les Chrétiens n'y placassent l'Edifice infiniment plus solide, & plus beau de la Religion Chrétienne. Ce fut là que les doutes des Sceptiques, fondez en partie sur les erreurs communes, & particulieres des Philosophes, ou sur l'ignorance des Sceptiques eux-mêmes, furent résolus, & anéantis.

En parlant du Souverain Bien, ces gens-là disoient que *la fin*; (c'est ainsi que les Philosophes Grecs le nomment) étoit *la Suspension de consentement, qui étoit suivie de la Tranquillité, comme de son ombre*. Ce qui contient deux faussetez palpables, l'une qu'une Secte de Philosophie se propose sérieusement, pour fin, de ne trouver jamais la Verité, mais de demeurer toujours en suspens; & l'autre, que le Calme d'esprit, en quoi consiste le Souverain Bien, naît du desespoir,

où

où l'on est de s'affurer de la moindre Verité. On a eu raison de dire, que c'étoit là *une Secte de Menteurs.*

7. On montre, dans le Chapitre suivant, que la Philosophie pouvoit bien être utile aux Payens, à divers égards; mais qu'elle ne les pouvoit pas conduire à une connoissance pleine, & assurée de la Verité Salulaire. On produit ici quelques passages de *Justin Martyr*, & de *Clement d'Alexandrie*, qui sont avantageux à la Philosophie. On a pris, à quelque égard, la défense de *Clement d'Alexandrie*, contre *Isaac Casaubon*, qui l'a censuré, fondé sur l'autorité de *St. Augustin*; dont il n'est pas juste de faire plus de cas, que de la Verité, ou même que de l'autorité de divers Peres Grecs, qui étoient plus sçavans que lui. On finit cette Section, en montrant, par les témoignages des Payens mêmes, que le peuple, & les Philosophes étoient horriblement corrompus, quand le Christianisme parut; & que par conséquent les Nations les plus sçavantes, & les plus polies avoient besoin de Maîtres, qui les instruisissent des veritez, qu'elles ne savoient pas, & qu'elles ne pouvoient découvrir par leurs seules lumieres;

de Maîtres, qui soutinssent la beauté de leur doctrine, par la sainteté de leur vie, & qui la confirmassent, s'il étoit besoin, par leur mort; de Maîtres enfin, qui fissent voir, par leurs miracles, qu'ils ne venoient pas pour desabuser les hommes, de leur propre mouvement, & par leurs propres lumieres; mais par l'ordre & conformément à la révelation de celui, qui a tiré le Monde du Néant.

III. LA troisième Section des Prolegomenes, qui est la plus longue, contient une description de la Religion Chrétienne, tirée uniquement du Nouveau Testament, expliqué selon les lumieres naturelles, & l'usage constant de la Langue dans laquelle il a été écrit. Il n'y a point ici de controverse, que touchée fort légèrement; & dont la décision ne paroisse claire, si l'on se contente d'en chercher la résolution, dans les sources infaillibles de la foi des Chrétiens. On trouvera peut-être que je suis trop sec, sur des matieres qui ont fait beaucoup de bruit dans les Siecles suivans, ou même que je les omets; mais c'est ce qu'on doit chercher dans l'Histoire même, où il en sera traité en leur tems. D'ailleurs j'aime mieux qu'on me dise que  
tout

tout n'y est pas, que si l'on me disoit que j'y ai mis des choses douteuses, & que tous les Chrétiens n'admettent point. Je suis persuadé que la Théologie Chrétienne consiste bien plus en ce dont on convient, qu'en ce dont on dispute; quoique l'on fasse communément plus de cas, des points contestez, que de ceux, dont on demeure d'accord. Comme il ne s'agit que d'exposer historiquement la Religion Chrétienne, dont j'ai entrepris d'écrire l'histoire; je n'ai pas toujours mis des preuves de ce que je dis. Il y a des choses claires, & dont on peut trouver les preuves, dans les Systemes de Théologie, auxquels on pourra avoir recours.

1. Le I. Chapitre contient les sentimens des Chrétiens, touchant la Divinité, & touchant les Bons & les Mauvais Anges. La source, d'où la Théologie Chrétienne est tirée, est le Nouveau Testament; mais on n'a pas traité ici de ses Livres, parce qu'on en a parlé, dans l'Histoire du premier Siecle.

Pour donner ici un échantillon de ce que je dis de Dieu, je traduirai la Description générale, que je fais de sa Nature. „ On fait, par le Nou-

„ veau Testament , que Jesus - Christ  
„ a reconnu le même Dieu , qui étoit  
„ adoré par les Juifs , & qu'il a ad-  
„ mis la Révélation de Moïse , & des  
„ autres Prophetes. Il a donc en-  
„ seigné par lui-même , ou par ses A-  
„ pôtres , qu'il n'y a qu'un seul Dieu,  
„ ou une seule Nature intelligente &  
„ immatérielle ; éternelle ; présente  
„ par tout ; qui fait toutes les choses  
„ présentes , futures & passées , sans  
„ en excepter les Secrets des Esprits ;  
„ dont les perfections ne sont bornées  
„ par aucun défaut , & qui , à cause de  
„ leur infinité , ne peuvent être pleine-  
„ ment comprises par les créatures :  
„ Qui a créé tout , tant les choses invi-  
„ sibles , comme les Anges , ou les  
„ Natures Intelligentes , plus excel-  
„ lentes que la Nature Humaine , &  
„ les Ames des Hommes ; que les  
„ choses visibles & destituées d'Intel-  
„ ligence , comme les corps plus é-  
„ pais , & les plus subtils ; & qui en  
„ est par conséquent Maîtresse , par le  
„ droit de la création , & peut deman-  
„ der avec justice que les Créatures  
„ Intelligentes la reconnoissent , &  
„ l'adorent : Qui a fait souvent des  
„ miracles , ou produit des effets , qui  
„ sont au-dessus des forces de la Na-  
„ ture,

” ture, ou surpassent les forces de tous  
” les Corps & de tous les Hommes,  
” & peut faire tout ce qui n'est pas  
” contradictoire; Qui conserve & gou-  
” verne toutes choses, par sa Providen-  
” ce; Qui est non seulement sans com-  
” mencement, mais qui est encore à  
” présent, & fera dans toute l'éterni-  
” té, sans aucun changement, par  
” lequel ses perfections perdent, ou  
” acquierent quelque chose; Qui con-  
” duit tout par sa Sagesse, conformé-  
” ment à ses attributs très-parfaits, &  
” qui fait ce qui est le meilleur; Qui  
” enfin, par une possession éternelle  
” de ses très-excellentes propriétés,  
” jouit d'une parfaite béatitude, & ne  
” la peut jamais perdre.

” Ces perfections appartiennent à  
” la Nature Divine, considérée en  
” elle-même, auxquelles il faut join-  
” dre celles, qui ont quelque rapport  
” aux Créatures Intelligentes, & que  
” l'on nomme *Vertus*; sa Sainteté par  
” laquelle Dieu veut, & fait tout ce qui  
” est conforme à la Vertu, & ne peut  
” rien faire, ou approuver de ce qui  
” est moralement mauvais; sa Justi-  
” ce, par laquelle il favorise la Ver-  
” tu de ses Créatures, & la recom-  
” pense; & par laquelle il est contrai-



„ re au Vice , qu'il punit selon sa  
„ grandeur , & n'exige rien de ses  
„ Créatures, qui soit au dessus de leurs  
„ forces , ni ne les punit qu'à cause  
„ de leurs propres fautes , & qu'elles  
„ ont pu éviter ; sa Constance ou son  
„ Immutabilité dans ses desseins , dont  
„ il ne se repent jamais ; son Amour  
„ pour la Verité , par lequel il n'en-  
„ seigne rien aux Hommes , soit par  
„ la Raison , soit par la Révélation,  
„ qui ne soit vrai , & ne manque point  
„ d'exécuter ses promesses & ses me-  
„ naces , selon qu'ils ont observé , ou  
„ négligé ses Lois , & à cause duquel  
„ il demande , avec justice , que l'on  
„ croye tout ce qu'il dit ; sa Bonté ,  
„ ou sa Bénédiction par laquelle il a  
„ produit ses Créatures , uniquement  
„ pour leur faire du bien , & qu'il com-  
„ ble & comblera d'une infinité de  
„ Bienfaits , & par laquelle enfin il  
„ est impossible qu'il fasse rien , dans  
„ le dessein de leur faire du mal , ou  
„ de leur nuire ; sa Bienveillance en-  
„ vers les Hommes , à qui il s'est fait  
„ connoître , non pour lui-même ,  
„ mais pour leur faire du bien , & les  
„ rendre heureux , par l'imitation de  
„ ses Vertus ; sa Douceur & sa Pa-  
„ tience , par lesquelles il a égard à la  
„ foi-

” foiblesse, & à la dépravation de la  
” Nature Humaine, & ne punit pas,  
” dans l’instant, ceux qui ont péché  
” contre ses Lois; sa Misericorde en-  
” fin, par laquelle il relâche aux hom-  
” mes les peines qu’ils ont méritées,  
” pourvû qu’ils se corrigent.

C’est-là la Description générale de la Divinité, & telle, ce me semble, qu’on la peut puiser dans l’Ecriture Sainte, & dans les lumières de la Raison. On a remarqué dans une note, qui est au-dessous de la page, que les anciens Chrétiens ont défendu, avec chaleur, la Bonté de Dieu, contre les anciens Héretiques, qui la nioient; mais que les Théologiens, brouillez de quelques Notions confuses, n’ont pas assez médité ni éclairci cette Vertu de Dieu; de laquelle on marque plusieurs effets, dignes d’une très-grande attention. On montre en suite que Dieu est libre, dans ses Bienfaits; mais qu’il ne fait rien, qui ne soit conforme à sa Sagesse & à ses autres Vertus. Ainsi il n’y a point en lui d’acceptation de personnes, comme on le fait voir. Les Juifs n’étoient pas assez éclairés sur cette matière, & s’imaginoient vainement que Dieu n’avoit

pour agréables, que les Vertus de leur Nation.

On passe ensuite à ce que Jésus-Christ nous a appris, du Pere, du Fils & du St. Esprit; ce qui n'empêche point que la Nature Divine, ne soit unique *en nombre*, comme les Juifs & les premiers Chrétiens le croyoient, & comme tous les Chrétiens d'aujourd'hui le croient. Ainsi les Juifs ne peuvent pas nous objecter, que nous croyons trois Dieux. Mais il ne faut pas raisonner sur la maniere, dont il y a un Pere, un Fils & un St. Esprit, dans une seule Divinité. Cette maniere ne nous a point été révélée; & quelque effort d'esprit, que l'on fasse, on ne la découvrira jamais. Les comparaisons, que l'on a inventées là-dessus, & les noms, que l'on a établis, pour exprimer les idées qu'on prétendoit en avoir; noms, qui ne se trouvent point dans le Nouveau Testament; ne sont propres, pris dans leur sens naturel, qu'à nous faire égarer. Comme c'est de la Révélation seule, que nous tenons ce que nous en devons croire, sans que la Raison nous puisse aider, en aucune maniere, en cela; il faut aussi se servir des expressions de l'Écriture Sainte, sans croire être capable

ble de mieux exprimer ce Mystere , qu'elle n'a fait. Cela paroît d'autant plus raisonnable , que ce seroit faire injure à la Révélation , que de croire mieux parler qu'elle ; & que comme personne n'a droit de nous imposer la nécessité de croire , ce que la Révélation n'a point dit : personne aussi ne peut nous contraindre de recevoir des termes , qu'elle n'a point autorisez. Aussi ceux qui inventerent les termes , dont on se sert encore à present , s'exprimerent en sorte qu'on voit bien , qu'ils les trouverent pour exprimer une opinion bien differente de la nôtre , & de celle des Apôtres. Ils croyoient qu'il n'y a qu'un seul Dieu *en espece* , & que dans ce Dieu il y a trois individus , qui different *en nombre* ; à peu près comme trois hommes participent à *une seule & même* Humanité , *en espece* , quoi qu'ils soient differens *en nombre*. Ces termes sont très-propres , pour exprimer cette pensée , comme on le fait voir , en les examinant en détail ; mais très-peu propres à expliquer ce que nous croyons aujourd'hui , avec raison , de la Ste Trinité. Si l'on veut donc s'en servir , il faut avouër que ce n'est que pour suivre l'usage , & que l'on ne prétend point qu'on les  
en-

entende en leur sens propre & naturel. Mais si quelcun fait scrupule de les employer , il n'est pas permis de l'y contraindre.

On fait de semblables remarques , sur l'*Union Hypostatique* de la Nature Divine, avec la Nature Humaine de Jesus-Christ ; auxquelles on ne s'arrêtera pas , de peur d'être trop long , non plus qu'à ce qu'on dit des Anges bons & mauvais.

2. Le Chapitre II. contient les sentimens des Chrétiens, touchant l'Homme , & les Lois que Dieu lui a données. Après avoir dit qu'Adam fut créé dans l'innocence , mais dans un état qui pouvoit changer , comme il changea en effet par le péché, & qu'en suite toute sa Postérité est devenuë péchereffe , quoi que d'une autre manière ; on entreprend d'expliquer en quelle sorte tous les Hommes deviennent pécheurs , dès qu'ils sont en âge de pécher.

Dieu nous a créés , de manière que nous fuyons *la douleur* , & que nous *cherchons* le plaisir ; en cela il n'y a aucun péché. Mais comme les Hommes naissent dans une profonde ignorance de tout , & ne viennent que très-lentement à l'usage de la Raison , sur  
tout

tout à l'égard des choses de Morale ; ils s'accoutument cependant à rechercher le plaisir , & à s'éloigner de la douleur , avant même qu'ils puissent savoir ce qui est *mauvais* , ou défendu de Dieu , & *bon* , ou commandé de Dieu. Cette coutume se trouve si bien établie , lors que les Hommes viennent à avoir quelque connoissance de la Morale , qu'ils ont plus d'égard à la douleur & au plaisir , qu'aux commandemens de Dieu , qu'ils connoissent plus tard & dont ils ne sont pas si frappez. De la fuite de la douleur , & de la recherche du plaisir , naissent toutes les passions des Hommes ; qui ne sont pas mauvaises d'elles mêmes , si on les retient dans les bornes de la Raison ; mais qui deviennent mauvaises , lors qu'elles nous empêchent d'obéir aux Lois Divines , à cause de quelque plaisir , que l'on peut trouver à les violer , ou de quelque douleur , qu'il faudroit essuyer en les pratiquant. Les passions paroissent en nous & s'augmentent , avant que nous sachions qu'il les faut brider , & comment il le faut faire. Elles se fortifient encore plus , avec l'âge ; à moins qu'une excellente éducation , ou la Providence Divine ne l'empêchent , par d'autres voies.

Ainsi

Ainsi toute la Postérité d'Adam se trouve infectée , de deux manieres. L'une vient de l'Enfance même, comme on vient de le dire , & est plutôt une imperfection de la Nature, qu'un péché qui puisse être puni ; car il n'y a point de péché, où il n'y a point de connoissance de la Loi, ni n'y en peut avoir, à cause de la bassesse de l'âge. L'autre source de la corruption, sont les actes réitérés du péché, dans un âge plus avancé, qui enflamment les passions, & qui les rendent maîtresses de la conduite des Hommes.

Voilà comme le péché s'introduit & se perpetue, depuis Adam. Si Dieu abandonnoit tous les Hommes à eux-mêmes, cela suffiroit pour les faire devenir, avec le tems aussi sauvages que les Peuples barbares de l'Afrique & de l'Amerique, qui se mangent les uns les autres. Mais Dieu a opposé, pour ainsi dire, deux digues au torrent du Vice, qui empêchent qu'il ne produise de si mauvais effets. L'une est dans l'Ame Humaine, & l'autre se trouve dans la constitution même de tout l'Homme, dans la nécessité où il est de vivre en Societé, & dans l'Experience de tous les jours.

Dieu a mis dans les hommes un principe,

cipe , qui est de très - grande conséquence , & auquel on ne fait pas communément assez d'attention. C'est qu'ils aiment naturellement la Verité , & qu'ils haïssent le Mensonge. Personne n'aime à être trompé , ni ne l'est de son bon gré ; tout le monde aime mieux savoir la Verité , que de l'ignorer. On blâme la tromperie & on la fuit ; on louë la Verité & on la recherche. Il n'y a point de Peuples si barbares , qui ne louënt la Verité & qui ne blâment le Mensonge. Toutes les Nations jugent que c'est une chose mauvaise & honteuse , que de tromper les autres ; & au contraire que c'est une chose bonne & loüable , que de leur apprendre la Verité.

Cela étant établi , les hommes connoissent aussi , par la lumiere naturelle , qu'il vaut mieux rendre service à quelcun , que de lui nuire. Ils louënt le premier , & ils blâment le second ; à moins que quelque violente passion , qui les occupe , ne les empêche d'écouter la voix de la Nature. Mais d'abord que cette passion cesse , ou est diminuée , ils reconnoissent l'un & l'autre ; ils souhaitent que ceux , à qui ils ont à faire , soient dans la même disposition ; & pour les gagner , ils tâchent  
plû-



plûtôt de leur rendre service , que de leur faire tort.

Pendant qu'ils se conduisent de la sorte, ils s'apperçoivent aussi que ceux, qui peuvent prendre quelque soin d'eux-mêmes, parce qu'ils savent ce dont ils ont besoin, qu'ils le peuvent avoir, & le garder, sont plus heureux, que ceux, qui en cela ont besoin des soins d'un autre. Il faut, pour cela, avoir quelque connoissance, & quelque force de corps, afin de savoir ce dont on a besoin, & de se le procurer. On appelle *sages & prudents* ceux, qui ont cette connoissance, on les estime & on les louë: au contraire ceux qui se négligent, sont regardez comme des *imprudents & des paresseux*, & méprisez comme des gens inutiles à eux-mêmes & aux autres. Il s'enfuit de-là que chacun est obligé de cultiver en quelque maniere son esprit, & d'avoir soin de sa santé & de ses forces, & par conséquent de s'abstenir de ce qui y peut être contraire.

De ces principes, on pouvoit tirer les Notions de toutes les Vertus, & de tous les Vices; car la Vertu n'est autre chose qu'une *disposition d'esprit, par laquelle nous pouvons être utiles à nous-mêmes & aux autres*; & qui étant  
né-

négligée donne entrée à son contraire, qui est *une disposition d'esprit, à laquelle nous ne pouvons nous abandonner, sans nuire à nous & aux autres.* Mais de peur qu'on ne s'y méprenne, il faut prendre garde que l'*utilité*, que l'on retire de la Vertu, & à quoi on peut la reconnoître, ne consiste pas dans une seule action, ni qui regarde un seul homme, ni dont l'avantage ne soit que pour peu de tems; il s'agit ici de toute la vie humaine, & même de tout le Genre Humain. Ce qui est utile à tous en général, en tous tems, en tous lieux, c'est ce qui est *conforme à la Vertu*; & au contraire nous appellons *vicieux*, ce qui nuit en général à tout le monde, en tous lieux & en toute occasion. On soutient en même tems, que les hommes seroient heureux, s'ils tâchoient toujours de se rendre service réciproquement. C'est ce qu'on appelle *vivre conformément à la Vertu.* Au contraire ils seroient très-malheureux, s'ils étoient toujours disposez à s'entrenuire, & c'est ce qu'on nomme *s'abandonner au Vice.* Le premier est approuvé & loué de tout le monde, & le second généralement blâmé & condamné. Le premier est ce que les Stoïciens nommoient *vivre*

*conformément à la Nature, & le second vivre contre la Nature* ; car le but de la Nature humaine est de rendre chaque homme heureux, & d'éloigner de lui toutes sortes de malheurs.

Il ne faut pas croire néanmoins que la Vertu ne se rende recommandable, que parce qu'elle est naturellement utile aux hommes ; & que le Vice ne soit odieux, que parce qu'il est nuisible. Il n'y a personne, qui en rentrant en lui-même, & en parlant selon ses véritables sentimens, ne dise que la Vertu ne soit *belle & honête*, digne de louange & d'amour, & le Vice au contraire *laid & deshônête*, & par conséquent digne du blâme & de l'horreur des hommes. Rien ne peut étouffer ces sentimens de la Nature, sinon de violentes passions. Autrement si les hommes s'en trouvent dégagés, pour un peu de tems, la voix de la Nature se fait infailliblement entendre ; elle blâme ce qui le mérite & elle approuve ce qui est digne de louange. C'est ce dont s'est bien apperçû *Juvenal*, (*Sat. VIII, 201.*) qui a dit : „ Si le peuple „ peut dire librement ses sentimens , „ qui est si fort corrompu , pour douter s'il doit préférer *Seneque* à *Ne-ron* ?

*Libera si populo dentur suffragia ,  
quis tam  
Perditus , ut Senecam dubitet præ-  
ferre Neroni ?*

On peut recueillir de-là , que Dieu a donné à l'Homme des facultez , qui le portent à la Verité & à la Vertu ; d'abord qu'il les connoît & qu'elles se présentent à lui ; & qui lui donnent de l'averfion pour le Mensonge , & pour le Vice , dès qu'il s'apperçoit de leur Nature. Il s'enfuit auffi de-là , que l'*Honête* & le *Loüable* , le *Desbonête* & le *Blâmable* ne font pas fixez , par la volonté changeante des Hommes , comme quelques Athées se l'imaginoient ; mais font fondez sur la Nature même des choses , comme *Platon* l'a fort bien foûtenu. La Verité & la Fausseté ne dépendent pas de nous , & nos passions , ni nôtre ignorance n'y font aucun changement. L'*Honêteté* & la *Turpitude* Morales le font auffi par leur Nature , & ne peuvent être changées. Ainsi Dieu a opposé à la dépravation du Genre Humain des principes immuables & qui font dans sa propre Nature. Quand il agit bien , il fait ce qu'il approuve lui-même ; & lors-

lorsqu'il se conduit mal , il desapprouve aussi lui-même sa conduite. C'est ce que St. Paul nous apprend , Rom. II, 14. & que les Payens même ont reconnu.

C'est là l'origine des Notions , que nous avons du Bien & du Mal , & qui forment en nous ce que nous appelons la Conscience , même sans Révelation. Nous sentons par-là , quand nous faisons bien ou mal , & ces sentimens de la Nature approuvent , ou desapprouvent inmanquablement notre Conduite , selon qu'elle est bonne , ou mauvaise.

Si c'étoient là des choses purement spéculatives , & qui ne fussent pas confirmées , par le sentiment que nous avons de nous-mêmes , & par l'Expérience de la vie ; les hommes , aveuglez de passions , en pourroient souvent douter. Mais Dieu a bridé , par leur propre Nature , & par cette Expérience , leurs passions , de peur qu'elles ne les emportassent trop loin ; & ç'a été là le second obstacle , qu'il a mis aux desordres du Genre Humain. La constitution même de la Nature Humaine & l'Expérience de tous les jours empêchent , que nous ne confondions les choses honêtes , avec les deshonestes ,  
les

les utiles avec les nuisibles. Les Hommes ne peuvent vivre, sans Société, ni la Société ne peut subsister, sans Vertu; car quelle Société pourroit-il y avoir, entre des gens, qui croiroient que mentir & dire la vérité, nuire & rendre service, seroient aussi louïables l'un que l'autre, & qui fouleroient aux pieds toutes les regles de l'Honête & du Deshonête? Mais si quelcun ne pouvoit s'élever jusqu'aux notions originales du Bien & du Mal, il en seroit bien-tôt instruit, par l'Experience quotidienne; qui lui feroit voir les malheurs des Societez, où il n'y a point de Vertu, & au contraire le bonheur de celles où il y en a, & qui le sont d'autant plus, qu'il y en a davantage. Si l'on pouvoit vivre avec les Anthropophages, & leur entendre parler de leur maniere de vivre, on verroit bien qu'ils s'estiment malheureux d'être exposez à être mangez des proches de ceux, qu'ils ont eux-mêmes mangez; & il n'y a personne, qui puisse dire que ces Sauvages soient aussi heureux, dans leur maniere de vivre, que les peuples, parmi lesquels la Vertu est respectée & chérie & le Vice méprisé & hai.

On voit par-là que Dieu a donné

aux peuples, qui n'ont point eu de ré-  
 velation, une autre Loi, qu'on nomme  
*la Loi Naturelle*; & qui les retient,  
 en quelque maniere, en leur devoir.  
 On examine encore plusieurs ques-  
 tions; s'il y a eu des Payens, qui aient  
 suivi la Loi de la Nature? si Dieu  
 exige d'eux une observation parfaite de  
 cette Loi? jusqu'où leur Vertu a pu  
 s'étendre? & si Dieu accorde quelque  
 recompense à leurs Vertus, toutes  
 imparfaites qu'elles sont? On résout  
 ces questions, autant qu'il est possible,  
 par des principes tirez de la Justice,  
 de l'Équité & de la Misericorde Divi-  
 ne; comme on le pourra voir, dans  
 le Livre même.

Après cela, on passe à ce que Dieu  
 a fait en faveur des Juifs; pour sauver  
 au moins une Nation des defordres,  
 qui regnoient dans tout le Genre Hu-  
 main. On fait plusieurs réflexions sur  
 les Loix de Moïse, infiniment plus  
 parfaites que celles des Payens: mais  
 que la dureté des Israélites, que Dieu ne  
 vouloit pas surmonter, en changeant  
 les cœurs à toute cette nation, ne lui  
 permirent pas de faire aussi parfaites;  
 qu'il auroit fait, s'il eût eu à faire à  
 un peuple plus docile. Cet Extrait  
 est déjà trop long, pour la grosseur  
 de

de ce Volume, & j'en ne puis pas entrer dans le détail de tout cela.

On passe de là aux Lois de Jesus-Christ, qui sont, à tous égards, dignes de Dieu, qui ne sont pas faites pour une seule nation ennemie de toutes les autres, mais pour tenir en paix tout le Genre Humain, dans le culte d'un seul Dieu; & dans l'observation de Lois, qui lui sont véritablement utiles. Il n'y a rien, qui le pût rendre plus heureux en cette vie, & le conduire plus sûrement à la félicité éternelle, que l'observation de ces Lois. On ne doit pas opposer à cela les mauvaises mœurs des Chrétiens, parce que les Commandemens de l'Évangile y sont entièrement opposés, & ne leur donnent pas la moindre occasion, ni le moindre prétexte de mal faire. Elles ne tolèrent rien en eux, à cause de la dureté de leur cœur. Elles leur donnent des idées de la Vertu aussi étendues, qu'il est possible.

3. Avant que d'entrer dans le détail des Lois de l'Évangile, on a dans un Chapitre exprès traité des Charges de Jesus-Christ, comme l'unique Prophe-te suprême envoyé de Dieu, l'unique Sacrificateur, & l'unique Roi de son Eglise. On explique ces Charges,



selon les idées de l'Écriture Sainte; sans y rien ajouter, que quelque peu de considérations, qui en semblent naître d'elles-mêmes. Il y a des gens, qui disent que la Morale doit être appuyée sur les Dogmes, & ils ont sans doute raison; mais il ne les faut jamais séparer, & comme ce n'est pas tant contre les dogmes que l'on peche, que contre les commandemens, il faut sur tout presser ces derniers, & en étaler avec soin toute l'excellence, la justice & l'utilité. Ceux qui liront ce Chapitre, avec soin, reconnoîtront qu'il peut servir à établir ce dont les Chrétiens conviennent, & à bannir bien des questions scholastiques, qui sont la cause de leurs disputes. Quoi qu'on ne réfute rien, & qu'on n'attaque personne, on verra que l'on a prévenu bien des contestations, qui ne sont pas fondées sur l'obscurité de la doctrine; mais sur des explications, qui ne sont pas justes, de l'Écriture Sainte, & sur la coutume de soutenir ce que l'on a appris dans les Ecoles.

4. Dans le Chap. IV. on explique au long ce qui regarde le culte de Dieu, ce que les Hommes se doivent à eux-mêmes, & leurs devoirs envers le Prochain; à quoi l'on ajoute, en peu de

de mots le sentiment des Chrétiens, touchant les recompenses & les peines de l'autre vie. On trouvera ici un Abregé aussi complet des Principes de la Morale Chrétienne, qu'on pouvoit le donner dans ces Prolegomenes. Comme on n'y a pas traité des cas particuliers, qui sont en trop grand nombre, & qui ne pouvoient pas avoir lieu ici; on ne croit avoir oublié aucune Maxime générale, de quelque importance; en sorte que, par le moyen de ces Principes, & des conséquences nécessaires qui en naissent, on peut résoudre, sans peine, les difficultez, qui se présentent.

I. On y parle d'abord des sentimens, que l'on doit avoir de la Divinité, dont on doit se former la plus grande & la plus haute idée, qu'il soit possible; non seulement à l'égard des attributs *physiques* de Dieu, comme on les a nommez, mais aussi des attributs *moraux*; c'est à dire, qu'on doit reconnoître la grandeur infinie de sa Nature, & la considérer en même temps, comme possédant essentiellement toutes les qualitez morales, ou les Vertus, dans un degré d'excellence, qui n'ait point de bornes. On ne s'ac-

qui, contents d'établir les attributs physiques de Dieu, regardent les moraux, comme quelque chose d'arbitraire; en conséquence de quoi, Dieu pourroit faire tout ce que l'on peut concevoir de plus opposé à sa Bonté & à sa Justice, sans rien perdre de sa perfection. On croit, comme l'Ecriture nous l'enseigne, les attributs moraux aussi essentiels à Dieu & aussi immuables que les physiques. Penser autrement c'est pecher contre la priere, que l'on fait à Dieu *que son nom soit sanctifié.*

On traite en suite, en peu de mots, du respect qu'on doit avoir pour la Divinité, en ne faisant non seulement aucun faux serment, mais en évitant d'en faire sur des choses légères; 2. de l'Amour Divin, qui consiste dans la reconnoissance, qu'on a de ses Bienfaits, & dans l'envie de lui obeir & de lui plaire, sans partager son cœur entre elle & d'autres objets; & non dans certains mouvemens extatiques ou fanatiques, où l'on sépare Dieu de sa Bonté; 3. de l'adoration tant extérieure, qu'intérieure, qui lui est due; 4. de la Foi & de la Confiance, qu'on doit avoir en lui; 5. des Prieres, de leur nécessité & des qualitez qu'elles doivent avoir, pour lui être agréables,

sur

sur quoi l'on fait diverses remarques, auxquelles on ne fait ordinairement pas assez d'attention; 6. des Louanges & des Actions de Grace, qu'on doit rendre à Dieu; de l'obeissance filiale, qui lui est due, & de la crainte, qu'on doit avoir de l'offenser: 7. de l'obligation où l'on est de faire profession de la servir, des sociétés Chrétiennes formées pour cela, qu'on nomme Eglises & de l'ordre qu'on y doit observer; 8. des Cérémonies instituées par Jesus-Christ, ou du Baptême & de l'Eucharistie; 9. des macerations de la Chair, que certains dévots ont ajoutées à la Révélation; 10. des cultes volontaires, inventions des même gens, qui ont voulu paroître en plus faire que Dieu n'en demande.

L'on conclut cette première partie, en remarquant que la Religion n'a pas été établie, pour exiger des Hommes un culte arbitraire; comme si Dieu vouloit en cela faire paroître sa souveraine domination sur les Hommes, & qu'il se plût à les humilier, à les mal-traiter, & enfin à les damner éternellement; mais au contraire, pour leur faire du bien, & les rendre heureux en cette vie, & dans l'autre. C'est ce qui a fait que Dieu a propor-

tionné les devoirs, qu'il demande, à la foiblesse de la Nature Humaine, dont il n'exige rien, qui soit au-dessus de ses forces. Dieu n'avoit que faire des Hommes, pour être heureux, non plus que d'aucune autre créature. Il ne les a créés, que pour leur faire du bien & ne s'est révélé à eux, que dans cette vuë. S'ils ne profitent pas de ses bontez, c'est leur faute, & non celle de Dieu, qui leur a fourni tout ce qui étoit nécessaire pour cela. Ceux qui ont une autre idée de Dieu & de la fin, qu'il s'est proposée dans la Loi Naturelle & dans la Révelée, n'ont puisé cette idée, ni dans les lumieres de la Raison, ni dans la Révelation.

II. On passe de là aux devoirs, que l'Homme se doit à lui-même. 1. Avant toutes choses, il doit aimer la Verité & la Vertu, à quoi, comme on l'a fait voir, sa nature même le porteroit, s'il ne se laissoit entrainer, par des passions déraisonnables. 2. Il doit être humble, ou n'avoir pas de lui-même des sentimens plus avantageux qu'il ne mérite en effet, ne mépriser personne, & estimer au contraire tout ce qui est estimable, dans les autres. Si l'on se connoît bien soi-même, & si l'on sépare les bonnes qua-

qualitez, qui peuvent être dans les autres, de leurs foibleffes; on trouvera assez de quoi s'humilier, & de quoi les estimer. Mais il ne faut pas croire que l'Humilité Chrétienne consiste à renoncer au Sens-commun, à se soumettre à des aveugles, malgré ses lumières, & à passer sa vie à faire des choses moins utiles, que celles que l'on pourroit faire; pendant que d'autres, qui sont en place, s'en acquient mal. 3. Pour vivre chrétiennement, il faut aussi avoir de la Prudence, afin d'éviter ce qui peut être nuisible au salut. On commet souvent des imprudences, qui ne sont pas en elles-mêmes criminelles, mais qui font commettre en suite des fautes capitales, pour se tirer des embarras où l'on s'est jetté. On dit, par exemple, une Verité à contretens, & devant des gens, qui en étoient tout à fait indignes; & quand on est exposé à quelque persecution pour cela, ou qu'on a peur de l'être; on dit, par timidité, tout le contraire, & peu à peu on devient ennemi de la Verité, à cause du mal que l'on a souffert, pour elle. Jesus-Christ semble faire quelque allusion à cela Matth. X. 9.

4. La temperance dans le boire, le manger & dans les autres plaisirs; sans

affecter de se macerer, mal à propos, est une des principales Vertus Chrétiennes. On réfute la-dessus ceux qui croient, que la simple fornication n'est pas un péché, ou n'en est qu'un très-leger, en faisant voir qu'elle est capable de ruiner entièrement la Société Civile. 5. Les Payens mêmes ont blâmé l'Oisiveté, dont on montre ici les dangereuses conséquences, & la nécessité de la fuir; non seulement pour le commun du peuple, mais même pour les Grands. 6. Le Contentement d'esprit, dans l'état où l'on est, sur tout lors que cet état est tolérable, est une sorte de bonheur, même pour cette vie. Au contraire l'inquiétude & le desir des richesses font la cause de mille maux ici bas, & très-souvent même de la perte du salut. On souhaite les richesses & les grands emplois, & néanmoins on ne les sauroit demander légitimement à Dieu; parce qu'il n'y a que très-peu de personnes, qui n'en abusent, ou qui puissent s'assurer qu'elles n'en abuseront point. C'est pourquoi Jesus-Christ & ses Apôtres ont si fort détendu de les souhaiter. 7. La Constance, ou la Persévérance, dans les devoirs de la Vertu, jusqu'à la fin de la vie, est

est une condition sans laquelle les Vertus ne servent de rien ; parce que Dieu n'a promis le salut, qu'à ceux qui y sont attachez jusqu'à la fin. 8. La Pudeur, ou les manieres graves, & honnêtes, sur tout dans les personnes un peu avancées en âge, ou qui ont quelque emploi Ecclesiastique, sont des Vertus, que S. Paul a extrêmement recommandées. 9. Il ne presse pas moins la Modestie, dans les habits ; & à cette occasion l'on montre les dangers presque inévitables, qui accompagnent, ou qui suivent le luxe ; dans lequel néanmoins on se jette avec si peu de retenue, quand on croit avoir de quoi le soutenir, ou que l'on s'imagine qu'on y est engagé par sa condition. Ce n'est point, par une austerité mal-entendue, ou excessive, que les Apôtres l'ont défendu ; mais par un avis très-prudent & très-charitable, & c'est pour cela encore que les Philosophes l'ont blâmé. 10. Le mépris des Richesses, que l'Évangile recommande si fort, est appuyé sur les mêmes fondemens. L'on fait voir ici leur véritable usage, & que l'inquiétude pour l'avenir, qui fait qu'on les souhaite si fort, ne doit pas nous troubler à un tel point, que nous commet-



tions des pechez, de peur de manquer du nécessaire. On réfute aussi un autre excès opposé, dans lequel tombent ceux qui se défont de tout ce qu'ils ont, & qui mandient par piété. Le mépris outré & mal-entendu des richesses est ruineux, pour la Société Civile, & perdrait même entièrement la Religion; si tous les Chrétiens s'y abandonnoient, comme on le montre démonstrativement. II. On explique ce que c'est que *renoncer à soi même*; ce qui signifie, ce me semble, renoncer à toutes les passions dangereuses, auxquelles on se sent adonné; & même aux passions permises d'ailleurs, quand on se trouve en des circonstances, qui ne permettent pas qu'on les suive, ou lors qu'on ne peut le faire, sans offenser Dieu. Renoncer à ces passions est, dans le langage de l'Évangile, *renoncer à soi même*; parce que des passions enracinées, par une longue habitude, deviennent une partie de nous mêmes, sur tout si elles sont permises, & il faut se déchirer le cœur, pour les quitter, plutôt que d'offenser Dieu. Au reste, on doit bien se garder de croire que le commandement de renoncer à soi même renferme celui de renoncer à la Raison; puisque la Raison n'est ja-  
mais

mais contraire à la Religion. Mais il ne faut pas confondre la Raison, avec les erreurs où l'on tombe, non en la suivant; mais en violant ses Regles. L'Arithmétique, par exemple, est une Science tout à fait infallible, si l'on suit ses Regles; & on ne se trompe, dans le calcul, que parce qu'on ne les observe pas. Il en est de même de la Raison, dont les Maximes ne trompent jamais. Le mal vient de ce qu'on ne les suit pas. Il y a bien dans la Religion des choses, qui sont au-dessus de la Raison; mais elles ne la renversent point. Au contraire, la Raison les confirme, en nous faisant comprendre qu'il faut croire la Révélation de Dieu, qui ne se peut tromper, ni jeter les hommes dans l'erreur, & dont la Raison nous donne des preuves convaincantes.

III. ON vient ensuite aux devoirs, qui sont dûs au Prochain, & l'on montre que l'on doit regarder, comme son Prochain, non seulement un homme du même pais, mais aussi un étranger; un Ennemi, aussi bien qu'un Ami; un homme qui n'est pas de la même Religion, comme ceux qui en sont. Les Juifs avoient là-dessus des idées fort bornées, & ne vouloient re-

connoître, pour leurs Prochains, que ceux de leur Nation, ou au moins de leur Religion.

On montre 1. que la Charité Chrétienne est beaucoup plus étendue, & qu'elle est très-conforme à la Raison, contre l'objection de certaines gens, qui tâchent d'obscurcir le précepte de Jesus-Christ, *de faire à un autre ce que nous voudrions, qu'il nous fit*: 2. Quelle est la nature de la Justice & de l'Équité, que les Hommes doivent avoir les uns pour les autres: 3. Quelle est la Liberalité, que l'on doit faire aux pauvres, & la proportion, qu'on doit garder entre ce que l'on donne, & ce que l'on dépense; sans qu'on soit jamais obligé de se réduire soi-même à la mendicité, comme plusieurs l'ont fait, par une Charité indifférente: 4. Que la Civilité, & les manières obligeantes appartiennent essentiellement à la Charité Chrétienne, lors qu'elles sont sinceres & que la Brutalité & la Grossiereté lui sont tout à fait opposées: 5. Que l'Amour de la Paix & de la Concorde doivent aller aussi loin, qu'il est possible, sans trahir la Verité & sans blesser la Vertu; sur quoi l'on apporte l'exemple de la conduite des anciens Chrétiens, envers

vers les Juifs : 6. Que Jesus-Christ a ordonné de pardonner les injures, soit qu'elles regardent les biens, l'honneur, ou la personne, sans en porter aucunes plaintes au Magistrat ; mais qu'il faut entendre cela des injures tolérables, & dont le danger n'est pas grand ; parce qu'il vaut mieux finir une querelle, en supportant quelque chose, que de la pousser avec véhémence ; que si l'injure étoit d'une nature à ruiner entièrement une famille, ou à la diffamer, en sorte qu'elle ne pourroit pas subsister, ou à la mettre en danger de la vie, ou de ce qui est aussi cher que la vie, comme l'honneur des Femmes ; alors il est permis d'implorer le secours des Magistrats & des Lois, & de se défendre, comme on peut, si la chose étoit trop subite, pour en attendre le secours ; ce qu'on prouve à l'égard des Particuliers, à quoi l'on ajoute que les Puissances Souveraines sont dans la même obligation, que les Particuliers, & même qu'elles observent souvent les Maximes de l'Evangile, à cet égard. On montre encore de quelle maniere on peut facilement pardonner à ses ennemis, prier Dieu pour eux & les aimer ; sans renoncer au Droit de la Nature, touchant

chant sa propre conservation ; \* sur  
 quoi l'on s'est étendu , à cause des  
 objections , que quelques Juifs & quel-  
 ques Libertins font , contre cette doc-  
 trine , comme contraire au Droit Na-  
 turel , à la conservation des Societez ,  
 à l'établissement même du Christianif-  
 me , & absolument impraticable ; ou-  
 tre qu'on peut voir par-là , que les  
 commandemens de Nôtre Seigneur  
 sont très-utiles aux hommes & très-  
 faciles à observer ; puis qu'en faisant  
 le contraire , on s'attire mille maux :  
 7. Que Jesus-Christ veut , à plus forte  
 raison , que nous ayons de la recon-  
 noissance , pour ceux à qui nous som-  
 mes obligez : 8. Que les devoirs , dont  
 on vient de parler , qui sont communs  
 à tous les états & à toutes les condi-  
 tion , doivent être suivis des devoirs  
 particuliers à chaque état & à chaque  
 condition ; devoirs qui sont des con-  
 séquences nécessaires des précédens ,  
 & sans quoi ils demeurent imparfaits  
 & deviennent même inutiles ; & c'est  
 ce qui a fait qu'on a joint ici les de-  
 voirs des Jeunes Gens , des Vieillards  
 &

\* Voyez aussi les Additions sur Ham-  
 mond , au Ch. V. de S. Matthieu , & ce  
 que l'on en a traduit , dans cette Bibliothe-  
 que A. & M. Tom. II. p. 60. & suiv.

& de ceux qui ne sont point mariez ; & qu'on a montré 9. Que les personnes mariées ont aussi des devoirs particuliers , qui leur sont imposez , & qu'ils sont beaucoup plus parfaits , dans le Christianisme , que sous le Paganisme & même le Judaïsme : 10. Qu'il en est de même des devoirs des Peres & des Meres , envers leurs Enfans ; & de ceux des Enfans , envers leurs Peres & leurs Meres : 11. Que comme les familles étoient composées , du tems des Apôtres , de Personnes Libres & d'Esclaves , il y avoit des devoirs essentiels des uns envers les autres ; qu'il étoit de grande conséquence à tous les Chrétiens d'alors de bien observer ; & qui peuvent être encore aujourd'hui d'usage aux Chrétiens , quoi qu'il n'y ait plus d'Esclaves en Europe ; parce que les Chrétiens , qui demeurent en Amerique & en Asie , en ont , selon l'usage de ces lieux : 12. Qu'encore que du tems des Apôtres , il n'y eût point de République Chrétienne , & qu'ils n'aient pas donné des préceptes directs aux Princes & aux Magistrats Chrétiens ; il y en a assez dans l'Ancien Testament , outre qu'on les peut tirer , par des conséquences faciles des préceptes généraux  
du

du Christianisme ; & qu'on les peut tirer aussi des devoirs mêmes des Sujets , que les Apôtres décrivent & qui demandent des devoirs réciproques , du côté des Puissances : 13. Qu'encore qu'on ne puisse pas entrer dans le détail des devoirs de chaque condition & de chaque profession ; il n'y en a point , qui ne doive tenir pour assuré , qu'elle n'est pas moins obligée à observer ses obligations particulières , que les générales , comme on le fait voir , par l'exemple de quelques unes ; de sorte que personne ne peut passer , pour un homme de bien , qui ne s'acquie pas des devoirs de son état & de sa profession ; lesquels on peut appeller , avec raison , *sa Religion particulière* : 14. Que l'on doit conclurre de ce détail de la Morale des Chrétiens , aussi bien que de ce qu'on a dit auparavant de leurs Dogmes , qu'elle ne renferme rien , qui ne s'accorde parfaitement bien avec les plus pures lumières de la Raison , qui ne soit très-propre à la Nature Humaine , qu'elle ne puisse facilement observer , lors qu'à la connoissance de ses devoirs , elle a joint l'habitude de s'y conformer ; qu'enfin aucun Philosophe n'a jamais rien dit , ni pu dire rien de bon & d'utile au Genre

re

re Humain , que les fondateurs de la Religion Chrétienne n'aient dit en termes exprès , ou qu'on ne puisse tirer de leur doctrine , par des conséquences nécessaires ; de sorte qu'il n'y manque rien de ce qui peut être utile à enseigner aux Hommes la Vertu.

Outre cela , on fait voir que Dieu veut que ceux , qui ont aquis la connoissance des dogmes & des devoirs du Christianisme , en sentent toute l'excellence ; qu'ils s'y interessent de tout leur cœur , & qu'ils tâchent , par leurs discours & par leur conduite , d'avancer la Verité & la Vertu , selon les voies qu'elle prescrit. C'est ce que l'Ecriture Sainte nomme *Zele* , qui est une ardeur sincere à faire fleurir la Verité & la Vertu , parmi les Hommes. Mais comme l'on s'échauffe souvent , pour ce qui n'est ni vrai , ni honnête , & que l'on peut même pousser l'ardeur , que l'on a pour de bonnes choses , trop loin ; on donne ici des regles , pour distinguer le vrai & le faux *Zele*.

Après avoir donné une si belle idée de la Religion & de la Morale Chrétienne , on se propose cette question , d'où vient qu'une si excellente doctrine ne fut pas reçue avidement , par tous ceux , qui en entendirent parler ? On répond.



répond à cela qu'elle auroit infailliblement été reçüe, de la sorte, si les Hommes avoient été disposez de maniere, qu'ils fussent en état de suivre les lumieres de la Droite Raïson. Mais le Genre Humain étoit si fort corrompu, par l'ignorance, les passions & les vices; qu'il fermoit les yeux à la lumiere, & couroit avec impetuosité à sa perte. C'est pourquoi l'Evangile nous apprend, que les hommes, pour devenir de veritables Chrétiens, devoient *changer d'esprit, naître de nouveau, devenir de nouvelles créatures, mourir au peché & vivre à la justice, se renoncer eux-mêmes* &c. expressions, qui marquent un très-grand changement, dans l'Esprit & dans les Mœurs, comme on le montre plus en détail; non seulement à l'égard des Payens, mais encore à l'égard des Juifs. C'est ce qui fit que peu de gens embrasserent l'Evangile, en comparaison du nombre de ceux qui le rejetterent, & lors que les persecutions, contre les Chrétiens, commencerent à être violentes, & qu'ils eurent tout à craindre, il ne faut pas s'étonner s'il arriva, de tems en tems, que leurs Eglises diminuèrent. Il se trouva néanmoins toujours des gens, *qui reçurent la parole*  
d'un

d'un cœur honnête & bon, & qui porteroient du fruit dans la patience, qui étoient propres au Royaume de Dieu, que le Pere avoit attiré & instruits & qui étoient disposez à la vie éternelle, qui embrasserent l'Évangile. Il paroît, par ces descriptions de leur disposition, qu'ils ne le firent pas, par une espece de Fanatisme & sans savoir pourquoi; mais par un amour sincere de la Verité & de la Vertu, dont ils reconnurent les leçons dans l'Évangile.

Ce qu'on a dit du changement, qui devoit se faire dans ceux qui embrassoient la Religion Chrétienne, en quittant le Judaïsme, ou le Paganisme, se rapporte aussi, en partie, à ceux qui nez de Parens Chrétiens & tombez on quelques pechez, ou dans une vie scandaleuse, rentrent dans leur devoir; comme on le verra dans le Livre même, où l'on montre que la repentance salutaire ne consiste pas seulement dans la douleur, que l'on a d'avoir offensé Dieu & dans le dessein de mieux faire. Ce n'est-là que le commencement de la repentance, qui consiste proprement dans le changement actuel de la vie.

On remarque néanmoins que Dieu n'exi-

n'exige pas des hommes une sainteté parfaite. Il *justifie*, ou tient pour *justes* & pour gens de bien ceux, qui ont acquis une habitude ferme de Vertu, quoi que cette Vertu ne soit pas parfaite. C'est ce que S. Paul appelle *être justifié*, dans son Epitre aux Romains, matière que l'on a rendu obscure, à force de disputer; aussi bien que la conciliation de S. Paul avec S. Jaques, que l'on trouvera ici exprimée en très-peu de mots.

On donne en suite une idée des sentimens des Chrétiens, touchant les recompenses & les peines de l'autre vie; à quoi je ne m'arrêterai pas davantage. On conclut de tout cela: 1. Que la Religion Chrétienne n'impose rien aux hommes, qui soit superstitieux, ou qui puisse produire la superstition. On entend par-là une mauvaise disposition d'esprit, dans laquelle on ne craint pas Dieu, comme une Nature Sainte & Bienfaisante, & qui ne demande rien de nous, qui ne soit conforme à l'excellence de ses attributs; mais comme un Maître mal-faisant & fantasque, qui a commandé des choses, plus propres à tourmenter le Genre Humain, qu'à lui faire du bien; qui les exige avec rigueur, & qui con-

çoit

çoit une violente colère contre ceux, qui tombent en quelque faute ; non seulement dans des choses d'importance, mais même en des rites indifferens de leur nature ; qui ne peut être appaisé que par beaucoup de peines corporelles, par lesquelles les hommes ne deviennent pas meilleurs, ou par des cérémonies qui n'ont aucun rapport avec la Vertu : 2. Qu'au contraire les fondateurs de la Religion Chrétienne & les Prophetes même des Hebreux représentent Dieu comme un Etre très-bien-faisant, qui ne se fâche qu'avec peine, qui est aisé à appaiser, qui ne cesse de nous faire du bien pour gagner nôtre amour, & qui n'oublie rien pour amollir la dureté de la Nature corrompue ; qui n'exige rien des hommes, qui ne soit de sa nature honête & loüable, & même conforme & utile à la Nature Humaine ; & qui, en cas qu'il y ait quelque chose de fâcheux à essuyer, en vivant chrétiennement, à cause des ennemis de la Verité & de la Vertu, l'adoucit par des consolations interieures & par des recompenses éternelles, dans l'autre vie : 3. Qu'il n'y a rien dans la Religion Chrétienne, qui favorise le Fanatisme. Elle se trouve clairement & suffisamment

ment dans les Livres Sacrez , pourvû que l'on apporte le soin nécessaire , pour les entendre. Il ne faut point d'inspiration nouvelle, pour éclaircir ce qui est obscur. L'intelligence des Langues & le Bon - sens suffisent pour cela. Tous les Chrétiens , quoi que divisez d'ailleurs , conviennent des Articles nécessaires ; & si l'on observoit bien ce dont on convient , on seroit très-avancé dans la Vertu. Il n'y a point de devoir de pieté envers Dieu , de temperance à l'égard de nous-mêmes , & de charité envers le Prochain ; qui n'y soit expressément commandé , ou qu'on n'en puisse tirer , par une conséquence nécessaire.

5. On finit ces Prolegomenes , en soutenant qu'on ne peut rien objecter à la Religion Chrétienne; pourvû qu'on la tire immédiatement du Nouveau Testament, de ce qu'on pouvoit objecter aux Juifs & aux Philosophes Payens. Il est vrai que peu à peu quelques uns des Chrétiens sont tombez en diverses erreurs ; mais cela ne peut pas nuire au premier Christianisme , puis que ni Jesus-Christ , ni ses Apôtres n'ont prédit nulle part que tous les Chrétiens, ou la plupart , ne tomberoient jamais dans l'erreur. Au contraire,

traire, ils ont prédit les dépravations, qui arriveroient dans le monde Chrétien. On doit dire la même chose des mauvaises mœurs de quelques Chrétiens; parce que Jesus-Christ & ses Apôtres n'y ont donné aucune occasion dans leurs discours, où ils n'ont favorisé aucune sorte de Vice.

Si l'on dit que Jesus-Christ devoit prévenir les desordres, que les Erreurs & les Vices ont causez, parmi les Chrétiens; on répond que l'état des Hommes sur la terre est un état d'obeïssance libre, sujet à des recompenses & à des peines; ce qui donne lieu non seulement aux Vices, mais encore à la Vertu. Pour prévenir tous les desordres, il faudroit que Dieu eût changé la Nature Humaine & fait un autre Evangile; ou qu'il n'y eût plus de Lois, ni d'Obeïssance libre; ce qu'il n'a pas fait, pour de très-bonnes raisons.

JE n'irai pas plus loin ici, car j'ai déjà été assez long & même plus que je n'ai accoutumé. Mais j'en ai usé ainsi, en faveur de quelques Personnes, qui n'entendent pas le Latin, & qui m'ont prié de donner un Extrait un peu étendu de cet Ouvrage, en leur faveur. J'appre-

hende néanmoins que je n'en aye pas assez dit pour eux , & que je n'en aye trop dit, pour une autre sorte de Lecteurs, qui ne se plaisent pas à cette sorte de choses, ou qui y trouvent à redire. L'étendue de la matière, que j'ai traitée ici, m'a obligé de resserrer tout dans l'Original Latin ; & je l'ai encore beaucoup plus fait, dans cet Abregé François. On feroit un très-grand Volume de la matière, qui y est, sans rien dire de superflu ; si l'on en distinguoit bien toutes les parties, & que l'on en développât toutes les conséquences. Mais ce n'étoit pas ici le lieu de traiter de tout à fonds. Pour ceux qui ne lisent, que pour trouver à redire, & même à calomnier ceux qui tâchent de défendre la Vérité, autant qu'elle leur est connue, & de porter les hommes à la Vertu ; il n'est pas possible de les satisfaire, sans devenir semblable à eux, ce qu'on ne voudroit pas pour tous les biens du monde. Dans un autre Volume, on donnera l'abregé de l'Histoire.

ARTICLE III.

*Examen\* Criticum Editionis novissimæ  
Herodoti, quæ, anno superiore,  
Lugduni Batavorum in lucem prodit.*

**A**UCTOR Editionis hujus est *Jacobus Gronovius*, qui Græca *Herodoti* cum Cod. MS. Mediceo, sive Florentino contulit; majore quidem diligentia & fide, quàm judicio. Alii enim Critici variantes librorum MSS. lectiones, ad rationis trutinam expensas, si bonæ sint, probant; si malæ, damnant: at *Gronovius*, quasi MSSi, quibus usus est, ab ipso Oraculo scribis dictati essent, numquam fidem illorum suspectam habet, sed auctoritatem temerè ubique sequitur; adeò ut nonnumquam manifestos librariorum errores, pro lectionibus bonis & sinceris, in contextum recipiat. Res paradoxa & incredibilis pænè in Professore Græcarum litterarum, sed tamen vera, ut exemplis aliquot inferiùs ostendetur.

Neque verò contextum Græcum correxisse contentus *Gronovius*, in

R 2

Vet-

\* *Mr. Kuster en est l'Auteur.*



Versione etiam Latina haud pauca novavit, quædam bene, alia pessimè; ut itidem inferiùs demonstrabitur.

Quod ad notas adtinet, sufficiat dixisse, eas more Gronoviano scriptas esse; id est, obscurè, impolitè, immodestè. Nemo hæc inclementiùs in *Gronovium* dicta existimabit, qui scripta ejus vel à limine, ut aiunt, salutaverit. Saltem Notas ejus in *Herodotum* qui legerit, nullam nos ei injuriam facere fatebitur. Nam offendet ibi Lector, non solum genus dicendi adfectatum, perplexum, & incultum; sed etiam adumbratam quandam imaginem, vel potius effigiem eminentem & expressam hominis, qui vulgò *pedant*, adpellatur. Huic enim inficeto hominum generi conveniunt mores inurbani; efrænis obtrectandi & maledicendi libido; morositas arrogans & superciliosa; acerbitas denique immodica, in reprehendendis aliorum erroribus. Et hæc quidem talia sunt, quæ indignationem Lectoris meritò provocent. Sed sunt & alia risu quàm maximè digna; veluti cùm videas hominem vehementissimos animi motus, in rebus ludicris & frivolis, passim

osten-

ostendentem, & nunc lacrimas fundentem, ob loca quædam *Herodoti* aliorumve Auctorum à viris doctis malè intellecta; nunc eandem ob causam gravissimè irascentem, & in exclamationes alienissimas erumpentem. Hoc quid aliud est, quàm tragœdias agere in nugis, & fluctus, quod aiunt, in simpulo excitare? Quod meritò pusilli animi indicium habetur.

Sed omiffis hisce, ad ipsum Examen pergamus. *Herodoti* Historia, ab hisce verbis incipit: Ἡρόδοτος Ἀλικαρνασῶος ἰσορίης ἀπίδειξις ἤδε: Quod principium Gronovius sic vertit: *Herodoti Halicarnassensis curæ demonstratio hæc est*: ineptè & nullo sensu. Valla vertit: *Herodoti Halicarnassei historiae explicatio hæc est*. Henricus Stephanus: *Herodoti Halicarnassei historiae editio hæc est*. Vel, *Hæc est historia ab Herodoto Halicarnasseo edita*. Sed si ἰσορίη hîc idem est, quod apud Latinos *Historia*, nullam video rationem, quare non *Herodotus* simpliciter dicturus fuerit. Ἡρόδοτος Ἀλικαρνασῶος ἰσορίη ἤδε; omisso vocabulo ἀπίδειξις, quod sensum potius onerat, quàm adjuvat. Senferunt hoc Interpretes, qui proinde alius aliter illud ἀπίδειξις dictæ no-

tionem vocis *ισοειν* adcommodare conati sunt. Notandum verò est, *ισοειν* non solum denotare Historiam, sive rerum gestarum narrationem, vel descriptionem, sed etiam, & quidem propriè, cognitionem rerum quas vel oculis ipsi lustravimus, vel ex aliis sciscitando didicimus: vel studium res varias, eo, quo diximus, modo cognoscendi. Et quoniam primi & antiquissimi Historici vix alias res memoriæ prodere poterant, quàm quas vel ipsi vidissent, vel ex aliis sciscitati essent, hinc rectè & proprio sensu dicebantur *ισοεινοι*. Postea verò latius, ut fieri solet, extensâ vocis ejus significatione, etiam quicumque alii rerum gestarum Scriptores eodem nomine simpliciter adpellari cœperunt. His ita positis, præmium Historiæ Herodotæ Latinè sic verterim: *Rerum ab Herodoto Halicarnassensi curiosè observatarum specimen hoc est.* Vel per longiorem periphrasim: *Curiositatis, quam Herodotus Halicarnassensis adhibuit, in rebus, quas narrat, vel lustrandis, vel sciscitandis, specimen, vel argumentum hoc est.* Sensus hic minime alienus est à natura & indole Historiæ Herodotæ. Scriptor enim ille

Ille historiam suam non intra Museum otiosus ex aliorum scriptis compilavit, sed ipse, relicta patria, varia peragravit terras; ut quæ memoriæ proditurus esset, certiore fide cognosceret. Hinc passim haud obscure indicat, se ea quæ narrat, vel oculis comperta habere, vel ex aliis, quos fide dignos crederet, sciscitando didicisse.\*

Ceterum, proœmium hoc, si non ipsum *Herodotum* auctorem habet, antiquissimum saltem esse, inde satis adparet, quod ejus mentionem jam faciat *Aristoteles* Rhetoricorum Lib. III. c. 9. ubi tamen, quod notandum, *Herodotus* adpellatur Θέρειθ, non Ἀλικαρνασσεύς. Ἡ μὲν γὰρ, inquit Rhetor, εἰρομένη λέξις ἢ ἀρχαία ἐστίν· Ἡροδότου Θέρειθ ἢ δ' ἰσορίας ἀπόδειξις. i. e. *Dictis connexa est antiqua illa: Herodoti Thuri observationum historicarum specimen hoc est.* Locus hic *Aristotelis* fugit diligentiam doctissimorum Virorum, *Vossii*, *Fabricii*, & aliorum, qui de *Herodoto* scripserunt. Inde autem patet,

\* Ego verò, pace doctissimi viri, crediderim ἀπόδειξιν ἰσοείας esse quod præstitit in historia; nam ἀποδεικνύειν & ἀποδείξασθαι sæpe est efficere, præstare. A. B. V. & H.

tet, non temerè tradere *Plutarchum*, libro de Exilio pag. 604 pro Ἡροδό-  
του Ἀλικαρνασσοῦ ἰσορίας ἀπὸ δεξιῶν ἕδε, in  
quibusdam exemplaribus *Herodoti*  
olim scriptum fuisse, Ἡροδότης Θυρίαι.  
Nimirum, *Herodotus* ortu quidem  
erat Hallicarnassensis; at jure Colo-  
niæ Thurius, ut, præter *Strabonem*,  
*Plutarchus* dico loco testatur.

Lib. I. cap. 9. in Historia Gygis,  
cui Candaules uxorem suam nudam  
se ostensurum esse promiserat, om-  
nes Editt. etiam ultima Gronoviana,  
habent, ὀπίθε τῆς θύρης θήσω, i. e. *post  
fores ponam*. Sed pro θήσω ibi legen-  
dum est εἴσω, i. e. *collocabo, vel sta-  
tuam*, ut habet optimus Codex MS.  
Bibliothecæ Regiæ. Nam homines  
aliasque res animatas, potius dici-  
mur aliquo in loco εἴσαι, quàm  
θεῖναι.

Cap. 30. notabilis occurrit locus,  
cujus restitutionem unicè debemus  
MSto nostro Regio. Nam non so-  
lum omnes Editt. sed & ipse Codex  
Florentinus, tantopere à Gronovio  
celebratus, hîc corruptus est. In  
Libris editis legitur, ὡς φιλοσοφείων  
(sunt Verba Cræsi ad Solonem) τῆς  
πολλῆς θεωρίας ἕνεκεν ἐπελάλυθας. Non  
mirum est Interpretes, quibus vera  
loci

loci hujus lectio lateret, malè hæc vertisse. *Henricus Stephanus*, animadvertens verbum ἐπελήλυθας accusativo suo destitui, pro ὡς legit ἡ, idque refert ad proximè præcedens πλάνης. πλάνῃ autem ἐπέρχεσθαι ipsi est, *vagam peregrinationem conficere*. Sed quæ phrasis, ut commentitia, & planè inusitata, meritò rejicienda est. *Gronovius* hic magnificè se jactat, magnoque hiatu veram correctionem ex Codice Florentino Lectori promittit. Sic autem in Codice illo legi testatur, ὡς φιλοσοφῆσαι τὴν πολλὴν θέρους εἵνεκεν ἐπελήλυθας: quod ita vertit, *quemadmodum philosophari cupiens plurimam mundi partem videndi studio adieris*. Sed τὴν πολλὴν (subaudiendo γῆν, quod subaudit *Gronovius*) malè exponas *plurimam mundi partem*. Nam γῆ terram significat, non mundum, quem Græci κόσμον appellant. Ad hæc *plurimam mundi partem adire*, potiùs dixeris de Mercurio quodam, qui non solum per terram hanc, sed etiam per planetas, & stellas pleraque iter fecerit; quàm de homine, cujus peregrinatio orbis terrarum finibus circumscribatur. Sed hæc, quamvis illepidam, *Gronovio* condonemus. Illud autem quis ei ignoscat,

quod scripturam aberrantis Librarij, magno cum adplausu, in contextum recipiat? Si enim vel parum facultatis Criticæ haberet hic Professor, facile animadvertere potuisset, pro τλω πολλω, exiguo tantum apice litteræ τ detracto legendum esse γλω πολλω, ut rectè habet MStus noster Regius. Quàm sæpe librarij literas γ & τ permutare invicem soleant, notum omnibus, qui studio Critico operam aliquam impenderunt. Permutationis hujus aliud exemplum insigne occurrit, apud *Herodotum* nostrum Lib. I. cap. 50. ubi pro ἀγγελίω, ut omnes Editt. habent, ex Codice Regio (cum quo Florentinus consentit) rescribendum est ἀτελείω, id est *immunitatem*. Alia corruptionis hujus exempla adduximus ad Suidam V. Μεγαλείον, multò plura ad *Hesychium*, si vita superstes fuerit, adnotaturi.

Cap. 32. Solon in egregia adlocutione ad Cræsum inter alia inquit: Οὕτω ἂν, ὃ Κροῖσι, πᾶν ἴσιν ἀνθρωπῶν συμφορή. Sic habent Editt. vetustiores, Aldi, Camerarij, item MS. Regius & Mediceus. Primus *Henr. Stephanus* (quem secuti sunt *Jungermannus* & *Galeus*) pro πᾶν in contextum *Herodoti* ausus est inferre πᾶς; sensu quidem

dem non malo, sed tamen sine auctoritate Codicum MStorum. Gronovius rectè quidem τὸ πᾶν ex Codice Mediceo contextui Herodoti restituit, sed malè intellexit. Sic enim locum illum in Notis vertit : *ita igitur, ô Cræse, univèrsum est, homo calamitas.* Addit : *Distinctione enim adjuvandus erat locus.* Quasi, nimirum, nota distinctionis ponenda sit post πᾶν ἐστὶ, & Herodotus, si quidem mentem Gronovii bene percipio, dicere voluerit, *huc igitur, ô Cræse, orationis summa redit, homo calamitas.* Sed fallitur Aristarchus. Nam nec ullâ distinctione loco huic opus est, nec πᾶν eam, quam velle videtur, significationem habet, sed aliam, quam mox memorabimus. Neque συμφορῆν hîc notat calamitatem, ut Gronovius, alique Interpretes volunt, sed casum. Falsum enim est, omnes homines esse calamitosos, & Solon in hac ipsa adlocutione fatetur, quosdam homines revera felices & beatos exstitisse; eos nempe, qui omnibus bonis florentes, antequàm adversam fortunam experirentur, mortem obierint. Præterea Solon, dum Cræso persuadere conatur, neminem ante obitum dici posse verè beatum, agnoscit utique,



beatos & esse & dici posse, qui in-  
offensâ felicitate ad mortem usque  
vixerint. Sic ergo locus supra posi-  
tus ad verbum reddendus est : *Ita  
igitur, ô Cræse, [se res habet,] homo  
totum casus est : vel, homo est res,  
tota casibus obnoxia.* Ut redeam ad  
vocem *συμφορῆ*, verum quidem est,  
eam plerumque in deteriore partem  
accipi pro casu malo, sive calamita-  
te; sed tamen est vocabulum ingenio  
suo anceps, & propriè de quovis  
casu dicitur, sive bono, sive malo.  
Hinc de casu felice usurpatum repe-  
rias, apud *Aristophanem* *Equit.* vs. 652.  
& *Lystr.* vs. 1278.

Paulò post *Herodotus* ex persona  
Solonis hominem *εὐτοχῆ*, sive feli-  
cem, ita describit, \* *Ἄπειρος δ' ἐστίν,  
ἀνθεός, ἀπαθὴς κακῶν, εὐπαις, εὐειδής:*  
i. e. interprete Henrico Stephano,  
*expers autem est malorum, sanus, fe-  
lix sobole, & formosus.* Sed quæso te,  
*Henrice*, an *ἄπειρος*, sine addito no-  
mine, *κακῶν*, rectè exponi potest,  
*expers malorum?* Haud puto: neque  
dura illa Ellipsis magis tolerari potest  
in Græcis, quàm si quis in Latinis  
*expers*, vel *inexpertus* simpliciter po-  
nere

\* *Ἄπειρος* etiam legitur in MS. Regio;  
quamvis vitiosè.

nere vellet, pro *expers malorum*. Deinde, si ἀπειρος hîc idem est quod ἀπειρος κακῶν, *Herodotus* bis idem dicet. Nam mox addit ἀπαθὺς κακῶν, quod ab ἀπειρος κακῶν, vel parum, vel nihil differt. Hoc cùm non lateret *Stephano*, illud ἀπαθὺς κακῶν, in *Versione* sua, de industria omisit; ne, scilicet, ingrata ejusdem rei repetitione, *Lectorum* aures offenderet. Malè igitur *Henrico Stephano*, in loco hoc interpretando, res cessit. Quid alii *Editores & Interpretes*, *Camerarius*, *Jungermannus*, *Galeus*? Illi quidem prorsus tacent, vitium hîc latens vel ignorantes, vel dissimulantes. Quid denique *Gronovius*, cor illud *Zenodoti*, & jecur *Cratetis*? Is τὸ ἀπειρος, ex præcepto *Oraculi* sui, *MSti Medicei*, juxta cum aliis, in contextu retinet, idque in *Versione* quidem simpliciter interpretatur *inexpertus*, sed in *Notis* per *Ellipsin* inauditam itidem ad *experientiam malorum* refert. Sed de *Gronovio* quidem notum est, ei nihil esse acuminis, nisi à *MStis*. De ceteris interpretibus minor, eos mendii hîc latentis ne minimam quidem suspicionem habuisse. Primi, quod sciam, *Tanaq. Faber*, & *Job. Georgius Grævius*, *Viri ingenio*

& doctrinâ clarissimi, loco huic *Herodoti*, ut corrupto, criticam manum admoverunt. Et *Grævius* quidem in Epistola ad *Fabrum*, pro ἀπειρεσθῶ δ' ἰσιν, ἀνυπερβῶ, legendum censebat, ἀπειρος δ' ἰσι νόσων, *expers autem est morborum*. Cum *Grævio* consentit *Faber*, Epistolâ sexagesimâ libri primi, ubi *Grævio* respondens scribit, rectè sibi videri locum *Herodoti* ab illo restitutum; sed eandem correctionem sibi quoque jam antè in mentem venisse, & ad oram *Herodoti* à se adnotatam. Equidem ingenium & eruditionem duorum illorum Virorum, quorum alter etiam, cùm viveret, amicitia mihi fuit conjunctissimus, magni semper feci; sed tamen non possum, quin hîc ab illis dissentiam. Ego enim correctione haud paulò molliore, locum hunc restitui posse censeo, pro ἀπειρεσθῶ legendo ἀπνεσθῶ, quod est, *omnibus membris integer*. Quam aptè ἀπνεσθῶς & ἀνυπερβῶ hîc jungantur, res ipsa loquitur. Agitur hîc enim de generibus bonorum, quibus externa hominis felicitas absolvitur. In horum bonorum censum non minùs membrorum integritatem, quàm morborum vacuitatem æqui rerum æstimatores admiserint.

*Cicero*

*Cicero* sanè Lib. V. de Fin. cap. 27. & 28. de bonis corporis & fortunæ, & quæ iis contraria sunt, malis disputans, corporis integritatem & debilitatem silentio minimè prætereundas esse censuit.

Cap. 47. *Herodotus* narrat, *Cræsum* ad Oracula diversis in locis celebrata misisse legatos, eisque præcepisse, ut ex quo die Sardibus proficiscerentur, ab eo reliquum tempus per singulos dies computantes, τῇ ἡμέρῃ Oracula consulerent. Verba *Herodoti* hæc sunt: Ἀπ' ἧς ἂν ἡμέρης ὀρμηθεῖσιν ἐν Σαρδίῳ, ἀπὸ ταύτης ἡμερολογέοντας τὸν λοιπὸν χρόνον, ἕκαστον τῇ ἡμέρῃ χρῆσθαι ταῖσι χρησθεῖσιν, ἐπειρωτέοντες, &c. Hic negotium faceffit illud τῇ ἡμέρῃ, quippe quod sententiam suspendere nemo non facilè animadvertit. Meritò enim aliquis quærat, quo die, num vigesimo, an trigesimo, an alio quovis? Interpretes hîc in diversa abeunt. *Valla* τῇ ἡμέρῃ vertit quotidie; sed à qua interpretatione tam usus Linguae Græcæ, quam loci sententia abhorret. Non enim *Cræsus* volebat, ut legati, quos mittebat, quotidie, sed semel tantùm, & quidem certo die omnes, Oracula consulerent, vel potius tentarent, interrogantes quid

Rex Lydorum eo ipso die ageretur. *Gronovius* locum hunc ita vertit: *Ut quâ die proficiscerentur ex Sardibus, ab ea reliquum tempus per quemlibet diem supputantes, quique istâ die Oraculis uterentur, sciscitantes, &c.* Credas hominem imitari velle Oracula, adeò obscuris verborum ambagibus Lectorem deludit. Quò enim referas verba illa, *istâ die*? An ad diem, quo legati Sardibus proficiscerentur? Sanè constructionis series suadere videtur, ut eò referantur, quoniam præter ejus diei notationem, nulla alia apud *Herodotum* præcessit. At cum nemo sanus credat, legatos eodem, quo Sardibus profecti essent, die, in Græciam pervenire, ibique Oracula consulere potuisse (celeritas enim illa cadere quidem poterat in Cyllenium alitem, aut Bellerophontem Pegaso volante vectum, non verò in legatos Croesi) persuadere mihi non possum, *Gronovium* in ea sententia fuisse. Quare ænigmata sua, quæ me non intelligere fateor, ipsi expedienda relinquo. Quid *Henr. Stephanns*? is omnium optimè locum hunc tractasse videtur. Nam τῆς ἡμέρης vertit, *eodem die*, quasi legisset, vel legendum censuisset, τῆς αὐτῆς ἡμέρης. Quam-

Quamvis autem lectio illa à loci hujus sensu minimè aliena sit, verifimilius tamen puto, excidisse hic litteram numeralem, puta  $\kappa$ , vel  $\lambda$ , vel aliam quamvis, quâ *Herodotus* designaverit τὴν κρείων τῶν ἡμερέων, (ut ipse inferiùs adpellat) sive certum illum & statutum diem, quo legati Oracula consulere jussi erant.

Sed & aliud hoc loco notandum est; fœdus, nimirum, solœcismus, quo *Gronovius* contextum Editionis suæ inquinavit, nominativum ἕκαστος jungens infinitivo χρῆσθαι. Credidit enim, apud Græcos, nominativum jungi posse infinitivo, in oratione, quæ intra eandem personam non subsistit, sed ad aliam transit: quod tamen & usui illius Linguae, & omnibus regulis Syntaxeos est contrarium. Præterea infinitivum χρῆσθαι duo comitantur accusativi, alter præcedens ἡμερολογέοντας, alter subsequens ἐπειρωτέοντας, inter quos medium collocari posse nominativum, qui utrique respondeat, quis nisi obtusi pectoris homo sibi persuadeat? Perinde enim est, ac si quis in Latinis, salvâ constructione, dici posse putet, Græsus jussit legatos certo die unusquisque Oracula consulere, interrogantes, quid

quid Rex Lydorum eo die ageret. Hic nemo nisi barbarus, vel solæcistes, æquis auribus ferat nominativum *unusquisque*, non solum infinitivo junctum, sed etiam inter duos accusativos positum. Et quamvis, apud Græcos, eadem sit constructionis ratio. *Gronovius* tamen tantam Orationis fœditatem, non solum auctoritate Codicis Florentini, sed etiam exemplis defendere conatur. Sed si auctoritate MStorum pugnandum est, sciat librariorum ludibrium, in MSto Regio, qui Florentino neque bonitate, neque antiquitate cedit, quin præstat potius, clarè hoc loco legi ἐκασον, non ἐκασος. Unde dubitandum non est, quin in MSto Mediceo ἐκασον ab imperito librario mutatum sit in ἐκασος. Quod porro adtinet ad exempla, quæ *Gronovius* adfert; ea demum incredibilem hominis stuporem & ignorantiam arguunt. Nam in plerisque illorum oratio intra eandem personam substitit, quod cum fit, casus subsequens, sive *prædicati*, non regitur ab infinitivo, sed respondet nominativo *subjecti*. At contra, cum oratio intra eandem personam non subsistit, sed ad aliam transit, infinitivus adsciscit accusativum.

tivum. Exempli gratiâ, si Græcè exprimere velis hanc sententiam, ait *se ipsum esse venturum*, dicendum est, *φησὶν αὐτὸς ἕξειν*: at si dicas, *φησὶν αὐτὸν ἕξειν*, sensus erit, ait *illum* esse venturum, non *se*. Pariter pro eo, quod Latini dicunt, *existimo me esse sapientem*, Græcis placet, *νομίζω εἶναι σοφός*, non *σοφόν*. Græcismum hunc præter alios imitatus est *Catullus*, in loco illo notissimo: *Phaselus ille, quem videtis hospites, ait fuisse navium celerissimus*. Pro, *ait se fuisse navium celerissimum*. Hæc igitur cum vel pueris nota esse debeant, à *Gronovio* tamen (quis credat?) ignorantur. Nam in *Notis* pag. 808. ut probet, in exemplo, de quo agitur, nominativum *ἕκαστος* jungi posse infinitivo, præter alia, adfert & locum hunc ex *Herodoti* Lib. II. cap. 142. *αὐτὸς γὰρ αἰπέψεν τιμαρῆς*. Sed inspecto ipso *Herodoto*, illico apparebit, orationem ibi intra eandem personam subsistere: nam Deus *Vulcanus* ibi *Sacerdoti* suo promittit, se ei auxilia missurum esse; unde quivis facilè intelligit, exemplum hoc nihil facere ad præsentem locum *Herodoti*, ubi oratio non subsistit intra personam *Croësi*, sed inde ad personam *legatorum*



torum transit. Addit deinceps *Gronovius* : *Omnino quicumque Scriptor dixisset, αὐτὸν γὰρ οἱ πέμψεν.* Et post alium exemplum priori simile : *Nemo in his vetuisset Herodotum scribere αὐτόν.* Sed hodie demum à me discat Professor Leidensis, turpem fore solœcismum, si quis ex. gr. φησὶν αὐτὸν πέμψεν, dicere vellet, pro ait se esse missurum. Et ne quis hoc nimis caudè, vel temerè à me prolatum esse existimet, provoco Aristarchum, ut ex omni Scriptorum Græcorum choro vel unicum producat, qui sic locutus fuerit. Hoc autem si facere nequit, ne indignetur, si eum puërorum inter jubeam plorare cathedras.

Antequàm hinc abeamus, & alia exempla, quibus *Gronovius* vitiosam *MSti* sui lectionem defendere conatur, ad examen revocabimus. In horum numero sunt duo loca, sumpta ex *Herodoti* Lib. III. φησὶ ἤκειν ἄγγελος : & ἔφασαν εἶναι ἕτοιμοι : sed quæ itidem nullo judicio adducuntur, quoniam in illis oratio eandem personam respicit. Nam ἔφασαν εἶναι ἕτοιμοι, est, *dixerunt se esse paratos*; & φησὶ γὰρ ἤκειν ἄγγελος, *dicis te venire nuntium*. Quod si verò *Herodotus* exprimere voluisset hanc sententiam, *dicis illum venire*

nire nuntium, dicturus utique fuisset, φησὶ γὰρ ἦκειν ἄγγελον, non ἄγγελος. Pariter in loco illo Lib. IV. c. 81. οἱ δόξαν μνημόσυνον ποιήσας λιπέσθαι, si τὸ ποιήσας aliam personam respiceret, ac οἱ δόξαν, dubium non est, quin *Herodotus* scripturus fuisset ποιήσαντα. Eadem est constructionis ratio in loco hoc, qui legitur Lib. VIII. c. 137. οἱ δὲ τὸν μισθὸν ἔφασαν δίκαιον εἶναι ἀπλαβόντες ἔτω ἐξιέναι. Sic enim ibi ex *MSto Mediceo*, cum quo *Regius* noster consentit, *Gronovius* rectè primùm edidit, pro ἀπλαβόντας, quod Editorum negligentia, vel imperitia *Herodoto* adfinxerat. Sed *Gronovium* quidem cœcâ potius obedientiâ erga Codicem *Mediceum*, quàm ratione ullâ, vel iudicio, ἀπλαβόντες elegisse præ ἀπλαβόντας, facile est demonstrare. Nam in *Notis* pag. 955. ubi locum hunc *Herodoti* obiter tractat, ait, Codicem Antiquum, (*Mediceum*, scilicet) offensum tot accusativis scribere ἀπλαβόντες pro ἀπλαβόντας. Quasi verò nihil ceteroqui intersit, utrum illorum hîc scribatur; aut quasi prudentis sit *Scriptoris*, vitium orationis levius, & tale quidem, quod facilè evitare possis, vitio longè majore, constructione, nempe, parum

rum emendatâ, redimere! Ô judicium puerile! Vera ratio, quare *Herodotus* scripserit δάπλαβόντες, hæc est, verba ἔφασαν & δάπλαβόντες eandem personam respiciunt: unde, secundùm regulam supra propositam, δάπλαβόντες respondere debet nominativo præcedenti οἱ δέ. Et quid quæso constructio hæc, ἔφασαν μισθὸν δάπλαβόντες ἐξίεναι (i. e. *dixerunt se mercede acceptâ exire*) differt ab illa in exemplo supra adducto, ἔφασαν εἶναι ἔτοιμοι, *dixerunt se esse paratos*? Nihil fanè. Quodsi verò scripseris δάπλαβόντας, in accusativo, sensus hic erit, *dixerunt illos (non se) mercede acceptâ exire*. Sentis jam, credo, *Gronovii*, quàm parum harum constructionum differentiam antè intellexeris, & quàm frivolum sit illud de plurium accusativorum concursu commentum tuum. Nemo enim, ut puto, qui hæc legerit, sibi persuadeat *Herodotum*, in sententia diversas personas respiciente, ideò, accusativum δάπλαβόντας evitaturum fuisse. Saltem alibi ejusmodi concursum non evitavit: ut *Lib. I. cap. 91.* ubi in Codice Regio, itemque Florentino rectè sic legitur: Προηγόρευε γάρ οἱ Λοξίης . . . . . μεγάλῳ ἄρχῳ

ἔρχω \* αὐτὸν καταλύσειν: i. e. *prædixit enim ipsi Apollo, magnum imperium eum* — (Cræsum, scilicet) *eversurum esse*. Vides hęc tres accusativos continuos, *μεγάλῳ ἔρχω αὐτόν*. Hęc opportunum fuerit quærere ex Gronovio, an existimet, *Herodotum* loco citato pro αὐτόν, salvo, quem diximus, sensu, scribere potuisse αὐτός. Si negaverit, necesse est, ut ipse errorem suum, quem hęc refutare instituimus, condemnet: sin adfirmaverit, imperitiam suam prodat. Nam si scribatur αὐτός, Apollo de se ipse hęc loquetur, & locus ita vertendus erit, *prædixit enim ipsi Apollo, se (non Cræsum) magnum imperium eversurum esse*. Sic Lib. I. c. 129. ubi legitur, Ἄρπαγος δὲ ἔφη, αὐτός γάρ γεγάσται: illud αὐτός ad ipsum Harpagum refertur, hoc sensu, *Harpagus vero dixit se ipsum [ad Cyrum] scripsisse*.

Et hætenus egimus de exemplis, in quibus oratio intra eandem personam subsistit, sive in quibus quis de se ipso loquitur. Restat ut breviter etiam examinemus exempla à Gronovio adducta, in quibus quis non de se

\* Vox αὐτός male dicitur in omnibus Edit. exceptâ Gronovianâ.

se ipso, sed de alio loquitur. In his præcipuè ad rem facere videtur locus sumtus ex *Herodoti* Lib. I. c. 63. ubi *Gronovius* ex Codice Florentino edidit, *κελεύοντες ἀπιέναι ἕκαστον*, pro *ἕκαστον*. Sed & ibi *MStus* noster *Regius* clarè habet *ἕκαστον*, scripto tamen *ς* supra *ν*, eâdem manu; quod non minus fidem, quàm iudicium *Librarii* illius arguit. Cùm enim sciret in quibusdam *Codd.* legi *ἕκαστον*, in aliis, & forsan pluribus, *ἕκαστον*, posteriorem lectionem, ut meliorem, in contextum recepit, alterâ obiter tantum indicatâ. In alio loco *Herodoti*, Lib. VI. c. 61. pro *ὀρῶσα*, (quæ est lectio Codicis Florentini, teste *Gronovio*) *Codex Regius* rectè scribit *ὀρῶσαν*, prout etiam habent omnes *Editt.* Denique apud *Herodotum* Lib. III. cap. 72. ubi *Gronovius*, vitiosâ Codicis Florentini lectione deceptus, edidit. *ὅσον τε δυνατὸς εἶναι*, *MS.* *Regius* clarè & à prima manu habet *ὅσον δυνατὸς εἶσι*, quam lectionem etiam agnoscunt cunctæ Editiones, quæ *Gronovianam* præcefferunt. Nihil igitur *Gronovius* profecit omnibus exemplis, quibus probare conatus est, nominativum *ἕκαστον* construi posse cum infinitivo, in loco *Herodoti* supra citato,

tato, cujus loci gratiâ omnis hæc disputatio à nobis instituta est.

Cap. 67. *Herodotus* refert celebre Oraculum, Ἐστὶ τις Ἀρκαδίας Τηγέη λεο-  
 ρᾶ ἐνὶ χώρῳ, Ἐὶθ' ἀνεμοὶ πνέουσι δύο  
 κρατηρεῖς ὑπ' ἀνάγκης, Καὶ τύπος ἀντί-  
 τυπος, &c. Hic quæritur quomodo  
 vertendum sit, τύπος ἀντίτυπος. Ego  
 ad *Suidam* in V. Ἀντιτυπῆσαι, verte-  
 ram, *ictus ictui contrarius*; secutus in-  
 dicium *Herodoti*, qui auctor est, ver-  
 borum illorum ænigma ad malleum  
 & incudem pertinere. Hinc expone-  
 re quoque possis, *ictus contrarium ictum habens*; vel, *ictus ictu repulsus*.  
 Nam incus duritiæ suâ ictum mallei  
 retundit. Quid *Gronovius*? Is in No-  
 tis ad hunc locum, in me & inter-  
 pretationem meam caninum dentem  
 stringens, τύπος non *ictum*, sed *formam*  
*formam* significare contendit: unde lo-  
 cum hunc ita verti jubet, *formam cum*  
*adversa forma*. Sed constat primùm,  
 τύπος esse à τύπω, i. e. *ferio*, *verbe-*  
*ro*: unde probabile est, vocabulum  
 illud olim significasse *ictum*, licet po-  
 stea significatio illa in desuetudinem  
 fortè abierit. Deinde naturalis signi-  
 ficationum ordo suadet, ut τύπος prius  
*ictum* quàm *formam* denotaverit. Nam  
 quia formæ, sive notæ quædam, fe-

riendo imprimuntur, ideo τύπος pro forma, vel nota accipi cœpit. Præterea, si τύπος & αντίτυπος ex mente Oraculi ad malleum & incudem spectant (spectare autem Herodotus discretè tradit), certum est verba illa non aliter exponi posse, quàm à me exposita sunt. Nam in opere fabrili mallei proprium est, incudem tundere; incudis autem, mallei ictum excipere & repellere. Gronovius quidem *typum*, & *antitypum*, quos in malleo & incude existere negat, trahit ad ferrum ignitum, quod malleo super incude ductum, utrinque formam accipiat; sed in quo, perfrictâ fronte, Herodoto obloquitur. Nam tradit discretis verbis Herodotus, verba Oraculi τύπος αντίτυπος pertinere ad incudem & malleum; at sequentia, πῆμι ἐπὶ πύρακι κίτται, ad ferrum, quod malleo super incude tundatur. Eat nunc Gronovius & neget, se imprudentissimum esse mortalium, qui, dum alios reprehendere vult, ipse se reprehensione quàm maximè dignum ostendat.

Cap. 20. Pro ἀντιστοιχίας κατεθήκε, ut omnes Editt. præter Aldinam, habent, MS. Regius, itemque Florentinus rectè scribunt, ἀντιστοιχίας κατεθήκε,

ἐνέει, id est, *adversarius*, vel *adverse factionis existiterat*. Gronovius non contentus de lectione Codicis Medicei Lectorem monuisse, etiam Notam hanc addidit: *Unde merito censuimus, hoc quoque, (ἀντιμαχίαν, scilicet) recipiendum; Neque id impedit usus verbi κατέεικε, quod ut non nego sensu activo sumi posse, ita pro neutro adhibuisse Herodotum quoque patet ex Cap. 132. &c.* Sed quem tandem pueriliter hallucinandi finem facies Gronovi? Nam κατέεικα (pro quo Iones dicunt, κατέεικα, per τ) nunquam activam, sed semper passivam, vel neutram vim habet. Nimirum, de verbo εἶναι hæc regula observanda est: Præsens, Imperfectum, & Aoristus primus activè significant: at Perfectum, Plusquàm perfectum, & Aoristus secundus, semper passivo, vel neutro sensu usurpantur. Equidem non dubito, præter Gronovium, haud paucos alios in eundem lapidem impigisse; sed quod condonandum est aliis, non etiam in Professore, tot scriptorum veterum Editore, eodemque acerbo & moroso aliorum censore ferendum est.

Cap. 206. pro προθυμέαι, ut rectè legitur in MSto Regio, omnes Editt.



etiam ultima Gronoviana malè habent *προθύμειαι*. Vitium à Typographis Aldinis profectum esse inde colligo, quòd ab Aldo editum video *προθυμέαι*, accentu posito in penultima. Hic enim accentus indicio est, in Misto quidem Aldino rectè lectum fuisse *προθυμέαι*, sed Typographos alterum *ε* omisisse. Alii Editores postea, ut error errorem parit, accentum ab Aldo malè collocatum esse existimantes, eum à syllaba penultima ad antepenultimam traduxerunt; quasi *προθύμειαι*, esset à *προθύμομαι*, quod tamen verbum Hellas prorsus ignorat. Ceterùm *προθυμέαι* Ionicè dictum est, pro *προθυμή*, à notissimo verbo *προθυμέομαι*.

Aliud vitium Typographicum, quod etiam retinuit Editio Gronoviana, occurrit lib. 1. cap. 186. ubi pro *ἀπεξηραμένον*, corrigendum est *ἀπεξηρασμένον*, auctore Codice Regio. Verisimile autem est, & Codicem Mediceum ita habere; quamvis hoc à *Gronovio*, tunc forsan dormitante, observatum non fuerit.

Cap. 192. in omnibus Editt. etiam Gronoviana, vitiosè legitur, *Καὶ Βαβυλὸν μὲν ἔτα πρῶτον ἀναίρητο*, quod vertitur, atque *ita primo capta est Babylon*. Sed quis, quæso, Scriptorum Græ-

Græcorum ἀναίρειθαι πόλιν umquam dixit pro *capere* urbem? Scribendum erat, ἀραίρητο, ut optimè legitur in Msto Regio. Ἀραίρητο autem, per reduplicationem Ionicam dictum est, pro ἤρητο, quod est ab αἰρεῖθαι, *capere*. Sic mox cap. seq. διαραίρηται, per eamdem reduplicationem, dictum est, pro διήρηται, & ipsum hoc ἀραίρητο occurrit apud *Herodotum* lib. IX. c. 101. ubi, omnibus Editt. consentientibus, nec dissentiente Regio, legitur, ὡς δὲ τὸ τεῖχος ἀραίρητο, i. e. *ubi verò murus captus est*. Plura de forma hujus verbi vide apud *Portum* in Lex. Ionico, voce Ἀραιρημένος.

Cap. 80. *Herodotus* narrat, *Cyrum*, instante pugná cum *Croeso*, militibus suis præcepisse, ut in prælio obvios quosque occiderent, *Croeso* verò, si caperetur, etiam repugnanti parcerent. Græca ita habent: Κροῖσον δὲ αὐτὸν μὴ πτείνειν, μηδ' ἂν συλλαμβανόμενος ἀμύνηται. Hic quamvis omnia rectè se habeant, & lectionem vulgatam optimus MS. Regius clarè confirmet, *Gronovius* tamen manifestâ aberratione librarii Florentini deceptus, pro ἀμύνηται, in contextu *Herodoti* edere non dubitavit ἀμύνηται, omisso ν. Neque factum hoc ipse *Gronovius* in Notis dissimulat,

sed quasi re bene gestâ addit, notandum esse acumen aliquod Herodoteum in verbo illo ἀμύνται, cujus notitiam præbeat optimus Codex Mediceus. Sed abesse non potest, quin, talia qui scribat, cerebrum omne in calce gerat. Nam, cujus quæso, acuminis est, uti verbo planè insolito, pro usitato & communi? Saltem si *Herodotus* acumen aliquod captasset, in hoc verbo ἀμύνεσθαι, non hîc tantùm eo usus foret sed etiam tot aliis in locis, ubi secundùm communem & usitatam formam (etiam in ipso codice Mediceo, quod ex silentio *Gronovii* colligere licet) constanter scribitur ἀμύνεσθαι. Sed frustra disputes cum homine, qui sensu communi destitutus, album ab atro, rectum à curvo, verum à falso, discernere nequeat.

Hæc sunt quæ librum primum *Herodoti*, obiter, percurrens, à *Gronovio* peccata esse animadverti. Quis dubitet, si & reliquos octo libros similiter percurrere vellem, me longè plura stuporis *Gronoviani* specimina & argumenta inventurum esse? Sed tædet me cum ineptissimis *Orbilii* erroribus diutiùs conflictari. Quòd si otio abundarem & ingenio, ipsi *Herodoto* potiùs operam navarem, haud ignarus quàm plu-

*Ancienne & Moderne.* 411  
plurima in illo scriptore loca, post  
*Gronovium*, emendanda & illustranda  
restare. Nam *Gronovius* quidem ea  
tantum adtigit loca, in quibus Codi-  
cem Florentinum ab editis discrepare  
viderat; cetera verò securus præterit,  
hoc ipso ostendens, se collatoris tan-  
tum, sive Librarii ingenium & judi-  
cium ad veteres scriptores edendos  
adferre..

*Extrait d'une Lettre de Mr. l'Abbé\*\*\*  
de Paris le 16. de Mai 1716.*

MR. Bernard dit, dans son I. Vo-  
lume de la *République des Lettres*,  
que l'*Edition d'Herodote*, dont Mr.  
*Gronovius* a fait présent au Public, est  
digne de lui. Il a raison jusque-là,  
mais nous ne lui accorderons pas,  
avec la même facilité, ces mots qu'il a  
ajoutés: & des Savans à qui il l'a desti-  
née. Jamais Edition n'a été plus di-  
gne d'un homme, comme Mr. *Gro-  
novius*; puis qu'elle est remplie de bé-  
vuës grossières & pueriles; & c'est, j'o-  
se vous assurer, Monsieur, de quoi  
vous pouvez aisément vous convain-  
cre par vous même, si vous ne l'avez  
déjà fait. Encore si Mr. *Gronovius*  
n'avoit donné qu'une mauvaise Edi-

tion, le mal se pourroit réparer par une meilleure; mais pour se donner plus de relief, il attaque impunément les gens les plus distinguez, d'une façon qui fait voir qu'il a encore moins de mœurs, que d'érudition. Si je ne craignois d'être prévenu, par une personne très-habile ici, j'entreprendrois volontiers l'examen de cette Edition, contre laquelle tous ceux, qui sont capables d'en juger, se déclarent ouvertement. J'ai vû ici, entre les mains d'un de mes Amis, une Lettre écrite de Leipzig, par Mr. *Bergler*, qui marque, entre autres choses, qu'il n'y a aucune Edition d'*Herodote* plus corrompue, que celle en question. Il est assurément capable d'en juger. Les notes, que nous avons de lui sur *Alciphron*, font voir la connoissance exacte, qu'il a de la Langue Greque, & ce que le Public doit attendre de la nouvelle Edition d'*Herodote*, qu'il nous prépare. Mr. *Kuster* s'est même chargé de lui procurer la collation d'un excellent Ms. de la Bibliothèque du Roi. Il y ajoutera quelques remarques de sa façon. C'est plus qu'il n'en faut, pour dédommager les Savans de l'Edition de Leide. Voilà, Monsieur, en peu de mots, ce que je ne puis m'em-

m'empêcher de vous marquer , sur ce  
sujet. &c.

*Remarque sur un endroit d'Herodote,  
Liv. I. c. 131. par l'Auteur de la  
B. A. & M.*

J'AVOIS remarqué dans *l'Art Critique* Part. I. Sect. II. c. 13. une mau-  
vaise coûtume des Grecs & des Latins,  
de nommer les Dieux des autres Na-  
tions des mêmes noms, que les leurs,  
quoi que ce fussent des Divinitez tou-  
tes différentes; ce que j'ai prouvé, par  
plusieurs passages remarquables. Entre  
ces passages, j'avois produit celui-ci  
d'*Herodote*, en ces termes: „ Parce  
„ qu'on appelloit, chez les Grecs, la  
„ Divinité suprême ZEÛS, les Histo-  
„ riens Grecs, lors qu'ils parlent d'une  
„ Divinité, qui, chez une autre Na-  
„ tion, passoit pour la suprême, la  
„ nommoient aussi ZEÛS. Ainsi *He-*  
„ *rodote* (Liv. I. c. 131.) après avoir  
„ dit que les Persans ne consacroient  
„ aux Dieux ni statues, ni temples,  
„ ni autels, parce qu'ils ne croyoient  
„ pas qu'ils eussent une Nature Hu-  
„ maine, il ajoûte: *Ils ont accoûtumé*  
„ *de monter sur le haut des montagnes*  
„ *pour faire leurs sacrifices à Jupiter,*

» (*Διὸς*) nommant Jupiter (*Δία*) toute  
 » l'enceinte du Ciel. Sur cela, Mr.  
*Gronovius* nous renvoie à *Thomas*  
*Stanley*, dans ses Notes sur *Eschyle*  
 p. 762. & 769, où ce savant Anglois  
 parle ainsi sur le vers 205. où *Atoffe*  
 nomme *Phæbus* un Dieu des Persans :

» De peur qu'on ne trouve que cette  
 » expression n'est pas convenable (à  
 » une Persane) il faut avertir le Lecteur,  
 » que les Historiens même, les Géo-  
 » graphes & autres Auteurs en prose  
 » donnent aux Dieux des Persans ceux  
 » des Dieux des Grecs. Ainsi *Herodote*  
 » Liv. I. & *Strabon* Liv. XV.  
 » mettent entre les Divinités des Per-  
 » sans *Zeus*, *Uranie* & *Aphrodite*,  
 » & même *Helios* & *Selene*. Selon le  
 » témoignage d'*Agathias*, les Persans  
 » nommoient *Zeus Bel*, & *Aphrodi-*  
 » *te*, si nous suivons *Herodote*, *Mi-*  
 » *tra*, & si nous suivons *Strabon*,  
 » *Anaitis*. Ici donc, par *Phæbus*, *Eschy-*  
 » *le* semble avoir entendu le Soleil,  
 » à qui les Persans sacrifioient sous  
 » le nom de *Mitra*. Ceux qui com-  
 » pareront ces paroles de *Stanley*, avec  
 les miennes, tomberont d'accord que  
 j'ai dit absolument la même chose ;  
 quoi que je n'eusse pas vû cet endroit  
 de cet habile homme, lors que je com-  
 posai

posai ce Chapitre de l'*Ans Critica*.  
 On voit encore, à moins que d'être  
 aveugle, que ni *Stanley*, ni moi n'a-  
 vons rien attribué à *Herodote*, que  
 de vrai. Après cela, j'ajoute ,, qu'il  
 ,, n'y a personne, qui ne crût que les  
 ,, Persans avoient nommé la suprême  
 ,, Divinité du même nom, que les  
 ,, Grecs; si on ne favoit pas d'ailleurs,  
 ,, que la Langue Persane n'avoit rien  
 ,, de commun avec la Greque, & que  
 ,, leurs Religions étoient toutes diffé-  
 ,, rentes, comme il paroît, par *He-*  
 ,, *rodote* lui même. Il appelle (*Liv. I.*  
 ,, *c. 181.*) de même le Dieu suprême  
 ,, des Babyloniens *Zeus Belos*, en  
 ,, prenant le nom Chaldéen *Bel*, pour  
 ,, un furnom de Jupiter; aulieu que  
 ,, *Bel* n'est que *Babel* en Chaldaique,  
 ,, c'est à dire, Seigneur, ce qui étoit  
 ,, le nom de Dieu, comme *Adoni*,  
 ,, chez les Phéniciens. Personne ne  
 sauroit rien trouver à redire à cela,  
 que Mr. *Gronovius*, qui dit, selon sa  
 témérité & sa grossiereté ordinaire, que  
 c'est un mensonge. Qu'est-ce qui est un  
 mensonge? Est-ce qu'*Herodote* ne s'est  
 pas servi du mot de *Zeus*, pour mar-  
 quer la suprême Divinité des Persans?  
 La chose est assurée, & *Stanley* le re-  
 connoît. Est-ce que les Babyloniens



se servoient du mot *Bel*, pour marquer la suprême Divinité, & qu'*Herodote* a pris ce mot pour un surnom du Jupiter des Grecs? Cela est clair, comme le jour, & *Stanley* que nôtre homme cite dit p. 769. col. 1. que les Persans mettoient „ le Ciel & la Terre, au „ nombre des Dieux; le Ciel, com- „ me il semble à *Herodote*, sous le „ nom de *Zeus*: *Cœlum & Terram divinorum Numinum loco & numero habuerunt Persæ. Cœlum, ut Herodoto placet, sub nomine Διός.* On voit par-là que *Stanley* a jugé, sur l'expression d'*Herodote*, que j'ai rapportée, que cet Historien avoit cru que les Persans employoient le mot de *Zeus*. Cet habile homme se trompe & il avoit parlé plus correctement, dans le passage que l'on en a cité; car quoi qu'*Herodote* ait employé le nom d'une Divinité Greque, pour se faire mieux entendre aux Grecs, il ne s'est jamais imaginé que les Persans parlassent Grec; puis qu'il avoit été en leur país. C'étoit lui que Mr. *Gronovius* devoit censurer, pour l'honneur d'*Herodote*; au lieu de dire que *Stanley* me convainc de mensonge. Mais ce grand Critique n'entend ni ce qu'il lit, ni ce qu'il écrit. Il devoit se borner à la collation

tion des livres, fans raisonner; car ce n'est pas là son fort, non plus que l'intelligence fine des Langues Greque & Latine. Un Ouvrage, comme l'*Ars Critica*, ne sauroit être de son goût; les Critiques, comme lui, n'entendent pas, puis qu'il veut qu'on le lui dise, les Langues assez finement, pour en comprendre l'usage.

Ceux qui savent un peu des Langues Orientales, & qui ont lu *Selden*, des Dieux de Syrie, n'ont qu'à lire la censure qu'il fait de cet habile homme dans la col. suivante, qui est la 2. de la 836. page dans les remarques de Mr. *Gronovius*. Ils auront de quoi rire du plus parfait galimathias, qu'ils aient jamais lu, & de la censure la moins fondée, que l'on puisse imaginer.

## ARTICLE IV.

- I. SUPPLEMENT *aux anciennes Editions du Grand* DICTIONNAIRE HISTORIQUE *de Mr. Louis MORERY, &c.* MDCCXVI. A Amsterdam chez D. Mortier, en deux Volumes in folio, dont le premier a 816. pages, & le second 690.

**L**E Dictionnaire de *Morery* est si commun, depuis vingt-cinq, ou trente ans en ça, & il s'en est tant fait d'Editions, qu'il seroit inutile d'en parler; quand même on ne l'auroit pas fait dans la Préface du 1. Volume, & ailleurs. Ce Supplément est fait, selon la même méthode. Mr. *Bernard*, qui en doit être mieux instruit que personne, en a parlé dans sa *République des Lettres*. Il suffit que le Public sâche, que ce Supplément est en vente, & que ceux qui ont le *Moréri*, ne feront pas mal d'acheter ces deux Volumes.

- II. LE SPECTATEUR, *ou le Socrate Moderne, où l'on voit un Portrait naïf des Mœurs de ce Siècle; Traduit de l'Anglois, Tome II.* A Amsterdam,

dam, chez David Mortier, MDCCXVI.

in 12. pag. 544.

**J'**AI déjà parlé au long du *Spectateur*, dans cette *Bibliothèque*, Tome I. pag. 383. On peut connoître par là le dessein de cet Ouvrage, composé de Discours sur toutes sortes de sujets, qui ont quelque rapport aux mœurs, & sur tout aux mœurs des Anglois; que les Auteurs se sont proposés de purifier de bien des défauts, en en faisant voir le ridicule. On en a donné des Echantillons, qui ont beaucoup plû à ceux, qui ne peuvent pas recourir à l'Original.

Voici le second Tome de la Version Françoisse de cet Ouvrage, dont le premier s'est très-bien débité. Il y a ici LXX. Discours, qui sont la plupart d'un usage plus général, que divers de ceux du Volume I. qui ne regardent que des manieres Angloises, & qui ne sont pas fort connues hors de l'Angleterre. Il y a néanmoins divers endroits, qu'on peut lire avec plaisir, & avec fruit, quoi qu'ils regardent plus particulièrement ce pais-là qu'un autre; & que l'on peut même appliquer à d'autres desordres, sujets aux mêmes suites, comme les Discours XXX. & XXXVI. où il est parlé de l'esprit de faction.

De-

Depuis le tems de *Cromwel*, il y avoit toujours eu en Angleterre deux Partis, dont l'un étoit celui de la Cour, & l'autre celui de ceux, à qui la conduite de la Cour ne plaisoit pas. Ces deux Partis éclattoient, en toutes occasions, l'un contre l'autre, & ils avoient tour à tour le dessus, dans les Parlemens. Ils s'aigrirent encore davantage, sous le regne du Roi *Guillaume* & de la Reine *Marie*; mais ils vinrent à l'excès d'emportement, les dernières années de la Reine *Anne*, auxquelles le Ministère travailla, par toutes sortes d'artifices, à ruiner entièrement ceux qui étoient zelez pour la Religion Protestante & pour la Liberté de leur Patrie; que l'on nomme communément *Wigs*, comme l'on appelle *Torys* ceux qui leur sont opposez; qui ne se mettent guere en peine à ce qu'on dit, de la sûreté de la Religion Protestante, ni de la Liberté de leur Pais. On les voit encore aujourd'hui violemment échauffez, les uns contre les autres, & il n'y a que le tems, qui les puisse guerir, sous l'autorité d'un Prince calme & ennemi de toutes sortes d'excès; tel qu'est aujourd'hui le Roi *GEORGE*; qui pourroit sans peine, je l'ose dire, sans crainte d'être

d'être démenti, faire du bien aux deux Partis, sans distinction ; pourvû que l'une de ces Factions cessât de le traverser & de s'opposer au droit indubitable, qu'il a à la Couronne. Mais pendant qu'elle demeure son ennemie, il est obligé, par toutes les regles de la Prudence, de s'en garder & de la mettre hors d'état de lui nuire, & de perdre en même tems sa Patrie. Le naturel de la Nation, qui n'est ordinairement pas assez tranquille, irrité d'ailleurs par mille artifices des mal-intentionnez, fait craindre aux honêtes gens, que l'on ne lui puisse pas rendre le Calme, aussi-tôt qu'il seroit à souhaiter ; en tenant la Balance égale, entre les deux Partis. Mais on ne doit pas desespérer de voir cet heureux tems, sous un Gouvernement, comme celui d'à présent, qui n'a point d'intérêt à entretenir les animositez, mais au contraire à les appaiser ; & qui a toute la sagesse & la patience, qu'il faut, pour les diminuer de jour en jour. La maniere d'élever la Jeunesse pourroit beaucoup contribuer à cela, si ceux qui auroient ce soin étoient des gens habiles, amis de la Paix, & d'ailleurs soutenus de quelque réputation. On verroit sortir de leur École  
en

en peu d'années, des Sujets plus modérez, en toute maniere ; que ceux qui fortent des lieux établis pour cela, mais qui font tout le contraire de ce à quoi ils ont été originairement destinez.

Pour revenir à nôtre Auteur, il raconte dans le XXV. Discours, pour montrer la chaleur des Partis, que du tems des querelles des Parlementaires & des Royalistes, un Chevalier de ses Amis étant fort jeune & devant aller dans la ruë *Ste. Anne*, demanda à un homme, qu'il rencontra, le chemin de la ruë *Ste. Anne*, & que cet homme, au lieu de lui repondre à ce qu'il demandoit, lui répondit : *petit chien de Papiste, qui a fait cette Anne Sainte?* C'étoit un Presbyterien. Pour éviter une semblable réponse, il demanda à un autre, qui se trouva un Episcopal, où étoit la ruë d'*Anne*. Il en fut traité de *porceau galeux*, & on lui dit *qu'elle étoit sainte avant qu'il fût né, & continueroit à l'être, après qu'il seroit pendu.* Ce sont là des douceurs de la populace irritée, & aveuglée de l'esprit de Parti. Il n'y a point de si grand malheur, que celui-là ; il divise une seule Nation en deux corps, & les rend aussi ennemis l'un de l'autre, que s'ils étoient de deux Nations, dont

dont les intérêts fussent oppoſez. Ces diſcordes ruinent le pais & agrandiſſent l'ennemi commun des deux Partis. Elles influent dans les mœurs & dans les opinions des hommes. Elles changent même les idées, que l'on avoit de la Vertu, & détruifent encore le Sens-commun. Tout ce qui peut ſervir le Parti, que l'on a épouſé, eſt bon, tout ce qui peut lui nuire eſt mauvais. Quand une Opinion fauſſe ſemble le favoriſer, cette Opinion devient vraie; & la Verité, nuifible à la Faction, devient à ſon tour inévitavelmente fauſſe. Comme on n'a aucun principe, on varie ſur tout, ſans ſe mettre en peine de ce qu'on a ſoutenu auparavant, ſelon le beſoin préſent.

Pour déraciner des eſprits cette étrange paſſion, l'Auteur propoſe, dans le Diſcours XXVI. de faire une ligue, entre les honêtes gens de tous les Partis, où l'on s'oblige de ſigner *que l'on croit que deux & deux ſont quatre, que le blanc n'eſt pas noir, & que le noir n'eſt pas blanc, de le dire toujours & de regarder, comme ennemis, ceux qui diront le contraire*; c'eſt à dire, de ne plus juger, ni parler ſeulement par paſſion, & par intérêt. Il y fait voir fort agréablement les effets également ridi-



ridicules & dangereux de l'esprit de Parti. Ces endroits méritent d'être lus & relûs, de ceux qui s'en laissent entêter. Nous n'avons pas de place ici, pour les rapporter tous entiers.

Le Discours LV. contre le faux Zele, qui trouble tant de têtes, mérite aussi fort d'être bien médité. La Religion, qui de sa nature ne devrait produire que du Calme & de la Charité, a donné, par la faute des hommes qui abusent de tout, occasion à la naissance de cette passion honteuse; à qui on a imposé un nom, qu'elle ne mérite pas. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que l'Atheïsme même a quelque fois, comme l'Auteur le remarque, ses Zelateurs & ses Missionnaires, qui tâchent d'en infecter le monde. Tels sont encore ceux, qui s'efforcent d'excuser les Athées & leur mauvaise conduite, en faisant profession de ne l'être point. On a beau montrer l'absurdité de l'Atheïsme, & le danger qu'il y a à en diminuer l'horreur; ces gens-là excusent, par une feinte charité & par une moderation affectée, ceux qui soutiennent que la conduite de Dieu n'est point d'un Etre bon, quoi qu'il faille croire qu'il l'est, même contre les Maximes du Sens-commun,

mun ; qu'une République d'Athées seroit auffi bonne , qu'un Etat fondé sur la Religion ; que les Stratoniciens , qui attribuent tout à la matiere , sont égaux à ceux qui établissent des causes immatérielles , qui sont les corps organisez , & autres choses semblables. Ceux qui excusent ces sentimens ne le font , que par le même esprit de Parti , dont on a parlé , & par un Zele qui ne peut être que très-aveugle , ou très-suspect. Nôtre Auteur n'entre pas dans ces matieres ; il ne touche que le Zele des Athées , à défendre ouvertement que le Monde s'est fait de lui-même.

On peut encore appliquer ce qu'il dit de l'esprit des Factions , & de la chaleur , avec laquelle on les défend , aux querelles de Religion , & de Théologie ; qui arment les Societez Chrétiennes l'une contre l'autre , & qui divisent les membres d'une même Société , avec une violence incroyable. Ainsi quoi qu'il y ait ici beaucoup de choses , qui regardent directement les Anglois , les autres Nations ne laissent pas d'en pouvoir profiter.

Au reste , on peut dire que les deux Tomes du *Speçtateur* , sont traduits avec autant de fidelité & d'exactitude , que  
la

la difference des Langues l'a pu souffrir. La Langue Angloise est si abondante en termes & si hardie, qu'il est fort difficile qu'on l'égle en François, & les Versions ne paroissent jamais si vives, que les Originaux, à moins qu'on ne prenne trop de liberté; ce qu'on ne doit jamais faire, & sur tout en des Livres de cette nature.

III. *L'Etat présent de l'EGLISE ROMAINE, dans toutes les parties du Monde, pour l'usage du Pape Innocent XI. par Mr. URBANO CERRI, Secrétaire de la Congregation de propaganda fide, avec une Epître dédicatoire du Chevalier RICHARD STEELE à Clement XI. contenant l'Etat de la Religion, dans la Grande Bretagne, & autres particularitez de la conjoncture présente. Traduit de l'Anglois. A Amsterdam, chez Humbert, MDCCXVI. in 8. pag. en tout 456.*

**O**N met cet Ouvrage ici, parce qu'il a été traduit sur l'Anglois de Mr. le Chevalier *Steele*, qui est le seul qui ait mis son nom au *Spectateur*, dont il a composé quantité de pieces. Il y a ici une Dédicace de sa façon au Pape, auquel il semble faire confiance des divisions, & des desordres, qui sont parmi les Protestans. On voit bien qu'il

qu'il se moque, & qu'il a dessein de censurer ces derniers, de ce que, par leur conduite, ils se nuisent à eux-mêmes; sans que néanmoins il veuille donner aucun avantage au Pape, dont il n'approuve nullement les Maximes, desquelles il se moque & auquel il ôte toute esperance de voir réussir ses desseins en Angleterre. Mais on a trouvé qu'il y a des traits hardis & un peu violents, contre les Protestans; traits qui ne doivent pas néanmoins empêcher qu'ils ne fassent leur profit des censures, qui sont fondées. Ce n'est pas mon dessein de m'y arrêter, ni de dire tout ce que j'en pense.

Il est certain qu'il se glisse des défauts dans les Societez Ecclesiastiques, aussi bien que dans les Civiles; mais comme il ne faut pas renverser l'Autorité Civile, parce qu'il y a des desordres: il ne faut pas non plus ruiner l'Ordre Ecclesiastique, à cause des abus, que l'on y peut remarquer. On ne fait pas une République à part, pour quelques mauvaises Lois, qu'on n'approuve pas dans celle où l'on vit; ou parce que les bonnes ne sont pas si bien executées, qu'il le faudroit. On ne doit pas non plus dresser Autel, contre Autel, pour quelque chose qu'on

qu'on trouve à redire dans le Gouvernement Ecclesiastique. Quand la constitution même de l'Etat est ruinée ; on a sujet alors de se séparer de ceux qui la renversent ; & quand on a ôté aux Chrétiens *la Grande Charte*, pour parler à l'Angloise, de l'Écriture Sainte, & qu'on veut qu'il y ait une autre Règle de la Foi, à laquelle on est obligé par force de se soumettre, il est tems alors de quitter ceux qui en usent ainsi. Mais l'essence de la Religion demeurant en son entier, sans qu'on soit contraint de rien faire, qui lui soit opposé ; il n'est pas juste de faire un Schisme, pour quelques diversitez de sentimens, sur des choses indifferentes. Je suis persuadé que l'on n'a pas sujet de se plaindre de l'Église Anglicane, à cet égard ; dans laquelle on accorde une assez grande liberté, sans que l'on contraigne de rien faire d'incompatible avec la Religion Chrétienne.

On voit, dans la relation de Mr. *Cerri*, trouvée en Italien, dans la Bibliothèque de *St. Gal* en Suisse, & traduite en Anglois, par Mr. *de la Roche*, le soin que la Congregation de *Propaganda Fide* prend à Rome, pour se soumettre tout le monde Chrétien,

rien, & même pour engager les Infidèles dans son Christianisme particulier. Mr. de la Roche a rendu un très-bon service au Public, par cette Version, sur laquelle la Françoisé a été faite. Il avoit auparavant publié, pendant quelque tems, un *Journal Anglois*; où il y a des piéces authentiques & importantes, qui doivent le faire acheter aux Curieux.

Il seroit au reste à souhaiter, que l'on vît, parmi les Protestans, la même union, que l'on voit dans le Corps de l'Eglise Romaine; qui n'oublie rien pour s'aggrandir, pendant que les Protestans font ce qu'ils peuvent, pour se ruiner les uns les autres, & donnent prise par-là à leur ennemi commun. On pourroit donner de bons avis, sur ce sujet: mais, s'il faut dire la vérité, nôtre siècle ne mérite pas de les voir.

IV. LES CAPTIFS, *Comédie*  
de PLAUTE, traduite en François,  
avec des remarques par Mr. COSTE.  
A Amsterdam, chez David Mortier, MDCCXVI. in 8. pagg. 266.

QUOIQUE Plaute ne soit pas un  
Auteur, qui soit fort difficile à  
Tom. V. P. 2. T en-

entendre , à quelques passages près, qui sont peut-être corrompus; il n'est néanmoins pas facile de le traduire avec quelque agrément, en François. Il est non seulement plein d'allusions cachées aux coutumes antiques , mais encore de jeux de mots, qui ne peuvent que très-rarement être rendus en nôtre Langue. On le peut voir, par les 8 premiers vers de la Comedie des Captifs, qui sont fort clairs, mais qui ne sauroient être exprimez en François ; parce que toute la plaisanterie roule sur l'équivoque du Verbe *invoco*, qui signifie *invoker* & *n'inviter point*. Mr. Coste, dans ces endroits, s'est contenté de mettre en sa version la pensée, qui sert de fondement à la plaisanterie. Il n'y a point en effet d'autre regle à suivre. Mais il faut dire un peu plus distinctement ce qu'il y a dans cette Edition.

On verra donc d'un côté le texte Latin, & de l'autre la version Française, avec quelques notes dessous, sur les endroits, qui en peuvent avoir besoin ; soit pour expliquer une expression du Texte, qui est obscure, pour ceux qui ne sont pas versés dans cette sorte de livres; soit

soit pour rendre raison de la Version. On trouvera, sans doute, que Mr. *Coste* a traduit fort heureusement & approché de l'Original, autant qu'il a été possible. On verra aussi, dans ses remarques, un Critique modeste, qui n'assure rien trop positivement, qui ne querelle personne & qui se corrige, sans façon, lors qu'il croit s'être trompé; comme on le comprendra, par les remarques, qui sont à la fin.

*Plaute* dit, avec raison, dans son Prologue, de cette Comedie, vers 55.

*Nec pertractatè facta est, neque itens  
ut cetera,  
Neque spurcidi insunt versus, immemorabiles.*

Elle n'est pas faite, d'une maniere vulgaire, ni comme les autres; on n'y trouve point de vers qui choquent la pudeur, & que l'on doive oublier. L'intrigue en est particuliere, & quoi que le dénouement soit une reconnoissance, elle a quelque chose de singulier. C'est ce qui la fera lire, avec plaisir, indépendamment des plaisanteries du Parasite *Ergasile*, ou des Esclaves, qui sont pour la plûpart, comme je l'ai



dit, des jeux de mots. Mr. Coste n'a pas, à la vérité, traduit *pertractatè*, d'une manière vulgaire, quoi qu'il ne rejette pas cette explication, mais *en style lascif*. Néanmoins j'ai mieux aimé traduire ainsi, parce que *Plaute* parle du style lascif, dans le vers suivant. C'est ainsi qu'on trouve *intrectatus*, pour dire la même chose que *non pertractatus*, dans le *Cynegeticon* de *Gratius*, v. 134. où en parlant de la branche de l'arbre qui porte l'Encens, il dit que naturellement & sans avoir été maniée, elle est propre à faire un javelot: au lieu qu'il falloit employer quelque art, dans la culture des autres arbres, dont on faisoit usage pour cela.

*Termes ab Eois descendet virga Sabæis,  
Mater odorati multùm pulcherrima tu-  
ris,*

*Illæ suos usus, intrectatùmque deco-  
rem*

*(Sic nemorum jussere Deæ) natalibus  
hausit*

*Arbitriis, ut enim multò sunt facta la-  
bore*

*Cetera, &c.*

ARTICLE V.

I. VOYAGE *autour du Monde*, commencé en 1708. & fini en 1711. par le Capitaine WOODES ROGERS, traduit de l'Anglois, où l'on a joint quelques piéces curieuses, touchant la Riviere des Amazones, & de la Guiane. A Amsterdam, chez la Veuve de Paul Marret, in 12. en deux Volumes, dont le premier a 456. pages, & le second en a 566. avec les Préfaces & les Index. Il y a plusieurs Cartes Géographiques, & plusieurs tailles douces.

IL y a environ \* quatre ans, que la Veuve Marret donna au Public le V. & dernier Tome des Voyages du fameux *Dampier*; à quoi elle joignit trois autres Voyages, qui ont tous été traduits de l'Anglois. Ce Recueil s'est bien vendu, quoi qu'il sente un peu trop le Journal d'un Maître de Vaisseau, qui est extrêmement sec, pour ceux qui n'entendent point la navigation, ni ne la veulent apprendre. Comme il parloit de cer-

T 3 taines

\* En 1712.

taines parties des terres Australes, qui ne font que peu connues, on l'a lu avec attention ; fans y trouver néanmoins presque autre chose que les vents, qui regnent dans ces mers, & les courants que l'on y rencontre. Cependant comme l'Auteur parle d'un Ile, qu'il appelle la *Nouvelle Bretagne*, comme d'un país fort riche, fans dire comment il le favoit; il y a apparence qu'il a supprimé, à deffein, les lumieres qu'il avoit touchant ce país là.

Ces Voyages du Capitaine *Rogers* font principalement un Journal des Vents & de la manœuvre d'un Voyage de deux Vaisseaux, armez en course, qui firent voiles de conserve depuis le 2. d'Août 1708. à la Mer du Sud, où ils prirent un Vaisseau venant des Manilles à Acapulco, port de cette même Mer; avec lequel ils alierent à Java & de-là revinrent en Angleterre le 4. d'Octobre en 1711. Mais pour desennuyer le Lecteur du Journal, où il y a aussi l'histoire de la conduite des Matelots, & des ordres que l'on mit sur ces Vaisseaux, Mr. *Rogers* donne de tems en tems des descriptions des lieux & des país, dont il parle; tirées de rapports qu'on lui

en

en avoit faits de bouche, ou de Livres Espagnols, Imprimez & Manuscrits; outre que les aventures, qui lui arrivoient de tems en tems, diversifient la matiere & amusent les Lecteurs.

Nous ne ferons ici qu'indiquer les descriptions, & quelques autres endroits remarquables; afin que l'on puisse voir ce qu'on y peut lire, avec plaisir.

On trouve à la p. 89. & suiv. une description de l'île *Grande*, qui est sur les côtes du Bresil & de la maniere dont les Hollandois le perdirent, de la riviere des Amazones, de celle de la Plata, & des Villes situées sur ses bords, du fleuve Oronoque, & des Iles de Falkland, qui sont à 51. degrez de latitude méridionale, vers le Détroit de Magellan, & qui sont omises en plusieurs Cartes.

2. Il y a à la p. 173. une relation de la Mer du Sud, du passage par le Détroit de Magellan, des principaux Navigateurs, qui l'ont passé, des païs qui sont des deux côtes du Détroit, le tout tiré d'*Ovalle* & de quelques autres Auteurs Espagnols.

3. A la p. 190. il y a une description

tion de l'île de *Juan Fernandes*, située sous le 34. deg. & 10. minutes de latitude australe, dans la Mer du Sud, où ils trouverent un Ecoffois, nommé *Alexandre Selkirk*, qu'un Capitaine Anglois avoit laissé seul sur cette Ile, depuis quatre ans, & qui trouva moyen d'y avoir de quoi s'habiller & se nourrir.

4. On verra encore à la pag. 221. une petite description de l'île de *Lobos* & de quelques oiseaux particuliers, qui s'y trouvent; à la p. 234. & suiv. la prise & la description de la ville de *Guiaquil*, à 4. degrez de latitude australe, par où l'on peut voir la foiblesse des Espagnols sur les côtes de la mer du Sud.

5. On parle des îles de *Gallo*, \* *Gorgone* & *Malaga* & des mines d'or de *Barbacore*, aux pagg. 305. & suiv.

6. Le Capitaine *Rogers* confirme ce que le Capitaine *Dampier* avoit dit à feu Mr. *Burnet*, Evêque de *Salisbury*, dont j'ai parlé dans cette *Bibliothèque Anc. & Mod. Tom. IV. P. 257.*

7. Il parle des Iles *Gallapagos*, situées à 2 degrez, 2 minutes de latitude

\* Voyez encore touchant cette île, la p. 341.

tude septentrionale, & qui font en si grand nombre, que nos Armateurs en comptèrent jusqu'à cinquante; dont il n'y a pas une seule, où il y ait de l'eau douce. Je ne les vois point sur diverses Cartes, que j'ai consultées; & que l'on pourroit enrichir, par le moyen de ce Voyage. Voyez la pag. 366, & suiv. & la description des trois Mariés à la 381.

8. Enfin le 22. de Decembre 1709. ils attaquèrent & prirent un Vaisseau venant de Manille à Acapulco, nommé *Nuestra Señora de la Incarnacion des Desengaños*, monté de 20 pieces de Bronze, de 20 Pierriers, & de 193 hommes. Ils le prirent assez facilement, comme on le verra à la p. 402. & l'emmenèrent, par la mer Pacifique, dans celle des Indes; où ils se joignirent à une flotte de la Compagnie des Indes de Hollande qui les amena jusqu'au Texel, d'où ils allerent en Angleterre.

Au commencement du second Tome, on trouvera une description de *Californie* & du *Mexique*, tirée de quelques Auteurs Espagnols. A la fin, il y a un Supplément, dans lequel est contenue une description des côtes, rades, havres, rochers, bas-fonds,

fonds, îles, caps, aiguades, criques, anses, aspects, gitemens & distances, depuis Acapulco, sous le 17. degré de latitude septentrionale, jusqu'à l'île de Chiloé, sous le 44. degré de latitude méridionale, tirée de MSS. Espagnols, trouvez à bord de quelques vaisseaux pris dans la mer du Sud.

On a joint enfin à ce Volume I. une relation de la *Riviere des Amazones*, traduite par Mr. de *Gomberville*, sur l'Original Espagnol du P. *Christophe d'Acugna* Jesuite; avec une dissertation à la tête, sur la même riviere. Cette piece avoit déjà été imprimée à Paris en M DC LXXXII. Cette riviere est la plus grande, que nous connoissons, puis qu'elle a plus de treize-cens lieuës de cours, qu'elle reçoit un grand nombre de fleuves larges & profonds, qu'elle est fort large en quelques endroits, qu'à son embouchure elle a quatre-vint lieuës de largeur, & que le cours de ses eaux se fait sentir très-loin dans la mer, de sorte qu'il est fort difficile d'y entrer. Elle descend des hautes montagnes du Perou, entre le 1 & le 5 degré de latitude australe, & prenant son cours d'Occident en Orient, elle va se décharger dans  
ce

ce qu'on appelle la mer du Nord, à peu près à la même hauteur. Ses bords sont très fertiles, & il y a un grand nombre de peuples, des deux côtes, & dans plusieurs îles considérables qu'elle forme. Quoi qu'elle soit près de la Ligne, l'air n'y est pas excessivement chaud, & elle est toujours très-abondante en eau & en poissons. On trouvera dans l'Original la raison du nom qu'elle porte, ceux des peuples qui habitent ses bords, leurs richesses, leurs manières de vivre, & ceux qui les ont les premiers découverts. Cette Relation est très-digne d'être lue. On y a ajouté un voyage & une relation de la *Goyane*, ou *Guyane*, qui est un grand pays au Nord de cette rivière, & plus près de celle d'Orinoque.

II. LES POESIES D'ANACREON & de SAPHO traduites en François, avec des Remarques, par M<sup>l</sup>. DACIER. Nouvelle Edition augmentée des Notes Latines de Mr. LE FEVRE & de la traduction en Vers François de Mr. DE LA FOSSE. A Amsterdam, chez la Veuve Marret MDCCXVI. in 8. pagg. 468. avec les Préfaces & les Index.



CETTE Edition d'Anacréon & de Sapho, avec les Notes de Mr. *Le Fevre*, & de Mad. *Dacier* sa Fille, qui les a de plus traduits en François, paroît ici, pour la seconde fois. Fen *Paul Marret* l'avoit publiée en MDCXCVIII, & comme elle s'étoit entièrement débitée, il l'a fallu rimprimer. Outre que cette Edition est plus belle, elle est augmentée à la fin de la Version d'Anacréon, en vers François, par Mr. *de la Fosse*; qui est l'un de ceux qui ont le mieux réussi à traduire *Anacréon* en vers, & dont l'Ouvrage a été aussi imprimé deux fois à Paris. C'est une chose très-difficile de traduire un Poëte Grec ou Latin en François, soit en prose, soit en vers. Il n'a aucun agrément, sans y ajouter, y retrancher, ou y changer bien des choses, qui ne sauroient plaire aujourd'hui. La prose est plate, sans cela; & les vers, à cause de leur mesure & de la rime, demandent souvent des additions, qui ne sont point dans l'Original, ni nécessaires, pour faire entendre le sujet; mais inévitables pour remplir la mesure, ou pour trouver la rime. *Anacréon*, en particulier,

culier, s'explique en si peu de mots & avec tant de naïveté, qu'il est très-difficile de l'imiter, en François, sur tout en vers. Mad. *Dacier* croit qu'on ne peut traduire fidelement un Poëte, qu'en Prose, & Mr. *de la Fosse* au contraire qu'on ne le peut bien traduire qu'en vers. Je connois des gens, qui croyent qu'il vaudroit mieux ne les point traduire du tout, & peut-être que les Poëtes en seroient plus respectez, & qu'on auroit évité les contestations odieuses, nées depuis peu sur la préférence des Anciens aux Modernes. Mais bien des gens, qui n'entendent pas les Langues Mortes ont souhaité qu'on leur traduisît les anciens Originaux, à qui ils entendoient donner tant de loüanges. Il leur en a fallu donner quelque idée, & les uns l'ont fait en prose, & les autres en vers. On leur doit tenir compte de leurs peines.

---

## ARTICLE VI.

L. SAMULIS WERENFEL-  
SII *Dissertationum Volumina duo,*  
*quorum prius de Logomachiis Eru-*  
*ditorum & de Meteoris Orationis,*  
*postea-*

*posterius Dissertationes varii argumenti continet.* A Amsterdam chez les Wetsteins M DCC XVI. in 8. 2 vol. dont le premier a 368. pages, & le second 460.

I. **L**E premier Volume de ces Dissertations est connu au Public; qui le reçut très-bien, dès l'an MDCCI. qu'il fut imprimé, pour la première fois. La matière est très-utile en elle-même, dans l'état où sont aujourd'hui les Sciences; qui sont pleines de disputes *de mots*, que l'on nomme en Grec *Logomachies*. Elle est traitée, avec beaucoup de netteté, de Bon-sens, de pénétration & de retenue; de sorte que la matière & la forme, que l'Auteur lui a donnée, ont été extrêmement approuvées des gens de bon goût. Plût à Dieu que tout le monde en voulût profiter, comme il le devrait! On verroit la fin tant souhaitée d'une infinité de Controverses, dans les matières les plus graves; Controverses qui ne sont irréconciliables, que parce que les parties, qui contestent, ne s'entendent pas l'une l'autre, & souvent ne savent pas trop bien elles-mêmes ce qu'elles veulent dire.

dire. Les hommes sont si attachez aux mots, qu'il suffit souvent que les expressions soient diverses, pour croire qu'il y a diversité de sentimens, où il n'y en a point, & les contestations ne peuvent finir.

Il suffira de dire en général, en faveur de ceux, qui n'ont pas encore lu ce Livre, afin qu'ils comprennent qu'ils feront bien de l'acheter, que l'Auteur montre 1. ce que c'est que *Logomachie*, & quelles sont les différentes significations de ce mot; 2. Où l'on trouve des disputes de mots, ce que l'on rencontre dans toutes les Sciences: 3. quelles sont les différentes sortes de cette espee de disputes: 4. du danger qu'il y a à être infecté de la passion de chicaner sur les mots: 4. des causes de cette maladie, qui vient de l'ambiguité des Langues: 5. de ceux qui en proposant mal leurs sentimens, sont cause des Logomachies: 6. de ceux, qui entendent mal les termes, dont les autres se servent: 7. des signes *pathognomoniques*, comme parlent les Médecins, à quoi l'on peut reconnoître cette maladie de l'Esprit: 8. des remedes, qu'on y peut apporter: 9. des préservatifs, contre les nouvelles Logomachies. **On**

On peut comprendre par-là quelle est en général la méthode de Mr. *Werenfels*, mais on ne sentira la solidité de ses raisonnemens, qu'en les lisant. On verra aussi, en le parcourant, qu'il fait voir la vérité & l'importance de sa doctrine, par des exemples bien choisis; & qu'il l'appuie de l'autorité d'une infinité d'habiles gens, qui ont parlé en passant des disputes de mots & de leur mauvais effet. On s'apercevra, par tout, que l'Auteur est en même tems bon Philosophe & bon Théologien; ce qu'il est beaucoup plus rare de voir en un seul homme, que bien des gens ne se l'imaginent.

L'autre Dissertation, que l'Auteur fit, lors qu'il étoit Professeur en Eloquence, est du *faux sublime* dans le discours, que l'on appelle en François *phæbus*, & que *Longin* a nommé *μετέωρα τῶ λόγῳ*, *sublimia orationis*. Après avoir décrit le véritable Sublime, & la difficulté qu'il y a à s'y élever; il montre au long, par quantité d'exemples & de raisonnemens, en quoi consiste le faux. Cette Dissertation est propre non seulement à corriger & à prévenir l'enflure du stile, mais encore la

mau-

mauvaise maniere de concevoir de ceux, qui regardent des bagatelles, comme de grandes choses, & qui en grossissant tout en donnent de fausses idées. On verra par ce Traité, que l'Auteur a autant de goût, pour la bonne maniere de s'exprimer, que pour les choses mêmes; & qu'il ne s'est pas moins appliqué aux Belles Lettres, qu'aux Sciences plus relevées.

II. LES Differtations Philosophiques du second Volume sont si pleines de matiere, & de raisonnemens si ferrez; que pour en donner une juste idée, il en faudroit faire de fort longs extraits, & les traduire presque toutes entieres. Comme nous n'avons pas de l'espace pour cela, nous nous contenterons d'en indiquer en général les matieres.

La 1. Differtation est de la *superstition, dans les choses physiques*, qui consiste en ce que l'on attribue des effets surprenants & divins, à des causes naturelles; quoi que la Raison ni l'Experience ne decouvrent aucune liaison, entre les causes & ces effets. Telles sont mille superstitions populaires; comme est celle de se faire couper les cheveux, quand la Lune est

est au signe du Lion, afin que les cheveux croissent, comme ceux des Lions; ou quand elle est au Belier, afin d'avoir les cheveux crépez & entortillez, comme les cornes des Beliers; & quantité d'autres fantaisies semblables, dont l'Auteur donne des exemples. Ainsi il s'agit ici de la Superstition, non comme opposée à la Religion, mais à la Raison; Superstition dont on se moque comme d'une folie, quoi qu'on ne la condamne pas comme une impiété. L'Auteur montre donc l'absurdité de ces opinions populaires.

La 2. la 3. & la 4. roulent sur l'argument de *Descartes*, pour prouver l'Existence de Dieu, que Mr. *Werenfels* croit être un pur Sophisme, ce qui est aussi le sentiment de plusieurs habiles gens; auquel on souscrira, si l'on examine bien ses raisons. Il y eut pourtant quelqu'un, qui fût choqué de ses raisonnemens, & qui les attaque dans la 3. Dissertation; mais l'Auteur les défend dans la 4. & met, ce me semble, la chose hors de doute.

La 5. est une discussion fort subtile, sur la manière dont la Parole a été inventée, & où l'Auteur montre

tre de quelle maniere les signes y auroient pu suppléer, si les hommes avoient été sourds & muets. L'Auteur ne l'a pas poussée aussi loin qu'il s'étoit proposé, à cause de quelques affaires, qui lui survinrent.

La 6. tend à montrer que le Monde pourroit être fini, & la 7. traite de la figure qu'il pourroit avoir. Quoi que cela puisse paroître paradoxé, il faut avouer que Mr. *Werenfels* fait paroître bien de la subtilité & de la pénétration. Mais comme il s'agit de l'Infini, on peut faire sur cette matiere bien des difficultez, qui ne prouvent autre chose, sinon que nous ne comprenons pas l'Infini. Quelque effort néanmoins que nous fassions, nous ne saurions comprendre que la simple étendue ait des bornes, quoi que nous concevions bien que le Solide, ou le Corps a des limites.

La 8. est une méditation des Atomes, où malgré tout ce qu'on apporte pour prouve la divisibilité de la Matiere à l'Infini, l'Auteur produit des démonstrations opposées; pour faire voir qu'il y a des points indivisibles, qui sont les principes  
des



des Corps. Il avouë qu'il y a, de part & d'autre, des difficultez infurmontables, comme dans toutes les questions qui ont du rapport à l'Infini; mais il soutient qu'on ne doit pas, pour cela, abandonner ce qui est bien prouvé.

La 9. sont des Theses métaphysiques, touchant le Tems.

La 10. est un petit Dialogue, où l'on montre que l'Ame ne pouvant être détruite, par la mort, comme le Corps, & conservant sa substance aussi bien que le Corps, laquelle substance ne peut pas être sans pensée; il s'ensuit que l'Ame subsiste après le Corps, qu'elle vit & qu'elle pense.

La 11. renferme un Essai des principes philosophiques de la Morale.

La 12. piece est une Dispute qui renferme des Theses tirées de toutes les parties de la Philosophie.

La 13. est une Harangue en faveur des Comedies, que l'on fait représenter à la Jeunesse, en plusieurs Academies; pour l'accoutumer à réciter, en public.

La 14. est l'idée d'un Philosophe, que l'Auteur a écrite François, qui est

est très juste & très-bien tournée ; mais par malheur pour nous ce n'est qu'une idée , dont on ne voit la réalité nulle part.

Le dernière piece du Volume est un recueil d'Épigrammes Latines , que l'Auteur a faites en divers tems. Il y en a de très-bonnes , & le sens supplée ordinairement à l'expression poétique, qui n'y est pas si forte & si vive, que le sens. Mr. *Werenfels*, quoi qu'habile dans les Belles Lettres , a été occupé à de meilleures choses, qu'à faire des vers. Il n'y a personne de bon goût , qui n'aimât mieux avoir composé quelques unes des Differtations, qui sont dans ces deux Volumes, que d'avoir fait quelques centaines d'épigrammes les mieux tournées. Mais il est permis d'en faire, en badinant, & quand on n'a rien de mieux à faire, pour se délasser , comme a fait nôtre Auteur ; & en ce cas-là, on est au dessus de la censure des Critiques, parce qu'on ne se donne pas pour Poëte, & qu'on ne prétend pas aquerir de la gloire par ses vers.

Les Freres *Wetstein* vont imprimer quelques sermons en François, composez & récitez à Bâle, dans

l'Eglise Françoisé, par l'Auteur. J'en ai vu quelques uns, pleins de Pieté, de Bon-sens, & de raisonnemens solides; quoi que l'Auteur n'y ait pas recherché l'Eloquence, dont on se pique à présent en France; où il me semble que je vois venir le tems de *Senèque*, après y avoir vu celui de *Cicéron*.

J'ajouterais ici, par occasion, que les freres *Wetstein* vont mettre sous la presse les Oeuvres de *Cicéron*, en autant de volumes que Mr. *Gronovius*; mais que le papier & les caracteres seront beaucoup meilleurs, qu'ils ne sont dans l'édition du Sr. *vander Aa*.

II. LES ANNALES de TACITE, avec des Notes Politiques & Historiques, par AMELOT DE LA HOUSSAIE. Troisième Edition. A Amsterdam chez les *Wetsteins* MDCCXVI. En 4. volumes in 12. dont le premier a 554. pages, le second 596, le troisième 384. & le quatrième 432. avec les Préfaces & les Tables.

CETTE Version des treize premiers livres des *Annales* de *Tacite*,

*Tacite*, per feu Mr. *Amelot de la Houssaie*, avec des notes, est assez connuë du Public, puis que c'en est ici une troisiéme Edition. Les notes sont très-bonnes & la Version est fidele, & beaucoup plus exacte que celle d'*Ablancourt*. Mais aussi elle n'est pas si Françoisise, ni si dégagée, comme ceux, qui les ont comparées, le savent. Nôtre Auteur ayant écrit, avec trop de mépris, de la version d'*Ablancourt*, dans sa *Morale de Tacite*; le neveu de ce dernier crut qu'il étoit de son devoir de vanger son oncle. On en parla en ce tems-là, dans le Tome III. de la *Bibliothèque Universelle* p. 536. & suiv. où l'on dit quelque chose de la *Morale de Tacite* & du petit livre de feu Mr. *Frémont d'Ablancourt*, intitulé *Perrot d'Ablancourt vangé*. Mr. *Amelot* y a répliqué, dans la Préface de cette Version, & soutient que la Version d'*Ablancourt* est infidele; comme il le fait voir, par beaucoup d'exemples, dans ses notes. Mr. d'*Ablancourt* n'a jamais cru, comme je m'imagine, sur ce qu'il en dit dans sa Préface, traduire exactement *Tacite*; mais seulement d'en donner une sorte de Paraphrase en  
Fran-

François, en ôtant, & ajoutant ce qu'il trouvoit à propos, pour la clarté & la netteté du stile. C'est ainsi qu'il en a usé, dans toutes ses autres Versions, & il a réussi par-là à plaire à ceux qui n'entendent que le François. On y trouve toujours le gros des choses, & il y a du profit à lire ses Versions, parce qu'on y apprend à parler & à écrire en François.

Cependant on ne peut pas blâmer Mr. *Amelot de la Houssaye*, d'avoir entrepris une Version plus literale de *Tacite* pour ceux, qui aiment qu'on leur représente l'Original, le plus qu'il est possible. Mais on lui est surtout redevable des Remarques Historiques & Politiques, qu'il met sous le texte de son Auteur; & où il y a de beaux traits d'Histoire & de Politique, qui sont tout differens de ceux qu'il avoit ramassez, dans sa *Morale de Tacite*, & des Maximes de Politique, en divers endroits, qui paroissent être de sa façon. Il seroit à souhaiter, qu'il eût traduit & commenté de même tout ce qui nous reste de cet Historien.

ARTICLE VII.

*Traitez Historiques de l'Etat Primitif de l'EPISCOPAT & des LITURGIES, par DAVID CLARKSON, traduits de l'Anglois. A Rotterdam M DCC XVI. chez Acher, in 8. pagg. 482. avec les Préfaces & les Tables.*

J'AI parlé de l'Original Anglois du Livre des *Liturgies*, dans le Tome XVI. de la *Bibliothèque Universelle*, sur un Extrait qu'on m'avoit envoyé de Londres. On y pourra avoir recours, & l'on y verra en passant que je ne suis nullement du sentiment de ceux, qui rejettent les *Liturgies*. S'il n'y en avoit point, il en faudroit faire; puis qu'il est de notoriété publique qu'une très-grande partie de ceux, qui ne veulent pas s'en servir, & qui s'engagent sur tout en de longues prières, ne savent nullement prier Dieu, sur le champ; & tombent en mille fautes, qui ne sont propres qu'à scandaliser, au lieu d'édifier l'assemblée. Se séparer d'une Eglise d'ailleurs orthodoxe, comme l'on croit, parce qu'elle a une

*Tome V. P. 2.                    V                    Litur-*

*Liturgie*, c'est s'en séparer pour une très-légère raison, ou plutôt pour une raison blâmable, & qui sent trop le Fanatisme, pour être approuvée.

Le *Traité de l'Episcopat de Mr. Clarkson*, aussi bien que l'autre, n'a pas reçu la dernière main de son Auteur, & ne contient qu'un amas de remarques, qu'il avoit faites pour s'en servir. Ce qu'on dit de sa vie, dans la Préface de cette Edition Française, fait croire que cet Ouvrage avoit été composé à un bon dessein; mais comme il vaut mieux contribuer à anéantir les disputes, sur des choses, comme celles-là, qu'à les perpetuer à la honte des Protestans; il auroit mieux employé son tems à pacifier ces differends qu'à tâcher de soutenir un Parti, & de ruiner l'autre. Il faut que j'avouë que je n'ai rien trouvé ici, qui pût détruire l'Episcopat, & lui faire préférer le Presbyterianisme. Mais je ne veux pas échauffer les esprits sur cette matière, qui a déjà été si rebattue, & dont la plupart des gens ne peuvent pas parler de sens-froid. Ce sont-là de ces maladies, que l'on empire souvent, en essayant de les guérir.

ARTICLE VIII.

HISTOIRE DU COMMERCE &  
*de la Navigation des Anciens.* A  
Paris M DCC XVI. in 12. pagg.  
542. avec l'Avertissement & les In-  
dex. *Se trouve à Amsterdam, chez  
Humbert, & Mortier.*

**C'**EST ici un Ouvrage de Mr. *Huët*,  
ancien Evêque d'Avranches, qu'il  
avoit composé étant jeune, par ordre  
de Mr. *Colbert*; qui étoit Inspecteur  
& Sur-intendant Général du Commer-  
ce de France. L'Auteur y prend la  
chose dès son origine, & ramasse tout  
ce que l'on trouve du commerce, dans  
toute l'Antiquité Sacrée & Profane.  
On y voit les marchandises, que l'on  
apportoit de differens lieux de l'Euro-  
pe, de l'Asie & de l'Afrique, les lieux  
où on les vendoit, les routes que l'on  
tenoit, la maniere de la navigation,  
son commencement, son accroisse-  
ment, la maniere de négocier des  
differents peuples, & en général  
tout ce qui regarde le commerce.  
Pour s'acquiter bien d'un travail si  
étendu, & auquel on n'en avoit vu



aucun semblable, il falloit un homme qui eût lu toute l'Antiquité, qui entendît bien la Géographie ancienne & qui eût fait beaucoup d'observations, sur cette matiere. Il n'y avoit guere, que Mr. *Huët*, qui eût l'appareil de l'éru-  
dition qu'il falloit pour cela, & qui pût mettre en bon ordre ce qu'on pou-  
voit dire de toutes ces matieres.

On ne peut pas entrer dans le détail de tant de choses. On se contentera d'indiquer en gros ce que l'on trouve ici. Après avoir dit quelque chose du commerce, qu'il pouvoit y avoir entre les hommes, avant & après le Déluge, & touché aussi quelque chose de celui de terre, dans ces anciens tems; on y traite du négoce des Israélites & des Madianites en Galaad & en Egypte, & de celui du bled, que Joseph fit en ce dernier Royaume. On montre que les plus anciens négocians ont été les Egyptiens & les Phéniciens, qui étendirent leur commerce, non seulement au Nord & à l'Occident, mais en Orient jusqu'aux Indes, & au Midi jusqu'au Cap de Bonne Espérance; en sorte même qu'ils firent le tour de l'Afrique, depuis la Mer Rouge, & retournerent en Egypte, par le détroit de Cadix. On voit en suite quel étoit  
le

le commerce des anciens Indiens, Chinois, Persans, Arabes & Ethiopiens ; le négoce des Carthaginois avant Alexandre, & leurs navigations dans l'Océan Atlantique, au Midi & au Nord, avant Alexandre (car on parle dans la suite de celui, qu'ils ont fait depuis la conquête de l'Asie, par les Macedoniens) celui des Grecs avant & après ce Conquerant, sous ses Successeurs, & leurs navigations, en Asie. Après cela on voit au long l'état de la navigation & du négoce des Romains jusqu'au tems des Empereurs. L'Auteur traite aussi du commerce & de la navigation des peuples de la Grande Bretagne, des Gaules, d'Espagne, de l'Allemagne, de la Scandinavie, des côtes du Pont Euxin, du Palus Méotide & de la Chersonese Taurique. Il revient après cela aux Tyrrhéniens, & au négoce des Romains, dans la suite des tems, en Egypte, en Ethiopie, en Arabie, & aux Indes. A l'occasion de cela, Mr. l'Evêque d'Avranches parle de la découverte des Indes, & du commerce des Indiens sous Alexandre, sous Auguste & dans les siècles suivans, jusqu'aux tems des Empereurs Chrétiens. En passant, il réfute les erreurs de quelques Anciens, comme

celle d'*Euhemerus*, & de ceux qui l'ont suivi, sur l'île imaginaire de Panchaia, & les fautes que *Benjamin*, Juif, qui étoit de Navarre, a commises dans son voyage; supposé qu'il ne soit pas l'inventeur des fables, qu'il débite. Mr. *Huet* y traite encore des principales Provinces & Villes des Indes, de la Tartarie & de la Chine, où le négoce se faisoit. Il marque aussi les routes principales, par lesquelles on est allé d'Occident en Orient, pour parvenir, par mer, ou par terre, aux Indes, peu connus, même après Alexandre, & dont les Relations anciennes étoient peu sinceres.

Il revient ensuite au commerce des Romains, après Auguste, jusqu'au tems des Empereurs de Constantinople; il décrit les flottes différentes, que les Romains entretenoient, en divers endroits de la Mer Méditerranée; des privileges accordez aux mariniers, quoi que le commerce fût défendu à la Noblesse; des foires enfin, & des marchés de Rome, & du reste de l'Italie.

On peut comprendre par-là, que ce Traité renferme une vaste étendue de matieres. Quoi qu'on y sente par tout la grande lecture & l'érudition peu  
com-

commune de l'Auteur ; je ne doute pas , que s'il eût composé cet Ouvrage en Latin , & produit les citations nécessaires , pour appuyer ce qu'il dit , au lieu qu'il se contente de citer ses Auteurs à la marge , sans rapporter leurs paroles ; on n'eût vû ici un appareil de savoir , que l'on ne voit que rarement. Il dit , en plusieurs endroits , qu'*Ophir* marque la côte Orientale de l'Afrique , & en particulier celle de *Sophala* ; & c'est de quoi il a traité depuis , dans son petit Ouvrage *des navigations de Salomon* , que l'on a mis à la fin des *Critici Sacri* de l'Édition de Hollande. J'ajouterais ici deux petites remarques , sur cette Histoire du Commerce & de la Navigation.

NÔtre Auteur rapporte au Ch. xxxviii. p. 202. plusieurs autoritez des Anciens , par lesquelles il paroît qu'ils ont cru que les Anglois n'avoient que de petits bateaux de bois léger , couverts de cuir. Il remarque qu'il ne se trouve aucun passage , dans les livres des Anciens , qui marque qu'ils eussent de grands vaisseaux *bâtis de bois solide* , selon la fabrique ordinaire. En effet je ne me souviens pas d'en avoir rencontré. Mais il me semble qu'on peut suppléer à cela , par le passage où Cé-

far décrit les vaisseaux de ceux de Vannes, amis & conféderez des Anglois, & où il dit † „ qu'ils étoient tous de „ chêne, & en état de résister à la plus „ grande violence de la mer. Il n'y a point d'apparence que ceux de *Vannes* eussent des vaisseaux de cette sorte, qui sont tout à fait nécessaires dans l'Océan, & que les Anglois n'en eussent point.

Mr. *Huët* en parlant des Moscovites, dit au Ch. XLII. „ que s'il s'élevoit, parmi eux, quelque jour, un „ Prince avisé, qui reconnoissant les „ défauts de leur Politique (*par laquelle il étoit défendu aux Moscovites de sortir de leur pais*) prît soin d'y „ remédier, en façonnant leur esprit „ féroce & leurs mœurs âpres & infociables, & qu'il se servît aussi utilement, qu'il pourroit, de la multitude infinie de Sujets, qui sont dans la vaste étendue de cette domination, qui approche des frontières de la „ Chine, & dont il pourroit former „ des armées nombreuses; & des richesses, qu'il pourroit amasser par „ le commerce, cette nation deviendroit formidable à tous ses Voisins. Mr. l'*Eveque d'Avranches* a eu le tems de voir accomplir cette espece de Pro-  
phe-

† De B. G. L. III. 13.

phétie , par le Czar d'aujourd'hui  
PIERRE ALEXOWITZ ,  
qui fait voyager & instruire , avec soin ,  
ses Sujets , qui a fait la guerre avec beau-  
coup d'honneur & d'avantage contre  
les Suedois , dont il a pris une partie  
considérable des Etats , & à qui il a  
même donné des leçons d'humanité ,  
par la maniere dont il a traité leurs pri-  
sonniers de guerre.

---

ARTICLE IX.

*Histoire de LOUIS XIII. Roi de  
France , & des principaux événements  
arrivés sous ce Regne , dans tous les  
pays du Monde. A Paris MDCXVI.  
& se trouve à Amsterdam , chez l'Hon-  
noré & Châtelain , en cinq volumes  
in 8.*

**O**N dit que cette Histoire sera de dou-  
ze Volumes. Il y a dans les cinq ,  
qui paroissent , deux Volumes de Pieces  
Authentiques , tant anecdotes , que pu-  
bliées ci-devant , dont il y a plusieurs de  
très-curieuses. On pourra parler de cet  
Ouvrage , quand il sera achevé. Il est à  
souhaiter que Mr. *du Pin* , qu'on en dit  
être l'Auteur , prenne garde de plus près

aux mémoires, qu'il suit pour les affaires étrangères. Ceux qu'il a suivis dans le V. Volume, Chap. III. où il a parlé des querelles du Synode de Dordrecht, ne sont nullement fideles. Toute cette affaire n'est point exposée, comme l'Histoire le demandoit. Il cite je ne fais quel livre François imprimé à Londres en MDCXII. par les ordres du Roi *Jaques I.* & où ce Prince se plaint, comme dit Mr. *du Pin*, de ce que les Etats avoient preferé *Vorstius* à *Joseph Scaliger*, qu'il leur avoit recommandé. Le fait est entierement faux, jamais *Joseph Scaliger* n'a eu de concurrent; parce qu'il ne fut point appellé comme Professeur, mais comme un Homme Extraordinaire, pour honorer l'Academie de Leide, par sa présence, sans y faire aucune fonction. Ce fut en MDXCI. Il ne pouvoit avoir pour concurrent un Théologien, puis qu'il ne se mêloit point de Théologie, & que *Vorstius* n'étoit point versé dans les mêmes Sciences que *Scaliger*, mais étoit seulement Théologien. Il mourut au mois de Janvier de l'an MDCIX. & *Vorstius* ne fut appellé à Leide, qu'au milieu

*Ancienne & Moderne.* 463  
lieu de l'an MDCX. Ainsi si ce  
fait se trouve, dans le Livre cité par  
Mr. *du Pin*, il suffit pour n'accor-  
der à l'Auteur de ce Livre aucune  
créance.

F I N.



V 6

I N.





# I N D E X

## Des Principales Matieres du V. Tome.

### A.

- A** *Blancourt (Nic. Perrot d')* ses versions. 457  
*Allegories*, leur origine, parmi les Payens  
& parmi les Juifs. 303 & suiv.  
*Amazones*, Riviere des Amazones. 438  
*Aristoteliciens*, comment ils ont servi à l'établisse-  
ment de la Religion Chrétienne. 327. & suiv.  
*Armagnac* (Comte de) maltraité, par *Charles*  
VII. 5. offre une de ses filles & une grande  
partie de ses Terres au Roi d'*Angleterre*. 5  
Assassinats pires que les duels. 86  
*Angleterre*, factions qui y regnent. 420. pour-  
ront être calmées par le Gouvernement pré-  
sent. 420. & suiv.

### B.

- B** *El* Dieu des *Babyloniens*, nommé mal à pro-  
pos *Zeus*, par les Grecs. 413. & suiv.  
Bonté de Dieu digne de toute nôtre attention. 345

### C.

- C** *Ade* (Jean) Anglois séditieux, 20  
*Capitulatim*, ce que ce mot veut dire. 140  
*Charles VII.* fait une trêve avec les Anglois. 5.  
elle

## DES MATIERES.

elle se rompt. 6. 16. il chasse les Anglois de France.	<i>Ibid. &amp; suiv.</i>
<i>Chrétiens</i> , pourquoi persecutez par les Payens, plutôt que les Philosophes & les Juifs.	337
Commerce, Histoire du commerce.	455
Conquêtes dangereuses pour les peuples	100.
	<i>&amp; suiv.</i>
<i>Cornelius Nepos</i> , endroit de cet Auteur corrigé.	139.
Coûtume, ce que c'est dans le Droit. 220. & <i>suiv.</i> que <i>Constantin</i> a donné ce nom à la Religion Payenne.	221

### D.

<b>D</b> <i>Eucaïion</i> , la fable expliquée.	171. & <i>suiv.</i>
Dieu, description de sa Nature.	341. & <i>suiv.</i>
sa Bonté digne de toute l'attention des Theologiens.	345
Dilputes de mots.	442
Disputes sur des choses indifferentes.	454
Divinité, sentimens respectueux & de reconnoissance, qu'on doit avoir pour elle.	361. & <i>suiv.</i>
Droit, sa définition.	116. 189.
Droit, ses préceptes & ses regles. 190. ses divisions.	191. & <i>suiv.</i>
Droit naturel, son origine.	193
Droit écrit & non écrit chez les Romains. 206. & leurs differentes sortes.	<i>Ibid. &amp; suiv.</i>
Droit civil & ses divisions.	204
Duels par qui introduits en Italie. &c.	85

### E.

<b>E</b> <i>Picuriens</i> , comment ils ont servi à l'établissement de la Religion Chrétienne.	334.
	<i>&amp; suiv.</i>
<i>Esséens</i> , leurs sortes, leurs sentimens & leurs mœurs.	299. & <i>suiv.</i>
Etat, s'il vaut mieux penser à l'aggrandir qu'à	

## I N D E X.

le conserver. 91. 104  
 Etats qui se conservent par des intrigues. 107

### F.

**F**ACTIONS, desordres qu'elles causent. 422. & suiv.  
 Famille, qu'il faut que chacun aime sa famille. 82  
 Fanatisme, qu'il n'y en a point dans la Religion Chrétienne. 379. & suiv.  
*Fiduciam sumere*, si cette expression est Latine. 179  
*Florus*, endroit de cet Auteur corrigé. 144. & suiv.

### G.

**G**Etules, origine de leur nom. 132  
*Glocester* (Duc de) ses démêlez avec le Cardinal de *Winchester*. 2. 4 8. accusé & absous. 14. mis en prison, où il est trouvé mort. 14  
 Grecs, qu'ils appelloient des noms de leurs Dieux les Divinitez des peuples d'Asie, qui étoient toutes différentes. 413

### H.

**H**Abitudes, comment on en peut former de bonnes, & les affermir. 90. & suiv.  
 Habitudes de l'Esprit, marque de celles qui sont devenuës naturelles. 92  
*Henri VI.* Roi d'Angleterre, l'histoire de ses dernières années. p. 1. & suiv. incapable de regner par lui-même. 5. son mariage avec *Marguerite d'Anjou* 9. 11. 12. Actes remarquables passez sous son regne. 43. & suiv.  
*Hercule*, que ce mot signifie Marchand. 133  
*Herodote*, examen de l'édition de Leide. 383. & suiv. endroits de cet Auteur expliquez. 385. & suiv.  
 Heros plus fréquens dans les Républiques libres. 109

## DES MATIERES.

- Histoire Ecclesiastique* , fautes que l'on y trouve ordinairement. 225. & suiv.
- Homme , la maniere dont il se corrompr. 348. & suiv.
- Homme ce qu'il se doit à lui-même. 364. & suiv. à son prochain. 369. & suiv.
- Humilité , en quoi elle consiste 364. & suiv.
- Honête & deshonnéte ne dépendent pas de l'institution des hommes. 355
- Horace , endroits de cet Auteur expliquez , ou corrigez. 163. & suiv.

### I.

- J** Jacques II. Roi d'Ecosse , tué devant Roxborough. 37
- Injures , desquelles on ne doit pas se plaindre. 370
- Judas Gaulanite. 307
- Juifs , leur état , par rapport à la Religion , lors que Jesus-Christ vint au monde. 293. & suiv. 108. & suiv.
- Juifs , peu en état de bien défendre leur Religion contre les Payens , quand Jesus-Christ vint au monde 308. & suiv. leur corruption. 320
- Justice , sa définition & ses divisions. 187. & suiv.
- Justification devant Dieu ce que c'est. 378
- Justin , deux endroits de cet Auteur corrigez. 146. & suiv.

### L.

- L** Egislateur , s'il est bon qu'il n'y en ait qu'un. 95. & suiv.
- Lettres , comment elles doivent être ménagées dans un Etat. 93
- Libyens , origine de leur nom. 133
- Loi ce que c'est proprement. 206. 212. & suiv. ses proprietéz. 215. & suiv. son interpretation. 219
- Lois.

## I N D E X.

- Lois, le tems, le lieu & la maniere d'établir de  
bonnes Lois. 96. & suiv.  
Lois, sans bonnes habitudes, ne servent de rien. 69  
*Lucrece* endroit de cet Auteur corrigé. 153. & suiv.

### M.

- M** *Achiavel* (Nicolas) jugement sur la Poli-  
tique de cet Auteur. 60. & suiv.  
*Machiavel*, s'il a bien jugé que chèque Etat de-  
voit travailler à son agrandissement. 100. & suiv.  
*Magistrats*, s'il est bon qu'on les puisse accuser.  
122  
*Magistrats* de diverses sortes, pour la conser-  
vation de l'Etat. 114. leurs devoirs. 115. & suiv.  
*Marche* (Comte de la) proclamé Roi, sous le  
nom d'*Edoüard IV.* 42  
*Marguerite d'Anjou*, Reine d'Angleterre, se rend  
Maîtresse du gouvernement. 12. & suiv. s'en  
démets en quelque maniere. 25. le reprend. 26.  
& suiv. bat le Comte de Warwik. 41  
*Maures*, d'où ainsi nommez. 136.  
*Mauritanie*, ses premiers habitans. 129. & suiv.  
leurs noms. 134  
*Maxime*, en matière de Politique, ce que c'est.  
70. & suiv. maximes d'un bon Gouvernement.  
72  
Maximes particulieres à chèque Etat. 111  
Mensonge naturellement haï. 351. & suiv.  
*Mer du Sud*, description de ses côtes & de ses  
îles. 437. & suiv.  
Metamorphoses, leurs origines. 169. & suiv.  
Métier, qu'il ne doit pas y avoir trop de gens  
du même métier, dans un Etat. 120  
Morale Chrétienne, abrégé de ce qu'elle ensei-  
gne 360. & suiv. conforme à la Raison. 374  
*Moscovites* humanitez par le Czar d'aujourd'hui. 461  
*Moyens*, Dissertation sur les verbes Moyens, où  
l'on prouve que ce sont des Déponents. 237  
& suiv. 255. & suiv.

Navi-

# DES MATIERES.

## N.

- N**avigation, Histoire de la Navigation. 455.  
 Nominatif, quand il est joint à l'Infinitif,  
 parmi les Grecs. 397. & suiv.  
 Nuire, chose naturellement haïe & blâmée. 351.  
 & suiv.  
 Numides, d'où ainsi nommez. 135.

## O.

- O**phir, côte Orientale de l'Afrique, selon  
 Mr. Huet. 495.

## P.

- P**arti, esprit de parti, mal qu'il cause. 423.  
 Patrie, son amour, de quelle conséquence il  
 est de l'inspirer au peuple. 77. & suiv.  
 Patrie, de combien de manieres on s'oppose à l'a-  
 mour qui lui est dû. 107.  
 Payens, comment ils défendoient leur Relig on  
 contre les Chrétiens. 322.  
 Pharisiens, quelles gens c'étoient & leurs sentimens  
 293. & suiv.  
 Plaisirs publics, que l'on peut accorder au peuple.  
 87.  
 Plaute difficile à traduire en François. 430. passage  
 de cet Auteur expliqué. 431. & suiv.  
 Philosophes, s'ils sont propres au Gouvernement  
 57. & suiv.  
 Philosophie, jnsqu'où elle pouvoit être utile au  
 salut des Payens. 432. & suiv.  
 Platoniciens, comment ils ont servi à l'établissement  
 de la Religion Chrétienne. 321. & suiv.  
 Poètes Grecs, difficulté qu'il y a à les traduire en  
 François. 440.  
 La Politique, ce que c'est. 66.  
 Politiques quelles connoissances ils doivent avoir.  
 59. 65.  
 R.

# I N D E X

## R.

- R**aison ne trompe jamais. 369.  
 Religion, qu'il faut qu'il y en ait une dans  
 l'Etat. 72. que la vraie sert & la fausse nuit. 73.  
 & suiv.  
 Religion établie pour faire du bien aux hommes &  
 non pour leur nuire. 363. & suiv.  
 Religion Chrétienne, d'où vient qu'elle ne fut pas  
 reçue de tout le monde. 376.  
 Renoncer à soi même, ce que c'est. 368.  
 Repentance, en quoi elle consiste précisément. 477.  
 Richesses, combien elles sont nécessaires pour la  
 conservation de l'Etat. 105.

## S.

- S**adducéens, quelles gens c'étoient & leurs  
 sentimens. 297. & suiv.  
 Salisbury, ( le Comte de ) 24. fait du Conseil. 25.  
 bat l'armée du Roi. 32. entre dans Londres. 35.  
 tué. 39.  
 Salluste, examen d'un passage de cet Auteur. 128.  
 histoire qu'il fait des premiers habitans de la  
 Mauritanie. 129. & suiv.  
 Samaritains, leur origine. 307.  
 Sceptiques, comment ils ont servi à l'établissement  
 de la Religion Chrétienne. 336. & suiv.  
 Schisme, qu'il ne le faut pas faire légèrement. 427.  
 Servir, ou rendre service, chose naturellement  
 aimée, & louée. 351. & suiv.  
 Societez, leur origine. 201.  
 Sommerset ( Duc de ) Regent en France, perd la  
 Normandie. 16 & suiv. accusé. 21. envoyé à la  
 Tour & délivré. *Ibid.* de nouveau. 22. 26. tué. 27.  
 Spectacles utiles à l'Etat. 77.  
 Souverains soumis aux regles de la charité. 371.  
 Stoïciens, comment ils ont servi à l'établissement  
 de la Religion Chrétienne. 330. & suiv.  
 Sujets tenus dans l'ignorance & la bassesse n'aiment  
 pas leurs Princes. 80.  
 Suisses

## DES MATIERES.

<i>Suisse</i> , éloge des Suisses.	104.
<i>Suffolk</i> ( Marquis & Duc de ) sa mauvaise conduite.	
10. 15. accusé & envoyé à la Tour. 19. il en sort.	
<i>Ibid.</i> sort d'Angleterre & a la tête tranchée sur mer.	20.
Superstition, que la Religion Chrétienne en est très éloignée.	379
Superstition en matieres physiques.	445.

### T.

<b>T</b> <i>Erance</i> , endroit de cet Auteur corrigé.	151.
	<i>&amp; suiv.</i>
Theatre, pieces de Theatre comment utiles à l'Etat.	
	87. <i>&amp; suiv.</i>
<i>Therapentes</i> , qu'ils n'ont pas été Chrétiens.	305.
<i>Trinité</i> , ce que l'Ecriture nous en enseigne, & la maniere de l'exprimer.	346. <i>&amp; suiv.</i>

### V.

<b>V</b> Aisieux des Gaulois & des anciens peuples de la Grande Brétagne.	359.
<i>Valleius Paterculus</i> , Auteur corrompu & fort difficile à corriger.	141. <i>&amp; suiv.</i>
<i>Venitiens</i> , éloge des anciens Venitiens.	104.
<i>Verbo</i> , leur origine	248. <i>&amp; suiv.</i>
<i>Verbes auxiliaires</i> , qu'on en voit quelques vestiges dans la Langue Greque & dans la Latine.	249.
Verité reçüe des hommes, à cause de son utilité.	76.
Verité naturellement aimée.	351. <i>&amp; suiv.</i>
Vertu, comment nécessaire pour la conservation de l'Etat.	108.
Vertu, ce que c'est. 325. <i>&amp; suiv.</i> ne dépend pas de l'opinion.	354.
Vertu appuyée sur la constitution même de la nature humaine. 356. & sur l'Expérience <i>Ibid.</i> <i>&amp; suiv.</i>	
Vertu & Vice, comment Dieu en a conservé les idées parmi les hommes.	351. <i>&amp; suiv.</i>
Vice, ce que c'est. 353. <i>&amp; suiv.</i> ne dépend pas de l'opinion.	354.
Vice contraire à la constitution de la nature humaine & à la société.	356. <i>&amp; suiv.</i>



# I N D E X

- Vices brillans des Heros. 79.  
 Vie, jusqu'à quel degré on la doit aimer. 84. & suiv.  
 Vie à venir, si elle est révélée bien clairement dans  
 l'Ancien Testament. 313. & suiv. histoire de la  
 Devineresse d'Endor, qui montre qu'on en avoit  
 quelque idée. 719. & suiv.  
 Virgile, endroit de cet Auteur corrigé. 152. & suiv.  
 Vorstius, (Conrard) n'a point été Concurrent de  
 Joseph Scaliger. 462.

## W.

- W** *Arwik*, (Comte de) 24. fait du Conseil.  
 25. danger qu'il courut. 31. entre dans  
 Londres. 35. bat & prend le Roi. 36. remporte  
 une autre victoire. 40. entre dans Londres. 40.  
 battu par la Reine. 41.  
*Winchester*, (Cardinal de) ses intrigues pour perdre  
 le Duc de Gloucester. 2. 8.

## Y.

- Y** *Ork* (Duc de) Régent en France, pour *Henri*  
*VI*. perd cet emploi. 13. envoyé en Irlande.  
 19. retourne en Angleterre. 21. arme, fait la  
 paix, surrété & envoyé chez lui. 23. ses droits à  
 la Couronne. 23. rappelé. 25. Protecteur. 26.  
 perd ses emplois. 27.  
*Tork* (Duc de) Leve des troupes & bat le Roi qu'il  
 prend prisonnier. 27. fait de nouveau Protec-  
 teur d'Angleterre. 28. perd cet emploi. 29. arme.  
 33. abandonné de son armée s'enfuit. 33. con-  
 damné. 34. va à Londres & prétend à la Couron-  
 ne. 37. & suiv. tué. 39.

## Z.

- Z** Ele pour l'Atheïsme. 424.  
 Zele, vertu Chrétienne. 375.

FIN du V. Tome.



